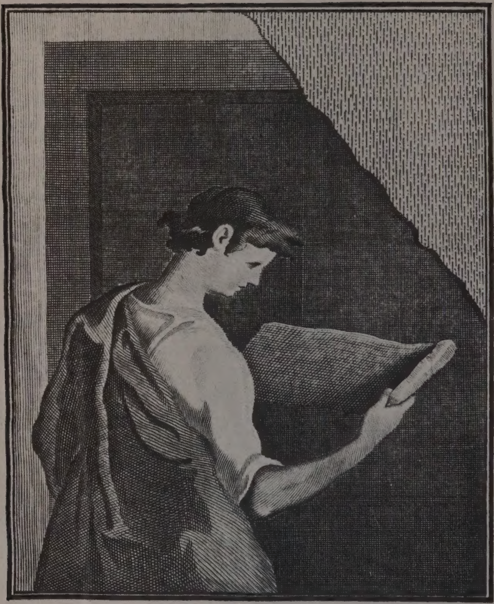

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juillet 1741. /3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Juillet 1741.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	7.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1741.

ARTICLE LIX.

HISTOIRE DE JACQUES II. Roi de la Grande-Bretagne. Volume in-12. *pag.* 406. *A Bruxelles, chez Jean Léonard, ruë de la Cour* 1740.

ON ſe plaindra toujours apparemment de la partialité des Hiſtoriens, & il eſt en effet aſſez difficile d'en trouver, qui ſoient exempts de ce défaut.

Les plus sincéres mêmes peuvent-ils toujours se défendre de pencher plutôt d'un côté que de l'autre, & se tenir continuellement en garde contre les préjugés ? Mais quand un Historien seroit parvenu à montrer la vérité toute nuë, tous ses Lecteurs la reconnoîtroient-ils, & les plaintes cesseroient-elles ? Non sans doute, car quel est le Lecteur, qui ne se prévienne pas lui-même, & qui n'ait pas un intérêt de Nation, un préjugé de Religion, un penchant du cœur, dont il ne lui soit pas libre de se défaire, & qui l'entraîne même, sans qu'il s'en apperçoive ?

Il y a sur-tout des sujets, qu'on ne doit point espérer de voir traitter au gré de tout le monde, & qui passeront à la postérité la plus reculée avec les contradictions les plus formelles, & l'Histoire de Jacques II. Roi de la Grande-Bretagne est de ce nombre. Tandis que les Sectes Protestantes, qui ont regardé ce Prince comme un de leurs plus déclarés Ennemis, subsiste-

ront, & que la Nation, qui l'a fait descendre du Trône, persistera à en exclure ceux, à qui il a transmis ses droits, il faut s'attendre à le voir peint dans leurs Ecrits avec les couleurs les plus odieuses ; & le moyen d'accorder les portraits, qu'ils en feront, avec celui, qu'on en trouvera tracé dans les Fastes de l'Eglise Romaine, & par toutes les plumes Catholiques ? Quand on conviendroit même des faits, quant au fond, la prévention leur donne une tournure, qui les rend méconnoissables.

Faut-il donc n'être attaché, ni à Rome, ni à Genêve, pour écrire une Histoire fidéle de ce Roi, & faudra-t-il attendre, pour le juger définitivement, qu'on soit las de faire des Factums contre lui, ou de prendre en main sa défense ? Mais c'est ce qui, selon toutes les apparences, n'arrivera pas si-tôt. Cependant comme les premiers nuages, que l'esprit de Parti répand sur une Histoire, sont toujours les plus difficiles à percer, nos arrieres Neveux

seront sans doute plus en état d'entrevoir la vérité, que nous, qui avons été en quelque façon témoins des grands événemens de ce Regne, & dont des oreilles ont retenti de tout ce qui s'est dit dans le tems même à son préjudice, ou en sa faveur.

L'Auteur Anonyme, dont nous annonçons l'Ouvrage, & qui déclare qu'il s'est borné à l'Histoire personnelle de Jacques II. paroît avoir compris toute la difficulté de son sujet; mais si par la maniere, dont il l'a traité, il semble quelquefois être moins Historien, que Dissertateur; si, pour se mettre à l'abri de la censure des Ennemis de son Héros, il n'a pas crû devoir recourir à l'artifice usé de déguiser sa croyance & sa Patrie, s'il s'est hautement avoué François & Catholique Romain, ce n'est pas seulement parce qu'il a bien prévû que trop de choses le déceleroient, mais parce qu'il se croit assûré que sur les faits, où il prend à parti les Ecrivains Anglois & Protestans,

on ne lui pourra rien oppoſer de raiſonnable, d'autant plus qu'il n'entreprend point de juſtifier en tout le Prince, qu'il prétend de nous faire connoître.

Les Ecoſſois donnent aux Stuarts une origine ſi ancienne, que, ſi on les en veut croire, il n'eſt en Europe aucune Maiſon Souveraine, dont l'illuſtration remonte auſſi haut. Notre Auteur n'adopte point ces chimeres, il s'en tient à ce qui eſt avoué par tous les Hiſtoriens. Selon eux, Gauthier, Tige de cette Maiſon, étoit Steward, ou, comme on écrit plus communément, Stuard, c'eſt-à-dire, Grand Sénéchal d'Ecoſſe, Charge, qui ne différoit guere de celle du Maire du Palais ſous les premieres Races de nos Rois. C'eſt de cette Charge éclattante que ſes deſcendans ont tiré leur ſurnom. Gauthier épouſa Marie, ou Marjorie, Fille de Robert Brus, & Sœur de David II. tous deux Rois d'Ecoſſe, & de ce Mariage vint Robert II. qui ſuccéda en 1371. à

David II. son Oncle Maternel, mort sans postérité. La suite de cette Généalogie n'est point contestée.

Notre Auteur, après l'avoir conduite jusqu'à Jacques II. la termine ainsi : " Telle est la suite des » têtes couronnées de cette Maison, » illustre par sa chute, & que Dieu, » dont le Regne seul ne peut finir, » a fait descendre de nos jours d'un » Trône, qui n'étoit déja que trop » teint de son sang ; soit peut-être » qu'elle n'en fût plus digne ; soit » aussi qu'il ne fut plus digne d'elle.,, L'alternative nous paroît un peu étrange : peut-on mettre en problême si une Maison n'étoit plus digne du Trône dans le tems, que des deux derniers Princes, qui l'ont occupé, l'un en mourant est rentré dans le sein de l'Eglise, & l'autre l'a sacrifié à sa Religion.

Hector Boëce & Géorges Buchanan ont voulu jetter quelques nuages pour obscurcir l'éclat de la Maison Royale des Stuarts. Ils prétendent que le premier de cette Maison, qui a regné en Ecosse, eut

Robert III. ſon Succeſſeur, d'une Concubine, nommée Elizabeth Môre, qu'il épouſa après la mort de ſa premiére Femme. Mais outre qu'ils ſont les premiers, qui ont avancé ce fait, ils ſont démentis par la Tradition conſtante de tous les Ecrivains, qui diſent unanimement qu'Elizabeth Môre fut la premiere Femme de Robert II. & cette Tradition eſt confirmée par une Charte authentique de ce Prince, laquelle ſe conſerve en original dans le Collége des Ecoſſois à Paris.

L'Hiſtorien de Jacques II. paſſe aſſez rapidement ſur la triſte cataſtrophe, qui pendant l'Enfance de ce Prince rendit l'Angleterre un objet d'horreur à toute l'Europe. Il auroit encore pû retrancher certaines Réfléxions, dont les unes ſentent un peu la déclamation, & les autres par leur longueur dégenerent quelquefois en d'aſſez inutiles digreſſions; du reſte, il eſt concis dans ſa narration, & quoique ſon ſtyle ne ſoit pas toujours également pur &

exact, il est communément vif, ingénieux, & énergique.

Le jeune Prince, qui jusqu'à son avenement à la Couronne porta le nom de Duc d'York, eut part de très-bonne heure aux disgraces de sa Famille. A l'âge de treize ans il fut arrêté à Londres, & ne se sauva de sa Prison qu'après deux ans de captivité : il apprit l'année suivante en Hollande le funeste sort du Roi son Pere, & l'Arrêt du Parlement, qui le proscrivoit, lui & ses Freres. La Cour de France fut d'abord leur unique azyle, & le Duc d'York fut à peine en état de porter les armes, qu'il alla faire son Apprentissage sous le Grand Turenne. Il fit plusieurs Campagnes sous ce Général, & il se distingua sur-tout à la levée du Siége d'Arras. Le Rival de Turenne, le Grand Condé, ne l'estimoit pas moins, & on lui a entendu dire plus d'une fois, que s'il y avoit jamais eu un Homme sans peur, c'étoit le Duc d'York.

Les mesures, que le Cardinal

Mazarin crut devoir garder cette même année avec l'Usurpateur de la suprême Puissance en Angleterre, contraignirent Charles II. & le Duc son Frere de se réfugier dans les Pays-Bas Espagnols, & bien-tôt le Duc d'York se trouva engagé à faire la Guerre contre nous. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur à la Bataille des Dunes, où il fit sentir aux Anglois qu'il étoit digne de combattre à leur tête. Mais ce que son séjour parmi les Espagnols eut de plus avantageux pour lui, c'est qu'il lui procura les moyens d'achever la grande affaire de sa Conversion à l'Eglise Catholique, que la Reine Marie de France, sa Mere, avoit fort avancé. On n'a jamais sçû au juste l'époque de son Abjuration. Il est seulement certain qu'il la fit entre les mains du Pere Simons Jésuite Anglois, & qu'il en avoit pris la résolution en 1658. étant à Bruxelles : mais on ajoûte qu'il la différa jusqu'après la mort de sa premiere Femme, arrivée en 1671.

En 1660. Charles II. remonta ſur le Trône de ſes Peres, & le Prince ſon Frere, pour qui il avoit une tendreſſe, qui ne s'eſt jamais réfroidie, eut beaucoup de part au Gouvernement. Ce ne fut pas aſſez pour lui d'aider le Roi de ſes conſeils, Charles ayant déclaré la Guerre aux Provinces Unies, le Duc d'York, qui avoit été pourvû de la Charge de Grand Amiral, voulut commander la Flotte Angloiſe, & gagna une grande Victoire près des côtes de Harwich, le quinziéme de Juin 1666. On convient qu'il y fit des prodiges de valeur, & que ſi on n'avoit pas craint d'interrompre le ſommeil, dont il ſe trouva accablé après le combat, il auroit entiérement détruit la Flotte Hollandoiſe.

Sa converſion, ou n'étoit pas encore conſommée, ou n'étoit point publique, & juſques-là il poſſédoit l'eſtime & l'affection des Anglois à un point, où perſonne ne les avoit jamais eûs. Il crut pouvoir ſe contraindre moins ſur ſon change-

ment de Religion, & il entreprit même de convertir la Princesse sa Femme. Il n'en fallut pas davantage pour aliéner de lui tous les cœurs, & dès-lors on pensa à l'exclure de la Succession à la Couronne. L'esprit Républiquain commença aussi bien-tôt à dominer dans le Parlement, & la Cour se crut obligée de prendre des mesures pour s'y opposer. Il étoit tems; déja on avoit fait faire au Roi malgré lui en 1668. cette fameuse triple Alliance, que notre Auteur ne craint point d'appeller une entreprise audacieuse contre la Royauté, & dont il falloit prévenir les suites.

" Car enfin, ajoûte-t-il, n'y avoit-» il pas lieu de craindre que par un » mêlange de République & de Mo-» narchie, fait par violence & par » usurpation des Sujets sur le Souve-» rain, il ne résultât une Monarchie » monstrueuse, qui exposât de nou-» veau l'Angleterre à retomber dans » l'affreux cahos, d'où elle étoit à » peine sortie? Que la Grande Bre-» tagne fasse donc part à toute l'Eu-*

» rope de son Droit Public ; qu'elle » nous instruise pleinement de l'étenduë & des bornes du pouvoir » de ses Rois, reconnu & attesté » par ses Parlemens, & de celui de » ses Parlemens, reconnu & attesté » par ses Rois ; & il n'y aura plus » lieu de reprocher aux autres Nations qu'elles ne sont point en état » de juger quel est celui des deux, » qui empiette sur les Droits de » l'autre. On sçait que les Parlemens en Angleterre jouissent d'une autre autorité, que celle, dont » ils sont revêtus en France. Aussi » ne prétend-on pas que le Pouvoir » de ses Rois soit purement arbitraire, comme il l'est dans ce dernier Royaume ; mais d'un autre » côté on ne se persuadera pas facilement que les Rois, dans quelque » Pays que ce puisse être, soyent » Sujets de leurs Parlemens, ni qu'ils » lui doivent obéissance...... Si » donc la Nation Britannique veut » se justifier pleinement, qu'elle » montre qu'en vertu de ses Loix » elle n'a rien fait, qu'elle n'ait été

» en droit de faire contre Charles I.
» Charles II. & Jacques II. & nous
» donnerons tous le tort à ces trois
» Souverains. „

Il n'eſt point douteux que le Duc d'York voyant le Trône chanceler, l'autorité royale s'anéantir, & celle du Peuple & des Parlemens s'accroître juſqu'au point de s'arroger la Souveraineté, ne ſe ſoit mis à la tête de ceux, qui entreprirent de remédier au mal : il porta même ſes vûës plus loin que les autres; perſuadé que la haîne des Anglois pour la Religion Romaine étoit la véritable cauſe des playes, dont il voyoit l'Angleterre affligée, il réſolut de faire rendre la liberté à l'Egliſe Catholique. Il comprit que pour en venir à bout il falloit recommencer la Guerre avec la Hollande, & il y fit conſentir le Roi. Les raiſons, qui la leur avoient fait déclarer en 1665. ſubſiſtoient encore en 1671. & le Duc d'York y trouvoit deux grands avantages, le premier, qu'elle fourniſſoit au Roi une raiſon d'être armé, & on ſçait que

les Rois d'Angleterre ne ſont jamais bien les maîtres, que quand ils ont les armes à la main. La ſeconde, qu'elle rompoit l'union étroite, qui étoit entre les Républiquains des deux Nations, & à la faveur de laquelle les Hollandois ne ceſſoient d'inſpirer aux Anglois l'indépendance, l'amour de la liberté, & le dégoût du Gouvernement Monarchique.

On craignoit les Preſbytériens, qui pendant la premiere Guerre de Hollande, irrités de ce qu'on attaquoit des gens de même croyance qu'eux, avoient fait de la peine au Roi : pour leur oppoſer une barriere, Ashley, ſi connu depuis ſous le nom de Comte de Shaffczbury, propoſa de rétablir la liberté de conſcience, que le Parlement avoit abolie en 1661. L'expérience lui ayant appris que le Roi n'avoit point trouvé dans l'une & dans l'autre fortune de Serviteurs plus dévoués que les Catholiques. Son avis fut approuvé, on publia la tolérance, & on déclara la Guerre. Cet-

te démarche a été dans la ſuite ce qu'on a le plus reproché au Duc d'York. On l'a regardée comme un effet de ſon entêtement pour le Papiſme, & un ſiſtême, qu'il s'étoit forgé, pour rendre arbitraire le pouvoir des Rois de la Grande Bretagne.

Ce Prince commanda encore la Flotte Angloiſe, qui fut jointe par celle de France; mais il ne fut pas auſſi heureux que la premiere fois. Il ſe donna le ſeptiéme de Juin 1672. un grand Combat près de la Baye de Soulz, où il y eut bien du ſang répandu, & qui ne décida de rien. Notre Auteur ne diſſimule point que le Duc d'York ſe laiſſa ſurprendre, pour n'avoir pas voulu ſuivre le conſeil, que lui donna Milord Montaigu Comte de Sandwich & Vice-Amiral, de lever les Ancres & de prendre le large, ce qui mit les deux Flottes alliées en danger de périr.

L'année ſuivante le Roi, qui avoit beſoin d'argent, s'addreſſa au Parlement pour en avoir, mais il

n'en put obtenir qu'à des conditions bien dures pour un Souverain. Il fallut révoquer la tolérance, & rétablir le Serment du Taſt. Le Duc d'York fut même obligé peu de tems après de ſe démettre de ſes Emplois, & tout cela fut, du moins en bonne partie, l'ouvrage de ce même Comte de Safftzbury, ſi zélé peu de tems auparavant pour l'autorité Royale, & qui n'avoit tourné caſaque, qu'après que le Roi l'eut pourvû de la Charge de Grand Chancelier. Elle lui fut ôtée ſur le champ, mais Charles II. ne gagna rien par ce trait de vengeance, & ſe fit un Ennemi irréconciliable de cet Homme dangereux.

Ce fût dans ces circonſtances fâcheuſes, que le Duc d'York penſa à ſe remarier. Il jetta d'abord les yeux ſur la Fille & l'unique Héritiere du Duc de Créqui; * mais quoique cette Demoiſelle fût bien d'auſſi bonne Maiſon que la premiere

* Elle épouſa le Duc de la Trémouille.

Femme de ce Prince, le Roi ne l'agréa point. Il offrit à ſon Frere l'Archiducheſſe d'Inſprüch; mais Louis XIV. que cette Alliance avec la Maiſon d'Autriche inquiettoit, propoſa Marie-Eléonor d'Eſt, Fille du Duc de Modene, à qui il promit cinq cens mille écus pour ſa Dot, comme il avoit fait pour Henriette d'Angleterre, premiere Femme de Philippe de France, Duc d'Orléans, & pour l'Infante de Portugal, lorſqu'elle épouſa Charles II. Roi de la Grande Bretagne. Ce Parti fut accepté, & le Mariage ſe fit au mois de Novembre 1673.

A ce coup les Anglois perdirent patience, & ne garderent plus de meſures : le projet fut dès-lors formé d'exclure le Duc d'York de la Succeſſion à la Couronne. " Peut-» être, dit notre Auteur, que le » Duc d'York & le Roi ſon Frere, » eu égard aux intérêts des Cou-» ronnes, euſſent mieux fait de ne » pencher pas ſi fort du côté de la » France, qui ſans doute a ſçû tirer

» avantage de l'amitié de Charles » II. C'eſt une réfléxion, que je » laiſſe aux Politiques. Peut-être » auſſi que le même Duc d'York » eût mieux fait de ne point paſſer » à de ſecondes Nôces, ou du » moins de n'aller pas chercher une » Femme en Italie, ou d'en pren- » dre plûtôt une de ſa Nation, » comme la premiere ..... Mais » d'un autre côté il eſt nouveau » qu'un Prince, Héritier du Trône » d'Angleterre, ne puiſſe point ſe » marier où il lui plaira, ſans l'aveu » de ſon Parlement : & il n'eſt pas » moins étonnant que, parce que » lui & ſa femme ſont d'une Reli- » gion contraire à la dominante, » on ait droit pour cela de les dé- » clarer déchus & inhabiles à la » Couronne. „

En 1677. le Duc d'York maria ſa Fille aînée au Prince d'Orange, & ſon Hiſtorien reconnoît encore-là une eſpéce d'enchantement, qui tient du prodige, & qui lia les mains à tous ceux, qui avoient intérêt de s'oppoſer à cette Alliance.

Juillet 1741.

L'année ſuivante la fameuſe & chimérique Conſpiration de Titus Oates mit toute l'Angleterre en feu. Le dernier Hiſtorien d'Angleterre a crû pouvoir lui ôter cet air de fable, qui l'avoit preſqu'entiérement décréditée dans l'eſprit de ſes plus zélés Partiſans. " Cet Hiſto-
» rien, dit notre Auteur, qui aime
» à réaliſer les chimeres, craint à
» la vérité, & il craint avec juſti-
» ce, que l'autorité du célebre Doc-
» teur (M. Arnaud) qui a battu
» celle-ci en ruine, ne prévale tou-
» jours à la ſienne; mais ſi en reve-
» nant toujours à la charge, on peut
» réuſſir à faire du moins un problê-
» me de cette queſtion, n'eſt-on
» pas bien payé de ſes efforts? „

Perſonne en effet n'ignore aujourd'hui que cette Conſpiration prétenduë, qui a procuré l'honneur du Martyre à deux Bénédictins, à ſix ou ſept Jéſuites, & à Coleman, Sécretaire du Duc d'Yorck, fut une pure machine, que fit jouer Milord Danby, pour ſe tirer d'intrigue. Le Parlement d'Angleterre

pouſſoit vivement ce Seigneur, pour avoir favoriſé l'Alliance de l'Angleterre avec la France : il apoſta le perfide Oates, pour donner au Parlement une chimere à combattre, & pour échapper à ſes pourſuites, à la faveur de cette diverſion. Il n'y gagna pourtant rien ; le Parlement ne lui en fit pas moins ſon Procès ; mais le Peuple envenimé contre les Catholiques ſe laiſſa perſuader que la Conſpiration étoit réelle, & que le Duc d'York, devenu l'objet de ſon averſion par ſon attachement à l'Egliſe Romaine, en étoit ſecrettement le premier mobile.

Le Comte de Shafftzbury n'eut garde de manquer une ſi belle occaſion de faire à ce Prince, & au Roi ſon Frere, tout le mal, que lui inſpiroient ſon reſſentiment, & le zéle, qu'il feignoit d'avoir pour la Religion Proteſtante. Quoiqu'il ne s'expliquât d'abord qu'à peu de perſonnes du deſſein, qu'il avoit de fermer l'entrée du Trône au Duc d'York, & qu'il amuſât en même-

tems le Prince d'Orange & le Duc de Monmouth, en leur faisant accroire qu'ils travailloit pour eux; qu'il ne parût aux yeux du Public occupé que du désir de conserver la Religion, & la liberté de la Nation; tout cela, dit notre Auteur, n'étoit qu'un artifice, " que ce nou-
» veau Cromwel mettoit en usage,
» afin que la contestation de plu-
» sieurs fût en son tems une raison
» de ne donner la Couronne à per-
» sonne. „

Il entreprit donc de faire rendre par le Parlement un Décret, qui déclarât le Duc d'York inhabile à regner, & il y auroit apparemment réussi, si le Roi, pour parer le coup, n'eût cassé le Parlement le 25. de Janvier 1679. Ce Prince en convoqua un autre le sixiéme Mars de la même année, & ce nouveau Parlement se porta avec encore plus de fureur que le précédent à exclure du Trône le Duc d'York, & à le déclarer Auteur de la Conspiration d'Oates. Les amis de ce Prince, qui voyoient

aussi bien que lui, que son attachement à la Religion Catholique étoit la seule cause de cette persécution, le presserent de renfermer ses sentimens à cet égard dans son cœur, & d'accompagner du moins le Roi à sa Chapelle pour ne pas périr & entraîner avec lui toute sa Famille dans le précipice, d'où s'en suivroient l'extinction entiere de la Foi dans le Royaume, & le renversement de l'Etat. Il répondit que ses principes ne lui permettoient pas de dissimuler sa Religion, & qu'il ne pouvoit pas se résoudre à faire un mal, pour qu'il en arrivât un bien.

Enfin le Roi résolut de le soûtenir contre les entreprises du Parlement, & notre Auteur remarque fort bien que „ la fermeté & l'ardeur, qu'il fit paroître en cette „ rencontre, prouvent suffisamment „ que le Duc d'York ne passoit pas „ dans son esprit pour avoir jamais „ attenté, ni à sa vie, ni à sa couronne„ quoiqu'il ait eu quelquefois „ assez de foiblesse, ou pour

» mieux dire, assez peu d'autorité, » pour être obligé de feindre qu'il » étoit persuadé en général de la vé- » rité de la Conspiration d'Oates. „ Il crût d'abord que le Parlement seroit plus traitable, si le Duc s'absentoit, & il l'engagea à se retirer à Bruxelles. Il se trompa, le Bill d'exclusion fut dressé, & conçû en des termes, qui font voir, dit notre Auteur, " que l'esprit de Crom- » wel n'avoit pas été enseveli avec » lui dans le même Tombeau, & » que le sang des Parricides de » Charles I. couloit encore dans les » veines de leurs Enfans. „ Ce Bill auroit même passé selon toutes les apparences, si le Roi n'eût prorogé le Parlement.

Le Duc de Monmouth étoit alors l'Idole du Peuple, qui pensoit à le substituer au Duc d'Iork, & pour lever le seul obstacle, qui pût empêcher l'exécution de ce projet, on publia qu'il y avoit eu un vrai Mariage entre le Roi & Lucie Walter; Mere de ce Duc. Mais Charles dissipa ces faux bruits par trois

Déclarations consécutives, & voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer du Parlement, il le cassa. Il en convoqua en même-tems un autre pour le mois d'Octobre, mais il eut le même sort, que les deux précédens, parce qu'il parut d'abord animé du même esprit ; le Roi en indiqua un nouveau à Oxfort, où il espéroit d'être plus en état de se faire obéïr, mais dès les premieres séances il s'apperçut qu'il en avoit encore plus à craindre, que de tous les autres, & il le cassa au bout de huit jours.

En 1682. une Conspiration beaucoup plus réelle, que celle d'Oates, mit le Roi & le Duc d'York dans le plus grand danger, qu'ils eussent encore couru. Le Comte de Shaffizbury en étoit l'ame, mais son détestable complot ayant été découvert, il n'eut point d'autre parti à prendre, que de se réfugier en Hollande, où il finit malheureusement ses jours au commencement de l'année suivante. Sa mort n'étouffa pourtant point la conjuration ; elle ne fit même qu'aug-

menter la fureur des Conjurés, à la tête desquels étoit le Duc de Monmouth. Il ne s'agissoit plus simplement de se rendre maître de la personne du Roi, mais de tremper des mains parricides dans son sang, & dans celui de son Héritier légitime ; de révolter l'Angleterre & l'Ecosse, & de changer le Gouvernement. Tous à la vérité ne porterent pas aussi loin leurs vûës criminelles ; le Duc de Monmouth fut du nombre des moins coupables, & le Roi voulut bien informer le Public que ses desseins se bornoient à frustrer le Duc d'York de la Couronne. Notre Auteur ne prouve pas moins bien contre le nouvel Historien d'Angleterre la réalité de cette Conspiration de Newmarket, que la chimere de celle d'Oates.

Charles II. mourut en 1685. après avoir abjuré la Religion Protestante entre les mains du P. Huddleston, Bénédictin : le seul Prêtre Catholique, qu'on put trouver assez à tems pour cela, & qui avoit con-

tribué plus que tout autre à sauver ce Prince après la malheureuse journée de Volschester. Il n'est point douteux qu'après Dieu le Roi ne fût redevable de sa Conversion qu'au Duc d'York, qui ne laissa point d'être unanimement proclamé sous le nom de Jacques II. dès que Charles eut les yeux fermés. La Vile de Londres fut la premiere à donner des marques publiques de sa joye, & les autres Villes des trois Royaumes ne tarderent pas à l'imiter.

La premiere démarche du nouveau Souverain fut d'assembler son Conseil. Il s'y plaignit de ce qu'on avoit voulu le faire passer pour un Prince entêté du Gouvernement arbitraire, & „ protesta qu'il s'appli» queroit à maintenir le Gouverne» ment Civile & Ecclésiastique dans » son entier; persuadé que les fonde» mens de l'Eglise Anglicane étoient » ceux de la Monarchie..... S'il » eût suivi, ajoûte son Historien, » les avis de ce Conseil, il eût » laissé passer encore quelque tems

» avant que de faire sur le Trône
» profession ouverte de la Religion
» Romaine. „ Mais le pouvoit-il,
même en honneur, après s'être déja déclaré publiquement Catholique ? Il conféra ensuite plusieurs Charges, ou les confirma à ceux, que le feu Roi en avoit pourvûs, & l'Historien d'Angleterre, que nous avons déja cité, avoue, malgré sa haîne contre ce Monarque, que ces Promotions se firent avec choix, & que toute la Nation en fut contente.

Le premier événement de ce Regne fut la Révolte du Duc de Monmouth & du Comte d'Argyle. Elle fut aisément dissipée, parce que ces deux Chefs n'unirent point leurs forces, & n'agirent point de concert. Le Comte fut décapité à Edimbourg, & le Duc à Londres. Notre Auteur n'entreprend point de disculper entiérement le Roi des cruautés, qui furent exercées contre leurs Complices par les Commissaires de sa Majesté. “ Ils répandirent
» assûrément, dit-il, trop de sang,

»ou le répandirent avec trop de bar-
» barie ; & c'eſt toujours une tache
» pour le Regne d'un Prince, qui
» doit ſçavoir pardonner auſſi bien
» que punir, & dont une partie
» de la gloire conſiſte à punir mê-
» me, ou à faire punir avec modé-
» ration. „

Ces exécutions ſanglantes n'empêcherent pourtant point les Parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe de donner au Roi des preuves ſenſibles de leur attachement. Tout réuſſiſſoit à ce Prince ſelon ſes ſouhaits, & s'il avoit tenu ſa parole, de protéger l'Egliſe Anglicane, tout ſon Regne auroit été apparemment auſſi paiſible, qu'il le fut les ſix premiers mois. Mais il voulut d'abord abroger le Teſt & les Loix Pénales, & ayant trouvé le Parlement infléxible ſur ce point, il s'entêta, prorogea le Parlement d'Ajournement en Ajournement, & n'y gagnant rien, il le caſſa. Il fit enſuite diſcuter en public le droit, qu'il prétendoit avoir de diſpenſer des Loix Pénales ; la cauſe fut plai-

dée au Banc du Roi, & jugée en sa faveur. L'Historien d'Angleterre dit qu'il n'y avoit plus dès lors de liberté, tous les Juges étant Créatures de la Cour, & notre Auteur passe condamnation sur ce point : cependant, dit-il, cela ne prouve pas que les Juges n'ayent pû juger comme ils firent, selon la justice.

Le Roi, malgré les murmures du gros de la Nation, ne crut pas devoir se relâcher sur un droit, dont la possession venoit de lui être maintenuë d'une maniere si autentique. L'établissement d'une Chambre composée de sept Commissaires pour juger souverainement des affaires de l'Eglise Protestante, & les premiers Actes de Jurisdiction, que firent ces Commissaires, révolterent bien du monde. Il parut un Manifeste extrémement hardi pour la défense & la conservation du Test & Samuel Johnson, Ministre Protestant, accusé d'en être l'Auteur, fut cité au Banc du Roi, condamné au Fouet, au Pilori, & à l'amende, dégradé & déposé. Ce-

la fut suivi de la disgrace de l'Evêque d'Ely, pour avoir mal parlé de l'Eglise Romaine, du rappel du Comte de Clarendon de la Vice-Royauté d'Irlande, laquelle fut donnée au Comte de Tyrconnel, zélé Catholique; & de la défense de brûler désormais l'effigie du Pape, ce qui se pratiquoit à Londres tous les ans le dix-septiéme de Novembre. Cérémonie, qui, à ne regarder dans le Pontife Romain, que la Majesté attachée aux têtes couronnées, est assûrément indigne, pour ne rien dire de plus, d'un Roi Chrétien, & d'une Nation policée. La liberté de conscience accordée ensuite aux Catholiques, & quelques autres démarches, peut-être un peu trop précipitées; mais surtout l'Audience donnée publiquement à Ferdinand d'Adda, Nonce du Pape, firent dans les esprits une fermentation, dont les suites ont été bien funestes.

La plus grande faute, que fit le Roi, selon notre Auteur, fut la cassation du Parlement. Peut-être

dit-il, qu'avec un peu de patience tout eut plié sous sa volonté. Car, s'il en faut croire M. Burnet, le gros de l'Assemblée lui étoit dévoué, & l'on auroit eu bien de la peine à trouver dans toute l'Angleterre cinq cens autres Membres, dont l'esprit fût plus facile à conduire, & que la pauvreté rendît plus aisés à corrompre. Le Roi eût bien voulu que le Prince & la Princesse d'Orange approuvassent l'abolition du Test, il leur en écrivit, mais il n'en reçut pas une réponse favorable. Il n'en alla pas moins son chemin! Au mois d'Avril 1688. il fit publier une seconde fois sa proclamation en faveur de la liberté de conscience, avec quelques légers changemens, & voulut qu'elle fût publiée dans toutes les Eglises du Royaume. Plusieurs Evêques refuserent de donner des Mandemens pour cette publication; ils furent cités au Banc du Roi pour être punis de leur désobéïssance, & conduits par provision à la Tour. Il n'est pas croyable combien cette

affaire nuisit au Roi; les Evêques furent jugés dans toutes les formes de la Justice; ils gagnerent leur cause, & on en fit dans Londres & dans l'Armée même du Roi des réjouissances, qui durent apprendre à ce Prince qu'il n'étoit pas éloigné d'essuyer une révolution. En effet les mesures, qu'on prenoit au-dedans & au-dehors du Royaume, pour transférer la Couronne au Prince d'Orange, étoient déja bien avancées.

Le vingtiéme de Juin 1688. la Reine accoucha d'un Prince, & cette naissance d'un Héritier de la Couronne servit aux Conjurés d'un nouvel aiguillon pour presser l'exécution de leur complot. On commença par faire passer le nouveau Prince de Galles pour un Enfant supposé, quoique le Prince d'Orange l'eût reconnu pour légitime, en eût fait faire des complimens au Roi, & eût ordonné qu'on inférât son nom dans les Prieres publiques de sa Chapelle. Le Roi, qui comprit le besoin qu'il avoit d'une

Armée, rappella de Hollande six Régimens Anglois, qui étoient au service des Etats Généraux depuis le Regne d'Elizabeth, mais les Hautes-Puissances déclarerent que ces Régimens leur appartenoient, qu'ils en avoient payé les levées, & qu'il n'y avoit point de capitulation, qui les obligeât à les rendre.

La révolution étoit prête à éclater, & le Roi en fut averti par Louis XIV. assez à tems pour la prévenir. Non-seulement Jacques II. ne profita point de l'avis, mais il refusa même les Troupes & l'argent, que sa Majesté Très-Chrétienne lui offrit. Il comptoit trop, dit notre Auteur, sur la bonté de sa cause. Il pouvoit ajoûter, & sur l'affection de ses Sujets, dont il jugeoit par celle qu'il leur portoit, & que leur révolte même ne leur fit jamais perdre. Il ne crut le mal réel, que quand il fut sans remède, & tous ceux, qu'il y voulut apporter, ne servirent qu'à précipiter sa ruine. Nous ne suivrons pas l'Historien dans le détail de cette fu-

neste catastrophe ; la suite de l'Histoire de cet infortuné Monarque n'a plus rien, dont on ne convienne de part & d'autre, & qui ne soit connu de tout le monde.

Notre Auteur, après avoir rapporté l'Acte, qui établit le Prince & la Princesse d'Orange Roi & Reine de la Grande Bretagne par indivis, observe que le Prince, en arrivant en Angleterre, avoit déclaré qu'il n'y étoit pas venu " pour ôter le Roi de dessus le » Trône, beaucoup moins pour s'en » rendre le maître, ou pour renverser & apporter quelque pré» judice à la succession légitime, » mais uniquement pour donner du » secours à la Nation. „ Que cependant sur l'avis, qu'on proposa après la retraite du Roi, de conserver à ce Prince les droits de la Souveraineté, & d'en confier l'exercice à quelqu'autre, il témoigna qu'une simple Régence ne lui convenoit pas, & menaça même, si l'on prenoit ce parti, de repasser la Mer, & d'abandonner ceux „

qui l'avoient appellé, au juste ressentiment de leur Souverain outragé.

D'autre part, dit encore notre Au-»teur, la conduite des Anglois, selon »la remarque d'un de nos Histo-»riens, a quelque chose de si ex-»traordinaire, qu'on a peine à la »comprendre, & on peut assûrer »que celle de Cromwel parut plus »entendue, plus réguliere, & mieux »suivie. Il soûtint toujours que les »Loix étoient au-dessus du Roi, »& le Peuple au-dessus des Loix; »que conséquemment Charles I. »ayant manqué au Peuple, il étoit »soumis aux Loix ordinaires. La »conséquence est juste, supposé la »vérité du principe; mais ce prin-»cipe les Anglois ont paru le dé-»tester depuis la mort de l'Usur-»pateur parricide: cependant ils »dégradent ici leur Souverain, »comme s'il tenoit d'eux une »puissance, qu'ils ont reconnu ve-»nir immédiatement de Dieu.,,

Il combat ensuite, toujours d'après le même Historien, ce que les Anglois ont allégué pour leur justi-

fication, à sçavoir, que la Religion & la fuite de leur Roi les avoient mis en liberté d'en choisir un autre. Quant au premier Chef, il demande où l'on a trouvé que la retraite d'un Prince, qui céde pour quelque tems à la tempête, suffise pour rendre le Trône vacant; & sur le second il observe qu'on étoit bien éloigné au tems d'Elizabeth de penser ainsi en Angleterre, où l'on déclamoit si hautement contre la Ligue de France, qui refusoit de reconnoître Henri IV. pour Roi, à moins qu'il n'embrassât la Religion Catholique.

Il y a plus, si la Religion & la fuite de Jacques II. ont été les seules raisons de le déposer, on voit bien pourquoi la Maison de Hanovre fut appellée à la succession, au cas que les Filles de ce Prince, ne laissassent point d'Enfants, au préjudice de tant de Princes, qui par le droit du sang sont beaucoup plus proches du Trône; mais sur quel principe déclara-t-on en Angleterre, que le Prince d'Orange, supposé que la Princesse

Marie ne lui donnât point d'Héritiers, ſeroit ſon Succeſſeur, & tranſmettroit la Couronne à ſes Enfans, s'il en avoit d'un autre lit, & cela contre le droit inconteſtable de la Princeſſe de Dannemark? Si on répond avec un Hiſtorien de Louis XIV. que l'opinion générale des ſiécles précédens a été que le Parlement d'Angleterre a inconteſtablement le droit de limiter, reſtreindre, & circonſtancier la ſucceſſion, comme il le juge à propos pour le bien public; que la proximité du ſang ne donne un titre immuable pour les Succeſſeurs, que rélativement au conſentement des Peuples, & à l'application du Succeſſeur à maintenir les Loix une fois établies; ne s'en ſuit-il pas que le Peuple ſera toujours en droit de dépoſer ſon Souverain, quand bon lui ſemblera, & que la révolution même de Cromwel n'a rien en ſoi de criminel. Ce trait de Juriſprudence n'eſt-il pas tout propre à mettre le feu aux quatre coins de l'Univers?

Juillet 1741.

En vain cet Historien prétend se justifier par l'exemple, non-seulement de l'Angleterre, où rarement, dit-il, la Couronne a été possédée par trois Héritiers consécutifs en ligne directe, mais encore par celui de la France, où Merouée monta sur le Trône au préjudice des Enfans de Clodion, dont il étoit Tuteur; où Pepin fut élû aux dépens de Chilpéric par un Parlement; où la Nation couronna Hugues Capet, à l'exclusion de Charles, Frere du dernier Roi de la seconde Race: mais pour autoriser par ces exemples le principe de l'Historien, il faut prouver que toutes ces révolutions n'ont rien eu que de légitime, & cela n'est pas aisé. La P. Daniel a prétendu que sous la seconde Race de nos Rois la Couronne étoit élective, & il le prouve par l'élection d'Eudes & de Raoul. D'ailleurs l'Histoire ne regarde-t-elle pas Pepin & Merouée comme des Usurpateurs, aussi bien que tous les Rois d'Angleterre, qui ont arraché le Sceptre des mains

qui le portoient légitimement ?

On a imprimé à la fin de ce Volume des ſentimens & des pratiques de piété du Roi Jacques II. & des avis qu'il a laiſſés pour le Prince ſon Fils. Ils ſont dignes de ſon eſprit & de ſon cœur ; mais ils n'ont rien , qui doive ſurprendre de la part d'un Monarque, à qui ſes Ennemis mêmes ne peuvent reprocher, que trop de zéle pour ſa Religion. Son Hiſtoire toute ſimple , en faiſant voir qu'il a ſacrifié trois Couronnes à la vivacité de ce même zéle, & à la délicateſſe de ſa conſcience, dit encore plus, que les Ecrits de Piété les plus marqués au bon coin.

ARTICLE LX.

*LETTRE DU PERE LE MIRE au Pere **.*

MON RÉVEREND PERE,

Voici quelques Remarques, que j'ai faites ſur la Lettre de M. Boyer.

rapportée dans les Mémoires de Trévoux au mois de Janvier de cette année, Article II.

1o. L'Auteur déclare que M. *Pluche* ne se sert pas du témoignage de Sextus Empiricus précisément pour fixer l'époque, où il place la division du Zodiaque: mais pour recueillir une ancienne Tradition; qui nous a conservé la maniere, dont on s'y est pris pour le diviser. Il suppose avoir justifié par-là l'usage que M. Pluche fait du récit d'Empiricus.

Je ne conçois pas comment M. Boyer justifie l'Auteur du Spectacle de la Nature par ce qu'il dit ici: mais il est bien évident que l'on doit en conclure précisément ce que j'ai avancé dans ma Lettre; que M. Pluche cite Empiricus pour garant de son systême. Car ne pas se servir du témoignage d'un Historien précisément pour fixer l'époque d'un événement; mais pour recueillir une anciene Tradition, qui nous a conservé les circonstances de cet événement, c'est assûrément se servir

de ce témoignage pour fixer tout-à la-fois l'événement, & des circonſtances, qui accompagnoient cet événement. Donc, M. Pluche, ſelon M. Boyer même, ſe ſert du témoignage d'Empiricus pour fixer l'époque où il place la diviſion du Zodiaque, & la maniere dont on s'y eſt pris pour le diviſer. Je n'ai jamais prétendu que M. Pluche eût d'autre vûë que celle-là.

2°. M. Boyer reconnoît que le terme vague d'*anciens* convient également aux premiers Chaldéens, & à ceux qui ont vécu 1500. ans après le Déluge. Et de-là il conclut que ce n'eſt pas ſur ce ſeul terme d'*anciens* qu'on peut fonder l'époque de la diviſion du Zodiaque : mais ſur la liaiſon étroite, que cette diviſion a avec l'Aſtronomie.

Premiérement. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ſur quoi l'on peut ou l'on doit fonder cette époque. Il s'agit préciſément de ſçavoir ſi M. Pluche en la fondant ſur le récit d'Empiricus, prouve ſuffiſam-

ment ce qu'il veut prouver. Si Macrobe en faisant les Egyptiens Inventeurs du Zodiaque apportoit, pour prouver qu'ils le sont en effet, le témoignage du même Empiricus, tandis que ce dernier attribue cette invention aux Chaldéens, M. Pluche, sans doute, auroit droit de se plaindre alors que Macrobe abuse de ce que dit Empiricus, & qu'il ravit aux Chaldéens l'honneur qui leur est dû. Mais sur ce que Sextus Empiricus rapporte qu'autrefois des Anciens diviserent le Zodiaque, M. Pluche veut nous persuader par-là que cette division se fit peu de tems après le Déluge & qu'elle fut le fruit de l'industrie des premiers descendans de Noé. Il est clair que la preuve de M. Pluche ne vaut pas mieux que celle de Macrobe & que c'est sans fondement, qu'il fait honneur de cette division aux Chaldéens, plûtôt qu'à ceux qui leur furent postérieurs de 1500. ans.

Secondement. On ne peut comprendre que M. Pluche ait fondé

ou pû fonder son époque sur la liaison étroite qu'elle a avec l'Astronomie. Il ne dit pas un mot, qui nous fasse ou nous laisse entrevoir cette liaison. D'ailleurs cette liaison est telle, selon M. Boyer, que sans la division du Zodiaque il n'y a point d'Astronomie, & dès-qu'il y eut des Astronomes le Zodiaque se trouva nécessairement divisé. Cette liaison est donc telle, que jamais M. Pluche n'a pû nous la faire comprendre. Car il auroit dû nous dire que la division du Zodiaque étoit avant l'Observation des Chaldéens, & que néanmoins elle fut une production de ces mêmes Observateurs, qui sont les peres de l'Astronomie aussi bien que les Auteurs du genre humain. Comment joindre ensemble des idées aussi évidemment incompatibles ?

3°. Tout ce qui nous prouve l'antiquité de l'Astronomie, ajoûte M. Boyer, nous prouve aussi celle de la division du Zodiaque. Ce paradoxe choque autant la raison que l'opinion de tous les hommes. On est obligé de reconnoître qu'il en est

des Sciences comme des Arts, qu'aucune production humaine n'est parfaite en son origine. Quelque ancienne que soit l'Astronomie, elle a eû sa naissance & ses progrès. Selon M. Pluche, même les premiers Chaldéens avant l'invention & la division du Zodiaque étoient d'industrieux Observateurs. Ils avoient introduit, ou du moins rétabli les Néoménies par l'observation des premieres Phases de la Lune. Ils s'étoient appliqués à fixer le commencement & la fin de l'année : mais ils le firent d'abord avec trop peu de justesse. Ils reconnurent la nécessité d'en renfermer la durée dans des bornes plus précises ; & le besoin fit faire un nouveau pas à l'Astronomie. Tout ceci ne s'accorde gueres avec le principe de M. Boyer. De plus les découvertes de ces derniers siécles, sont une preuve manifeste que les connoissances Astronomes ne s'acquierent & ne se perfectionnent pas tout-à-la-fois. Qui sçait, si la route exacte du Soleil n'étoit pas autrefois en certain

ſens autant inconnue aux anciens Aſtronomes, que le cours & l'ordre de la révolution des Cometes l'eſt encore à ceux de nos jours? Il faut conclure que l'Aſtronomie étoit avant la diviſion du Zodiaque, & que le principe de M. Boyer s'oppoſe au ſentiment commun & à la raiſon même. Auſſi quel eſt le raiſonnement qu'il appuye ſur ce principe? *Sans la diviſion du Zodiaque, dit-il, il n'y a point d'Aſtronomie. Ainſi ſi les premiers Habitans de Chaldée ont été Aſtronomes; il faut qu'ils ayent découvert & diviſé le Zodiaque, & il eſt démontré qu'ils ſont les Anciens dont parle Empiricus.* En ſuppoſant véritable tel principe qu'on voudra, on fera paſſer pour des faits conſtans les choſes les plus évidemment fauſſes. En changeant deux ou trois termes du raiſonnement de M. Boyer, je démontrerai, par exemple, dans la même forme, que notre Artillerie, la Poudre & le Canon ſont les découvertes des Grecs

qui firent le Siége de Troye, ou des Hébreux qui prirent Jericho.

4°. Voici une autre Observation de M. Boyer. *Le Pere le Mire suppose*, dit-il, *que les Chaldéens se servirent des moyens, dont il est parlé dans Empiricus pour reconnoître exactement la ligne que le Soleil décrit dans ses déplacemens perpétuels &c.* Cette réfléxion n'a pas dû naître de la lecture réïtérée de ma Lettre. Comment peut-il m'attribuer cette supposition, & reconnoître en même-tems que je conclus juste en inférant, que tout le fruit que les Chaldéens purent retirer de leur opération, fut seulement de partager le Firmament & l'Equateur en douze parties égales ? M. Boyer a voulu dire sans doute que je suppose que la vûe que M. Pluche attribue aux Chaldéens, étoit de reconnoître exactement, & de diviser en même-tems la route annuelle du Soleil, & c'est vrayement ce que je suppose, & ce que je dois supposer. . . . M. Pluche dit en termes formels, que les Chaldéens

employerent deux moyens pour diviser l'année, & regler le tems de leurs travaux. Que le premier de ces moyens fut de s'assurer au juste de toutes les Etoiles, qui se trouvent sur la route annuelle du Soleil, & que le second fut de donner à ces Etoiles des noms propres à caractériser ce qui étoit particulier à chaque partie de l'année. Or, il n'étoit pas besoin de deux grands vases, de deux plus petits ni de tout l'appareil, dont parle Empiricus pour imposer des noms à des Etoiles. L'opération des Chaldéens n'avoit donc d'autre but, selon M. Pluche, que d'employer le premier moyen, & de s'assurer au juste de la route annuelle du Soleil, laquelle se trouvoit par l'expédient dont ils se servirent, partagée en même-tems en douze parties égales. Et c'est ce que l'Auteur du Spectacle de la Nature a soin de confirmer en disant, qu'*une ancienne Tradition nous a conservé la maniere ingénieuse, dont les premiers hommes s'y prirent pour reconnoître exactement la ligne que le Soleil dé-*

crit sous le Ciel dans ses déplacemens perpétuels, & partager l'année par portions égales.

5°. J'ai dit dans la seconde partie de ma Lettre, que non-seulement l'opinion de M. Pluche n'est fondée que sur des témoignages insuffisans; mais qu'elle est combattue encore par des témoignages plus que suffisans. Ces témoignages sont celui de Tatius, qui déclare que les noms des Constellations du Zodiaque étoient différens chez les Grecs & chez les Chaldéens; & celui de Pline, qui rapporte qu'Anaximandre observa le premier l'obliquité du Zodiaque.

M. Boyer fait d'abord remarquer que Tatius ne parle pas des Constellations du Zodiaque; mais seulement du Dragon, de l'Ourse (il veut dire des deux Ourses) & de Cephée.

Quoique puisse dire M. Boyer, je crois que Tatius doit s'entendre, tant de Constellation du Zodiaque, que des autres. Car outre qu'il n'excepte pas les premieres, on voit

assez par le Texte Grec que les quatre, qu'il nomme expressément ne sont pas les seules, sur les noms desquelles les Egyptiens & les Chaldéens étoient différens des Grecs, & qu'elles ne sont citées nommément que comme des exemples d'une différence singuliere, non seulement quant au nom, mais encore quant au nombre & à l'arrangement & la combinaison des Etoiles, qui les composent. D'ailleurs le témoignage de Pline, qui doit conserver toute sa force, justifie assez la maniere, dont j'ai interprété le Passage de Tatius; & Higin ne peut sans se contredire lui même, prétendre autre chose, sinon, que les noms des Etoiles fixes prises séparément, & les caractéres par lesquels les Astronomes désignent les Planetes, nous sont venus des Egyptiens. Cela n'empêche pas néanmoins que les noms & les figures des Constellations du Zodiaque & des autres ne soient, du moins en partie, de l'institution des Grecs.

6°. Mais, selon le Pere Kirker.

replique M. Boyer, *rien n'est plus faux que d'attribuer aux Grecs la découverte de l'obliquité de l'Ecliptique & la division du Zodiaque. Ces choses étoient communes chez les Egyptiens, tandis que les Grecs étoient encore dans une profonde ignorance, & ces derniers ne firent qu'altérer ce qu'ils avoient reçû des Egyptiens.*

Je n'ai pû trouver l'*Œdipus Ægyptiacus* d'où ce Texte est tiré. Je ne sçais par conséquent de quelle division du Zodiaque veut parler le Pere Kirker, ni quel est le sens & le but des paroles citées. Néanmoins je doute fort que M. Boyer puisse en tirer grand avantage.

Le Pere Riccioli dans son nouvel Almageste (*a*) rapporte les noms que les Egyptiens donnoient anciennement aux douze Signes du Zodiaque, & qu'il avoit reçus du Pere Kirker lorsqu'il composoit l'Ouvrage, que je viens de citer : il renvoye à l'*Œdipus Æpyptiacus* ; ceux qui veulent connoître les my-

(*a*) Almag. Nov. l. 6. C. 3. Sect. 3.

ftéres cachés fous ces noms. Les voici en Egyptiens tels qu'ils les reçu. Ταμετιρο Αμὺν, ὥ ιας, κλυσος, κλαρία, πιμενλικέων, ἄσφολια, λαμβαδία, ισιας, πιμάνρε, όπευλυς, υπευθέριαν, πιχοτώριων. En voici la fignification en Latin : *Regnum Ammonis, ftatio Hori, clauftrum Hori, hoftia Typhonis. Cubitus nili, ftatio amoris, ftatio propitiationis, ftatio Ifidis, ftatio amænitatis, brachium facrificii, brachium beneficum, pifcis Hori.* Ces dénominations n'ont certainement pas beaucoup de rapport avec celles des Grecs, qui font les mêmes que celles des Chaldéens. Ceci fuppofé, fi les dénominations des Egyptiens font plus anciennes que celles des Chaldéens ; il n'eft pas croyable que les Chaldéens furent les premiers, qui inventerent & diviferent le Zodiaque, ni que les Grecs furent ceux qui altérerent ce qu'ils avoient reçu des Egyptiens. Si au contraire les dénominations des Chaldéens font antérieures à celles des Egyptiens ; il n'eft pas aifé de comprendre comment les Grecs

s'accordent quant aux noms des Signes avec les Chaldéens plûtôt qu'avec les Egyptiens. Au reste, ce que j'ai dit dans ma Lettre de Pythagore, d'Anaximandre, de Cléotraste &c. n'étoit que pour montrer que l'Histoire nous fournissoit des argumens positifs contre le systême de M. Pluche; sans néanmoins prétendre pour cela que les Grecs furent en effet ceux qui diviserent les premiers le Zodiaque. J'accorde même volontiers cet honneur aux Chaldéens, pourvû qu'on convienne avec moi, que cette division ne se fit qu'environ 1800. ans après le Déluge; ou si on prétend qu'on la fit au tems où M. Pluche en fixe l'époque; qu'il me soit du moins permis de croire qu'elle ne pût être dès lors un moyen de regler tous les travaux, de connoître l'ordre des récoltes, de découvrir d'un coup d'œil où étoit le Soleil, & de combien l'année étoit avancée. Car tout cela veut dire dans M. Pluche, que les constellations du Zodiaque sensible corref-

pondoient aux Signes de même nom du Zodiaque rationel & invisible au tems qu'on divisa le Zodiaque, ce qui n'arriva, comme je le démontrerai, qu'environ 1800. ans après le Déluge.

7°. Les preuves que M. Boyer croit trouver dans les quatre Livres des Rois, dans Joseph, Platon, Virgile, Strabon &c. ne peuvent rien décider en sa faveur. Nous n'avons dans l'Histoire rien de certain quant à la division du Zodiaque; ni quant au lieu ou au tems où l'Astronomie prit naissance.

Selon Joseph (*a*) & Diodore (*b*) de Sicile les Chaldéens passoient communément pour les plus experts & les plus anciens Astronomes. Mais peut-être que ces Peuples s'étoient fait eux-mêmes cette réputation. Ils se vantoient qu'au tems d'Aléxandre, il y avoit déja quatre cens trois mille ans, que ceux de leur Nation s'étoient appliqués à

(*a*) Antiq. Jud. L. 1. C. 14.
(*b*) L. 2. C. 8.

l'Aſtronomie, ce qui eſt incroyable, ſuppoſé même que les années, dont ils parloient, ne fuſſent que des révolutions lunaires de 30. jours chacune. Epigene, Critodeme & Beroſus, ſuivant le témoignage de Sénéque (*a*) & de Pline, (*b*) rapportent pour le plus ancien monument de l'Aſtronomie des Chaldéens, des obſervations de 430. ou de 720. ans. Hipparque, ſelon Ptolémée, rapporte celles que les Babiloniens donnerent à Calliſthene pour Ariſtote. Ce ſont les mêmes que celles, dont parle M. Boyer d'après Porphire. Si nous en croyons Lucien, (*c*) les Ethiopiens ſont les peres de l'Aſtronomie; ils tranſmirent leurs connoiſſances à ceux d'Égypte; ceux ci les tranſmirent aux Chaldéens, & Babilone ne fut qu'une Colonie d'Egyptiens, que Belus conduiſit en Chaldée. Rien n'eſt plus incertain que ce que les Hiſtoriens nous diſent du tems de l'o-

(*a* L. 7. Natur. q. q. c. 3.
(*b* L. 7. c. 56.
(*c* Dial. de l'Aſtrol.

rigine de l'Aſtronomie, & des Peuples chez qui elle prit naiſſance. Cependant, que M. Boyer choiſiſſe quel ſyſtême il lui plaira ſur ce point, je ſuppoſe comme véritable tout ſentiment qu'il aura voulu embraſſer; il ſera toujours certain qu'il s'eſt trouvé dans le monde des Aſtronomes avant la diviſion du Zodiaque. Le nom d'Aſtronomes, comme remarque Bullialdus (*a*) expliquant un Texte de Platon, doit s'accorder non-ſeulement à ceux qui s'appliquerent à conſiderer le cours des ſept Planetes pour reconnoître le cercle que chacune d'elles parcourt; mais auſſi à ceux qui contemplerent avant eux les Etoiles fixes pour en connoître le lever & le coucher. Quand donc les Chaldéens ſeroient les premiers Aſtronomes; quand les obſervations des Babiloniens ſeroient en effet auſſi anciennes qu'on le prétend; eſt-il bien certain qu'elles contenoient autre choſe que des remarques ſur le lever & le coucher

(*a*) Aſtron. Phi. Proleg.

des Etoiles ; la mesure des révolutions du Soleil & de la Lune ; le tems, la durée, & la grandeur de quelques Eclipses ? Toutes ces observations se pouvoient faire indépendemment de la division du Zodiaque. Donc, encore une fois, l'antiquité de l'Astronomie ne prouve pas celle de la division du Zodiaque : mais la division du Zodiaque est une preuve du progrès de l'Astronomie. Et si l'on admet le principe de M. Boyer ; l'époque de l'invention du Zodiaque & de l'Ecriture remontera nécessairement jusqu'aux Enfans de Seth & au-de-là, ce qui renverse toujours le systême de M. Pluche. En voilà assez pour montrer l'insuffisance des preuves que M. Boyer tire de l'antiquité des Astronomes. Je passe à l'argument que me fournit l'Astronomie même contre l'Auteur du Spectacle de la Nature.

8°. Voici cet argument en substance, tel que l'expose M. Boyer. *Selon M. Pluche la premiere Etoile du Belier (il en faut dire autant de toutes les autres) est avancée depuis la*

premiere construction de notre Sphere, d'environ 30. degrés d'Occident en Orient, ce qui fait la douziéme partie d'une révolution entiere. Cela étant il faut de deux choses l'une; ou que les Etoiles soient au commencement de leur seconde revolution; & le monde sera ancien de 27300. ans; ou elles seront à la douziéme partie de leur premiere révolution; & alors il n'y aura d'aujourd'hui jusqu'au premier arrangement du Zodiaque que 2100. ans.

Le dilemme, dit M. Boyer, *seroit sans replique si l'invention du Zodiaque n'étoit pas plus ancienne que la Sphere. Mais il paroît certain qu'on a long-tems étudié le Ciel en lui-même, avant que de le représenter par des Globes ou des Spheres.* M. Boyer semble ne point avoir lû ou avoir oublié ce que j'ai dit dans ma Lettre. Je le répete. Ce n'est que sur les principes établis par l'Auteur du Spectacle de la Nature, que je fonde ma Démonstration Astronomique. Il est très-certain que M. Pluche pose lui-même ce principe, que la Sphére, dont nous nous ser-

vons eſt auſſi ancienne que la diviſion du Zodiaque. M. Boyer n'a pû ne pas s'en appervoir. Selon M. Pluche au tems des premiers Chaldéens le Soleil durant les trois mois du Printems paſſoit ſucceſſivement ſous les conteſtellations ; (je ne dis pas ſous les Signes,mais ſous les conſtellations ou ſous les étoiles) du Belier, du Taureau & des Gemeaux. Au plus long jour de l'année, eû égard aux Chaldéens ; il étoit ſous le commencement de la Conſtellation de l'Ecreviſſe. Il paſſoit ſous les premieres Etoiles de la Balance aux premiers jours de l'Automne, & au plus court jour de l'année il ſe trouvoit ſous le premier degré de la Conſtellation du Capricorne. Il s'en ſuit donc qu'au tems que les premiers Chaldéens diviſoient le Zodiaque ; la premiere Etoile du Belier, répondoit à-peu-près au point d'interſection de l'écliptique & de l'Equateur ; où tombe l'Equinoxe du Printems. Il en faut dire autant des commencemens des autres Conſtellations, dont nous venons de parler, par rapport aux

points des deux solstices, & à celui de l'Equinoxe d'Automne. Par conséquent, selon M. Pluche, les Etoiles du Zodiaque avoient précisément la même longitude, c'est-à-dire, la même situation par rapport aux points cardinaux de l'Ecliptique rationelle ou invisible, au tems de la division du Zodiaque & au tems de la premiere construction de notre Sphére. Mais ces circonstances ne peuvent se rencontrer les mêmes en différens tems, à moins que le Firmament n'ait été immobile durant tout l'intervalle compris entre ces deux différens tems. Il est donc évident que selon M. Pluche, l'invention du Zodiaque & celle de notre Sphére sont également anciennes.

9°. M. Boyer me surprend extrémement par ce qu'il ajoûte au sujet de la Sphére. *J'observe*, dit-il, *en finissant que si le Pere le Mire vouloit confondre l'invention du Zodiaque avec la construction de la Sphere, il ne paroitriot gueres d'accord avec lui-même; puisqu'il place la dé-*

couverte de l'obliquité de l'Ecliptique au tems d'Anaximandre, environ 600. ans avant Jesus-Christ, & la construction de la Sphere au tems d'Archimede ou d'Hipparque environ 200. ans avant Jesus-Christ. Je confonds vraiement, & je dois confondre le tems auquel on divisa le Zodiaque de la maniere qu'il se trouve aujourd'hui divisé, avec celui de l'invention de la Sphére, qui est à présent en usage. Mais je ne dis nulle part que cette Sphére ait été inventée au tems d'Archiméde, c'est-là le sujet de mon étonnement; sur-tout ce sentiment ne m'ayant jamais paru probable. Les Historiens à la vérité sont sur ce fait fort opposez entr'eux du moins en apparence. Certains croyent qu'elle fût inventée par Atlas, & qu'Hercule la porta le premier chez les Grecs. Les Egyptiens en attribuent l'invention à Mercure Trismegiste. Pline prétend qu'elle est une des découvertes d'Anaximandre, & Diogene-Laërce en fait un certain Musœus l'inventeur. Je pense néan-

moins qu'on peut concilier entr'eux les différens témoignages de tous ces Auteurs, & c'eſt, je crois, le parti le plus plauſible qu'on puiſſe prendre ſur le fait, dont il s'agit. Il faut conſidérer la Sphére comme un tableau qui nous repréſente le Ciel, & ſur lequel pluſieurs Peintres de différens tems & de différentes Nations ont appliqué ſucceſſivement le pinceau. Les premiers Aſtronomes, qui obſerverent les Etoiles fixes, leur nombre & leur diſpoſition, furent, pour ainſi dire, ceux qui l'ébaucherent en y marquant ſelon leur ordre toutes les Conſtellations, qu'on diſtingua enſuite par diverſes figures. Voilà peut être la Sphére d'Atlas, de Mercure ou de quelqu'autre même plus ancien. Lorſqu'enſuite on diviſa le Firmament par ſix Colures, qui paſſant par les Poles du monde partageoient l'Equateur en 12 parties égales; on eut ſoin de tranſporter ſur la copie ces nouveaux traits qu'on venoit de remarquer dans l'original, & le Globe artificiel ſe trouva diviſé en douze por-

tions égales de même que toutes les Constellations dépeintes sur sa surface. On marqua aussi alors sur la Sphére un grand cercle dont la circonférence étoit également éloignée des deux Poles du monde ; & ce cercle servit dès-lors à déterminer les longitudes de toutes les Constellations, & à mesurer le tems que chaque douziéme partie du Ciel employoit à passer sous le même Méridien, & cette Sphére, de même que le Ciel, fut partagée en douze tems ou douze ascensions droites toutes égales entr'elles. On remarqua vers le tems d'Anaximandre, ou long-tems avant, si l'ont veut, l'obliquité de la route annuelle du Soleil. On marqua cette route comme on pût sur la Sphére, en désignant les Constellations sous lesquelles le Soleil se plaçoit successivement; & si ces Constellations étoient dès-lors représentées par des figures d'Animaux; on appella Zodiaque l'espace qu'elles occupent dans le Ciel, & le Zodiaque se trouva, comme on conçoit, di-

vilé en douze parties inégales, par les mêmes colures qui partageoient l'Equateur par portions égales. Enfin on vint à reconnoître exactement la ligne que le Soleil décrit par ſon mouvement propre, & les points du Ciel auſquels il parvenoit chaque année ſans jamais les outre-paſſer. On marqua cette ligne & ces points ſur les Globes, elle fut appellée l'Ecliptique, & les deux points, les Solſtices. On fit paſſer par ces points des cercles paralleles à l'Equateur ; ce ſont les tropiques. On partagea l'Ecliptique en douze parties égales par ſix grands cercles qui s'entrecoupoient tous à ces Poles, & ce fut la vraiſemblablement la premiere Sphére, qui nous repréſenta le Zodiaque diviſé de la même maniere qu'il l'eſt aujourd'hui. M. Boyer m'eût diſpenſé de faire cette digreſſion qui ne ſera pourtant pas inutile ; s'il ne m'avoit fait dire ce à quoi je n'ai jamais penſé. J'ai toujours été très-éloigné de croire que la Sphére ait été inventée du tems d'Archiméde ou que

ce grand Mathématicien en ait été lui même l'Inventeur. L'Epigramme de Claudien (*a*) & tout autre témoignage ne peut prouver autre chose, sinon qu'Archiméde fut le premier, & peut-être le seul qui construisit une Machine de verre, un

(*a*) Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Risit & ad superos talia dicta dedit?
Huccine mortalis progressa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legesque deorum
Ecce Syracusius transtulit arte senex.
Inclusus variis famulatur spiritus Astris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus Signifer annum
Et simulata novo Cynthia mense redit.
Jamque suum volvens audax industria mundum
Gaudet, & humanâ sidera mente regit

ſyſtême du monde fait avec tant d'induſtrie, qu'elle nous en repréſentoit les parties avec les mêmes mouvemens que nous appercevons dans les corps céleſtes.

10°. D'ailleurs ſi M. Boyer avoit examiné avec plus d'attention ce que dit auſſi M. Pluche; que la premiere Etoile du Belier par ſon mouvement propre parcourt un degré en 70. ans, & qu'elle ſe trouve à préſent de 30. degrés plus orientale que l'Equinoxe du Printems; ce ſeul principe, indépendemment de la Sphére, lui eût fait connoître que ce ne fût que plus de 1800. ans après les premiers Chaldéens, qu'on vit cette Etoile répondre au point de l'Equinoxe, & que par conſéquent la diviſion du Zodiaque accompagnée des circonſtances que M. Pluche ſuppoſe, n'a pû être l'ouvrage des premiers deſcendans de Noé. Voici comme il eût pû raiſonner en ſe ſervant de ce principe. Depuis l'an 2233. avant Jeſus-Chriſt, qui eſt l'année à laquelle M. Boſſuet fait remonter les plus an-

ciennes Obſervations Aſtronomiques, & que M. Boyer croit concourir avec les tems les plus voiſins du Déluge, il s'eſt écoulé juſqu'à préſent 3973. ans, c'eſt à-dire, plus de 56. fois 70. ans. Donc, ſuivant le principe de M. Pluche la premiere Etoile du Belier a parcouru pendant cet intervalle pour le moins 56. degrés d'Occident en Orient, ce qui fait un Signe entier & 26. degrés. Otant cette quantité de la longitude que cette Etoile a aujourd'hui, qui eſt encore ſelon M. Pluche le trentiéme degré du Belier, on voit qu'au tems des premiers Chaldéens elle ſe trouvoit au quatriéme degré des Poiſſons. Il s'en falloit donc encore 26. degrès pour qu'elle répondit à l'Equinoxe du Printems, ce qui fait un mouvement de 1820. ans. Ce ne fut donc que 1820. ans après les premiers Habitans de Chaldée qu'on vit les Conſtellations du Belier, du Taureau & des Gémeaux répondre aux Signes du Zodiaque rationel, ſous leſquels le Soleil paſſe durant le Printems.

11°. Ce que dit Clément Aléxandrin cité d'après M. de Voltaire ne décide rien quant au point dont il est ici question. Cet Auteur écrivoit vers la fin du second siécle après Jesus-Christ, par conséquent ce qu'il dit de l'Equinoxe & du Solstice observés, l'un par Chiron, l'autre par Meton, peut s'entendre rélativement à la division du Zodiaque, qui auroit été faite seulement après ces deux anciens Astronomes. Lorsque le P. Riccioli, par exemple, rapporte que Kepler fixe la longitude de la premiere Etoile du Belier au huitiéme degré du Verseau pour la premiere année du monde : cela ne prouve pas décisivement que, selon Riccioli ou Kepler, il y eût un Zodiaque divisé comme aujourd'hui à la premiere année du monde. Je suppose néanmoins que ce que dit Clément Aléxandrin doit s'entendre en ce sens qu'au tems de Chiron & de Meton on fixa l'Equinoxe & le Solstice, en désignant déja dès-lors telle ou telle partie du Zodiaque, M. Boyer ne

peut rien en conclure en faveur de l'opinion qu'il soutient. Les anciens Astronomes déterminoient autrefois la longitude des points du Ciel sur l'Equateur. Ceci se pratiquoit même encore du tems d'Hipparque, comme le remarque le P. Petau : (*a*) car cet Astronome place l'Etoile qu'il appelle la tête de la grande Ourse à-peu-près au troisiéme degré du Lion, & la derniere de la queue du Dragon, au quatriéme degré de la Balance, ce qui ne pouvoit être vrai au tems d'Hipparque en prenant les longitudes sur l'Ecliptique. On doit donc se rappeller ici ce que nous avons dit des différentes divisions du Zodiaque en parlant de l'invention de la Sphére, & l'on concevra aisément comment on pouvoit faire mention des parties ou degrés du Zodiaque au tems de Chiron & de Meton, quoique ce cercle ne fut pas encore divisé de la maniere qu'il l'est à présent.

(*a*) Uranolog. L. 2. C. 2.

Je pourrois tirer une nouvelle preuve contre le systême de M. Pluche de ce que rapporte Clément Aléxandrin touchant l'Equinoxe de Chiron, & le solstice de Meton : mais je crois en avoir dit assez pour justifier pleinement ce que j'ai avancé dans ma premiere Lettre.

ARTICLE LXI.

TRAITÉ HISTORIQUE & Pratique sur le Chant Ecclésiastique, avec le Directoire qui en contient les principes & les regles suivant l'usage présent du Diocèse de Paris & autres, précédé d'une nouvelle Méthode pour l'enseigner & l'apprendre facilement. Par M. l'Abbé Lebœuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre. A Paris, chez Claude-Jean-Baptiste Hérissant, ruë Neuve Notre-Dame aux trois Vertus, & Jean-Thomas Hérissant, ruë Saint Jacques, à Saint Paul & à Saint Hilaire 1741. in-8°. *pag.* 290.

CEt Ouvrage est dédié à Monseigneur l'Archevêque de Paris, par les ordres duquel M. l'Abbé Leboeuf avoit travaillé au Chant du nouveau Bréviaire & du nouveau Missel, donnés au Diocèse de Paris. L'Epître Dédicatoire a le mérite de cette briéveté & de cette précision si rares & si nécessaires dans ces sortes de Piéces.

Dans l'Avertissement qui la suit M. l'Abbé Leboeuf nous apprend, que voulant donner au Public les anciens préliminaires de l'Antiphonier de Paris, composés autrefois en Latin par M. l'Abbé Chastelain, sçavant Chanoine de Notre-Dame, & sentant que la matiere paroîtroit un peu séche à beaucoup d'Ecclésiastiques, il a cru 1°. devoir, pour remédier autant qu'il seroit possible à cette sécheresse, faire précéder cet Ouvrage d'un petit Traité sur le Chant Ecclésiastique en général. 2o. Que pour s'accommoder au goût du tems, où les Ouvrages Latins trouvent peu de Leç-

teurs, il devoit traduire en François les Préliminaires de l'Antiphonier composés en Latin. Ainsi le Livre de M. l'Abbé Lebœuf renferme deux Traités, l'un Historique qui est le premier, & l'autre Pratique.

Le Traité Historique est partagé en sept Chapitres. Le premier traite de la maniere d'enseigner le Chant aux Enfans, montre combien il est utile de le leur enseigner, & que les plus grands hommes y ont donné leurs soins.

C'est au siécle de Charlemagne que le Chant Ecclésiastique commença à être en vogue en France. Le dixiéme & le onziéme siécle furent aussi des époques brillantes pour ce Chant. La méthode dont on se servoit alors pour le noter & l'enseigner étoit cependant bien défectueuse. Ce ne fut qu'au onziéme siécle que Guy Aretin, Moine Italien ayant trouvé l'art de faire sentir par une espéce d'échelle le progrès des sons montans & descendans, le Chant devint plus fa-

cile à enseigner & à apprendre. Sa méthode a pourtant eu besoin d'être perfectionnée parce que son échelle ne donnoit pas autant de noms différens qu'il y a de cordes dans l'octave. Il n'y a pas encore un siécle & demi que l'on a mis en usage la syllabe *si* pour désigner le son qui est entre le *la* & l'*ut*. M. l'Abbé Lebœuf croit que cette augmentation ne suffit point, & que la Science du Chant ne deviendra moins difficile, que quand on sera convenu d'admettre douze syllabes différentes pour dénommer les douze demi tons de l'octave.

L'exemple de S. Grégoire Pape suffit à M. l'Abbé Lebœuf pour montrer que l'occupation d'enseigner le Chant n'est point au-dessous du caractére des Prêtres. Et Grégoire de Tours lui fournit des preuves de l'antiquité de l'usage où l'on est encore de donner aux Enfans une part considérable dans l'exécution du Chant Ecclésiastique.

Le Chapitre second sert à montrer l'estime qu'on a faite de tout

tems du Chant Eccléſiaſtique. Charlemagne compoſa le *Veni Creator* avec ſon Chant. Charles le Chauve paſſe pour avoir compoſé un Office du Saint Suaire. Le Roi Robert vers l'an 1000. fit une infinité de Chants. S. Louis & Richard Roi d'Angleterre aimoient beaucoup le Chant d'Egliſe. Foulques le Bon, Comte d'Anjou compoſa douze Répons en l'honneur de Saint Martin, & chanta ſouvent en habit Eccléſiaſtique avec le Clergé. Thibaut de Champagne ſe plaiſoit auſſi beaucoup au Chant d'Egliſe.

Il eſt moins ſingulier que les Evêques & les Abbés ayent eu le même goût. Tout ce qu'il y a eu de plus illuſtre, de plus diſtingué par la ſcience & la vertu dans les Egliſes d'Occident pendant près de neuf ou dix ſiécles fournit à M. l'Abbé Leboeuf un nombreux Catalogue de gens, qui ont chéri & cultivé le Chant Eccléſiaſtique, compoſé des Offices entiers, des morceaux particuliers, tracé même ſouvent des

ſyſtêmes & des méthodes diverſes en ce genre. Le célébre Gerſon Chancelier de Paris, que notre Auteur a cité ailleurs à ce ſujet, mérite bien de groſſir la Liſte de ceux qui ont écrit ſur cette matiere.

Le troiſiéme Chapitre eſt ſur l'origine du Chant Romain & ſon alliance avec le Chant Gallican. Celui qu'on peut regarder comme l'Auteur du Chant Romain, eſt le Pape S. Grégoire le Grand. Com-
» me on avoit, dit notre Auteur,
» chanté dans l'Egliſe Latine com-
» me dans l'Egliſe Grecque long-
» tems avant lui, il choiſit ce qui
» lui plut davantage dans toutes ces
» modulations. Il en fit un Recueil
» qu'on appella *Antiphonarium Cen-*
» *tonem*. Le fond de ces Chants
» étoit l'ancien Chant des Grecs. Il
» rouloit ſur leurs principes. L'I-
» talie avoit pû l'accommoder à ſon
» goût. L'uſage y avoit fait des chan-
» gemens avec le tems. Le S. Pape
» y corrigea, y ajoûta, y réforma.
» En un mot, quoiqu'il n'eut fait

» que lui donner un nouvel ordre, » l'ouvrage passa sous son nom & » communiqua par la suite au corps » du Chant de l'Eglise, le nom de » Chant Grégorien . . . .

. . . .

“ Pendant que Rome chantoit » dans le goût des Grecs avec les » agrémens que l'Italie a toujours » sçû donner dans les Arts, l'E- » glise Gallicane avoit aussi sa mé- » thode de chanter. Elle avoit d'ha- » biles Chantres. Grégoire de Tours » fait mention d'un de ses Ecclé- » siastiques nommé Armentaire qui » sçavoit distinguer à merveilles les » différentes mélodies. On ignore » comment on y moduloit les Ré- » pons; mais on juge par certains » restes de Psalmodie différens du » systême Grégorien, que son Chant » Psalmodique étoit autrement dis- » posé que le Chant de Rome . . . » . . . . quelles qu'ayent été les mé- » lodies Gauloises, on leur substi- » tua les Romaines à la fin du hui- » tiéme siécle & au commencement » du neuviéme par complaisance

» pour le goût de Charlemagne ;
» mais on conserva néanmoins du
» Chant selon l'ancien usage de l'E-
» glise Gallicane. La mélodie Pari-
» sienne qui tient davantage de ce
» Chant Gallican est celle qui est
» désignée par ce chriffre & cette
» lettre 4. a. „

L'Auteur donne en cet endroit le premier verset du Pseaume 109. *Dixit Dominus &c.* noté selon cette ancienne mélodie ; il rapporte ensuite plusieurs autres morceaux notés, qui se trouvent dans les anciens Livres de Chant ou qui sont encore en usage dans quelques Eglises, comme dans celles de Sens & d'Auxerre, & dont la Psalmodie est toute différente de celle du Chant Grégorien.

L'Introduction des Livres Romains en France, dit M. l'Abbé Lebœuf, " au neuviéme siécle &
» même en quelques lieux au hui-
» tiéme donna beaucoup de goût
» pour le Chant. Comme le fond
» du Rit des Offices fut changé,
» les Eglises particulieres firent com-

» poser à leurs Usages des Offices
» pour les Saints Locaux . . . .
» On composa aussi entre le dixié-
» me & le treiziéme siécle plusieurs
» Antiennes de Rimes ou de Vers
» en l'honneur de la Sainte Vierge ;
» & comme ces Antiennes, telles
» que *Salve Regina*, & *Alma Re-*
» *demptoris Mater*, furent chantées
» fort souvent en conséquence de
» l'établissement de l'Office de
» *Beata*, on s'en remplit extréme-
» ment; ce qui fit que les Composi-
» teurs donnoient presque toujours
» dans le goût d'*Alma*, quand ils
» composoient du cinquiéme mode,
» & dans celui de *Salve* quand ils
» composoient du premier . . . .
» J'ai fait remarquer combien il
» est difficile d'être juste dans ces
» sortes d'adoptations. L'Auteur de
» l'Office de la Fête de Dieu tom-
» ba dans d'étranges contre-sens
» pour avoir voulu les imiter trop
» servilement. Les habiles gens qui
» se trouverent depuis dans d'autres
» Eglises corrigerent ces méprises.
» Elles n'ont pas laissé que d'être

»chantées jusqu'à nos jours, sans »qu'on y prît beaucoup garde.... »Il y eut aussi des défauts dans »l'art d'écrire le Chant ou de le »noter. Le changement de Clef »qu'on n'étoit pas scrupuleux de »faire plusieurs fois dans une mê»me Piéce de Chant & dans une »même ligne, fit quelquefois pren»dre ces Clefs pour des Notes, & »les Copistes écrivoient comme ils »croyoient voir. Quelquefois la po»sition de certaines Notes étoit in»certaine, ce qui occasionnoit une »erreur dans la copie. „ Après des exemples notés de ces méprises l'Auteur continue ainsi : " une des »causes que dans les bas siécles le »Chant perdit d'un côté pendant »qu'il gagnoit de l'autre, fut de ce »que les Auteurs s'astreignirent »servilement à moduler les An»tiennes selon le rang qu'elles te»noient dans l'Office, ensorte que »la premiere Antienne d'un Offi»ce étoit toujours du premier mo»de, la seconde du second & ainsi »du reste. Ils observerent la mê-

» me chose pour les Répons. „

Le Chapitre quatriéme traite de la variété des Psalmodies qui ont cours en France. Comme pour rendre sensible ce que dit M. l'Abbé Lebœuf sur cette matiere, il faudroit copier ici les morceaux notés qu'il cite pour exemple, & qui servent de fondemens à ses réfléxions. Nous renvoyons au Livre pour s'en instruire.

Le cinquiéme Chapitre est sur les différentes espéces de Chant qui paroissent émanés du Chant Grégorien. Il en fut du Chant Ecclésiastique comme des autres Arts. Porté à sa perfection, le goût des rafinemens vint quelque-tems après en altérer la noble simplicité. " Ce
» que j'ai découvert de plus ancien,
» dit M. l'Abbé Lebœuf, qui suppo-
» se l'organisation des voix déja ad-
» mise en quelques Eglises est l'Or-
» donnance d'Eudes de Sully Evê-
» ques de Paris de l'an 1198. qui
» statue sur la Fête de la Circonci-
» sion que le Répons des premieres
» Vêpres & le *Benedicamus* pour-

» ront être chantés *in triplo, vel qua-*
» *druplo, vel organo.* „ Voici l'explication neuve & bien fondée que donne de ces termes notre Auteur. *L'organum* ne veut point dire en ce texte ni en d'autres semblables, *un jeu d'Orgues* comme l'a imaginé le Pere du Bois dans son Histoire de l'Eglise de Paris. *Organum* étoit le nom générique qui s'entendoit du cas où l'accord étoit simple. C'est-à-dire, lorsqu'il n'y avoit que deux voix chantant ensemble. En d'autres Eglises on appelloit cela chanter *in Duplo*; *triplum* étoit lorsqu'il y avoit trois voix, *quadruplum* lorsqu'il y en avoit quatre qui chantoient, par exemple, le verset d'un Répons ou d'un *Alleluia.* Les quatres Chantres de l'*Alleluia* sont appellés dans le Nécrologe de Paris *Organistæ Alleluia*, les Organistes de l'*Alleluia.*

Or qu'étoit-ce qu'organiser le Chant demande M. l'Abbé Leboeuf? C'étoit y insérer de tems en tems des accords à la tierce. Il en fournit un exemple dans l'*Alleluia*

du Dimanche de la *Quasimodo* de l'ancien Graduel qu'il rapporte noté à deux parties ; & puis il continuë .... " Il est visible que deux » Chantres basses-contres chantans » en même-tems ces deux parties » qui sont un peu différentes sur » les dernieres syllabes des mots » *Alleluia, Dominus, vere apparuit*, » il résultera de ces différences un » accord à la tierce . . . .
» Le Lecteur me prévient déja & » s'apperçoit que de-là vient l'ori- » gine des cadences périéléses ou » circonvolutions si communes dans » les versets des Répons de Paris, » & presque inséparable des into- » nations. De-là vient que commu- » nément la périélése est restée dans » les anciennes Eglises, & qu'en » d'autres c'est quelquefois l'autre » partie de la composition organi- » sée qui est restée. . . . .
. . . .

" Au reste quoique ces périélé- » ses se soient multipliées dans les » Chants des versets des Répons, » je suis persuadé qu'il n'y avoit

» originairement que les Enfans-de-
» Chœur, qui en faisoient dans les
» versets des Répons qui étoient de
» leurs charges, comme ils sont enco-
» re les seuls qui en font en plusieurs
» Eglises ; mais depuis qu'on les
» mit dans les copies des Livres,
» cela passa en usage ; & c'est ainsi
» que cela s'est étendu & multi-
» plié. On conclura de tout ceci
» que ces modulations sont encore
» un peu trop fréquentes dans quel-
» ques versets ; mais la loi qu'im-
» pose l'usage, entraîne quelquefois
» malgré qu'on en ait. „

M. l'Abbé Lebœuf indique ensuite divers monumens liturgiques de 500. ans d'antiquité où il trouve des preuves de l'usage régulier de cette organisation du Chant Ecclésiastique : tels sont, par exemple, l'Ordinaire de S. Martin de Tours & celui de Châlons-sur-Saone.

Le nom, dit-il, qui prit le dessus pour désigner ces sortes d'accords fut celui de *discantus* par la raison que c'étoit un Chant à deux voix & en langage vulgaire on le nom-

ma le *déchant*, Les régles en avoient été écrites en François dès-le treiziéme siécle. Elles commencent ainsi dans un Manuscrit de Saint Victor de Paris. *Quis quis veut déchanter, il doit premier sçavoir qu'est quant est double, quant est la double Note & double est la Witisme ; & doit regarder se li Chant monte ou avale. Se il monte nous devons prendre le double Note, se il avale nous devons prendre le quinte Note &c.* Tel fut le berceau de ce qu'on a appellé depuis le contre-point & le faux-bourdon.

Si le Déchant eut des Approbateurs, il trouva aussi des Censeurs, & bien des gens ont crû qu'il avoit trop de part au Chant de l'Eglise. Denis le Chartreux le définit par fraction de voix. Il le compare à la frisure des cheveux, aux plis, aux replis dans les habits des femmes, & dit, qu'il empêche qu'on n'entende le sens de ce qui est chanté ; Saint Antonin dit qu'il sert plûtôt à satisfaire les oreilles qu'à nourrir la dévotion. M. Joly Chantre

de l'Eglise de Paris rapporte, d'après le Pere de Crezol Jésuite dans son Traité *de Mystagogo*, le dessein qu'avoit le Pape Pie IV. au tems du Concile de Trente de maintenir le Chant Grégorien au-dessus de tous les Chants qui s'étoient introduits dans l'Eglise.

Le Chapitre septiéme roule sur un examen détaillé de différentes modulations que l'ignorance, le mauvais goût, le défaut de connoissance des Langues Orientales & les voix grosses & roides, que Théodulphe d'Orléans appelloit *voces Taurinæ*, qui commencerent à être à la mode sous François I. & qui ont corrompu dans les Chœurs la douceur des Psalmodies Grégoriennes, ont répandues dans le Chant Ecclésiastique. On sent que de pareils détails, quoique nécessairement liés avec le sujet ne peuvent être qu'indiqués dans un Extrait. M. l'Abbé Lebœuf remarque dans ce Chapitre que les Proses usitées dans le Chant Ecclésiastique ont une origine plus ancienne qu'on

n'avoit crû jusques à présent, il en trouve l'époque antérieure au tems de Notker, Abbé de Saint Gal, & à celui même du Pape Adrien II. qui leur donna plus de cours qu'elles n'en avoient auparavant. Il tire ce fait d'une Addition faite à Rome au Livre d'Anastase le Bibliothécaire.

Avant que de rapporter cette Anecdote, notre Sçavant Critique observe judicieusement que c'est au Déchant & à une certaine délicatesse de prononciation qu'il a amenée avec lui qu'on est redevable d'avoir secoué le joug insupportable qu'on s'étoit imposé durant certains siécles de charger de quantité de Notes la seconde syllable des mots dactiliques tels que *Domine*, *Gloria &c.*

“ Ce seroit aussi, dit-il, une in-
» justice de ne pas reconnoître que
» le goût supérieur de la Musique
» d'aujourd'hui fait naître dans l'es-
» prit de ceux qui enfantent du
» Pleinchant de certains progrès de
» voix, & de certaines mélodies

» qui ont leur douceur particuliere. » Il y a des tours gracieux qui ne » peuvent être ſuggerés, que par » des organes qui ont été ſouvent » rebattus de ſons agréables & af- » fectueux .... Les perſonnes dont » l'idée eſt pleine de belles penſées » de Chant, & de morceaux de » mélodie douce & aiſée ſont plus » en état de juger de quel côté ce » gracieux & ce naturel ſe rencon- » trent &c.

Le Chapitre ſeptiéme nous retrace d'anciennes piéces de Plain-chant d'un goût ſingulier. Quelque tems après que le Peuple ſoumis à l'Empire François commença à ne plus entendre le Latin ; l'uſage s'introduiſit dans les Egliſes de France de chanter au Peuple à certaines Fêtes, ce qu'on appelloit les Epîtres Farſies, *Epiſtola cum Farſia.* C'étoit l'Epître ordinaire de la Meſſe de ce jour. Le Texte Latin y étoit entre-mêlé phraſe à phraſe d'une explication paraphraſée en Langue vulgaire. On étoit au moins deux pour l'e-

xécution de cette Piéce. L'un chantoit le François & l'autre le Latin ; ou bien le Soûdiacre se réservant le Texte sacré, deux Enfans-de-Chœur chantoient l'explication, & tous montoient au Jubé ou à la Tribune pour être mieux entendus.

Les monumens les plus anciens de cet usage qu'ait pû trouver M. l'Abbé Lebœuf sont du douziéme siécle. Il en rapporte deux, le premier est l'Ordinaire de Soissons écrit sous Nevelon I. au douziéme siécle : on y voit cette rubrique, *Epistolam debent cantare tres Subdiaconi induti solemnibus indumentis : ENTENDEZ TUIT A C'EST SERMON.* Le second est l'Ordonnance d'Eudes de Sully Evêque de Paris dattée de l'an 1198. ou on lit ces termes, *Epistola cum Farsia dicetur à duobus in Cappis Sericis.* Notre sçavant Académicien nous apprend que les Ordinaires de Narbonne & de Châlon font aussi mention de ces Epîtres doubles. Il en a découvert des vestiges en bien

d'autres endroits. A Brioude en Auvergne, l'Epître double étoit toute Latine ; c'est-à-dire, que la Paraphrase étoit dans la même Langue que le Texte. A Aix en Provence, on chantoit encore en 1735. l'Epître de Saint Etienne en langage alternativement Latin & François. On appelle cela dans le Pays *les plants de Saint Esteve, les plaints de S. Estienne.*

Il est à observer que les monumens du douziéme siécle qui font mention de cet usage le supposent déja établi.

M. l'Abbé Lebœuf trouve le célebre M. du Cange un peu en défaut sur ces Epîtres Farsies. Ce dernier dans son glossaire en parlant de *Farsia*, dit, *incertum quid hæc vox significet.* Il est d'autant plus singulier que ce sçavant Amienois ait ignoré la signification de ce mot, que c'est d'Amiens même que M. l'Abbé Lebœuf a tiré la plûpart des divers modeles d'Epîtres Farsies qu'il donne dans ce Chapitre.

Avant le neuviéme siécle, il étoit

commun en France, comme remarque notre Auteur, de lire au Peuple à la Messe les Actes des Saints en Latin, il conjecture que jusques à ce tems-là au moins les anciennes Familles Gauloises entendoient cette Langue. Quand le Peuple cessa de l'entendre, pour suppléer à l'instruction qu'il tiroit de la lecture des Actes, il est vraisemblable qu'on introduisit la méthode des Epîtres Farsies. Elles étoient précédées d'un prologue. Les Epîtres que contient ce Chapitre dont M. l'Abbé Lebœuf donne ici des Extraits notés sont au nombre de 7, deux de S. Etienne dont la seconde est tirée d'un Manuscrit d'environ l'an 1400. d'une Eglise de la Province de Lyon ou de Sens. Une pour la Fête de S. Jean l'Evangéliste tirée d'un Manuscrit d'Amiens d'environ l'an 1250. une pour la Fête des Innocens, du même Manuscrit, une pour le jour de l'An, une pour l'Epiphanie; toutes du même Manuscrit; une qui a pour titre *Vita Sancti Blasii loco E-*

pistola, tirée d'un Manuscrit de Langres, peu ancien.

La singularité de ces Piéces mérite bien que nous en retraçions ici un modéle. Nous choisirons pour cela la premiere Epître de Saint Etienne.

Entendés tout à chest Sarmon
Et clair et lai tout environ
Conter vous veil la Passion
De Saint Esteve le Baron
Comment & par quel Mesproison
Le lapiderent li félon
Pour Jesus-Crist & pour son nom
J'a l'orrés bien en la Lechon.

Lectio Actuum Apostolorum,

Cheste Lechon que chi vous list
Saint Luc l'apelent qui le fist
Fait des Apôtres Jesu-Christ
Saint Esprit li aprist

In diebus illis

Che fu es jours de pieté
El tans de grace & de bonté
Que Diex par sa grand carité
Rechut mort pour Chrestienté.

En icheu tans bien euré
Li Apôtre, li Dieu amé
Ont Saint Efteve ordené
Pour préchier en verité

Stephanus plenus gratia & fortitudine faciebat prodigia & signa magna in Populo

Saint Efteve dont je vous chant
Plains de grace & de vertu grant
Faifoit el Pule mefcreant
Miracles grans Dieu preechant
Et Cretienté effauchant.

Surrexerunt autem quidam &c.

On trouve dans la fuite du même Chapitre différentes modulations notées de divers Répons tirées des Livres des Cathédrales tant en-deça qu'au-delà de la Loire : cet article termine la premiere Partie de l'Ouvrage, c'eft-à-dire, le Traité Hiftorique fur le Chant Eccléfiaftique.

Vient enfuite la feconde Partie contenant le Traité Pratique. Il eft partagé en dix Chapitres. Comme c'eft un tiffu de préceptes, &

d'exemples pour les rendre ſenſibles, ſur toutes les parties du Chant Eccléſiaſtique, il nous eſt impoſſible de retracer ici une idée préciſe d'un pareil détail, & quand la nature du ſujet ſe préteroit à un Extrait, la matiere dont il eſt queſtion le rendroit inintelligible faut des exemples notés, que nous ne ſçaurions rapporter. Nous exhortons donc à recourir au Livre même, on trouvera dans la premiere Partie cette érudition exacte, judicieuſe bien expoſée qui regne dans tous les Ecrits de l'Auteur; & qui vient de lui mériter une place à l'Académie des belles Lettres. On verra dans la ſeconde des inſtructions utiles pour ceux que le goût ou le devoir peuvent porter à mettre plus de régularité, de décence & de dignité dans le Chant Eccléſiaſtique.

ARTICLE LXII.

EXAMEN ET REFUTATION des Leçons de Physique, expliquées par M. de Molieres au Collége Royal de France; par M. Sigorgne. A Paris, chez Jacques Clousier, ruë Saint Jacques 1741. *un vol.* in-12. *pag.* 452. *sans les Propositions préliminaires.*

LA premiere Proposition préliminaire porte, qu'*un espace ou un tourbillon rempli de petits tourbillons, ne peut subsister dans la nature.* Il y a quelques années que cette Proposition a été démontrée, à diverses reprises & de bien des maniéres, dans nos Mémoires. M. Sigorgne prend la chose du côté de la figure sphérique, qui ne sçauroit remplir un espace sans laisser des angles pleins de matiére non tourbillonante, & par conséquent incapable 1°. D'empêcher les petits tourbillons de s'échapper par là, & de se détruire; 2°. Capable, par

ſon inertie ou ſon non-tourbillonement, de devenir peſante, & d'être précipitée au centre du tourbillon général. Nous avons ſouvent obſervé, qu'il faudroit aux petits tourbillons, des envelopes ſolides, pour les conſerver.

La ſeconde Propoſition générale, porte que *dans le tourbillon ſimple ou composé, les points qui le composent, ne pourront faire leurs révolutions, ſi les lignes de leurs circulations ne ſont des courbes rigoureuſes.* L'impartialité exacte dont nous nous piquons, nous fait obſerver que les Partiſans des petits tourbillons pourront ne pas ſe regarder comme fort attaqués par-là. Leur matiére infiniment molle ſe prête ſans difficulté à toutes les néceſſités du mouvement le plus régulier, autant qu'aux plus grandes bizarreries du mouvement le plus irrégulier. Une molleſſe infinie ne réſiſte à rien.

Mais M. Sigorgne dit que " c'eſt » une vérité unanimement recon- » nuë aujourd'hui de tous les Phy-

» ficiens, que le cercle parfait eſt
» impoſſible, qu'il eſt incompati-
» ble avec la nature de l'étenduë,
» & qu'on voit par-tout les démon-
» ſtrations qu'ils en donnent. „ Cet Auteur en donne lui-même une démonſtration d'après les Géometres, nommément d'après le célébre Tacquet : il tire cette démonſtration, de l'abſurdité qu'il croit qu'il y auroit à penſer, que la tangente fit avec la circonférence circulaire, un angle plus petit qu'aucun angle aigu; & que le rayon fit avec la même circonférence, un angle plus grand qu'aucun angle pareil. C'eſt pourtant Euclide qui a démontré ces deux Propoſitions. Et rien n'eſt plus commun chez les Géometres du premier ordre, que de traiter d'angle droit, celui du rayon avec la circonférence circulaire, & d'angle nul l'angle prétendu de contingence.

La troiſiéme Propoſition générale, dit que *le tourbillon compoſé ne peut ſubſiſter que dans l'hipotheſe que le monde eſt infini.* L'Auteur nous

permettra de lui faire obſerver, que Deſcartes faiſant le monde indéfini, n'étoit que trop à l'abri de cette difficulté, & ce n'a jamais été lui qui a enveloppé ſes tourbillons d'une ſuperficie dure & ſolide, ne les ayant laiſſés que trop ſujets à la diſſipation. M. Sigorgne craint, que les tourbillons qui rempliſſent le monde dans le ſiſtême qu'il combat, ne ſe diſſipent & ne le diſſipent dans le grand eſpace vuide qu'il conçoit tout autour. Peut-être ſuffit-il pour diſſiper ſes craintes, de lui dire qu'autour du monde, il n'y a point d'eſpace ni vuide ni plein, n'y ayant rien tout court.

Après ces préludes, l'Auteur entre tout de bon dans l'examen des Leçons ingénieuſes qu'il veut réfuter. Il les ſuit de fort près juſqu'au quatriéme Volume incluſivement, & ne leur fait point de quartier. Peut-être auroit-il été plus efficace, au lieu de ſe prêter à ce détail de diſcuſſions que peu de gens ſuivront, de ramener toutes les queſtions à quatre ou cinq, dont

la briéveté & la clarté se fissent sentir aux Lecteurs les moins attentifs & les moins profonds. C'est ainsi que nous en usâmes il y a deux ans dans ces Mémoires en pareil cas.

La premiere Proposition de M. Sigorgne est, que *la quantité du mouvement ou la force d'un corps, n'est pas toujours égale ni même proportionelle au produit de la masse par la vitesse.* L'Auteur qui n'est pas Leibnitien, parle d'un état d'abstraction comme on dit; & prétend que le repos n'étant point une force, selon son Adversaire même, un grand corps ne résiste pas plus au mouvement qu'un petit corps, & n'en a pas davantage, lorsqu'ils ont tous deux une égale vitesse. La seconde Proposition est une suite de celle-là.

La troisiéme mérite plus d'attention. Elle énonce qu'*un corps mu par deux forces dont les directions forment un angle, ne doit point parcourir la diagonale &c.* L'énoncé est équivoque. L'Auteur ne veut pas

dire, que ce corps ne prenne pas la direction de la diagonale. Il prétent seulement qu'il ne doit pas parcourir cette diagonale en entier, dans le tems précis où il auroit parcouru l'un & l'autre côté, par l'impression de l'une ou de l'autre force.

L'Auteur passe le but, lorsqu'il attaque des vérités communes, par trop de zéle contre des hipothéses particulieres. Pour démontrer sa prétention, il suppose deux forces latérales, égales & à angles droits, & il raisonne à-peu-près ainsi. Si ces forces étoient diamétralement opposées, le corps poussé resteroit immobile entre deux. Si les forces étoient conspirantes & de même sens, le corps iroit avec la somme de ces forces. Donc, conclut-il, dans les directions moyennes entre ces deux extrêmes, l'effet tiendra le milieu. On peut accorder tout cela.

Mais l'Auteur pense, que les directions rectangles tiennent le milieu entre les deux, de l'opposi-

tion & de la conjonction. La conclusion ultérieure que la diagonale ne tient pas le milieu, démontre tout de suite, sinon aux Géometres, du moins aux Méchaniciens, le faux de cette pensée. Dans l'opposition, la ligne parcouruë, la diagonale si l'on veut, est zero. Dans la conjonction, les forces latérales étant 4. chacune, la force totale ou la ligne parcouruë, est 8. Donc, dans le cas moyen la diagonale parcouruë, doit être 4. Or dans le cas du rectangle, la diagonale est la racine de 8. c'est-à-dire, un peu moins que 3. Ce n'est donc pas le vrai milieu. Ce milieu se trouve juste dans des directions à l'angle de 120. degrés, la diagonale du Lozange étant égale aux côtés, avec lesquels elle forme deux triangles équilatéraux.

La quatriéme Proposition dit, que *la douziéme de la premiere Leçon de Physique, renferme le plus grand de tous les Paradoxes*. Ce Paradoxe est celui de la décomposition ordinaire d'une force diagonale en deux for-

ces latérales dont la somme paroît plus grande que cette force prise simplement. Le Paradoxe n'est pas nouveau, non plus que la difficulté. L'une & l'autre pourroient cesser, s'il étoit vrai que les forces s'estimant par les quarrés de leurs espaces ou de leurs vitesses, tout se réduisît à remarquer que le quarré de la diagonale est égal aux quarrés des deux côtés.

A la cinquiéme Proposition, il s'agit de la seconde Leçon où il est parlé du mouvement curviligne, & des propriétés du tourbillon. L'Auteur veut prouver que la premiere Proposition de cette Leçon n'est point démontrée, & que quand elle le seroit, elle ne serviroit de rien pour le sistême des petits tourbillons. La Proposition contestée établit qu'un corps mu en ligne courbe doit continuer à s'y mouvoir sans perte de mouvement, ni de direction, ni de rien, ses pertes étant des infiniment petits du second ordre. M. Sigorgne ne peut goûter ici deux choses. 1°. Que les

infiniment petits du ſecond ordre s'introduiſent ainſi dans les réalités concretes de la Phyſique, tandis qu'à peine on les tolere dans les ſpéculations abſtraites de la Géométrie. 2°. Que le mouvement courbe qui eſt de ſoi peu naturel, forcé, gêné, empêché, ſoit repréſenté comme inaltérable, facile & perpétuel, tandis qu'il n'y a qu'à retirer l'obſtacle & l'empêchement pour le détruire, & que lui-même tend naturellement à ôter cet obſtacle & à ſe diſſiper. Ce qui eſt violent, dit-on, n'eſt pas durable. Or le mouvement de ſoi rectiligne eſt dans un état de violence lorſqu'il eſt aſſujetti à une courbe.

La ſixiéme Propoſition : établit que pour déterminer la force centrifuge d'un mobile, il faut avoir égard à la maſſe : cela n'eſt pas douteux. Selon la huitiéme la force centrale, s'il y en a une, eſt le principe deſtructif des tourbillons ſphériques. Selon la neuviéme, tous les points d'une même ſuperficie, ne peuvent avoir une égale viteſſe, ni

par conſéquent une égale force centrale. L'énoncé ſeul de cette Propoſition paroît inconteſtable, les viteſſes devant diminuer depuis l'Equateur vers les Poles, comme depuis l'axe vers la circonférence. Mais la raiſon de M. Sigorgne, tirée de la ſuppoſition d'un cercle infiniment petit pris tout auprès du Pole, nous paroît une ſubtilité: nous dirions preſque un ſophiſme, ce qu'il qualifie d'infiniment petit du ſecond ordre, ne l'étant que du troiſiéme dans un cercle infiniment petit du premier. Tout ce ſiſtême d'infiniment petits géométriquement rigoureux, n'eſt-il pas tout-à-fait déplacé dans la Phyſique ?

La dixiéme Propoſition, ſuivant laquelle un tourbillon ſphérique ne peut ſe défendre également de toutes parts eſt auſſi vraye que la neuviéme; mais mieux démontrée par l'Auteur, que nous jugeons, à ſa maniere, homme profond & ſérieuſement Philoſophe, capable avec le tems & un peu plus d'uſage, de trancher les queſtions & de primer

dans ces matiéres soit Physiques, soit Géométriques. Il y a d'excellentes choses, mais un peu enveloppées & trop vaguement étenduës dans son Livre. La remarque qui suit la dixiéme Proposition, est pleine de candeur philosophique. *C'en est fait pour toujours*, dit-il, *du sistême des Leçons de Physique. Je viens de lui porter un coup mortel dont il ne se relevera jamais. J'ai démontré &c.* L'Auteur est d'une bonne foi admirable. Il croit donc qu'en matiere de Physique, il suffit de démontrer la vérité. Un peu plus d'usage lui fera sentir, que cette Science essentiellement problêmatique, rend les démonstrations de la Géométrie même sujettes à la chicane & à toutes sortes de discussions. Il faut avouer cependant que sa dixiéme Proposition est peu sujette à la réplique.

Dans cette Proposition & dans bien d'autres qui suivent, l'Auteur fait valoir quelquefois directement, trop souvent indirectement & d'une maniére qui n'est point assez sen-

ſible, le principe que nous avons ſouvent inculqué dans nos Mémoires, du tourbillonement, de ſa nature cylindrique, & nullement ſphérique. Il ſemble, que tout cela devroit ſe décider, en remarquant ſimplement, & ſans rien embrouiller, que tout tourbillonement ſe fait autour d'un axe, c'eſt-à-dire, non autour d'un centre, mais autour d'une infinité de centres; non par des cercles croiſés qui ſe détruiroient ainſi que M. Huguens même & Rohaut en ſont convenus, mais par des cercles paralleles, mis à côté les uns des autres, & dont aucun n'a droit de donner la loi à ſes voiſins. Mais il faudroit auſſi changer un vieux langage que la routine maintient; & ſubſtituer les termes *d'axipete*, *d'axifuge*, à ceux de *centripete*, de *centrifuge*; & dire qu'une Sphére tourne autour de ſon axe, au lieu qu'on dit toujours, qu'elle tourne autour de ſon centre, ce qui eſt poſitivement faux & impoſſible en toute rigueur. Or les paroles, quoiqu'on diſe, en-

traînent les penſées, dans l'uſage de la vie,& dans la Philoſophie même.

A la quinziéme Propoſition : il eſt queſtion de la troiſiéme Leçon, qui traite des tourbillons comparés & compoſés de petits tourbillons. M. Sigorgne prétend que les encoignures de ces petits tourbillons doivent être vuides de matiére, ne pouvant être pleines de petits tourbillons à l'infini, ni de matiere non tourbillonante, & par-là dure & peſante. A la ſeiziéme Propoſition : il fait voir que les petits tourbillons devroient à la façon de ceux de Deſcartes, avoir leurs Poles correſpondans les uns aux Ecliptiques des autres. A la dix-ſeptiéme, qu'un tourbillon qui a plus de force que ceux qui l'environnent, doit s'agrandir & les envahir de plus en plus, l'équilibre une fois rompu (or il l'eſt ſans ceſſe & par tout) ne pouvant plus ſe rétablir.

A la quatriéme Leçon il s'agit de la peſanteur. C'eſt pour cette explication preſqu'uniquement qu'on a, ſinon imaginé, fort favoriſé du

moins le ſiſtême des petits & même des grands tourbillons. M. Sigorgne remarque, ce que nous avons nous-mêmes vingt fois remarqué & répété & prouvé, que depuis plus de 30. ans cette explication de la peſanteur par-là, étoit une affaire totalement deſeſpérée chez les Sçavans, ſur-tout depuis que le célebre M. Hermann avoit découvert l'inutilité des tentatives qu'on avoit faites en ce genre; dans ſa belle Diſſertation *De Causâ gravitatis nondum inventâ*. Il y a 20. ans que toute la Philoſophie paroiſſoit avoir ſouſcrit à cet arrêt, & reconnu l'inſuffiſance palpable du tourbillonement axifuge, pour donner aux corps une tendance centripete & ſphérique. La ſcene a changé, en oubliant les tourbillons, on a oublié les raiſons démonſtratives, qui les avoient fait laiſſer-là. Et comme l'idée en eſt toujours riante, & qu'on ne peut gueres s'en paſſer pour les révolutions des Aſtres, les voilà renouvellés, pour eſſayer de nouveau leurs forces, & voir ſi par le nom-

bre ils pourront malgré leur petitesse ou peut-être par leur petitesse même résoudre le problême de la pesanteur en question. Mais c'est comme tourbillons & par leur qualité essentiellement axifuge & axipete, qu'ils ont d'abord échoué & qu'ils courent risque d'échouer toujours, tandis qu'ils ne feront que cela, soit en grand, soit en petit.

La vingt-quatriéme Proposition de l'examen réfutatif, démontre que dans un tourbillon composé de petits tourbillons, la force *centrale* ne peut se changer, par la réaction, en force *centripete*. Ces termes de *central* & de *centripete* sont équivoques. Il seroit plus naturel de distinguer, comme nous disons, l'*axipete* & le *centripete*. C'est le premier que M. Sigorgne ne veut point qu'on échange avec le second. On abuse des plus simples notions de la décomposition des mouvemens. Mais il y a encore bien d'autres abus dans tout ceci. 1°. On commence par supposer l'état de la question, c'est-à-dire, que le tourbillon est sphérique; car cette sphéricité

doit s'expliquer par la pesanteur ; & non se supposer. 2°. On suppose même le tourbillon borné par une surface sphérique impénétrable, malgré la mollesse infinie de la matiere dont on a tout composé préliminairement. M. Sigorgne passe, au moins ici, tout cela.

3°. On prend ensuite un parallele, par exemple, un tropique. Par sa force *axifuge* qu'on n'a pourtant garde d'appeller de ce nom décisif, on remarque que sa matiere va frapper obliquement la surface ou croute ou enveloppe sphérique qui l'empêche de se dissiper. La percussion est oblique. Mais on remarque que l'impression s'en fait par une perpendiculaire à cette surface, ce qui est très-vrai, & démontré depuis long-tems, expressément dans la Méchanique de Dechales. Donc, conclut-on, la répercussion se fait par une perpendiculaire aussi, & vers le centre même du tourbillon supposé sphérique. C'est-là ce qu'on appelle la force *centrale* ou plûtôt *axifuge* chan-

gée en centripete. Nous avons souvent démontré & notre Auteur démontre ici fort bien, que l'incidence oblique d'un corps sur un plan se change en réfléxion oblique du même dégré d'obliquité, quoique l'impression se fasse sur le plan de la perpendiculaire ; parce que le plan rendant au corps cette impression perpendiculaire à contre-sens, & le mouvement parallele au plan subsistant, le corps doit par ces deux mouvemens se réfléchir à angles égaux &c. C'est bien ici que l'Auteur pourroit se flatter d'avoir *porté un coup mortel* aux petits & aux grands tourbillons, que ce sophisme seul d'une décomposition incomplete du mouvement oblique, a pû accréditer jusqu'ici.

Selon les Propositions vingt-cinq & vingt-six les corps pesans loin d'accélerer leur chute devroient la retarder, ne pas tomber, fuir même leur centre. Selon la vingt-septiéme, ils devroient au moins tomber par une ligne spirale, le fluide environant les entraînant par sa

force centrifuge vers la circonférence, ou par ſon tourbillonement dans le ſens de ſa circulation, ou peut-être même les repouſſant à contre-ſens, s'il eſt vrai qu'il leur donne une force centripete par ſa force centrifuge.

La cinquiéme Leçon traite de l'éther & de ſon inſenſible réſiſtance, qui vient, dit-on, de ce qu'il ne peſe point. M. Sigorgne combat cette raiſon dans ſa vingt-huitiéme Propoſition. Ce qu'il dit de mieux à cet égard, nous paroît revenir à ceci, que ſi l'éther n'a point de force centripete, il a au moins une force centrifuge, par laquelle il doit autant réſiſter à un corps qui le traverſe horizontalement ou autrement, qu'il le pourroit faire par la même force dirigée vers le centre. Le grand triomphe de Newton, eſt d'avoir réduit les Cartéſiens à convenir que le plein ne réſiſte pas plus que le vuide, & que les Aſtres ſe meuvent librement dans le Ciel, comme ſi on avoit beſoin de cette liberté pour expliquer

leurs mouvemens, comme si au contraire il n'étoit pas plus naturel de les soumettre à la résistance presque insurmontable du tourbillon qui les entraîne. Et par où les Cartésiens tiennent-ils aux tourbillons, ausquels ils tiennent tant, si les Astres s'y meuvent librement sans en être entraînés, & sans les entraîner ?

La vingt-neuviéme Proposition de l'Examen dit, que les petits tourbillons doivent être repliés à sa l'infini, en d'autres plus petits tourbillons. Il n'y a pas de raison en effet qui borne cette merveilleuse pante, que Malbranche donne à sa matiere infiniment molle de se replier. Le plus naturel seroit qu'il ne s'y formât pas l'ombre de tourbillon. Mais s'il y en a mille, la même raison en amene des millions & des infinis, des infinis même d'infinis à l'infini, selon cette maniere abstractivement géométrique de traiter la Physique.

Notre Auteur passe à l'Examen & à la Réfutation du second Vo-

lume & de la sixiéme Leçon. Sa premiere Proposition attaque les globes pesans formés aux centres des grands tourbillons. Les Tourbillonistes veulent que par un *sassement & un resassement*, qu'ils introduisent, malgré eux sans doute, dans ces petits tourbillons plus que fragiles de matiere infiniment molle, il s'en soit détaché quelques parties. On croiroit bien, s'ils le vouloient, que tout se seroit détaché, noyé, confondu. Mais il ne leur faut point de si grands détachemens; enfin ils veulent encore, que ces parties détachées avec réserve, ayent suivi des directions irrégulieres. Cette irrégularité leur est nécessaire. Car ils veulent 3°. ou peut-être 4°. qu'en suivant ces directions irrégulieres, ces parties de détachement se soient rencontrées, & par cela seul accrochées, c'est-à-dire, unies & mises en un parfait repos les unes auprès des autres, pour former des corps durs, devenus 5°. pesans par-là, & tout de suite 6°. précipités au centre général du

tourbillon. Suffit-il d'avancer toutes ces Propositions arbitraires pour les prouver ? Mais peut-être cela suffit-il pour les réfuter. M. Sigorgne incidente fort sçavamment sur chacune, sur le sassement & resassement, sur les détachemens, sur les rencontres fortuites, sur l'union, sur le repos, sur la pesanteur &c.

La seconde Proposition prouve, que les petits tourbillons ne deviennent point pesans, par cela seul qu'il s'est formé un globule ou noyau dur dans leur centre. Car après avoir substitué les globules fluides aux globules durs de Descartes, on revient à ceux-ci, pour avoir le plaisir sans doute d'en expliquer la génération, d'une maniere ingénieuse & nouvelle, mais qui n'est peut-être pas plus solide ni aussi simple que le tournoyement des cubes Cartésiens. Il est vrai qu'on donne un tourbillon fluide à chaque globule dur. Sans ce tourbillon, on trouveroit encore les globules de Descartes trop mols, trop fragiles, & trop peu resserrés, pour propa-

ger la lumiere avec force, en peu d'inſtans, &, à coup ſûr, en droite ligne.

La troiſiéme Propoſition en met en contradiction pluſieurs des Leçons de Phyſique. C'eſt en effet par une grande complication des principes, d'hipothéſes, d'étais, & par un art infini que ſe ſoutient ce ſiſtême de petits tourbillons. Il eſt difficile que le tout qui en réſulte ſoit *un & ſimple*, ſuivant le précepte d'Horace qui a lieu dans le Poëme, dans le Roman ; & même par-tout. *Denique ſit quodvis ſimplex dumtaxat & unum.*

La quatriéme Propoſition attaque la cauſe de la dureté par la compreſſion des petits tourbillons. Les parties des corps durs ſe ſont bien unies par leur ſimple rencontre, & par la ſimple ceſſation de leur mouvement, ſans avoir beſoin de la compreſſion ni d'aucune action des petits tourbillons, qui ſeroient bien plus propres à les déſunir en leur ôtant un repos, qui ſelon les Leçons de Phyſique, n'a point de force, &

ne réſiſte pas à la moindre impreſſion du mouvement le plus léger. Il ſeroit étonant, ſans autre raiſon de méchanique, que le mouvement pur produisît le pur repos, ou le maintînt, malgré l'embarras continuel que des corps en repos font au mouvement de ceux qui en ont.

Les Propoſitions ſuivantes roulent ſur le détail des petits tourbillons dont on compoſe l'éther. La neuviéme roulant avec les ſuivantes ſur la ſeptiéme Leçon qui traite de la nature de l'air, fait voir que cet air ne peut être un milieu, formé des petits tourbillons du troiſieme Elément. La dixiéme vange l'air des Cartéſiens du reproche qu'on lui fait de ne pouvoir être élaſtique. Et comment peut-on accuſer Deſcartes & ſes vrais Diſciples, de ne point expliquer l'élaſticité ſoit des corps en général, ſoit de l'air en particulier. L'idée d'une matiere fluide qui coule rapidement des pores élargis dans des pores retrécis par la compreſ-

ſion, la tenſion ou l'inflèxion, eſt une des plus ingénieuſes & des plus phyſiques idées de ce Philoſophe, vraiment inventeur & original.

La douziéme Propoſition diſcute fort au long & fort phyſiquement l'expérience du Mercure purgé qui ſe ſoutient dans le Tube de Torricelli à la hauteur de 72. pouces, tandis que le Mercure ordinaire ne ſe ſoutient qu'à 28. ſelon les Leçons qu'on réfute, l'éther ne pouvant pénétrer le Mercure purgé, le ſoutient de toute ſa force réunie à celle de l'air. Selon M. Sigorgne, l'air qui eſt dans le Mercure non purgé, contrebalance une partie des colonnes de l'air extérieur : & lorſque le Mercure eſt purgé, l'air extérieur n'étant point contrebalancé agit de toute ſa force. Si cette explication ſe trouve ſuffiſante, il n'eſt pas douteux qu'elle ne ſoit préférable à toute autre. Il ne faut pas multiplier les Etres ſans néceſſité. L'air eſt un être réel & bien connu. L'éther eſt plus équivoque, & un éther compoſé

 de

de petits tourbillons de tel ou de tel ordre de petiteſſe infinie, eſt une fiction purement géométrique & abſtraite.

Selon la treiziéme Propoſition, le retardement de la Pendule ſous l'Equateur, doit paſſer pour une démonſtration de l'applatiſſement de la Terre par les Poles. Cette Propoſition eſt contre l'ellipſoïde allongé qui eſt établi dans les Leçons de Phyſique. *Et adhuc ſub judice lis eſt.*

La quatorziéme Propoſition fait l'air plus ſubtil que l'eau dans ſes atômes, quoique l'eau s'inſinuë dans bien des endroits, où l'air dont les parties ſont branchuës, & ſans doute moins coulantes & moins fortes ne peut s'inſinuer.

La quinziéme, nie que l'eau ſoit un milieu formé des petits tourbillons du ſecond Elément, compoſés eux-mêmes d'autres tourbillons plus petits, qui ayant chacun un petit globule dur dans leurs centres, circulent autour d'un globule principal. On dit un peu tout ce qu'on

veut dans des siftêmes comme ceux-là ; & le réfutateur nous paroît uſer de tems en tems du même privilege que l'Auteur du ſiftême. Sa Propoſition ſeiziéme nous paroît plus déciſive contre l'élaſticité de l'eau, ou contre les preuves qu'on en tire de la réfléxion de la lumiere.

Selon la dix-ſeptiéme Propoſition l'huile ne peut être un amas de petits tourbillons du premier Elément. 1°. Parce qu'elle eſt peſante. 2°. Parce qu'elle monte dans les Pompes. 4°. Parce qu'elle a une certaine adhérence aux parois du verre. Selon la dix-huitiéme, l'air qui ſort de l'eau lorſqu'on l'en purge à coups de Pompe, n'eſt point une huile qui ſe transforme en air. Cette transformation d'Elémens ne paroît gueres vraiſemblable. L'air eſt un corps élémentaire : mais l'huile n'eſt regardée comme élémentaire que chez les Chymiſtes. Elle contient probablement de l'air qui peut bien en ſortir, mais par des opérations plus fines que des coups de Pompe ; quoique ces coups paroiſ-

sent suffire pour tirer cet air de l'eau où il est mêlé fort superficiellement, & sans aucune adhérence, au moins de la part de l'eau. La congélation de l'eau par le même méchanisme de transformation des tourbillons, est mieux réfutée encore dans la dix-neuviéme.

La vingtiéme contre la neuviéme Leçon qui traite de la nature du feu, établit que la chaleur du Soleil & des autres corps lumineux, ne donne point aux petits tourbillons une force pour s'aggrandir; cette chaleur ne communiquant aux corps qu'un mouvement vibratoire que l'Auteur de la Proposition croit plus contraire que favorable à l'aggrandissement des tourbillons.

La vingt-uniéme paroît plus exacte & plus décisive, comme toutes celles qui attaquent le propre sistême des petits tourbillons. Tout aggrandissement, dit cette Proposition, d'un tourbillon, aux dépens des autres provient de la rupture totale & entiere de l'équilibre de ses petits tourbillons. Y a-t-il d'é,

quilibre entre des tourbillons continuellement sassés & resassés ? Y a-t-il d'équilibre là où il y a du mouvement ? Toutes les parties de cet Univers sont en mouvement, & nommément dans un flotement & une vacillation, qui marquent un équilibre rompu, & tout au plus une tendance à l'équilibre & au repos, comme un pendule qui tend à sa direction après qu'on l'en a ôté. On a beau philosopher ; on ne conciliera jamais le mouvement perpétuel, qui regne bien sûrement dans toutes les parties de ce monde, avec cet équilibre admirable, que les Philosophes modernes s'obstinent d'y reconnoître, contre l'évidence de toutes leurs observations. Mais la tendance à l'équilibre, est un fait d'observation, non moins constaté pour quiconque s'y rend attentif.

M. Sigorgne traite sans façon d'*absurde*, la différence que son adversaire met entre la lumiere & la chaleur. Ces qualifications dont l'Examinateur est assez prodigue, sen-

tent un peu la liberté de la contention Scolaſtique, où elles ſont permiſes, parce qu'elles échappent dans l'ardeur de la diſpute. Mais un Livre fait pour le Public, & pour des eſprits raſſis & ſans intérêts, devroit être, ce ſemble, un peu plus réflechi & plus meſuré.

La vingt-deuxiéme Propoſition montre que la lumiere du Soleil & des autres corps lumineux, ne peut venir à nous, par les vibrations que les molecules enflamées de l'huile de leur atmoſphére excitent dans le ſecond Elément. Au lieu d'une atmoſphére d'huile, M. Sigorgne prétend que dans ce ſiſtême ce devroit être une atmoſphére d'eau capable d'éteindre tout l'embraſement du Soleil. Cet Auteur touche une difficulté, qui paroît ſolide contre le ſiſtême de la propagation de la lumiere par des globules mols ſuppoſés élaſtiques. Ces globules comprimés en tous ſens devroient répandre la lumiere en tous ſens & par toutes ſortes de lignes droites autour d'eux. La meilleure difficulté eſt de

remarquer que tout cela n'eſt qu'un entaſſement d'hipothéſes arbitraires qui n'ont le plus ſouvent d'autre liaiſon que le bel eſprit & la bonne volonté de l'Auteur.

Après avoir réfuté fort en détail les deux premiers Volumes des Leçons de Phyſique, il faut que le Réfutateur qui paroît néanmoins aſſez patient, ait été un peu pouſſé à bout par ce détail même. Il ſe contente d'oppoſer quelques remarques aſſez générales au troiſiéme Volume, & une ſeule Propoſition au ſiſtême de l'aimant tel qu'il eſt expoſé dans ces ingénieuſes Leçons. Car les petits tourbillons expliquent tout, la peſanteur & l'aimant; & tout par le même principe de tourbillonement, quoique ces deux grands Phénomenes ſoient bien differens, & paroiſſent dépendre de deux principes totalement divers, l'aimant ſeul ayant quelque rapport à ce tourbillonement ou à l'axe autour duquel il ſe fait ; mais la peſanteur abſolument dirigée de toutes parts vers un centre unique ne pouvant y

avoir aucun rapport, vraisemblable.

M. Sigorgne se rengage cependant dans le détail en faveur du quatriéme Volume qui traite de l'Astronomie Physique. La premiere Proposition porte qu'on a de la peine à concevoir que suivant les Loix des Méchaniques, les Planetes ayent été autrefois des Etoiles fixes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que selon les Loix de la Création qui sont les Loix de Dieu, la Terre, la Lune, ni probablement les autres Planetes n'ont jamais été des Etoiles fixes, ni faites pour l'être jamais.

La seconde Proposition dit, qu'une Planete entraînée par le tourbillon solaire, n'a pû s'arrêter à une certaine distance du centre de ce tourbillon. En général cette Proposition & la plûpart de celles de ce Livre sont assez vrayes *ad hominem*, comme on dit, tirant toute leur force de la foiblesse des hipothéses qu'elles attaquent directement. Mais du reste il est tout-à-fait selon la saine Physique, de penser qu'il

y a un point dans le tourbillon solaire où chaque Planete trouve son juste équilibre, & où elle tend à se fixer par les balancemens qui la ramenent sans cesse d'une apside à l'autre, à cause de l'interruption perpétuelle de cet équilibre inanimé.

Selon la troisiéme Proposition : si une Planete tombe dans un cercle parallele à l'équateur d'un grand tourbillon, elle ne pourra être poussée vers cet équateur, parce que selon les principes des Leçons, quoique les tourbillons qui poussent cette Planete du côté des Poles, viennent plus souvent à la charge que ceux qui sont de l'autre côté, ils n'ont tous cependant qu'un égale force en un tems égal. Cette même Proposition ajoûte que si la Planete alloit à l'équateur, elle ne pourroit s'y arrêter, & qu'elle passeroit au-de-là, pour revenir ensuite en-deça, se balançant ainsi à l'infini, sans jamais se fixer à l'équateur. Il est surprenant que ce soit-là une difficulté contre le sistême

des Leçons. Dans tout autre ſiſtême, & ſur-tout dans le vrai, s'il étoit poſſible de le trouver, on regarderoit ces balancemens comme la preuve de la bonté du ſiſtême. Eſt-ce que le Soleil ou la Terre ne ſe balancent pas ſans ceſſe d'un tropique à l'autre ? Eſt-ce que toutes les Planetes n'ont pas leurs balancemens en latitude comme en hauteur ?

La quatriéme Propoſition diſcute fort ſçavamment & avec force une grande difficulté qui ſe trouve dans l'explication de la révolution diurne des Planetes, d'Occident en Orient, autour de leur axe, dans le même ſens qu'elles tournent annuellement autour du Soleil. Villemot avoit expliqué cette révolution avec un eſprit infini, comme tous les autres points auſquels il avoit touché. Mais M. de la Hire avec ſa ſolidité ordinaire, avoit remarqué, que le tourbillon ſolaire allant plus vite dans ſes couches inférieures que dans les ſupérieures, devroit entraîner la partie

inférieure d'une Planete plus vîte que la ſupérieure, & par-là la faire tourner à contre-ſens, d'Orient en Occident. La difficulté eſt très-forte, & M. Sigorgne la preſſe fortement contre ſon Adverſaire, lui faiſant voir qu'il n'a d'autre maniere de l'éluder, que celle que M. de Mairan a trouvée fort ingénieuſement, dans la diverſité des centres de figure & de peſanteur, qui doivent toujours ſe placer dans une même direction du mouvement progreſſif. La cinquiéme Propoſition fortifie la précédente.

Selon la ſixiéme les Cometes ne peuvent, dans le ſiſtême des petits tourbillons, ſuivre la route que M. Newton leur a attribuée. Il eſt tout-à-fait glorieux pour M. Newton, que de part & d'autre ſes Adverſaires les plus déterminés contre lui & entr'eux, ne ſe réuniſſent que pour faire hommage à ſon ſiſtême, en le combattant. Il y a du tems, que nous avons remarqué dans ces Mémoires, qu'il étoit dangereux de ne ſuivre Newton qu'à demi,

& de le suivre en le combattant. C'est de sa part avoir anéanti les tourbillons, que d'en avoir rendu la matiere aussi incapable d'entraîner les Planetes, qu'elle est incapable de leur résister. Et du reste si les Cometes entrent en effet librement dans des tourbillons étrangers, & s'y meuvent librement en tous sens, ces tourbillons doivent être bien incorporels & bien peu ressemblans aux tourbillons Cartésiens, &, pour parler clair, aux tourbillons tout court.

Septiéme Proposition. L'axe physique d'un tourbillon un peu moins comprimé d'un certain côté que de par-tout ailleurs, doit rester une ligne droite comme auparavant, & son équateur physique ne doit point cesser d'être un plan.

Huitiéme Proposition. Dans les principes des Leçons de Physique les vitesses de chaque Planete dans son orbe, ne peuvent être en raison inverse de ses distances au centre du Soleil, quoique cet orbe soit supposé elliptique. Selon notre Au-

teur la matiere tourbillonante venant à paſſer du grand axe de l'ellipſe dans le petit, loin d'y accélerer le mouvement de la Planete, l'arrête par l'empreſſement qu'elle a à paſſer elle-même par ce lit retréci.

Neuviéme Propoſition. L'Auteur des Leçons n'a point démontré qu'il ſoit impoſſible dans tout ſiſtême que la viteſſe d'une Planete dans tous les points de ſon orbe ſoit en raiſon renverſée des racines des diſtances. Si M. Sigorgne rapporte fidélement le raiſonnement de ſon Adverſaire, il n'eſt pas douteux qu'il ne contienne un paralogiſme aſſez fort. L'Auteur prend deux choſes inégales, les compare à une troiſiéme choſe, leur ſuppoſe un même rapport avec cette troiſiéme, & conclut qu'elles ſont donc égales contre la ſuppoſition. Mais c'eſt qu'il y a deux ſuppoſitions contradictoires, d'où il n'eſt pas étonnant de voir réſulter deux conſéquences de même genre.

Dixiéme Propoſitino. Les prin

cipes qu'on employe pour expliquer dans le tourbillon les mouvemens irréguliers de la Lune, ne ſont point conformes aux Loix des Méchaniques, ſur-tout à celles que les Leçons ont établies. Car on y explique les latitudes de cette Planete, par des oſcillations ou balancemens qu'on avoit d'abord rejettés. Il y a long-tems que nous avons démontré qu'il n'y a point d'autre maniere.

Onziéme Propoſition. Entr'autres difficultés ſur les corps élaſtiques, on fait voir que ſelon la loi générale du choc établie par l'Auteur, il n'y a pas moyen que ces corps ſe réfléchiſſent. Car ils ne peuvent ſe réfléchir qu'en vertu de leur reſſort. Or en ſe reſtituant les forces de ce reſſort ſont auſſi oppoſées, que l'étoient les forces directes & tranſlatives.

La derniere Propoſition dit, que M. de Molieres n'a point ſatisfait au défi de M. Clarcke. De tout ce défi qui étoit général ſur-tout pour le ſiſtême céleſte, M. Sigorgne ne

prend que le morceau de l'Optique, que M. de Molieres n'a point encore traité si à fonds.

Il y a bien du bon & du vrai dans cette Réfutation de M. Sigorgne. Il n'a pas mal choisi son champ de bataille, pour commencer, & s'annoncer au Monde sçavant comme un homme qui a du raisonnement, de la Logique, de la Métaphysique, de la Géométrie, & est déja fort avant initié dans la Physique, où on l'exhorte de se rendre plus profond de jour en jour, sans trop donner dans l'hipothése, pour laquelle il est heureux de n'avoir point trop de goût en entrant dans une si brillante carriere. Car la Physique est la plus brillante de toutes nos Sciences, & elle mériteroit d'être cultivée un peu plus solidement, par une sage observation de la nature, & par un raisonnement circonspect & modéré.

ARTICLE LXIII.

RÉPONSE AUX PRINCIPALES Objections contenues dans l'Examen des Leçons de Physique de M. l'Abbé de Molieres, en forme de Lettres à M. Sigorgne. A Paris, chez Jacques Clousier 1741. in-12. *Premiere Lettre de* 54. *pag. Seconde Lettre de* 72. *pag.*

Depuis environ un demi siécle Descartes & Newton semblent se disputer l'Empire de la Philosophie. L'Europe sçavante s'est partagée entre ces deux Chefs; s'il est un certain nombre de Philosophes que Newton n'a pas pû s'attacher, il a réussi du moins à les détacher de Descartes. Il n'est pas possible qu'on se soit ainsi divisé sans avoir apperçû de part & d'autres des vérités capables d'entraîner. Or toutes les vérités peuvent se réunir. Elles forment une chaîne dans laquelle chacune occupe sa place, il n'est question que

de ſaiſir l'extrémité de cette chaîne, & de la développer avec attention ; on rencontrera les vérités à la ſuite les unes des autres, & formant un ſeul corps de doctrine. On pouroit donc accorder les vérités Cartéſiennes avec les vérités Newtoniennes, & M. l'Abbé de Molieres a entrepris cette importante union. Mais comme le détail auroit été infini, il s'eſt borné aux principes généraux deſquels dépend le Méchaniſme de la nature, il a propoſé un ſiſtême Cartéſien dans ſes fondemens, & qui jouit cependant de tous les avantages réels du ſiſtême Newtonien. Quand nous diſons qu'il l'a fait, cela ſignifie ſeulement que telle a été ſon intention, nous ne ſommes qu'Hiſtoriens, & le Public eſt le ſeul Juge.

Ce ſiſtême de M. de Molieres a eu ſes Partiſans & ſes Adverſaires. M. Sigorgne un des plus habiles d'entre ceux-ci a compoſé un Livre entier d'Objections: nous venons d'en rendre compte. D'autre part M. le Corgne de Launay qui s'eſt

extrémement appliqué à prendre l'esprit du nouveau sistême, a entrepris de répondre aux principales Objections de M. Sigorgne : il a mis sa Réponse en forme de Lettres. On n'a encore que les deux premieres dont nous allons donner l'Extrait. Nous nous attacherons seulement aux raisons qui ont été fournies de part & d'autre, tout le reste est étranger à la cause & n'a rien d'intéressant pour le Public.

L'Ouvrage de M. de Launay est précédé par une Lettre de M. de Molieres, qui sert, pour ainsi parler, de pleins pouvoirs à l'Auteur. Le sçavant Académicien en reconnoissant que M. de Launay posséde en maître son sistême, l'autorise en quelque façon à le défendre, & d'autre part M. de Launay avertit qu'il a communiqué ses Réponses à M. de Molieres, comme pour faire approuver par cette espéce de ratification l'usage qu'il avoit fait des pouvoirs qui lui étoient confiés.

L'Auteur des Objections préten-

doit que M. l'Abbé de Molieres avoit eu communication de son Manuscrit,& qu'il avoit fait en conséquence des changemens dans une seconde édition du premier Volume des Leçons de Physique. M. de Molieres nie le fait, il défie l'Auteur des Objections de nommer celui qu'il prétend lui avoir remis le Manuscrit, & il avance qu'il est en état de prouver que la réimpression de son premier Volume étoit finie, avant que les Objections fussent entre les mains des Censeurs.

Le seul point de la Critique que M. de Molieres ait entrepris de réfuter lui-même, est celui qui regarde la démonstration qu'il a donnée de l'existence de Dieu. Voici à quoi se réduit cette démonstration: le mouvement se communique dans le choc, sur-tout dans le choc oblique des corps, selon des régles qui ne peuvent avoir pour Auteur qu'un Dieu souverainement intelligent; donc, il y a un Dieu. M. Sigorgne convient de la validité

de cette preuve, mais il prétend qu'elle perd sa force entre les mains de M. de Molieres, parce que, dit-il, selon cet Auteur *la décomposition des forces est fondée sur une raison vraiment géométrique, qu'elle est un attribut essentiel de la matiere, & qu'on ne peut pas plus demander pourquoi elle se fait, que pourquoi la matiere est étendue.* Le sçavant Académicien avouë que ces principes ruineroient sa démonstration, mais il nie que ce soient les siens. La loi du choc est fondée, selon lui, sur une raison de convenance & non sur une raison géométrique; la nécessité de cette loi ne suit point de la nature de le matiere, mais de l'idée d'un Dieu souverainement intelligent, qui gouverne le monde par les regles les plus proportionnées à la fin qu'il a en vûe. Ainsi l'Athée qui voudroit, pour ainsi dire, se passer de Dieu dans le choc des corps, sous prétexte que la loi du choc est nécessaire, se contrediroit manifestement, puisque cette Loi n'est nécessaire qu'en

conséquence des perfections de Dieu, & conséquemment de son existence. D'où il suit que la nécessité que M. de Molieres admet dans la loi du choc, n'affoiblit point la démonstration qu'il en tire pour prouver de l'existence d'un Dieu. Content d'avoir montré par sa Réponse à cet article, que son zéle contre l'incrédulité est aussi éclairé qu'il est sincére, M. l'Abbé de Molieres abandonne à M. de Launay la défense de son sistéme, & c'est la mettre en bonnes mains.

M. de Launay commence sa premiere Lettre par une Observation générale très-importante. L'Auteur des Leçons de Physique n'a prétendu qu'ouvrir la route & fournir des principes généraux, & M. Sigorgne l'attaque le plus souvent dans les plus petits sentiers de la Physique particuliere, & par le développement des faits singuliers. C'est-là vouloir gagner sur son ennemi l'avantage du terrain, c'est l'obliger à combattre dans un champ de bataille où il ne veut pas se poster :

il ſemble que pour le vaincre, il faut l'attaquer dans le poſte qu'il a choiſi, & non pas dans celui où on voudroit l'attirer.

La diſpute roule d'abord ſur cette queſtion, un eſpace rempli de petits tourbillons, ou un tourbillon compoſé de petits tourbillons peut-il ſubſiſter ? M. de Molières a prétendu le prouver, & répondre à une Objection de M. Banieres. M. Sigorgne renouvelle cette Objection, & la pouſſe plus loin. La voici : les petits tourbillons ne ſe touchent pas dans tous les points, à cauſe de la courbure de leurs ſurfaces : donc ils laiſſent entr'eux des eſpaces vuides par leſquels ils ſe diſſiperont en vertu de leur force centrifuge. On peut remplir ces vuides de tourbillons toujours plus petits juſqu'à l'infini, & alors les vuides ſeront infiniment petits. M. de Launay prétend que ces vuides infiniment petits ſeront nuls, & M. Sigorgne le nie. Voilà l'état de la queſtion entre ces Philoſophes. Il eſt vrai que M. de Launay ne s'ar-

rête pas à cette Réponse, & il nous paroît qu'il a raison. Car un espace infiniment petit est nul, quand on le compare à une chose finie; mais il n'est pas nul, quand on le compare à une chose infiniment petite du même ordre que lui; ainsi il y auroit un vuide réel par rapport aux tourbillons infiniment petits: ceux-là se dissiperoient donc, & dès-là tous les autres se dissiperoient aussi. Quoiqu'il en soit de ce raisonnement, on évite autrement les espaces vuides; & voici comment. Dieu, par l'hipothése, remplit de matiere un certain espace sans aucun vuide, il divise ensuite cette matiere en tourbillons; que reste-t-il entre les tourbillons? Ce qui y étoit après la création, & avant la division, de la matiere en repos. Tout va bien jusques-là, mais cette matiere poussée sans cesse par les tourbillons voisins, pourra-t-elle rester dans les angles? Oui, parce qu'elle est poussée également de toutes parts. Mais, dit enfin M. Sigorgne, & c'est ici le

fort de l'Objection, cette matiere ne tourbillonne point, & elle est environnée de tourbillons ; donc, elle doit être poussée au centre selon les principes que l'Auteur employe pour expliquer la pesanteur. M. de Launay répond qu'afin qu'une portion de matiere non tourbillonante soit poussée au centre par les petits tourbillons, elle doit avoir trois conditions, 1°. Elle doit être plus grande que les petits tourbillons, afin de leur donner prise. 2°. Elle doit être exposée à leur action. 3°. Elle ne doit rencontrer rien qui l'empêche de tomber. Or ces trois conditions manquent à la matiere non tourbillonante qui remplit les espaces angulaires. Pour juger de la solidité de cette reponse, il faut attendre que l'Auteur ait répondu aux Objections de son Adversaire sur l'explication & la pesanteur. C'est-là apparemment où il montrera que tous les corps pesans, outre qu'ils ne tourbillonnent point, ont encore les trois conditions qu'il assigne, & que la ma-

tiere qui remplit les angles, ne les ayant point, elle ne doit pas être peſante, quoiqu'elle ne tourbillonne pas. On pouroit faire quelques difficultés ſur les conditions propoſées, mais il vaut mieux attendre une plus ample explication qui éclaircira toute cette matiere.

La ſeconde Objection de M. Sigorgne ſe réduit à ceci : les petits tourbillons devroient être des Sphéres parfaites ; or des Sphéres parfaites ſont impoſſibles dans la nature. M. de Launay nie cette impoſſibilité de la Sphére, & s'étonne avec raiſon que M. Sigorgne ait avancé que c'étoit une vérité unanimement reconnuë aujourd'hui de tous les Phyſiciens ; mais ſans entrer dans la diſcuſſion géométrique de cette controverſe, il revient à l'autre Propoſition de ſon Adverſaire & prétend que les petits tourbillons pouroient fort bien ſe mouvoir ſans être parfaitement ſphériques, parce que la rencontre des obſtacles les obligera ſeulement à changer de figure, & non à retar-

 der

der leur circulation. Il paroît cependant que ce changement de figure en fera du moins quelquefois des Sphéres parfaites, mais ce n'eſt pas-là un grand inconvénient.

La troiſiéme Objection de M. Sigorgne eſt que l'hipothéſe des petits tourbillons ſuppoſe le monde infini, ſans quoi ces tourbillons ſe diſſiperoient dans le vuide immenſe qui les environne. M. de Launay répond qu'il n'y a point d'eſpace créé hors du monde, & que la matiere ne peut pas ſortir de ſes bornes, parce qu'elle n'a pas où aller. Cette Réponſe ne ſatisfera pas tous les eſprits qui ſont bien éloignés de s'accorder ſur la nature du *lieu* ou de l'*eſpace*. Ce qu'il y a de certain c'eſt que la difficulté n'eſt point particuliere au ſiſtême des petits tourbillons, elle attaque le Cartéſianiſme en général & pouroit bien à certains égards tomber auſſi ſur le Newtonianiſme. Quand on admettroit un monde infini, on trouvera toujours un eſpace débordant, & pour ainſi dire, plus in-

fini que le monde. Mais les Défenſeurs d'un ſiſtême particulier ne ſont pas plus tenus que les autres à la ſolution de cette difficulté.

On peut en dire autant des deux Propoſitions ſuivantes dans leſquelles M. Sigorgne prétend que la force d'un corps, & la quantité du mouvement communiqué ne dépend point de la maſſe. Ses raiſonnemens ſur cet article n'ont rien de plus concluant contre un Défenſeur des petits tourbillons que contre tout autre Phyſicien. Il paroît que M. Sigorgne a été bien aiſe de réunir dans ſon Ouvrage toutes les difficultés qui vont contre les principes communs ou particuliers du ſiſtême. Voici pourquoi il ne veut tenir aucun compte de la maſſe dans la meſure des forces. Le mouvement retardé diminuë ſelon une progreſſion décroiſſante dont le dernier terme eſt le repos & le pénultieme eſt un degré infiniment petit de viteſſe. Le mouvement accéléré ſuit la même Propoſition renverſée & par conſéquent ſon premier terme eſt le

repos, son second terme un degré infiniment petit de viteſſe; peu importe qu'elle ſoit la maſſe du mobile, il ne peut en ſortant du repos avoir ni plus ni moins que ce degré infiniment petit de viteſſe, & conſéquemment deux mobiles quelques inégaux qu'ils ſoient, ou quelque inégale que ſoit la puiſſance qui les pouſſeroit, ils auront au premier moment la même viteſſe & la même force; on prouvera de même en remontant pas à pas, que les mobiles inégaux pouſſés par la même puiſſance, ou les mobiles égaux pouſſés par des puiſſances differentes auront toujours la même viteſſe & la même force. M. de Launay répond que le corps en ſortant du repos ne reçoit pas le plus petit degré de viteſſe poſſible, mais qu'il reçoit un degré de viteſſe proportionné à la puiſſance qui le pouſſe. La réponſe eſt vraye, mais il reſtera peut-être de l'embarras dans l'eſprit de bien des gens qui ſe perſuaderont que le degré de viteſſe initiale étant infiniment petit, eſt par-

là même le plus petit degré poſſible. Pour lever cet embarras M. de Launay auroit peut-être bien fait d'entrer plus avant dans la conſidération des ſuites infinies deſquelles dépend cette difficulté. Prenons deux mobiles égaux A & B, A pouſſé par la puiſſance 2, & B par la puiſſance 1, je dis que les degrés de viteſſe initiale d'A & B ſont infiniment petits & pourtant inégaux, en ſorte que le degré d'A eſt double du degré de B; en effet tous les degrés de viteſſe d'A ſont marqués par la ſuite $0. \frac{1}{\infty}. \frac{2}{\infty}. \frac{3}{\infty}.$ &c. dont le dernier terme doit être 2; & d'autre part les degrés de viteſſe de B ſont marqués par la ſuite $0. \frac{1}{\infty}. \frac{2}{\infty}. \frac{3}{\infty}.$ &c. dont le dernier terme doit être 1. Ces deux ſuites doivent avoir le même nombre de termes, car la puiſſance 2 communiquera auſſi vite 2 degrés que la puiſſance 1 en communiquera 1; or afin que deux ſuites analogues, parties du même terme 0, arrivent après un nombre égal de pas à deux derniers termes dont l'un ſoit dou-

ble de l'autre, il faut que la plus grande faſſe à chaque pas un double chemin ; donc l'infiniment petit de la ſuite qui a 2 pour dernier terme, eſt double de l'infiniment petit de la ſuite qui a 1 pour dernier terme. Par-là on découvre comment les degrés de viteſſe initiale, quoique chacun infiniment petits, & même les plus petits poſſibles dans la ſerie qui les contient, ſont pourtant doubles l'un de l'autre, c'eſt-à-dire, proportionnels aux puiſſances qui les produiſent, & ce même raiſonnement découvrira comment les viteſſes étant égales, les forces ſont proportionnelles aux maſſes.

Le reſte des Objections de M. Sigorgne contre la premiere Leçon de M. de Molieres roule ſur la compoſition & décompoſition des forces, & on voit par les Réponſes de M. de Launay, & même par les aveux de ſon Adverſaire qu'il y a ici du mal entendu. M. Sigorgne réfutoit l'Auteur des Leçons de Phyſique en ſuppoſant que, ſelon lui, la compoſition & décom-

position des forces suivoit de la nature même des corps comme un attribut essentiel de la matiere. Or le sçavant Auteur des Leçons de Physique nie que ce soit sur la nature des corps qu'il s'appuye pour prouver cette loi qu'il ne donne pas comme géométriquement démontrée, mais comme physiquement certaine ; d'autre part il sembloit que M. Sigorgne prétendoit démontrer qu'un corps poussé par deux puissances qui sont entr'elles comme les côtés d'un parallelogramme ne parcoureroit pas la diagonale entiere dans le tems qu'il auroit parcouru un des côtés, mais seulement une portion de cette diagonale ; ce qui ruineroit toutes les Méchaniques ; mais c'étoit une vaine allarme, & M. Sigorgne convient que, malgré les raisonnemens, le corps parcourt de fait toute la diagonale. Ainsi on est d'accord sur ce point, comme sur une vérité certaine en Physique. Voilà l'article intéressant auquel nous nous arrêtons sans examiner si les contradictions que M. de Launay objecte à M. Sigorgne

sont réelles, ou si elles ne sont qu'apparentes. Cependant il seroit à désirer que M. de Launay eût répondu à la difficulté tirée de ce que l'opposition à l'angle droit tient le milieu entre l'opposition nulle & l'opposition infinie. On auroit pû remarquer que ce milieu n'est pas plus attaché à l'opposition à angle droit qu'à toute autre opposition à angle fini, parce que l'infiniment petit est au fini, comme ce fini est à l'infini. D'où l'on concluroit que la Géométrie démontre bien qu'un mobile poussé par deux puissances disposées en angle fini, doit suivre la direction de la diagonale, mais elle ne démontre pas quel chemin dans un tems donné le mobile doit parcourir sur cette diagonale, les regles de Géométrie ayant toute leur force, pourvû que ce chemin soit fini. Il faut donc recourir à la convenance & à l'expérience, pour en déterminer la quantité dans les bornes du fini qui ont, comme l'on sçait, bien de la latitude. Et voilà précisément le sentiment de

l'Auteur des Leçons de Physique, qui fonde sur une raison de convenance, & non sur une raison géométrique la loi déterminée de la composition & décomposition des forces, telle qu'elle s'exécute dans notre monde.

La seconde Leçon de Physique est appuyée sur ce principe, qu'un corps qui frappe obliquement un plan inébranlable horizontal continuë à se mouvoir le long de ce plan avec toute la vitesse qu'il avoit avant le choc, moins une quantité infiniment petite du second ordre. M. Sigorgne objecte 1°. Que ce principe n'est pas démontré. 2°. Qu'il n'est pas applicable aux petits tourbillons. M. de Launay replique sur le premier article que le défaut prétendu de la démonstration viendroit de la décomposition des forces que son Adversaire refuse d'admettre comme géométriquement prouvée, mais qu'il admet comme physiquement certaine, ce qui réduit la dispute à une question de mots. Sur le second arti-

cle, la difficulté vient de ce que le corps frappant ne doit rouler le long du plan qu'en faisant abstraction du ressort : or les verticules qui composent un tourbillon ont un ressort qui ne peut pas être négligé ; donc, ils ne sont point dans le cas du corps qui roule le long du plan, & le principe, fût-il vrai, n'a aucune application dans les tourbillons. M. de Launay replique qu'il ne s'agit pas ici d'un choc complet, mais d'une simple pression qui se passe dans un tems infiniment petit, & pendant lequel le ressort n'a le loisir ni de se bander ni de se débander.

Dans les Propositions suivantes il y a encore un mal-entendu capable d'éterniser les disputes. Le sçavant Auteur des Leçons de Physique suppose d'abord une circonférence remplie de globules égaux, & par conséquent n'a aucun égard aux masses dans la détermination des vitesses & des forces respectives. Il ne paroît pas qu'on puisse refuser à un Auteur le droit de faire son hipothése, ou ce qui est le

même, de conſtruire ſa figure à volonté. M. de Launay le prouve fort bien, & montre que la méthode du ſçavant Académicien eſt la plus facile & la plus claire. Mais d'ailleurs M. Sigorgne veut que dès-à-préſent on conſidére l'inégalité des maſſes dans les globules, parce que dans la ſuite on admettra cette inégalité. Il ſemble qu'il n'a pas droit de changer l'hipothéſe préſente de l'Auteur, & qu'il peut ſeulement être ſur ſes gardes pour empêcher qu'on n'applique à une autre hipothéſe ce qui a été démontré de celle-ci.

Nous voici à une propoſition importante & extrêmement diſputée. L'Auteur des Leçons de Phyſique prétend que dans un tourbillon ſphérique tous les points qui le compoſent ont une force centrale centrifuge : M. Sigorgne nie cette force centrifuge, & y ſubſtituë une ſimple force axifuge, il ajoûte que la force centrifuge ſeroit un principe deſtructif du tourbillon. M. de Launay répond d'abord, qu'il y a une vraye force centrale cen-

trifuge dirigée selon les rayons de la Sphére ; parce que les points du tourbillon qui circulent dans les cercles paralleles frappent la superficie de la Sphére obliquement, d'où il suit que leur effort contre cette superficie doit être dirigé selon la perpendiculaire à ce point de la superficie, laquelle perpendiculaire est le rayon de la Sphére. Qu'on nous permette d'ajoûter un mot pour éclaircir l'état de la question. Ceux qui ne reconnoissent dans le tourbillon sphérique qu'une force axifuge, considerent les points de ce tourbillon comme étant retenus par les circonférences des cercles qu'ils décrivent ; ceux qui y veulent trouver une force centrifuge par rapport au centre de la Sphére, considerent les points de ce tourbillon comme étant retenus non précisément par les circonférences des cercles, mais par des portions infiniment petites de la superficie sphérique en forme de zones, ou d'anneaux: la différence de ces deux obstacles consiste en ce que le rayon

d'un cercle parallele eſt perpendiculaire ſur la circonférence de ce cercle, mais il eſt oblique ſur une portion de ſuperficie ſphérique. La queſtion ſe réduit donc à ſçavoir, ſi une ſuperficie ſphérique conçûë comme l'obſtacle qui retient des globules circulant dans une Sphére, doit ſe diviſer par l'eſprit en ſimples circonférences, ou en portions infiniment petites de ſuperficie ſphérique. Si on la diviſe en ſimples circonférences, M. Sigorgne paroît avoir raiſon de prétendre qu'il n'y a dans le tourbillon ſphérique qu'une force axifuge; mais ſi on la diviſe en portions infiniment petites de ſuperficie ſphérique, comme M. de Launay veut qu'on faſſe, & comme l'exige, ſelon bien des gens, la Géométrie de l'Infini, il ſemble qu'on y retrouvera la force centrifuge rélativement au centre de la Sphére. Quoiqu'il en ſoit voilà les raiſons alleguées de part & d'autre ſur ce premier article; reſte le ſecond, ſçavoir, ſi la force centrale détruiroit le tourbillon ſphérique. M. Sigorgne le prétend

& se fonde sur ce qu'il resteroit au globule qui frapperoit obliquement la superficie qui le retient une force latérale dirigée vers l'Equateur, en vertu de laquelle ce globule devroit sortir de sa place & s'avancer vers l'Equateur. M. de Launay répond que cette force étant infiniment petite par rapport à celle avec laquelle le globule circule dans sa courbe, la premiere ne peut pas déranger la direction de la seconde. Mais M. Sigorgne à prévenu cette réponse, & remarqué que cet effort latéral infiniment petit se répétant une infinité de fois dans chaque circulation doit produire un effet sensible. Nous ne voyons pas que M. de Launay se soit arrêté à cette instance. Il nous paroît qu'il est aisé d'y répondre, en observant que cette force laterale est exactement la même des deux côtés de l'Equateur, ainsi l'une fait équilibre avec l'autre, & doit maintenir tous les globules dans leur place.

L'Auteur des Leçons de Physi-

que suppose que dans un tourbillon sphérique les globules à distance égale du centre ont une égale vitesse. Voici ce que lui objecte M. Sigorgne. Soit conçu un cercle polaire infiniment petit, le tourbillon qui circule dans ce cercle fera une infinité de révolutions, tandis qu'un tourbillon qui circule dans l'Equateur n'en fera qu'une; chacun de ces tourbillons perd à chaque révolution une quantité de vitesse infiniment petite; donc, après une infinité de révolutions le tourbillon qui parcourt le cercle polaire aura perdu une vitesse finie, & pendant ce tems-là le tourbillon qui parcourt l'Equateur n'aura perdû qu'une vitesse infiniment petite; donc après la premiere révolution du tourbillon sphérique les vitesses des globules à distance égale du centre ne seront plus égales. M. de Launay nie qu'on puisse concevoir dans le cas présent un tourbillon qui parcourt au Pole un cercle infiniment petit. En effet ce tourbillon devroit être lui-même in-

finiment petit : or cela contredit l'hipothése de l'Auteur qui ſuppoſe les tourbillons égaux à égale diſtance du centre, celui du Pole eſt donc égal à celui de l'Equateur, & celui de l'Equateur n'eſt pas infiniment petit. Il paroît, ſelon la penſée de M. de Launay, que le globule qui occupe le Pole, circule non dans une circonférence infiniment petite, mais dans une eſpéce de calotte de ſuperficie ſphérique compoſée d'une infinité de circonférences croiſſantes depuis l'infiniment petit juſqu'au fini.

On examine enſuite ſi un tourbillon ſphérique ſe défend de toutes parts avec une égale force, ou, ce qui revient au même, ſi la force centrale centrifuge eſt plus grande à l'Equateur que dans les cercles paralleles. M. de Molieres ſoutient qu'elle eſt égale par-tout. Et voici l'objection de M. Sigorgne. Les coups frappés par le globule qui circule dans l'Equateur ſont plus forts que les coups du globule qui circule dans un cercle parallele,

ce fait eſt avoué ; de plus, en tems égal le nombre des coups eſt égal. C'eſt ſur cette Propoſition qu'on diſpute. La preuve de M. Sigorgne pour l'affirmative eſt que chaque coup d'un globule de l'Equateur eſt ſuivi ſans aucun intervalle par le coup d'un autre globule qui le ſuit dans le même Equateur, & que la même choſe ſe paſſant dans le cercle parallele avec égale viteſſe, ſelon la Propoſition précédente, le nombre des coups doit être égal en tems égaux. M. de Launay nie que les coups ſe ſuccédent ſans aucun intervalle, & même il prouve que l'intervalle entre le premier & le ſecond coup frappé dans l'Equateur eſt plus grand que l'intervalle entre le premier & le ſecond coup frappé dans le parallele. En effet un globule, qui circule dans un cercle conſidéré comme polygone, frappe un coup en arrivant à un des côtés, puis il gliſſe ſur ce côté, & frappe le ſecond coup en tombant obliquement ſur un autre côté. Donc on conçoit entre deux coups du

même globule l'intervalle néceſſaire pour parcourir un côté du cercle. Si maintenant on conſidere deux cercles inégaux, & des globules qui ſe meuvent dans chacun à viteſſe égale, il eſt clair que le globule qui ſe meut dans le plus grand cercle mettra un plus long intervalle entre les coups qu'il frappe, parce qu'il a à parcourir des côtés plus longs. Donc, en tems égal il frappera moins de coups ; & le nombre compenſant exactement la force des coups, il s'enſuit, que l'effort centrifuge ſera égal de toutes parts, ſoit à l'Equateur, ſoit vers les Poles. Il faut joindre ici ce qu'on lit à la fin de la Lettre de M. de Launay ſur la différence des forces centrales centrifuges conſidérées dans un tems indiviſible, & conſidérées dans un tems diviſible. On voit par ce que nous avons dit, que dans un tems indiviſible ces forces ne ſont pas égales de toutes parts, puiſque chaque coup dans l'Equateur eſt plus fort que chaque coup dans un parallele ; mais dans un tems divi-

ſible, il y a plus de coups frappés dans le parallele que dans l'Equateur, & cette compenſation ramene l'égalité des forces. Or, comme l'attaque d'un tourbillon dure toujours pendant un tems diviſible, il ſe défendra également de toutes parts contre toute attaque réelle.

Quant à l'équilibre des différentes couches d'un même tourbillon, M. de Launay renvoye ſon Adverſaire aux Réponſes que M. de Molieres a données par avance à ſes Objections, & aux Principes que ſon Adverſaire, lui-même, a poſés dans un autre endroit, & qui reviennent à ceux de l'Auteur des Leçons de Phyſique.

Enfin on prétend montrer dans la derniere Propoſition, qu'un tourbillon étant en équilibre, les forces centrales y ſont en raiſon inverſe du quarré des diſtances au centre. L'Objection de M. Sigorgne étoit tirée du diametre différent des globules poſés à différente diſtance: cette différence de groſſeur dans les globules empêche que leur nombre ne ſoit proportionnel aux

circonférences, & ruine le principe de la démonſtration. M. de Launay remarque d'abord, que cette différence étant preſque inſenſible, n'empêcheroit pas la vérité Phyſique de la Propoſition : mais non content de cette ſolution, qui n'eſt, pour ainſi dire, qu'*approchée*, il prétend montrer qu'en rigueur la démonſtration ſubſiſte, parce que la force de chaque globule, quelle que ſoit ſa groſſeur, ſe combine avec le nombre des globules, de maniere que la ſomme des forces d'une couche eſt toujours égale à la ſomme des forces d'une autre couche ; ce qui revient au même, que ſi les globules étant tous égaux, leur nombre étoit proportionnel aux couches qu'ils occupent.

Nous n'avons pû rendre que les raiſonnemens de l'Auteur : on trouvera encore dans ſes Lettres pluſieurs Réponſes fondées ſur le calcul. On verra dans celles là comme dans les autres, que l'Auteur eſt très-au-fait du ſiſtême qu'il défend avec habileté & avec zéle.

ARTICLE LXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

AMERIQUE.

De S. Domingue.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune faite au Cap François le 1. de Janvier 1741.

Elle a commencé à 5^{h}. 30'. du soir . . . .
Lune levante.

Elle a paru éclipsée d'un doigt à . . . . 36'.

La Mer du Nectar, & Copernic, ... à 6^{h}. 22'.

La Mer de la Fécondité, & Aristarchus . . . . 55'.
entiérement éclipsés.

Mare Crisium a touché l'ombre . . . . 7^{h}. 7'.

Mare Humorum est sortie de l'ombre entiérement . . . 27′.

La Mer de Fécondité sortie entiér. . . . . 49′.

La Mer du Nectar sortie entiér. . . . . 57′.

La fin de l'Eclipse à . . 8h. 14′.

La quantité de neuf pouces.

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

Scholasticum Personæ Ecclesiasticæ pro Foro Poli & soli Breviarium, Exhibens universam Theologiam, Moralem, Controversiis Fidei & Juris Canonici permixtam. Opus ad hæc tria studia, quasi in unum congesta, facili labore, & brevi tempore percurrenda destinatum &c. Autore Francisco, Antiquissimi Monasterii Augiæ Majoris Brigantinæ &c. Ord. S. P. Bened. Inclytæ Congregationis S. Josephi in suevia Abbate, Augustæ Vindelicorum, Sumptibus Francisci Antonii Strotter Bibliopolæ 1732. Deux volumes *in*-4°.

Juillet 1741.

Quoique cet Ouvrage porte le titre de *Breviarium*, ou d'*Abrégé*, les Questions y sont traités assez au long, mais généralement, en expliquant les principes, & indiquant quelques conséquences, sans entrer en détail dans la décision des divers cas qu'on peut proposer, comme font les Casuistes. Ainsi il tient le milieu entre une Théologie Scolastique, & un Traité de Cas de Conscience. Seulement l'Auteur se borne aux Questions Morales qui ont rapport à la pratique, sans embrasser celles qui sont de pure spéculation, & qui n'imposent point de devoirs particuliers.

Mundi Miraculum, seu S. OTTO, Episcopus Bambergensis, Pomeraniæ Apostolus, & exempti Monasterii Ensdorffensis præcipuus dotator, cum ejusdem Monasterii Fundatorum, OTTONIS, Com. Palat. de Vittelspach, ac Helicæ, conjugum, eorumque filiorum Historia, Antiquorum Abbatum serie & Actis, Pontificum Bul-

lis, Imperatorum, Regum, Cardinalium, Episcoporum, ac Principum Diplomatibus, Privilegiis & Gratiis: quorumdam Monasteriorum confederationibus, Litteris, & variis hactenus ineditis Membranis; nec non ejusdem S. OTTONIS, & S. SIGISMUNDI R. & M. Reliquiarum, Imaginum ab Heterodoxis sacrilege injuriatarum; rerumque aliarum hoc Monasterium concernentium notitia. Collectore F. ANSELMO MEILLER, hujus Ottoniani, & exempti Monasterii Ensdorffensis Abbate postliminio restituti secundo. Opusculum quod Genealogis, Historiographis, Chronologis, Antiquariis, Ascetis, & Verbi Dei Præconibus usui esse poterit. Sumptibus Joannis Gastl, Bibliopolæ Pedemontani 1739. in-4o, *pag.* 479.

Voilà un titre qui ne laisse rien à deviner de ce que contient l'Ouvrage qu'il annonce, & qui n'a presque pas besoin d'interprétation, même pour ceux qui n'entendent pas le Latin. Car ce Latin est assez François, & même assez de toutes

les Langues, qui ont quelque rapport au Latin. Nous aimons la briéveté, & souvent même une certaine précision un peu mystérieuse dans les titres de nos Livres. Il n'en est pas ainsi dans le Pays de l'Auteur de celui-ci ; on y aime à satisfaire d'abord l'impatience du Lecteur, & l'on veut qu'il voye tout du premier coup d'œil. Reste à sçavoir si ce que promettent ces longs titres méritoit d'être traité, & s'il est bien exécuté. Il faut convenir que le nouvel Historien de Saint OTTON a rempli son dessein, & que, pour le fond, on doit être content de son travail. Si l'on cherche plus de discution & de critique, dans un sujet qui certainement en a besoin, & qui y fournit assez de matiere, il faut avoir recours à la Vie du même Saint publiée avec de sçavantes Remarques, par le Pere *du Solier*, au second jour de Juillet des *Acta Sanctorum*.

ITALIE

DE ROME.

Sanctissimo Patri ac Domino Nostro CLEMENTI XII. Pont. Opt. Max. Recta Fidei Cardines, & recta Fides. Auctore D. Fortunato Venerio Presbytero Congregationis C. R. S. Pauli Barnabita &c. Dogmatico-Scolasticarum Quæstionum Tomus I. Romæ typis Antonii de Rubeis &c. 1736. *Sanctissimo Patri &c. Humanæ infirmitatis robur id est de divina Gratia. Auct. D. Fortunato &c.* 1737. *Tomus II.* in-fol.

Dans le dessein de donner une Théologie Scolastique & Dogmatique, le Pere *Venerio* a crû devoir commencer par les Questions générales qui servent de fondement & de base à la Doctrine de l'Eglise Catholique, qui en sont comme les Préliminaires, & qu'on nomme les *Lieux Théologiques*. Ces Questions roulent sur la Parole de Dieu écrite, ou l'Ecriture Sainte;

ſur la parole de Dieu tranſmiſe, ou la tradition; ſur l'Egliſe; le Souverain Pontiſe, les Conciles; après quoi l'Auteur traite de la Foi. Telle eſt la matiére du premier Volume, le ſecond contient les Diſputes ſur la Grace, ſur la Science de Dieu, ſur le Mérite, ſur la Juſtification, ſur les Péchés. Dans les Queſtions qui partagent les Ecoles, l'Auteur ſe déclare contre le ſiſtême des Thomiſtes, mais avec la modération & les égards convenables. Son Livre, comme on voit par le titre même, eſt dédié au feu Pape Clément XII.

LORRAINE

DE NANCY.

Hiſtoire Généalogique de la Maiſon du Chatelet, Branche puînée de la Maiſon de Lorraine, juſtifiée par les titres les plus autentiques, la plûpart tirés du Tréſor des Chartres de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres anciens Monu-

mens Publics. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Abbé de Senone. A Nancy, de l'Imprimerie de la Veuve de Jean-Baptiste Cusson, Imprimeur-Libraire, sur la Place, au nom de Jesus 1741. *vol.* in-fol.

Cette Histoire dans l'intention du R. P. D. *Calmet* doit être regardée comme un Supplément à celle de la Maison de *Lorraine* qu'il a publiée. Dans l'une & dans l'autre, son *but principal est d'instruire le Public, & de ne flatter jamais les Particuliers.* M. *Dunod* dans son *Histoire du Comté de Bourgogne* avoit déja donné une Généalogie abregée de la Maison du *Châtelet*: celle-ci est beaucoup plus étenduë; mais ils conviennent, & tous les Ecrivains sont d'accord sur l'origine de cette Maison, confirmée par la voix publique.

FRANCE

DE TULLE.

Oraison Funébre de Monseigneur

Charles du Plessis d'Argentré, Evêque & Comte de Tulle, prononcée à Tulle dans l'Eglise Cathédrale par le Pere Joseph Gentrac, Recteur du Collége de la Compagnie de Jesus, le 15. Novembre 1740. A Tulle, chez J. Léonard Dalvy &c. 1740. in-4°.

Ce que l'Ecriture a dit de *Moyse, In fide & lenitate ipsius sanctum fecit illum*, que Dieu *le sanctifia par l'esprit de foi & de douceur dont il l'avoit rempli*, le Pere *Gentrac*, en l'appliquant à son sujet, y trouve le caractére de feu M. d'*Argentré*, & la matiére de son Eloge. *Par l'esprit de Religion dont il fut rempli*, ce Prélat *s'est rendu respectable; par sa douceur il s'est fait chérir.* C'est sous ces idées qu'on nous le représente: & la peinture est d'autant plus touchante, que les traits en sont simples, vrais, naturels, exempts de cette enflure & de ces faux brillans qui, dans de pareils Discours suppléent si souvent au mérite du sujet, & aux talens de l'Orateur.

DE PARIS.

M. *Clausier*, Médecin de *Paris* vient de donner l'*Introduction à la Chymie, accompagnée de deux Traités, l'un sur le Sel des Métaux, & l'autre sur le Souphre Anodyn du Vitriol. Par M. G. Rothe, Médecin de Leipsiq. Avec une Analyse raisonnée de l'Antimoine, & un Traité sur les Teintures Antimoniales, par M. Meuder, Docteur en Medecine. Traduit de l'Allemand par M. J. L. Clausier. A Paris, chez Louis-Hippolyte Guerin, & Jacques Guerin, Libraires, ruë S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins à S. Thomas d'Aquin* 1741. *vol.* in-12.

Quatorze Editions en Allemand de l'*Introduction à la Chymie* que nous annonçons, sont une preuve certaine de l'estime qu'on fait de cet Ouvrage dans un Pays, qui cultive depuis si long-tems cet Art avec soin, & qui a eu de si grands Chymistes. Aussi cette Introduction y est-elle devenue le Livre Clas-

ſique pour les Profeſſeurs, comme pour les Eléves. Les Principes, les Opérations, les Produits ſont traités avec ordre & avec préciſion. Ceux qui connoiſſent les Ouvrages du célebre M. *Stahl*, reconnoîtront ſans peine que le Diſciple fait honneur à la Doctrine du Maître dont il donne ici le précis.

Quoiqu'on ait beaucoup écrit ſur l'Antimoine, il s'en faut bien que les vertus vrayes ou ſuppoſées de de ce Minéral, ſujet de tant de diſputes, & expoſé à tant de révolutions, n'euſſent été parfaitement connues. C'eſt ce que la lecture des meilleurs Auteurs, comparée à ſes propres expériences, a appris à M. *Meuder*. Son *Analyſe raiſonnée de l'Antimoine*, & ſon *Traité des Teintures Antimoniales* paſſent pour ce que nous avons de meilleur ſur cette matiére. On ſçaura gré à M. *Clauſier* d'en avoir donné la Traduction.

Le Géographe Méthodique, ou Introduction à la Géographie ancienne &

moderne, à la Chronologie & à l'Histoire, avec un Essai sur l'Histoire de la Géographie, & grand nombre de Cartes, & de Figures. A l'usage de M. le Comte de la Marche. Par M. l'Abbé de Gourné. A Paris, chez Jean-Antoine Robinot, Libraire sur le Quay des Augustins &c. 1741. in-12.

M. l'Abbé *de Gourné* dans une longue & sçavante Préface donne d'abord l'Histoire de la Géographie, de son origine, de ses progrès. Il y joint une Notice des Géographes anciens & modernes, depuis les premiers qui se sont appliqués à cette Science, jusqu'à ceux de nos jours. Il n'a pas prétendu néanmoins en donner une liste exacte & complette; il se contente de marquer les principaux: mais c'est sans conséquence pour ceux dont il ne parle point. Il porte son jugement sur les plus connus, sur ceux au moins qui ont laissé des Ouvrages. Celui qui exerce le plus sa Critique, est M. *Robe*, dont la Méthode de Géographie est estimée l'une

des meilleures que nous ayons. Il remarque un assez grand nombre de fautes dans une partie seulement de l'Ouvrage. Cet exemple confirme ce qu'on ne sçait déja que trop, combien il est difficile de donner une bonne Géographie, une Géographie exacte.

La Géographie & la Chronologie étant, comme l'on dit, *les yeux de l'Histoire*, & chacune de ces Sciences, sans le secours des deux autres étant imparfaite,& peu satisfaisante, M. l'Abbé *de Gourné* s'est proposé de les réunir dans cet Ouvrage. *On se plaint*, dit-il, *que la plûpart de nos Méthodes manquent d'ordre & d'exactitude, qu'elles sont mal digérées, trop sommaires, ou rebutantes par leur sécheresse.* Par le Plan qu'il a suivi, il remédie à ces inconvéniens. On trouvera dans sa Méthode sur chaque Etat la succession Chronologique, & un abrégé de l'Histoire de ses Souverains; la division de chaque Pays, les noms anciens des Villes & des Provinces, tirés des meilleures

ſources, la ſituation & la diſtance des lieux, les principaux événemens qui s'y ſont paſſés, les hommes célebres qui y ont pris naiſſance. On y verra les Mœurs & la Religion des Habitans des divers Peuples, les Conciles, les Héréſies qui y ont été condamnées, les Archevêchés & Evéchés, la forme du Gouvernement, les prétentions de chaque Souverain, les différentes Colonies qu'il poſſéde dans les autres parties du monde &c. Enfin c'eſt une Géographie Univerſelle, Hiſtorique & Chronologique, Civile & Eccléſiaſtique. Ce Plan a paru avec raiſon à notre Auteur le plus juſte, le plus complet, le plus utile qu'on pût ſe propoſer. Au reſte il déclare qu'il n'a *point prétendu par ſa Méthode exclure l'uſage de celles qui l'ont précédée. On gagne*, ajoûte-t-il, *à venir après les autres* : on profite de ce qu'ils ont de bon ; *on profite* même *de leurs fautes* pour les éviter, & *pour en faire moins*. La premiere Partie de cet Ouvrage, qui paroît, ne con-

tient que l'Explication de la *Mappemonde*, une idée générale de l'*Europe*, l'*Eſpagne* avec le *Portugal*, & trois Cartes correſpondantes, c'eſt-à-dire, une *Mappemonde*, l'*Europe* & l'*Eſpagne*. M. de *Gourné* a préféré celles des *Samſons* à toutes les autres. Ces deſcriptions ſont précédées des préliminaires néceſſaires, de l'explication des termes de Géographie, des meſures qu'on y employe &c.

M. l'Abbé de *Launay* continuë de répondre aux Objections de M. *Sigorgne* contre les Leçons de Phyſique de M. l'Abbé de *Molieres*, & vient de faire paroître cinq nouvelles Lettres. On aſſure que M. *Sigorgne* travaille à défendre ſes Objections. Rien n'eſt plus propre que ces diſcutions à éclaircir le ſiſtême ingénieux du célebre Auteur des Leçons de Phyſique: &, comme il n'a cherché qu'à expliquer de la maniere la plus vraiſemblable, la plus liée, la mieux ſuivie, les Phénomenes de la Na-

ture, il voit avec plaisir que sa Physique a le sort des meilleurs Ouvrages, & qu'elle devient l'objet des disputes de ceux qui s'appliquent à cette étude.

La Harangue Latine du P. *du Baudory*, successeur du Pere *Porée* dans la Chaire de Rhétorique au Collége de *Louis le Grand* est imprimée chez *Bordelet.* On a trouvé qu'en prouvant très-bien sa proposition générale, *combien il est difficile de remplacer les hommes célébres qui ont excellé dans leur profession*, il a fait voir par son exemple qu'au moins la chose n'est pas impossible.

Les Freres Guerin Libraires, ruë S. Jacques, ont achevé d'imprimer le Recueil des Harangues Latines du P. *de la Sante* Jésuite, Professeur de Rhétorique au Collége de Louis le Grand, avec la Traduction Françoise de quelque-unes de ces Harangues, & une Préface Latine sur la décadence du Latin,

& ſur-tout de l'Eloquence Latine. Ce Recueil eſt en 2. vol. *in*-12. dédié à Monſeigneur le Dauphin. L'Ouvrage eſt actuellement en vente.

Il paroît un *Diſcours ſur la Profeſſion d'Avocat*, qui ſe trouve chez *Chaubert*, chez la Veuve *Piſſot*, & au Palais.

L'Auteur plein d'eſtime & de zéle pour ſa Profeſſion, employe les traits & les tours les plus vifs pour inſpirer ſes ſentimens aux jeunes Eléves qui, comme lui, aſpirent aux honneurs & à la gloire du Barreau. La néceſſité de l'émulation pour réuſſir dans tous les états, les motifs qui doivent l'exciter particulierement dans celui qui fait le ſujet de ce Diſcours, le ſuccès preſqu'infaillible dont elle récompenſe les travaux qu'elle fait entreprendre ; la grandeur & l'importance des objets qui occupent l'Avocat dans ſes diverſes fonctions pour l'utilité publique ; tous ces moyens maniés avec art, rempliſ-

sent le plan & le dessein de l'Orateur. Il réduit à deux devoirs principaux les obligations de l'Avocat ; l'étude sérieuse & assiduë des Loix qui doivent diriger ses conseils, & le fixer au parti de la vérité & de la justice ; & le soin de se former à la vraye éloquence qui met de l'ordre dans le discours, qui y répand la lumiere, qui donne de la force aux raisons qu'il employe. Une réfléxion utile aux Eléves du Barreau,& dont l'Auteur sçaura mieux profiter que personne, puisqu'il en sent la nécessité, & qu'il en fait un précepte, c'est qu'en Eloquence, plus on *approche de la perfection*, *moins* on *recherche les ornemens ambitieux* ; mieux on *conçoit que le beau a sa source dans la nature* ; *qu'ennemi de toute ostentation*, *il doit se produire avec simplicité.*

Briasson ruë Saint Jacques à la Science & à l'Ange Gardien, vient de mettre en vente les Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoise. Par M. le Marquis de

Saint Aubin, & dans peu il donnera une nouvelle édition du Traité de l'Opinion, par le même Auteur. Ce Traité est fort augmenté.

Recueil des principales décisions sur les Dîmes, les Portions Congruës, les Droits & Charges des Curés Primitifs. Par M^e^. Roch Drapier Avocat au Parlement. Nouvelle édition revûë, corrigée & augmentée d'un Traité du Champart par M^e^. Brunet Avocat au Parlement. 2. vol. *in*-12. A Paris, chez Nicolas-Pierre Armand, Libraire ruë S. Jacques à S. Benoît 1741.

Prix proposé par l'Académie de Chirurgie. Pour l'année 1742.

L'Académie de Chirurgie proposa pour le Prix de l'Année 1740. le Sujet suivant :

Déterminer les différentes espéces de Répercussifs, leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Quoique cette matiére ait été traitée amplement & avec intelli-

gence dans plusieurs Mémoires, cependant l'Académie n'a pas cru devoir adjuger le Prix, parce que les regles que l'on établit dans ces Mémoires pour la Pratique sont fondées sur une Théorie trop conjecturale.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public que la matiere des Répercussifs fût traitée solidement, & que l'on fît sur ces Remédes, tant simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux conditions portées par le Programme, a cru ne pouvoir se dispenser de proposer le même Sujet pour l'année 1742. ne doutant point que les Auteurs qui ont déja travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts pour répondre à ses vûes.

Le Prix, sera double, c'est-à-dire, que celui, qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 200. livres, ou une

Médaille, & la valeur de l'autre au choix de l'Auteur.

Ceux qui ont composé en 1740. pourront faire à leurs Mémoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, & les renvoyeront écrits de nouveau.

Ils sont priez d'écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe, ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé, ou cacheté, qui ne sera levé, qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de port, à M. *Quesnay*, Sécretaire de l'Académie de Chirurgie, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix, on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Juillet 1741.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier Décembre 1741. inclusivement, & l'Académie à son Assemblée publique de 1742. qui se tiendra le Mardy d'après la Fête de la Trinité proclamera la Piéce, qui aura remporté le Prix.

Leçons gratuites de Mathématiques & de Physique.

Les Préliminaires, qu'on n'a pû se dispenser de donner sur l'Aritmétique, l'Algébre, les Proportions, l'Analyse & la Géométrie, ont occupé deux mois de plus qu'on ne s'étoit imaginé. On s'est trouvé insensiblement engagé dans des détails utiles, mais moins nécessaires, ausquels on n'avoit point eu dessein de toucher. Cela n'empêche pas qu'il ne reste encore assez de tems jusqu'au mois de Septembre

prochain pour expliquer, ainſi qu'on l'a promis, au moins l'eſſentiel des quatres Volumes de Phyſique de M. Privat de Molieres.

On eſt bien aiſe de prévenir le Public que ce n'eſt point par aucun engagement de ſecte qu'on a choiſi les Livres de cet illuſtre Académicien pour être la baſe de ce nouveau Cours de Phyſique, on ne ſe propoſe que de les expliquer, & point du tout de les ſoutenir & de les défendre. Toute préoccupation de ſiſtême miſe à part, on ne peut diſconvenir que ces Livres ne ſoient des mieux faits en ce genre, & que tout n'y ſoit déduit d'une maniere très-géométrique, & cependant débaraſſée de ces ſublimes Calculs, dont on ne fait que trop de parade aujourd'hui dans la Phyſique, ſouvent fort mal-à-propos. L'Ouvrage de M. de Molieres tient le milieu entre ces Phyſiques vagues & ſuperficielles, & d'autres trop guindées & trop ſechement Mathématiques, c'eſt ce qui le rend plus propre à être propoſé à de jeunes Géo-

metres assez éclairés pour qu'on puisse leur donner des raisons solides & approfondies, & trop foibles encore pour voler si haut.

Les matieres, ausquelles on compte s'arrêter plus particuliérement, sont,

1°. Les Loix génerales du Méchanisme, d'où l'on déduira comme par corollaires toutes les Analogies principales des Machines, ce qui sera comme un Cours abregé de Méchanique, dont l'utilité sensible jointe à ce que tout le reste a de curieux, ne peut rendre le Cours général que plus intéressant.

2°. On tirera de ces Loix générales les propriétés du mouvement circulaire, celles du Tourbillon, & la Théorie des forces centrifuges. On suivra l'Histoire des Tourbillons depuis Descartes leur Auteur, jusqu'à l'état présent, où les a mis M. de Molieres, & l'on en fera l'application au Méchanisme de la nature.

3°. A leur occasion on traitera la question du vuide & du plein, celle

de l'Attraction & de l'Impulſion, & l'on donnera une idée nette des ſiſtêmes Cartéſiens & Newtoniens.

4°. A l'occaſion de la peſanteur des mouvemens accélérés & retardés, on traitera la queſtion ſi fort agitée maintenant des forces mortes & des forces vives, & l'on donnera pareillement une idée de la Philoſophie Leibnitienne.

5o. L'Aſtronomie - Phyſique eſt le morceau qui ſera traité avec le plus de ſoin, il ſera précédé d'un petit abrégé de la Sphére pour en faciliter l'intelligence. Les mouvemens & la figure de la Terre, les diverſes opinions à ce ſujet, & les différens Progrès de ces opinions y ſeront diſcutés avec tout le détail que l''on pourra déſirer.

Tout le reſte ſera traité avec autant d'étenduë que le tems pourra le permettre. On eſpére qu'on ne laiſſera pas d'y trouver à s'inſtruire, & à s'amuſer d'une maniere très-ſuffiſante ſur une très-grande quantité d'objets différens.

Quant aux objections, ſur-tout

celles qui regardent en particulier la Physique de M. de Molieres, on avertit qu'on n'en recevera point, si ce n'est par écrit, jusqu'à la récapitulation générale de l'ouvrage que l'on doit faire à la fin du Cours: avant ce tems elles ne serviroient qu'à faire naître des discussions également inutiles & ennuyeuses pour des Auditeurs, qui ne sont point encore suffisamment au fait. Quand ils auront été mis en état d'en profiter, on discutera devant eux celles ausquelles on jugera pouvoir répondre, sans quoi l'on ne se fera point de peine de les renvoyer à la sagacité de l'Auteur du sistême.

Les Conférences tiendront comme à l'ordinaire les Dimanches & Fêtes matin & soir; le matin depuis dix heures jusqu'à onze heures & demie, & le soir depuis 3. heures jusqu'à 5. elles continueront jusques vers le commencement de Septembre, pour recommencer au mois d'Octobre suivant sur de nouvelles matieres. C'est à ce tems qu'est remis le Cours complet d'Arit-

métique & d'Algebre, qui devoit être l'objet des Conférences de cette année.

Les doutes qu'on affecte de répandre obligent à répéter qu'on ne demande absolument d'autre reconnoissance des soins, qu'on se propose de prendre, que l'attention & l'assiduité nécessaires pour en profiter, l'expérience des années précédentes fait espérer qu'on ne se sera pas inutilement flatté de l'obtenir.

L'adresse est ruë & montagne Sainte Géneviéve, la porte cochere vis-à-vis le Collége de la Marche, au second appartement sur le derriere.

Ceux qui auront de ces Avis sont priez de vouloir bien se prêter au désir qu'on a de servir le Public, en avertissant les personnes de leur connoissance.

TABLE DES ARTICLES du mois de Juillet 1741.

Art. LIX. Hiſtoire de Jacques II. Roi *de la Grande-Bretagne.* pag. 1157

Art. LX. Lettre du P. le Mire au Pere * *. 1195

Art. LXI. Traité Hiſtorique & Pratique ſur le Chant Eccléſiaſtique &c. Par M. l'Abbé *Lebœuf.* 1225

Art. LXII. Examen & Réfutation des Leçons de Phyſique de M. l'Abbé *de Molieres.* Par M. *Sigorgne.* 1249

Art. LXIII. Réponſe aux principales Objections de M. *Sigorgne*, contre les Leçons de Phyſique de M. l'Abbé *de Molieres.* Par M. *de Launay.* 1287

Art. LXIV. Nouvelles Litteraires. 1316

Errata pour le mois de Juin 1741.

PAge 1020. ligne 9. dans tous autres, *lis.* dans tous ses autres.
1034. lig. 2. c'étoit; qu'ils, *ôtez la ponctuation.*
1068. lig. 22. avoient, *lis.* avoit.
1074. lig. 11. à en bien, *effacez*, en.
1077. lig. 24 d'epairs, *lis.* des pairs.
1091. lig 25. autant de tems, *lis.* en autant de tems.
1117 lig. 22. termes d'art, *lis.* termes de l'Art.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1741.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguftins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v,
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	8.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1741.

ARTICLE LXV.

DISSERTATIONES Selectæ in ſcripturam Sacram, Autore Judoco Joſepho Plumyoen, Eccleſiæ Cathedralis Yprenſis Canonico Graduato & Pœnitentiario. Ipris apud Petrum Jacobum de Rave Typographum Illuſtriſſimi D. Epiſcopi &c. 1735. C'eſt-à-dire, *Diſſertations choiſies ſur l'Ecriture Sainte. Par M. Plumyoen, Chanoine & Pénitencier de la Cathédrale d'Ypres. A Ypres, chez Pier-*

re-Jacques de Rave , Imprimeur de Monseigneur l'Evêque 1735. *vol.* in-8°. 728. *pag.*

LEs Livres Saints sont un riche fond où l'Eglise puise ses Dogmes & ses Maximes, où les Fidéles trouvent sans cesse à s'édifier où les Sçavans de siécles en siécles découvrent des trésors inestimables. Ils les font ces découvertes, en pénétrant les saintes obscurités, qui enveloppent certains oracles de l'Ecriture Sainte, en levant les voiles mystérieux qui couvrent certaines époques de l'Histoire Sacrée. Les tems de Judith, d'Esther, des Monarchies anciennes, les termes de la Captivité de Babylone, les 70. Semaines de Daniel, les rapports des quatre Monarchies révélées à ce Prophéte, les années de la Naissance & de la Mort de Jesus-Christ, sa derniere Pâque : Voilà, par exemple, sur quoi l'érudition trouve toujours à s'exercer. On a écrit infiniment sur

cela, & la matiére n'eſt pas épuiſée : les Diſſertations preſentes en ſont la preuve. M. Plumyoen Chanoine & Pénitencier, aujourd'hui Doyen de la Cathédrale d'Ypres, examine encore tous les points de Doctrine que nous venons d'indiquer. Il raſſemble dans ſon Ouvrage les ſentimens de tous les Auteurs qui l'ont précédé, il en juge, il donne ſon avis lui-même, & par tout on ſent un homme maître de ſa matiére ; ſçavant ſans affectation, Critique ſans amertume, s'attachant aux idées communes, ſans trop contraindre les ſiennes.

Ces Diſſertations, fort détaillées & fort curieuſes nous fourniront pluſieurs Extraits ; détachées les unes des autres : elles ne nous forcent point à les prendre toutes dans l'ordre que l'Auteur a ſuivi. Pour prévenir le Public en ſa faveur, nous commençons par celle des 70. Semaines de Daniel, matiére intéreſſante, connue de tout le monde : & qui d'ailleurs ſe trouvera liée fort à propos avec un des Ar-

ticles de nos Mémoires des mois de Janvier, Févrïer &c.

Dissertation sur les 70. Semaines de Daniel.

Après avoir exposé le Texte de la Prophétie Chapitre 9. de Daniel, l'Auteur remarque deux choses qui sont essentielles. La premiere, c'est qu'il est question de Semaines d'Années : tout le monde en convient, si l'on en excepte Origene, qui voit là des semaines de dixaines d'années. Cet ancien Pere aimoit les grands nombres, comme il a pris des quarrés pour des racines en traitant des mesures de l'Arche, il a bien pû imaginer des dixaines d'années, au lieu d'années simples en parlant des 70. semaines de Daniel. La seconde remarque c'est, que le Christ dont il est parlé dans cette Prophétie, est le Messie promis aux Juifs. Ces termes de Christ, de Chef, de Saint des Saints, ces promesses de Justice éternelle, d'abolition totale

du Péché, cette Mort même du Christ, suivie de la réprobation de son Peuple; voilà les caractéres du Messie, caractéres tous prédits dans les Livres saints, & reconnus par les anciens Juifs.

Ces deux remarques faites le sçavant Chanoine d'Ypres rend un grand service à ceux qui n'ont point l'esprit de calculer. Il montre que sans Période Julienne, sans Olympiades, sans Généalogies des Rois de Perse, la Prophétie a toujours une force invincible contre les Juifs incrédules. Et voici ses deux raisonnemens qui sont l'un & l'autre une démonstration.

Premier raisonnement. L'Ange dit à Daniel que le Messie sera mis à mort après 69. semaines, c'est-à-dire dans l'espace de 490. ans, or à quelques époques qu'on fixe le commencement de ces 490. ans, il est certain qu'ils sont passez il y a long-tems, donc il est certain que le Messie a été mis à mort il y a long-tems.

Second raisonnement. L'Ange

dit à Daniel que le Meſſie viendra, & qu'il ſera mis à mort avant la deſtruction du ſecond Temple & de la Ville : or il y a long-tems que le ſecond Temple & la Ville ſont détruits : donc il y a long-tems que le Meſſie eſt venu,& qu'il a été mis à mort.

Notre Auteur ne ſe borne pas à ces deux raiſonnemens,qui tout invincibles qu'ils ſont, pourroient être regardez comme l'azile d'un Etudiant embaraſſé du calcul ; il embraſſe toute cette matiére , & il la partage en quatre parties : dans la premiere,c'eſt la réfutation des Juifs qui ne rapportent point l'oracle de l'Ange au Meſſie. Dans la ſeconde , c'eſt la réponſe aux ſiſtêmes des Auteurs Chrétiens , qui terminent les 70. ſemaines à un autre tems qu'à celui de Jeſus-Chriſt. Dans la troiſiéme, c'eſt la critique de quelques opinions touchant l'époque des 70. ſemaines. Dans la quatriéme , c'eſt le ſentiment de l'Auteur. En le ſuivant dans ſon Ouvrage , nous ne ferons qu'indi quer ſes démarches :

Dans une matiére si vaste & dans un Extrait, on ne peut rien promettre davantage.

Réfutation des Juifs.

Il suffit de remarquer que les Juifs sont des aveugles qui se méprennent à tous les objets de la Prophétie. Par exemple, un Salomon Jarchi commence les 70. semaines ou les 490. ans à la ruine du premier Temple, & il les termine à la ruine du second, sans s'appercevoir qu'il y a entre deux un intervalle de 656. ans. Un Aben Ezra prétend que le Christ dont la mort est prédite, c'est la souveraine puissance qui devoit être ôtée aux Juifs sous l'Empereur Tite, & il ne prend pas garde que dès le tems d'Archélaus, successeur d'Hérode, la souveraine puissance ne résidoit plus dans la Nation Juive. Un autre Rabbin nommé Orobius croit voir dans la Prophétie, ce que n'y virent iamais les Anciens : c'est-à-dire, une promesse du Mes-

ſie conditionelle. Il diſtingue deux Chriſts, l'un Pontife & Chef au tems de Néhémie, l'autre nommé Ananus, Pontife ſeulement, & mis à mort aux jours de la derniere déſolation de Jéruſalem. Mais premiérement ni Néhémie ni après lui juſqu'aux Machabées le Souverain Pontife ne fut point Chef de la Nation, le Gouvernement étoit Ariſtocratique, comme le dit Joſeph. En ſecond lieu cet Ananus dont on nous parle, n'étoit plus Pontife quand il fut tué, & ce qui eſt très-remarquable après lui on trouve encore trois ou quatre Pontifes, ce qui ne peut s'accorder avec la prédiction de l'Ange. Tout ce morceau eſt traité par l'Auteur avec une érudition qui pouroit honorer des Adverſaires plus dignes d'être réfutés que les Juifs.

Siſtêmes des Auteurs Chrétiens qui terminent les 70. Semaines à un autre tems qu'à celui de J. C.

Ces Auteurs ſont le Chevalier

Marsham, le Pere Hardouin, le Pere Calmet. On fait sentir que ce dernier n'a entendu ni le sistême de Marsham, ni de celui du Pere Hardouin, qu'il a peu conçû le sien, & qu'il a voulu en donner un très mauvais à l'Auteur sacré des Machabées. Dans une nouvelle édition des Ouvrages de ce laborieux Ecrivain, il ne faudra pas manquer de rectifier sa Dissertation des 70. semaines sur celle de M. Plumyoen.

Sistême du Chevalier Marsham. Selon cet Auteur Anglois 1°. Les sept premieres semaines commencent à la premiere année de Darius le Méde, & à la vingt-uniéme de la Captivité. De ce point là jusqu'à Cyrus qu'il prend pour le premier Christ indiqué dans la Prophétie, il trouve 49. ans. Les 62. autres semaines; il les fixe à la premiere année de la Captivité, & non au commencement de Cyrus, comme le dit le Pere Calmet. 2°. De la premiere année de la Captivité 70. ans avant Cyrus, jusqu'à la premiere année d'Antiochus, l'illustre

Marsham compte 434. ans, ensuite 7. ans jusqu'à la profanation du Temple; enfin trois & demi jusqu'à l'expiation faite par Judas Machabée. Le tout finit 160. ans avant l'Ere commune. 3°. Au lieu de *Christus occidetur*, il lit *unctio exscindetur*, ce qui marque, dit-il, que les Prêtres seront dispersez, les sacrifices abolies.

Réponse. Le Pere Calmet, dit notre Auteur, avance deux choses sur ce sistême. La premiere qui est très-vraye, c'est qu'il est contraire à la foi, parce qu'il exclut tout rapport au Messie. La seconde qui est très-fausse, c'est *qu'apparemment c'étoit aussi le sistême de l'Auteur du premier Livre des Machabées*. On ne peut lui pardonner une contradiction si palpable qu'en considération de ses grands Ouvrages qui ne lui laissoient pas toujours le tems de critiquer ses propres pensées. Quoiqu'il en soit, voici les inconvéniens du sistême de Marsham. 1°. La premiere année de Darius le Mede n'est pas la vingt & uniéme de la Cap-

tivité : on démontre par l'Ecriture qu'à la fin de la vingt & uniéme année de la Captivité, Nabuchodonosor regnoit encore à Babylone. 2°. En faisant remonter les 62. semaines à la premiere année de la Captivité, on n'aura dans toute la Prophétie que 63. semaines, & non 70. car enfin les 7. premieres semaines se trouvent pénétrées avec 7. autres semaines du nombre des 62. 3°. Les caractéres de la Prophétie ne conviennent ni à Cyrus, ni à la désolation sous Antiochus. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le Texte Sacré. Par exemple, cette désolation fut-elle totale & sans retour? Le Sacerdoce fut-il détruit pour toujours? N'y eut-il pas encore après cela des Prêtres & des sacrifices? Tout ceci est d'une solidité à l'épreuve de toutes les subtilitez du célébre Anglois.

Sistême du Pere Hardouin. Ce sçavant homme, dit M. Plumyoen, rapporte l'oracle de l'Ange directement au Messie, indirectement aux types ou aux figures du Messie. Il commence les 7. semaines à la qua-

triéme année de Joakim, quand Dieu promit à Jérémie que Jérusalem seroit rebâtie, & il les termine à la premiere année de Cyrus regnant en Médie. Ce Prince, selon le Pere Hardouin, est le *Christus dux* de la Prophétie; & l'*onction du Saint des Saints*, c'est l'onction du Grand Prêtre au retour de la Captivité. L'époque des 62. autres semaines, il la fixe non au retour de la Captivité, comme le dit le Pere Calmet, mais au même point des 7. premieres semaines, c'est-à-dire, à la quatriéme année de Joakim. Il en place la fin à Judas Machabée qui est aussi *Christus dux*. Et il fait remarquer en même-tems que dans l'Ecriture le Messie n'est point appellé *Chef*. Tout de suite, & la premiere année de la 63. semaine le Grand Prêtre Onias, figure du véritable Christ, est mis à mort. Au milieu de cette soixante-troisiéme semaine vient la désolation sous Antiochus, elle dure trois ans & demi, & elle représente la grande désolation sous Tite. Enfin

Judas Machabée purifie le Temple à la fin de cette derniere ſemaine.

Réponſe. Ce ſiſtême tout ingénieux qu'il eſt, ne ſouffre pas de moindres difficultez que le précédent. Premiérement, ſelon cette maniere de pénétrer les 7. premieres ſemaines avec 7. autres des 63. ſemaines, on n'aura que 63. ſemaines dans toute la Prophétie. 2°. On ne voit pas pourquoi le P. Hardouin admet deux *Chriſts Chefs* Cyrus & Judas Machabée. 3°. On conçoit encore moins comment il peut aſſurer que le Meſſie dans l'Ecriture n'eſt jamais appellé Chef. Car enfin à qui ſe rapportera donc ce texte d'Iſaïe 55. *Ecce teſtem Populis dedi eum, ducem & preceptorem gentibus?* 4°. La déſolation finale, la diſſipation entiere ne peut convenir qu'à la ruine derniere de Jéruſalem. 5°. Les promeſſes de Juſtice éternelle, d'abolition du Péché, d'accompliſſement des Prophéties, les caractéres de Saint des Saints, de Chriſt mis à mort, ne peuvent regarder que le Meſſie, &

les tems du Messie. 6°. Au Messie seul & non à des types, à des figures, les Peres rapportent cet oracle du Chapitre 9. de Daniel : quelque peu de concert qu'il y ait entr'eux pour le détail & pour l'explication, ils sont unanimes pour l'objet & pour le terme de la Prophétie, or dans une matiére qui touche le principal article de notre Foi, on ne peut dire qu'il soit bien sûr de ne pas suivre le sentiment des Peres. 7°. Si l'on accorde une fois aux Juifs que la Prophétie se termine à Onias & à la désolation sous Antiochus, dès-là on ne poura plus se servir de cet argument contr'eux & en faveur du Messie. Notre sçavant Auteur rend cela bien sensible. Le Pere Hardouin, dit-il, prétendra qu'Onias n'est que le type du véritable Christ, que la désolation sous Antiochus n'est que la figure de la derniere destruction sous Tite, mais le Juif lui demandera à son tour : la Prophétie enfin ne tombe-t-elle pas aux tems d'Antiochus, Onias dans un

ſens très-réel & très-littéral n'eſt-il pas le Chriſt, ces mots *Chriſtus occidetur* ne ſe ſont-ils pas vérifiez en lui ? Il faudra bien que le Pere Hardouin l'accorde, & ſi ce Juif ſe tient un peu ferme ſur l'aveu qu'on eſt obligé de lui faire, comment le forcera-t-on à reconnoître un autre ſens littéral, plus excellent & plus parfait qui ait pour objet le Meſſie & que le Saint Eſprit ait eu directement en vûë ? Apparemment le Pere Hardouin aura recours à l'Analogie de quelques autres Prophéties où il y a peut-être deux ſens littéraux, ou bien à une Tradition qui tranſmettoit dans la Synagogue la doctrine de deux ſens littéraux attachez à toutes les Prophéties. Reſſource trop foible, comme l'on voit, quand il eſt queſtion de combattre un Adverſaire qui ne ſe contente pas de conjectures. D'abord il ne tiendroit qu'à ce Juif de rejetter par-tout les deux ſens litteraux, les argumens pris du Nouveau Teſtament ne ſeroient pas propres à le convaincre. Enſui-

te quand il admettroit les deux ſens littéraux dans quelques autres Prophéties, feroit-il contraint pour cela à les admettre dans la Prophétie du Chapitre 9. de Daniel ? Pour cette Tradition dépoſitaire de la doctrine des deux ſens littéraux, il s'en mocqueroit s'il vouloit, & aucun monument de ſa Nation ne ne pouroit retarder d'un moment ſon triomphe.

Siſtême du Pere Calmet. Dans ſa Diſſertation ſur les 70. ſemaines le Pere Calmet fait un ſiſtême dans lequel on remarque quelques traits des hypothéſes de Marsham & du Pere Hardouin. Selon le Pere Bénédictin, l'époque des 7. premieres ſemaines eſt à la promeſſe contenuë au 50. Chapitre de Jérémie; & annoncée à ce Prophéte l'année même de la priſe de Jéruſalem, 3416. du monde, 49. ans avant Cyrus regnant à Babylone. Sous ce Prince, dit-il, & l'an du monde 3468. fut faite l'abolition du Péché parce que le Peuple revint de la Captivité. A Cyrus commencent

les 63. autres ſemaines & elles ſe terminent à Onias qui eſt auſſi l'Oint du Seigneur, le Chriſt mis à mort.

Réponſe. Cette hypothéſe, outre qu'elle eſt toute auſſi Judaïque que celle de Marsham, ſe trouve encore remplie de fautes qui lui ſont propres. Premiérement depuis la tête des 7. premieres ſemaines juſqu'à Cyrus il y a 52. ans & non 49. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à ſouſtraire 3416. de 3468. Enſuite il n'y aura donc que 7. ſemaines pour l'abolition du Péché ; & l'Ange en marque 70 En troiſiéme lieu, & c'eſt la grande mépriſe du Pere Calmet, pour 62. ſemaines il faut 434. ans ; or depuis le commencement de Cyrus à Babylone juſqu'à la mort d'Onias il n'y en a que 366. Pour cacher ce défaut, le P. Calmet dit en général, que Marsham & le P. Hardouin montrent que depuis le commencement de Cyrus juſqu'à la 10e. année d'Antiochus l'Illuſtre (ſix ans après la mort d'Onias) il y a 441. ans. Mais

ces deux Auteurs n'en disent rien, & ils étoient trop avisez pour entreprendre de montrer une chose qui n'est point, & qui contrediroit leur sistême. C'est que le P. Calmet n'a point conçu d'où Marsham & le Pere Hardouin partent pour avoir leurs 62. semaines. Il a crû que c'étoit du commencement de Cyrus, & le premier remonte 70. & le second 74. ans plus haut. Il est aisé de voir que 70. ou 74. ans de plus rempliront & au de-là ce qui manque aux 62. semaines du Pere Calmet. Mais enfin il faut rendre justice à ce Pere : après avoir exposé son sistême, il déclare *que le plus sûr & le meilleur parti c'est de fixer la fin de la Prophétie à la mort de Jesus-Christ.* Par ce mot il nous avertit que le plus sûr & le meilleur c'est de ne point suivre l'explication qu'il nous donne des 70. semaines. La Dissertation du sçavant Chanoine d'Ypres fortifie pleinement la nécessité de cet avertissement.

Opinions de quelques Auteurs touchant l'époque des 70. ſemaines.

Il n'eſt plus queſtion ici que des Auteurs qui fixent la fin des 70. ſemaines au tems du Meſſie : & l'on examine ſeulement les diverſes époques d'où ils commencent à compter ces ſemaines. Outre les Opinions des Anciens, notre Auteur diſcute celle de Joſeph Scaliger, & tout de ſuite il montre que la tête des 70. ſemaines ne doit point être placée à la ſeptiéme année d'Artaxerxès à la longue main. C'eſt-à-dire, qu'il réfute l'Opinion de Prideaux, des deux Capelles & d'une infinité d'autres.

Opinion des Anciens. Parmi les Anciens Jule Africain, Clément d'Alexandrie, Origene, Tertullien, Euſebe, ont dit quelque choſe du calcul des 70. ſemaines ; mais à l'exception du premier, tous les autres ont fait des Anacroniſmes ſenſibles, & perſonne aujourd'hui ne ſuit leurs idées ſur cela. Jule Afri-

cain comptoit 475. années Solaires (qui en font 490. purement Lunaires) depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès à la longue main, c'eſt à-dire, depuis la quatriéme année de la quatre-vingt-troiſiéme Olympiade, 445. avant l'Ere commune, juſqu'à la ſeconde année de la deux cent deuxiéme Olympiade de l'Ere commune trente & uniéme. M. Huet a depuis approuvé ces années purement Lunaires, mais il n'y a pas d'apparence que l'Ange qui parloit pour les Juifs ſe ſoit ſervi d'autres années que de celles qui étoient en uſage parmi eux. On ſçait, que leurs années n'étoient pas purement Lunaires, mais qu'à l'aide de l'intercalation on les rapportoit au cours du Soleil.

Opinion de Joſeph Scaliger. Le P. Petau, l'Abbé Houtteville & bien d'autres avoient déja montré l'embarras & le peu de vraiſemblance qui ſe trouve dans l'Opinion de Scaliger. Qu'eſt-ce en effet que de commencer les 7. premieres ſemai-

nes à la seconde année de Darius Nothus 423. ans avant l'Ere commune, & les 62. semaines 22. ans après, c'est-à-dire, à la cinquiéme d'Artaxerxès Mnemon ? Ensuite de couper la derniere semaine en deux parties dont l'une de 4. ans & demi précéde la mort de Jesus-Christ & l'autre de 2. & demi, en y ajoûtant encore une demie semaine, s'étend depuis la douziéme année de Néron jusqu'à la destruction de la Ville ? Tout le monde sent que les 70. semaines doivent être continuées sans refoulement ni séparation. On voit aussi que dans ce sistême où l'on suppose que le Darius de l'Ecriture est le Darius Nothus des Auteurs Profanes, Zorobabel & Josué, auroient été d'un âge qui demandoit un Miracle. En voici la preuve. Depuis Cyrus jusqu'à la seconde année de Darius Nothus, il y a 113. ans : l'un & l'autre n'avoit gueres moins de 30. ans, voilà donc un âge de 143. ans. Mais que dira-t on de ceux qui avoient vû l'ancien Temple plus de

60. ans avant Cyrus ? Il faudra leur donner près de 200. ans. Cela eſt-il vraiſemblable ? Le grand argument de Scaliger, c'eſt que Néhémie a vû le Grand Prêtre Jeddoa, puiſqu'il en fait mention ; or ce Grand Prêtre, ſelon Joſephe, vivoit ſous Aléxandre le Grand. Néceſſité par conſéquent de rapprocher le Darius du Livre d'Eſdras des tems d'Aléxandre le Grand ; & cela ne peut ſe faire qu'en le prenant pour Darius Nothus. Notre Auteur répond à cela 1o. Que Joſephe n'eſt pas un Auteur infaillible. On a cent preuves de ſon peu d'exactitude en fait de Chronologie. 2o. Ce verſet du Chapitre 12. Livre 2. d'Eſdras où il eſt parlé de Jeddoa a pû être ajoûté par un Auteur inſpiré, après la mort de Néhémie. On a l'exemple d'une addition ſemblable ſur la fin du Deutéronome dans l'endroit où eſt rapportée la mort de Moyſe.

Opinion de ceux qui placent le commencement des 70. ſemaines à la ſeptiéme année d'Artaxercès à la longue main.

On ne fait que deux objections contre ce ſentiment ; la premiere toute fameuſe qu'elle eſt, ne paroît pas conſidérable, & M. Plumyoen ne s'y arrête pas beaucoup ; on objecte que dans l'Edit donné par Artaxerxès la ſeptiéme année de ſon Regne, & rapporté au Chapitre ſeptiéme du premier Livre d'Eſdras, il n'eſt point mention du rétabliſſement de Jéruſalem ; mais ſeulement du retour des Juifs, & de la décoration du Temple. A cela les Défenſeurs de l'époque de la ſeptiéme année d'Artaxerxès répondent, que dans la permiſſion de retourner à Jéruſalem, de s'y établir, d'offrir des Sacrifices, celle de rebâtir les murailles de la Ville & de conſtruire des Maiſons, a dû être cenſée contenuë. Des nouveaux venus en pays inveſti d'Ennemis,

comme l'étoit alors la Palestine, ne pouvoient demeurer sans défense, sans remparts, sans logement. Cette réponse nous paroît solide. Mais elle fournit une nouvelle difficulté contre le sistême ; car enfin si la permission accordée aux Juifs de retourner à Jérusalem emportoit la permission de rebâtir la Ville, il faut donc dire que dès la premiere année de Cyrus, ils ont pû relever leurs murailles & réparer leurs anciennes demeures. Mais d'ailleurs si les 70. semaines ont pour époque cette permission de rebâtir la Ville, il faudra donc compter les 490. ans depuis Cyrus, ce qui ne pourra quadrer avec les tems du Messie.

L'autre objection bien plus forte que la premiere, c'est qu'en effet la Ville ne fut point rebâtie en conséquence de la permission donnée la septiéme année d'Artaxerxès. A la vérité on commença quelques ouvrages ; mais bien-tôt tout fut ruiné, & notre Auteur croit que ce fut dans la révolte de Mégabyze

Gouverneur de Syrie contre Artaxerxès. De quelque endroit que ſoit venu le ravage, il eſt certain que 12. ans après, c'eſt-à-dire, vers la vingtiéme année d'Artaxerxès on rapporta à Néhémie que les murs de Jéruſalem avoient été renverſez, & que ſes Portes avoient été réduites en cendres. Mais ſi la Ville ne fut point effectivement rebâtie en conſéquence de la permiſſion donnée la ſeptiéme année d'Artaxerxès, peut-on dire que l'Ange ait voulu attacher le commencement des 490. ans à cette époque ? Dans l'oracle de l'Ange il eſt parlé d'un rétabliſſement réel & non projetté, *rurſum ædificabitur platea & muri.* Cet argument devient bien plus preſſant ſi l'on y joint l'embarras où l'Ange auroit laiſſé les Juifs après quatre Edits tous favorables au rétabliſſement de Jéruſalem.

L'Auteur termine cette controverſe par l'examen du véritable ſens de ces mots *ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem.* Il rapporte

ce que le Pere Tournemine avoit dit dans une Dissertation sur cette matiere ; que la phrase Hébraïque signifioit *à perfecto, à completo sermone de reædificanda urbe*. Il seroit à souhaiter, ajoûte-t-il, qu'on pût trouver un exemple où le mot Hébreu מוצא *motsa* fût pris pour *eventus, successus*. Dans tous les Dictionnaires Hébraïques on ne lui donne jamais que la signification d'*exitûs, egressûs, progressûs*. En conséquence de cette remarque qui est judicieuse & sçavante,

L'Auteur entend par *exitus sermonis*, la permission donnée à Néhémie d'aller en personne rebâtir la Ville de Jérusalem. Et il place à cette époque le commencement des 490. ans. Qu'on prenne bien garde que dans cette façon d'expliquer, il a un avantage que l'on n'a point dans le sentiment ordinaire. C'est qu'il ne nie pas que les autres Edits n'eussent pour objet la réédification de la Ville, mais comme le succès ne répondit pas à l'espérance des Juifs, ils sont comp-

tez pour rien ces Edits, & l'on n'a égard pour l'époque de la Prophétie, qu'à la permission suivie de l'exécution.

C'est donc à la vingtiéme année d'Artaxerxès à la longue main, que M. Plumyoen fixe le commencement des 70. semaines. " Cette an-
» née, dit-il, étoit la quatre cent
» cinquante-troisiéme avant l'Ere
» commune : de-là jusqu'à la trente
» & uniéme de l'Ere commune,
» tems de la mort de Jesus-Christ,
» comme on le fera voir ailleurs;
» il y a 483. ans ou 69. semaines.
» Au commencement de la 70e. se-
» maine *le Christ a été mis à mort.*
» Dans cette derniere semaine le
» pact a été confirmé à plusieurs. A
» cause de ces mots de la Prophé-
» tie, *& in dimidio hebdomadis deficiet*
» *hostia & sacrificium*, il faut prendre
» encore une demie semaine, c'est-
» à-dire, 3. ans & demi : & comme
» ces 3. ans & demi sont le tems de
» la punition du Peuple réprouvé à
» cause de son Déïcide, on peut les
» séparer du reste des 70. semaines,

» & les attribuer à la destruction
» de Jérusalem & du Temple. „

Jusqu'ici tout paroît aller assez de suite ; mais il y a un point difficile à justifier, c'est que depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès jusqu'à la mort de J. C. en l'an 31. de l'Ere commune, il y a 489. ans. Tout le monde sçait qu'en refoulant 10. ans d'Artaxerxès sur les années de son pere qui l'avoit associé à la Royauté, le Pere Petau avoit montré que la 20e. année d'Artaxerxès n'étoit effectivement que la dixiéme de son propre Regne, & c'étoit autant de gagné en faveur des 70. semaines ; par-là on ne se trouvoit éloigné que de 3. années seulement de ceux qui placent l'époque de ces semaines à la septiéme année du même Prince, & qui font si bien quadrer le calcul avec le tems de Jesus-Christ. Or trois années sur un nombre comme celui-là, sont une bagatelle. D'ailleurs on sçait que le Pere Petau n'avoit pas imaginé de lui-même cette association d'Artaxerxès à l'Empire ; outre

l'autorité d'Hérodote qui assure que les Rois de Perse ne s'engageoient point dans une expédition militaire sans désigner auparavant l'héritier de leur Couronne, ce sçavant homme avoit remarqué que selon Thucydide & Charon de Lampsaque, Thémistocle, pour éviter la persécution des siens, s'étoit retiré auprès d'Artaxerxès, regnant en Perse, & que selon Ephore, Dinon, Clitarche & plusieurs autres, il avoit cherché dans le même-tems un azile à la Cour de Xerxès regnant aussi en Perse. Sur cela, & pour accorder ces Auteurs, le P. Petau s'étoit déterminé à reconnoître que du vivant de Xerxès & même près de 7. ans avant sa mort, comme il prétend le montrer par le tems de la fuite de Thémistocle, Artaxerxès regnoit déja avec son pere : en supposant que ce regne avoit commencé depuis 2. ou 3. ans, cela fait à-peu-près les dix ans d'un Regne commun entre ces deux Princes.

Notre sçavant Auteur rappelle

tout cela à ses Lecteurs, mais il trouve de la difficulté à admettre que Thémistocle se soit réfugié en Perse du vivant de Xerxès. Il croit qu'on doit s'en rapporter uniquement à Thucydide & à Charon qui disent que la mort de Xerxès avoit précédé la fuite de Thémistocle. En un mot, & pour abreger voici son sistême : Xerxès mourut l'an 467. avant l'Ere commune ; cette même année Thémistocle se réfugia en Perse ; dans le même tems Artaxerxès regnant seul donna l'Edit dont il est parlé au premier Livre d'Esdras Chapitre 7e. Si la datte de cet Edit est de la 7e. année d'Artaxerxès, c'est que ce Prince avoit été associé à l'Empire par son pere 7. ans. auparavant, & l'an 474. avant l'Ere commune. De cette année 474. il faut compter tant les 7. années qui font la datte de l'Edit du septiéme Chapitre du Livre premier d'Esdras que les 20. années qui font la datte de la permission donnée à Néhémie de rebâtir Jérusalem. On conçoit

de-là que l'intervalle des deux permiſſions données par Artaxerxès ſera de 13. ans, & que par l'aſſociation d'Artaxerxès à l'Empire, notre Auteur ne gagne que 7. ans, au lieu que dans le ſiſtême du P. Petau on gagne 10. années abſolument, c'eſt-à-dire, par rapport à tout l'ordre de la Chronologie, & 17. années rélativement au premier Edit donné la ſeptiéme année d'Artaxerxès. Car enfin cette ſeptiéme année dans la façon de compter du Pere Petau eſt la dix-ſeptiéme année de ce Prince, à compter depuis ſon aſſociation au Trône.

Tout ceci détaillé fort au long par l'Auteur de la Diſſertation, on ne voit pas encore comment dans ſon ſiſtême il y aura 453. ans depuis la vingtiéme année d'Artaxerxès juſqu'à l'Ere commune, & 483. juſqu'à la mort de Jeſus Chriſt. On conçoit bien que pour l'accompliſſement de la Prophétie il doit y avoir cela, ou plûtôt qu'il faut cela; mais que les ſucceſſions des

Rois, les faits historiques, en un mot l'ordre de la Chronologie donne ce nombre d'années, c'est ce que nous ne trouvons point dans son Ouvrage, & cela est cependant essentiel; car si les 453. ans vont au-de-là de l'Ere commune, comme il paroît qu'ils doivent y aller dans l'hipothése de l'Auteur, il avoura que tout est ruiné. Nous sentons que tout porte sur son sentiment touchant l'Ere commune: si, par exemple, il l'a met l'an 4016. ou 4017. du monde, il n'y aura rien à dire, mais il faudra en produire les raisons. Peut-être trouverons nous la solution de cette difficulté dans la Dissertation sur les années de J. C. Toujours est-il vrai qu'une bonne Chronologie préliminaire à tout l'ouvrage n'y auroit rien gâté? Cela ne doit point être difficile à l'Auteur, cela feroit plaisir au Lecteur, & donneroit un nouveau degré d'excellence à ces sçavantes Dissertations.

ARTICLE LXVI.

*LETTRE DE M. DE MAIRAN Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences &c. A Madame ***. Sur la Question des Forces Vives, en reponse aux Objections qu'elle lui fait sur ce sujet dans ses Institutions de Physique. A Paris chez Charles-Antoine Jombert* 1741. in-12. 51. *pag.*

APrès quelques discussions, l'Auteur s'attache à celle d'une difficulté que son Adversaire avoit donnée comme ne laissant *aucun subterfuge ni aucun lieu aux prétexte que l'on allegue contre la plûpart des autres Experiences qui prouvent les forces vives.* Cette difficulté est de M. Hermann. Nous l'allons rapporter telle que l'expose M. de Mairan.

Le corps A de 1. de masse & de 2. de vitesse, vient frapper le corps élastique B en repos, & de 3.

de maſſe : il lui communique 1. de viteſſe, & il retourne lui-même en arriere avec 1. de viteſſe. En cet état il rencontre C autre corps à reſſort & en repos de même maſſe que A. Il lui communique le degré de viteſſe qu'il avoit & qu'il perd, & il demeure en repos. Or ſi l'on multiplie la maſſe de B qui eſt 3. par 1. de viteſſe, ſa force ſera 3. de l'aveu même de ceux qui refuſent d'admettre les forces vives. Et pareillement ſi l'on multiplie la maſſe de C qui eſt 1. par 1. de viteſſe, on aura 1. de force : ce qui fait en tout 4. de force. D'où il ſuit ſelon les principes mêmes des Adverſaires, & ſelon leur maniere d'évaluer les forces motrices, que 2. degrés de viteſſe & 1. de maſſe dans le corps A, qui ne font que 2. de force, ſelon eux, ont produit 4. de force dans la nature après le choc. Mais ces 4. degrés de force n'ont été produits ou communiqués par le corps A, que parce qu'il les avoit. Donc, conclut-il, la force du corps A qui avoit 2. de

viteſſe & 1. de maſſe etoit 4. c'eſt-à-dire, comme le quarré de cette viteſſe multiplié par la maſſe.

A cet expoſé M. de Mairan ajoûte, " mais que dira-t-on d'un » homme qui étant dans la fauſſe » perſuaſion que le double de tout » nombre entier ou rompu, eſt égal » à ſon quarré, nous en donne- » roit pour preuve l'exemple du » nombre 2. parce que 2. & 2. font » 4. de même que 2. multiplié par » 2. fait 4. auſſi. Ne lui répondroit- » on point ſur le champ, que 3. » & 3. ſont 6. & que le quarré de » 3. eſt pourtant 9. &c. „

„ Reprenons maintenant, *con- » tinue le ſçavant Auteur*, l'exem- » ple des 3. boules A, B, C, & » voyons s'il eſt plus concluant que » celui auquel je viens de le compa- » rer. Mais pour ôter l'équivoque » que cauſe ici le nombre 2. & en- » ſuite l'unité, donnons à la boule » A 3. de viteſſe, par exemple, ou 4. » pour éviter la fraction de la moi- » tié de l'impair. Remettons la for- » mule du choc des corps à reſſort

» ſous nos yeux, & calculons ſur le
» même pied la force qui ſe doit
» trouver dans la nature après le
» choc. Il eſt clair que B ira en
» avant avec 2. degrés de viteſſe,
» c'eſt-à-dire, avec la moitié de
» celle qu'avoit le corps A avant le
» choc, comme dans l'exemple ci-
» deſſus. Mais 2. de viteſſe par 3.
» de Maſſe donnent 6. de force;
» & parce que A réjaillit en ſens
» contraire à ſa premiere direction
» avec la même viteſſe qu'il a com-
» muniquée à B, comme dans le
» premier exemple, & qu'il com-
» munique de même toute ſa vi-
» teſſe & toute ſa force à C, ſça-
» voir, −2. il ſuit de l'aveu même
» de ceux qui rejettent les forces
» vives.... Qu'il y aura après le
» choc 8. de force, au lieu de 4.
» qu'ils en comptoient avant le
» choc. Mais prenez garde, Ma-
» dame, qu'il y en devroit avoir
» 16. ſelon vous, exprimez par la
» maſſe de A qui eſt 1. multipliée
» par le quarré 16. de ſa viteſſe
» 4. &c. »

Août 1741.

L'Auteur ajoûte des Réfléxions générales qui paroissent mériter bien de l'attention. 1°. Que tous les corps dont il s'agit dans ces sortes de chocs, sont supposés ou le doivent être, se mouvoir d'un mouvement uniforme avant & après le choc, & que par conséquent les forces vives ne sçauroient y avoir lieu. 2°. Qu'il n'y a véritablement dans tous ces exemples que 2. degrés de force après le choc comme avant le choc, en ôtant la quantité négative qui s'y trouve pour le corps A ou C, de la positive qui appartient au corps B, & en ne considérant que le transport de matiere ou du centre commun de gravité des masses, de même part &c. 3°. Que le ressort est une machine dans la nature, dont les effets doivent être évalués comme ceux des machines ordinaires, par leur action totale vers le côté du plus fort. Que ces effets consistent à doubler celui qu'auroit produit le simple choc, en des matiéres non élastiques.

Août 1741.

M. de Mairan répond avec la même facilité à une nouvelle objection où Madame... à crû trouver le nœud, ou le dénoument de la queſtion, en mettant de côté *la conſidération du tems, dont les ennemis des forces vives ont fait juſqu'à préſent tant de bruit.* " C'eſt le »cas d'une boule, *dit le plus redou»table ennemi de ces forces*, qui va »choquer en même-tems & avec »2. degrés de viteſſe, deux au»tres boules dont la maſſe eſt dou»ble de la ſienne, & la ſomme »quadruple, & qui va les cho»quer obliquement, ſous un angle »donné, ſçavoir de 60. degrés, & »tel qu'il leur eſt communiqué 1. »degré de viteſſe à chacune, & »par conſéquent 2. de forces; ce »qui fait 4. ou le quarré de la vi»teſſe de la premiere &c. Mais »oſerai-je vous le dire, Madame, »*ajoûte M. de Mairan*, cet exem»ple ne prouve pas mieux que le »précédent, & il eſt à pluſieurs »égards beaucoup plus défectueux.

„ Car 1°. Le double choc n'y

» eſt-il pas plus ſimultané que l'é-
» toit le choc unique dans l'autre
» &c. 2°. Il eſt encore plus parti-
» culier & plus fortuit, en ce que
» l'effet demandé y dépend d'un
» plus grand nombre d'Elémens ou
» de données &c. 3°. Le tems y
» entre encore, auſſi bien que
» dans l'exemple précédent, en
» raiſon des viteſſes &c. 4°. En-
» fin les effets & l'induction que
» vous voulez tirer de cet exem-
» ple, ſont ſi viſiblement dus à la
» décompoſition des forces en gé-
» néral .... Que la même choſe a
» lieu, toutes conditions égales,
» par les ſimples tendances, &
» pour ce que vous appellez les for-
» ces mortes. Car un nœud tiré
» par 3. puiſſances ou par 4. ou
» par 100. puiſſances qui ſe tien-
» nent réciproquement en équili-
» bre, nous donne en vertu de
» leurs directions obliques, & de
» la décompoſition réciproque qui
» en réſulte, tout ce qu'on pré-
» tend &c. „

Nous ne pouvons omettre une

réfléxion qui nous paroît tenir tout-à-fait au bon, au vrai, au grand goût, au goût ſain de la Phyſique, qui ſe perd, ſi l'on n'y prend pas garde, de jour en jour, par des expériences rafinées, & par des raiſonnemens alembiqués d'une Géométrie ſinon inintelligible, du moins entendue de très-peu de ceux mêmes qui en rempliſſent leurs Ecrits.

“ Je vois, *dit l'Auteur*, & je ne » puis, Madame, vous le diſſimu- » ler, que c'eſt par la Méthode » des Exemples compoſés, que vous » vous êtes perſuadée la réalité des » forces vives. C'eſt du moins par » celle-là que vous tâchez d'en con- » vaincre vos Lecteurs, & de ré- » futer ceux qui les rejettent. Pour- » quoi ne pas dévoiler leur erreur » par l'endroit qui peut les y avoir » conduits? Par cet effet ſi ſimple, » ſi dégagé de toute autre circonſ- » tance, d'un corps qui monte ou » qui deſcend, & dont le mouve- » ment n'eſt retardé ou accéléré » que par les impulſions de la pe-

» ſanteur ? Ce cas ſur lequel j'ai
» tant inſiſté , & auquel je pré-
» tends que tous les autres peuvent
» être ramenés ? Ce cas enfin dans
» lequel M. Leibnitz Auteur des
» forces vives , a vû les forces vi-
» ves , & a voulu les faire voir aux
» autres ? &c.

„ Mais en attendant , Madame ,
» pour qui croyez-vous que ſeroit
» la préſomption favorable dans cet-
» te diſpute ? Pour le parti qui en-
» taſſe ſans fin ce qu'il y a de plus
» compliqué, ou pour celui qui ne
» cherche qu'à ramener la queſ-
» tion à ſes moindres termes, qui
» ſonde la nature dans ce qu'il y
» peut trouver de plus ſimple, &
» où elle ſe montre le plus à dé-
» couvert, & par ſes plus grands
» côtés ? „

ARTICLE LXVII.

*RÉPONSE DE MADAME ***. à la Lettre que M. de Mairan Sécretaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences lui a écrite le* 18. *Février* 1741. *sur la Question des Forces Vives. A Bruxelles; chez Foppens* 1741. in-12. *pag.* 45.

LA datte de cette Réponse est du 26. Mars 1741. C'est beaucoup de diligence dans une affaire de science & de discussion. Il y a aussi des discussions préliminaires dans la Réponse comme dans la Lettre. Car Madame la Marquise du Châtelet ne laisse rien sans replique, opposant raisonnement à raisonnement, traits d'esprit à traits d'esprit, politesses à politesses, sans parler de cette petite figure ingénieuse que nous nommerions volontiers *Figure Françoise*, parce qu'elle est tout-à-fait assortie à notre Langue, à nos mœurs & à no-

tre uſage, n'étant contraire à aucune expreſſion de bienſéance, & relevant tout-à-fait le diſcours des perſonnes ſpirituelles & polies qui écrivent pour des Lecteurs qui entendent à demi mot. Les Anciens nommoient cette figure *ironie*, mais ils ne la pratiquoient guéres avec cette fineſſe qui la rend charmante parmi nous, lorſque le cœur n'y met point d'amertume, ni d'aigreur. Le monde dans lequel vivent les deux illuſtres Adverſaires dont nous parlons, leur eſtime réciproque, la fécondité d'un génie qui n'a pas beſoin de faire parler le cœur pour parler lui-même, les a tout-à-fait écartés de ce double écueil.

Madame du Châtelet ne veut point entendre parler d'une eſtimation de forces par les eſpaces non parcourus, par les corps non déplacés, par les reſſorts non bandés, par les effets en un mot non produits, mais qui ſans les obſtacles l'auroient été ſur quoi elle s'exprime d'abord ainſi.

" Permettez moi de vous faire

» une comparaiſon, dont je ferai
» bien-tôt ſentir la vérité, *Ridendo
» dicere verum quid vetat?* Suppo-
» ſons donc qu'un homme eut 40.
» mille francs. Certainement il au-
» roit l'argent néceſſaire pour ache-
» ter 4. diamans de 10. mille francs
» chacun. Pourriez-vous dire que
» cette homme auroit pû acheter 6.
» diamans de ce même prix, au
» au lieu de 4. ſuppoſé que ſon ar-
» gent ne ſe fut point épuiſé en
» payant ces 4. diamans? Et lorſ-
» qu'on répondroit à cette ſuppoſi-
» tion, que ſi cet homme n'avoit
» point dépenſé ſon argent, il n'au-
» roit point payé ces 4. diamans;
» mais que comme il les a réelle-
» ment payés, il ne lui reſte rien
» pour en acheter 2. autres. Seriez-
» vous reçu à dire que cet hom-
» me n'avoit donc que 20. mille
» francs, parce que les 2. diamans
» non achetés ne ſe montent qu'à
» 20. mille francs, & que ce ſont
» ces 2. diamans non achetés qui
» ont épuiſé ſon argent, & qui en
» ſont la meſure, & non pas les

 » 4. diamans

»4. diamans qu'il a achetés ? Cer-
»tainement il n'y a perſonne qui
»ne vous répondit .... Que pour
»acheter 6. dimans de 10. mille
»francs chacun, il auroit fallu que
»cet homme eut 60. mille francs
»au lieu de 40. & qu'avec les 40.
»mille francs qu'il avoit, il ne pou-
»voit en acheter que 4. & ja-
»mais 6. „

L'Auteur rapporte enſuite les propres paroles de M. de Mairan aux N°. 40. & 41. pour prouver ſa propoſition, que ce ſont les effets productibles par une force, mais non produits à raiſon des obſtacles, qui ſont l'eſtimation de cette force. La ſubſtance en eſt que, ſi le mobile A avec un degré de force & de viteſſe peut ſoulever 2. lames de reſſort en un inſtant par un mouvement uniforme, & 2. encore en un ſecond inſtant; & qu'au contraire il n'en puiſſe ſoulever qu'une par un mouvement retardé, il arrivera que ce mobile A avec 2. degrés de forces & de viteſſe, ſouléveroit 4. de ces lames

en un même instant, & 4. de même en un second instant &c. Mais que par le retardement du mouvement, & par la perte d'un dégré de vitesse en un instant, & de 2. en 2. instans, il n'en souléveroit que 3. lames au premier instant, & 1. au second.

Après cette exposition que nous abrégeons, mais que notre Auteur rend littéralement, elle ajoûte " je » remarque donc premiérement, » que vous dites bien expressément, » que le corps A qui a 1. de vi- » tesse & 1. de force qu'il consu- » me & soulevant une lame dans le » premier instant, reprend toute » sa force & toute sa vitesse pour » soulever encore une seconde lame » dans ce premier instant, d'où je » conclus que selon vous même, » ces deux lames n'ont pas été sou- » levées par 2. de force uniforme » & constante : car cela est impossi- » ble.... Mais qu'elles ont eté sou- » levées dans le premier instant par » 2. de force, sçavoir, 1. de force » que le corps avoit en commen-

» çant à se mouvoir, & que vous
» convenez qu'il a consumé en sou-
» levant la premiere lame, plus 1.
» de force que vous lui faites re-
» prendre pour soulever la seconde
» lame, ce qui fait les 2. lames
» que vous supposés qu'il souleve
» d'un mouvement uniforme dans
» le premier instant ; or il n'y a
» rien-là que de très-possible &c.
» Mais je ne vois pas que cela
» prouve autre chose, sinon que
» pour soulever 2. lames égales, il
» faut 2. degrés de force égaux, ce
» que personne n'avoit encore nié ;
» mais vous n'en pourrez jamais
» rien conclure pour la mesure de
» force de ce corps A qui a com-
» mencé à se mouvoir avec 1. de
» vitesse & 1. de force. Il en est
» de même de l'autre cas dans le-
» quel vous donnez 2. de vitesse
» au corps A. Car &c. „

Et plus bas. " Mais je ne vois
» pas ce que deviennent vos 2. la-
» mes non soulevées, que vous pré-
« tendez être la mesure de la force
» de ce corps. Car de supposer que

» ce corps a eu 6. de forces pour
» soulever 6. lames en 2. instans,
» cela ne peut servir en aucune fa-
» çon à mesurer la force réelle qu'il
» a euë en commençant à se mou-
» voir avec 2. degrés de vitesse. Or
» il est clair cependant qu'il faut
» que vous supposiez ou que ce
» corps auroit renouvellé sa force
» pour soulever 6. lames en 2. ins-
» tans, auquel cas ce n'est plus sa
» force réelle que vous évaluez,
» mais une force nouvelle dont
» vous ne pouvez rien conclure; ou
» bien si vous voulez tirer de cet
» exemple la mesure de la force
» réelle de ce corps par la com-
» paraison de ce qu'il fait d'un mou-
» vement retardé, à ce qu'il au-
» roit fait d'un mouvement uni-
» forme, il faut absolument que
» vous supposiez, que c'est avec la
» même force, avec laquelle il a
» commencé à se mouvoir, qu'il au-
» roit soulevé 6. lames au lieu de
» 4. si cette force ne se fut point
» consumée, c'est-à-dire, s'il ne les
» avoit pas soulevées, ce qui est vi-

» ſiblement ſuppoſer en même-
» tems les contradictoires : & juſ-
» qu'à ce que vous ayez répondu
» avec préciſion à ce dilemme, j'au-
» rai eu raiſon de dire, comme j'ai
» l'honneur de vous le redire ici,
» qu'il eſt auſſi impoſſible qu'un
» corps par la même force qui lui
» fait fermer 3. reſſorts dans le
» premier inſtant, & 1. dans le ſe-
» cond par un mouvement retar-
» dé, en ferme 4. dans le premier
» inſtant, & 2. dans le ſecond, par
» un mouvement uniforme, qu'il
» impoſſible que 2. & 2. faſſe
» 6. &c. „

Le ſçavant Auteur paſſe à ce que ſon ſçavant Adverſaire avoit repliqué à la difficulté tirée de M. Herman, & pour prouver *que ce cas propoſé par M. Herman* n'eſt ni particulier, ni fortuit, ni équivoque, elle dit, " je reprens volon-
» tiers avec vous les 3. boules A,
» B, C, & je ne veux pas me ſer-
» vir d'un autre exemple que de
» celui que vous me demandez vous
» même. Donnons donc 4. de vi-

»tesse à la boule A. Il est cer-
»tain qu'elle donnera, comme vous
»le dites, à la boule triple B, 2.
»de vitesse : or dites vous 2. de vi-
»tesse par 3. de masse donnent 6.
»de force. Mais assûrément... je
»ne puis me prêter ici à votre
»maniere de compter. 2. de vi-
»tesse par 3. de masse selon mon
»compte, donnent 12. de force &
»non pas 6. & cela parce que le
»quarré de 2 est 4 & que le produit
»de 4. par 3. est 12. & non pas 6.

,, Le corps A qui rejaillit avec 2.
»de vitesse, & dont la masse est 1.
»a selon ce même compte 4. de
»force. 12. & 4. font 16. Donc,
»la force après le choc sera 16.
»c'est-à-dire, comme le quarré de
»la vitesse du corps choquant A
»qui étoit 4. dont le quarré 16.
»multiplié par la masse de ce corps
»qui est 1. donne 16. de force.
»Vous voyez donc que ce cas que
»vous avez choisi pour réfuter ce-
»lui de M. Herman, le confir-
»me, & quelque vitesse ou quel-
»que masse qu'il vous plaira de

» donner à ces corps, vous trouve-
» rez toujours &c. Ainsi cet exem-
» ple de M. Herman n'est point
» particulier, mais général, & ce
» n'est point en tant que double
» de sa premiere puissance que
» 2. &c. »

Selon la formule ordinaire des loix de percussion on trouve souvent après le choc le mouvement des corps considérablement augmenté. C'étoit, si nous ne nous trompons, à quoi faisoit allusion M. Leibnitz, lorsqu'il prétendoit prouver la possibilité du mouvement perpétuel par la maniere Cartésienne d'évaluer les forces. C'est Malbranche ou quelqu'autre qui a trouvé à cette difficulté une solution aussi ingénieuse que sçavante, solution toute algébrique, selon laquelle la même quantité non absolue mais respective & de même part, persévere après comme avant le choc. Cela dépend de la distinction algébrique des signes *plus* & *moins*, comme on l'a vû dans la Lettre de M. de Mairan. Mais

cette maniere réellement très-heureuſe de ſe tirer d'une difficulté qui n'eſt pas petite, & qui a été adoptée de la plûpart des Sçavans, n'accommode point les ſçavans Partiſans des forces vives, & Madame la Marquiſe du Châtelet ne veut point s'en payer.

“ En vérité, dit-elle, c'eſt une » choſe admirable, que la facilité » avec laquelle cette petite *barre* » que vous avez miſe devant l'ex- » preſſion de la force du corps A, » vous a débaraſſé de ces 8. de » force que votre calcul même vous » donnoit après le choc, au lieu » de 4. que vous lui demandiez. » Mais dites moi, je vous ſupplie, » ſi ce ſigne *moins*, & cette ſouſtrac- » tion, ont ôté aux corps A & B » quelque partie de leur force, & » ſi les effets que feront ces corps » ſur des obſtacles quelconques en » feront moindres. C'eſt aſſûrément » ce que vous ne penſez pas, & je » ne crois pas que vous vouluſſiez » vous trouver dans le chemin d'un » corps, qui rejailliroit avec 500. » ou 1000. de force. „

Tout cela eſt dit avec eſprit, avec une ſorte même de vraiſemblance. Mais l'Auteur qui y fait ſemblant d'ignorer la force de ces ſignes *plus* & *moins*, ou de ces petites *barres* comme elle dit, mais qui n'ignore de rien, n'ignore pas non plus apparemment, que la Réponſe de ſon Adverſaire n'a rien que de très-ſérieux, de très-ſçavant & de très-vraiſemblable auſſi pour des Sçavans, au rang deſquels Madame la Marquiſe du Châtelet veut bien qu'on ait l'honneur de la compter déſormais. Elle ne perd point de vûe au milieu de ces petites élégances de ſon ſexe, la ſuite du raiſonnement qu'elle a annoncé, & dont elle s'acquitte en perſonne du métier.

“ Mais je ne dois pas oublier » qu'il me reſte à vous prouver, » que ce cas propoſé par M. Herman n'eſt ni fortuit ni équivoque. M. Herman n'étoit pas homme à choiſir ſes exemples au *hazard*; car c'eſt tout ce que veut » dire ici le mot de *fortuit*. Or il

» est aisé de voir que la raison qui
» a déterminé M. Herman à choisir parmi tous les cas possibles,
» que je vous ai fait voir qui prouvent également son opinion, celui
» qu'il a proposé; c'est que ce cas
» est le seul dans lequel les Adversaires des forces vives soient obligez de convenir, que même selon leur compte, les forces communiquées sont en raison du
» quarré des vitesses du corps choquant, parce qu'il n'y a que l'unité qui soit égale à son quarré.
» Ce cas n'est donc ni fortuit, ni
» particulier, ni équivoque, mais
» il est général, choisi avec raison
» suffisante, & décisif. Car M. Herman étoit en droit d'espérer que
» l'on conviendroit que le corps
» choquant A avec la vitesse 2.
» avoit la force 4. puisqu'il faisoit
» voir dans un cas non contesté, ou
» du moins non contestable, qu'il
» avoit communiqué cette force.„

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE de la Maiſon du Châtelet, Branche puînée de la Maiſon de Lorraine, juſtifiée par les titres les plus autentiques, la plûpart tirés du Tréſor des Chartres de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres anciens Monumens Publics. Par le R. P. D. Auguſtin Calmet, Abbé de Senone. A Nancy, de l'Imprimerie de la Veuve de Jean-Baptiſte Cuſſon, Imprimeur-Libraire ſur la Place, au nom de Jeſus 1741. *vol.* in-fol. *pag.* 204. *Piéces Juſtificatives pag.* 293.

CEtte Généalogie n'eſt point du nombre de celles qui ſont deſtinées à faire connoître une Maiſon depuis long-tems éclipſée & oubliée, & dont toute la gloire eſt enſevelie dans des Actes, que leur antiquité même ſembloit deſtiner à d'éternelles ténébres. La Maiſon du Châtelet depuis près de ſix

ſiécles, figure dans le monde avec un éclat, qui ſembloit la diſpenſer de remonter plus haut pour nous apprendre quels ont été ſes premiers Auteurs. Alliée pendant cet intervalle aux plus grandes Maiſons d'Europe, relevée par toutes les diſtinctions qui naiſſent des dignités & des honneurs, féconde en hommes à qui la vertu & le mérite ont donné un luſtre encore plus flatteur que la naiſſance, elle réuniſſoit, indépendamment de ſon origine, toutes les ſources d'illuſtration qui attirent aux grands noms les attentions & les reſpects du Public.

Mais, fondés ſur la Tradition établie dans le Pays, ainſi que dans leur Maiſon, les anciens Seigneurs du Châtelet ſe regardoient comme iſſus des Ducs de Lorraine. Les traces de cette origine, encore nouvelles dans leurs ſiécles, ſont devenues moins ſenſibles avec le tems; & ont mis leur poſtérité dans une eſpéce de néceſſité de montrer que les prétentions de leurs peres n'étoient point vaines. En ſe livrant

au soin d'en produire aux yeux du Public les justes fondemens, ils ont moins cherché a acquérir une nouvelle gloire, qu'à maintenir un honneur dont ils étoient en possession. C'est aux travaux du célébre Dom Calmet, qu'ils sont redevables d'un Ouvrage qui répand le plus grand jour sur leur origine; & ce nom seul devient un préjugé bien favorable à leur cause. On ne peut soupçonner le discernement d'un Ecrivain célebre, versé dans l'Histoire de Lorraine, Lorrain lui-même, & Auteur de tant d'Ecrits où la critique va de pair avec les connoissances; un homme de son caractére, de sa vertu, de sa réputation & de son rang n'employe point servilement sa plume à autoriser de superbes chiméres.

Mais les preuves mettent l'Ouvrage dont nous rendons compte en état de se passer du secours des préjugés pour en assurer le succès. C'est ce qu'on verra sans peine par le détail où nous allons entrer.

La Préface est un précis solide-

ment raiſonné des différentes parties de l'Ouvrage. Nous n'en dirons rien en particulier, parce que les réfléxions dont elle eſt remplie ſe trouveront, au moins en ſubſtance, parſemées dans le cours de cet Extrait.

L'Ouvrage eſt partagé en cinq Livres, & le premier eſt ſubdiviſé en douze Articles. Comme le but principal de Dom Calmet eſt de prouver que la Maiſon du Châtelet deſcend de celle de Lorraine, & que c'eſt dans les trois premiers Articles du premier Livre, que cette deſcendance eſt miſe dans tout ſon jour, nous en ferons un précis plus détaillé que de tout le reſte.

Article préliminaire. Fridéric ou Ferry ſurnommé de Bitche, petite Ville de la Lorraine-Allemande, qui lui fut donnée en Appanage, étoit le ſecond Fils de Matthieu I. Duc de Lorraine & de Berthe de Souabe. Il naquit vers l'an 1140. Ferry qui ſe crut lézé dans le partage qu'on lui avoit accordé, de-

manda un Supplément d'Appanage à Simon son aîné Duc de Lorraine; & sur le refus de celui-ci, Ferry lui fit une guerre qui dura long tems, ce qui fut enfin terminé en 1179. par un accommodement qui se fit à l'avantage de Ferry. Son frere Simon s'étant retiré en 1205. en l'Abbaye de Stulzbronn, Ferry lui succéda dans la Duché de Lorraine. On ne marque point dans cette Histoire le tems de la mort de Ferry. Il avoit épousé Ludomille (ou Ludmille) fille de Miezslaus le Vieux Duc de Pologne. Il en eut plusieurs enfans 1°. Ferry II. qui lui succéda à la Duché de Lorraine, & de qui sont descendus tous les Ducs de Lorraine qui ont regné jusques à nos jours. 2°. Thierry dont nous rendrons compte dans l'Article suivant. Nous ne suivrons point D. Calmet dans le détail où il entre sur les autres enfans de Ferry de Bitche. Cette exposition nous meneroit trop loin, & n'est point essentielle à notre sujet.

Aoust 1741.

Article I. Thierry ou Théodoric II. fils de Thierry de Bitche Duc de Lorraine, vint au monde l'an 1175. eut son Appanage après 1208. & fit bâtir dans sa principale Terre une Forteresse qui fut nommée *Castelletum*, le Châtelet, qui a donné son nom à la Terre où elle fut bâtie, à Thierry qui la fit construire, & à la Maison du Châtelet dont ce Thierry fut la tige.

Sa filiation est prouvée par deux Actes & par trois témoignages historiques. Le premier est une Chartre de Saint Dié de l'an 1209. rapporté par Vignier page 131. *Ego Dux, Titricus & Philippus Fratres nostri.* Le second est la premiere des Piéces Justificatives insérées à la fin de cette Ouvrage. C'est une convention faite entre Hugues Abbé de Senone, & Henri surnommé le Lombard, frere de Thierry & quatriéme fils de Ferry de Bitche. Il est dit, à la fin de cet Acte, que le Seigneur Duc de Lorraine, le Seigneur Philippe de Gerbevillers, le Seigneur Thierry Chevaliers &

freres dudit Henri y ont joint leurs Sceaux à leur ſignature. De ces Sceaux on ne trouve aujourd'hui de joint à l'Acte que celui du Duc de Lorraine.

Les témoignages hiſtoriques ſont 1°. Celui d'Albéric Moine de l'Abbaye de Trois-Fontaines. Voici ſes paroles : *Comes Barri cepit ipſum Ducem cum duobus fratribus, quorum unus Theodoricus de inferno dictus :* Le Comte de Bar prit le Duc (de Lorraine) avec ſes deux freres, dont l'un s'appelloit Théodoric d'Enfer. Albéric place cet événement en 1208. Sa Chronique finit en 1241. Epoque qui eſt celle du tems où Albéric écrivoit. Son témoignage eſt donc celui d'un Auteur contemporain, voiſin de la Lorraine, & à ce qui paroît par tout le reſte de ſon Ouvrage extrémement exact dans les détails généalogiques où il entre ſur les grandes Maiſons.

Le ſecond témoignage eſt celui de Richer Moine de Senone. Nous en parlerons ailleurs.

Aouſt 1741.

Le troisiéme témoignage est celui de Jean de Bayon Religieux de l'Ordre de Saint Dominique. Il étoit Lorrain, du Village de Bayon, peut être même de la Maison de Bayon, branche cadete de celle de Lorraine. C'est en Lorraine à l'Abbaye de Moyen-Moutier, où il avoit été obligé de chercher un azile, qu'il écrivoit sa Chronique en 1326 comme il le marque lui-même en la commençant. Autant qu'on en peut juger par les Extraits qu'a donné de cet Ouvrage l'Abbé de Senone dans son Histoire de Lorraine, Jean de Bayon avoit plus que probablement environ 40. ans en écrivant sa Chronique; peut-être, si nous l'avions toute entiere, y trouverions nous des vestiges d'un âge même plus avancé ; mais en nous bornant à celui que nous venons d'assigner, Jean de Bayon étant encore jeune avoit pû voir les fils de Thierry, & il étoit sûrement contemporain de ses petits-fils

. Or cet Auteur dit expressément que Théodoric du Diable, Seigneur

du Châtelet, situé auprès de l'Abbaye de Letanché, étoit frere du Seigneur Comte de Castres, du Seigneur Philippe de Gerbevillers & du Seigneur Henri Lombard, qui acquit la Terre de Bayon & de Maherus ou Matthieu Prevost de Saint Dié & Evêque de Toul, dont il décrit en cet endroit la tragique Histoire.

Il est vrai qu'il les fait tous enfans du Duc Matthieu de Lorraine, & d'une fille du Duc de Pologne; mais sa méprise ne tombe que sur le nom du pere de ces Princes, & nullement sur la Maison dont ils étoient issus. Il la corrige lui-même au Chapitre suivant où il dit que leur pere étoit Fridéric de Bitche, *Patris ipsorum Friderici de Bichem.* Ce n'est que l'inadvertance d'un homme qui écrit de mémoire sur une famille qui lui est connuë, & qui dans un moment de distraction, met le nom du pere pour celui du fils. Voilà donc Thierry d'Enfer, Thierry le Diable, comme l'appelle Richer, ou Thier-

ry du Diable bien clairement conſtaté tout-à-la-fois, & fils de Ferry ou Frideric de Bitche Duc de Lorraine, & Seigneur du Châtelet, Seigneurie ſituée proche de l'Abbaye de Letanché en Lorraine.

Dom Calmet remarque que le nom d'Enfer ou Diable, ſobriquet donné à Thierry ſelon l'uſage de ces tems-là, déſignoit ſa valeur, & la terreur qu'elle inſpiroit dans les combats.

Thierry avoit épouſé Gertrude de Montmorenci, fille de Matthieu II. ſurnommé le Grand, Connêtable de France, & de Gertrude de Néele-Soiſſons. Cette alliance eſt prouvée par les Titres du Prieuré de Relanges Diocèſe de Toul, rapportés par le P. Benoît dans ſon Hiſtoire de Toul.

Article II. Ferry du Châtelet, I. de ce nom, le reçut ſans doute en mémoire du Duc Ferry de Bitche, ſon grand pere, comme ſon frere Simon eut le ſien en mémoire du Duc Simon, ſon grand oncle. Dom Calmet ne produit point de

titre où Ferry soit explicitement nommé fils de Thierry. Mais il fournit en revanche toutes les preuves indirectes qui démontrent sa filiation. Avant que de les mettre dans tout leur jour, il est à propos de faire deux observations.

La premiere c'est, que la plûpart des meilleurs Maisons de l'Europe, de celles dont même l'origine & la succession sont regardées comme incontestables, sans en excepter plus d'une Maison Souveraine, seroient fort embarrassées à prouver leur descendance, s'il falloit, pour établir la suite de chaque génération, des Titres où la filiation de chacun de ceux qui se sont succédés les uns aux autres, fut expressément articulée. Si une succession immédiate & non interrompue, non contestée, au nom, aux armes, aux terres, au rang, aux titres, aux distinctions, aux honneurs, à la parenté du Prédécesseur n'étoit point censée pour le Successeur un supplément décisif de ce défaut de mention expresse,

que deviendroient, je ne dis pas ſeulement les Généalogies, mais ſouvent même les droits les plus reſpectables, des grandes Maiſons.

La ſeconde, c'eſt, que ces principes ſont les ſeuls ſur leſquels le Public juge, & juge ſûrement tous les jours de la filiation des générations, qui ſous ſes yeux s'éteignent & ſe remplacent. Par tout où nous appercevons ſans altération, une ſucceſſion immédiate telle que nous venons de la caractériſer; nous prononçons ſans examen, ſans diſcuſſion de Piéces, & ſans erreur ſur la filiation de la génération que nous voyons ſubſiſter.

Or les preuves indirectes qui ſervent de baſe à ces concluſions, ſe réuniſſent dans le plus haut degré de certitude & d'etendue pour demontrer, que Ferry du Châtelet eſt fils de Thierry de Lorraine ſurnommé Thierry d'Enfer où du Diable.

1. Thierry de Lorraine, ſelon l'uſage du tems, portoit le nom du Châtelet, de ſon Appanage, com-

me Ferry de Lorraine, son pere, avant que d'avoir hérité de la Duché, s'appelloit *Fridericus de Bitchem*, Ferry de Bitche, nom que les Historiens lui donnent encore même après qu'il devint Duc de Lorraine. Thierry d'Enfer étoit le premier & le seul en Lorraine qui portât le nom du Châtelet. Ferry lui succéda dans ce nom sans addition, ni altération. Il le prend dans l'Acte de Mariage de sa fille Isabelle avec Francon de Longwic, & dans quatre autres Actes *je Ferry dou Châtelet, je Ferry sirè dou Chatelet.* Il lui est donné par d'autres dans des Actes où il est mention de lui, & en particulier par le Duc de Lorraine lui-même, comme nous allons le voir.

2°. Thierry d'Enfer étoit Seigneur du Châtelet, situé proche l'Abbaye de Letanché. Ferry est comme lui qualifié Seigneur du Châtelet, & il lui succéde dans cette même Seigneurie, dans tout l'Appanage qui y étoit attaché & le transmet à ses Successeurs, comme il est

démontré par les Actes, sans qu'il paroisse avoir jamais eu d'autre Seigneurie que celle-là.

3°. Les Armes de Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, étoient celles de Lorraine, trois Alérions en bande. Ferry a les mêmes Armes, & les a transmises à ses Successeurs. Trois Sceaux de Ferry parvenus jusques à nous, ont ces Armes toutes simples sur le Scel & contre Scel, sans brisures ni différence d'avec les Armes de Lorraine. Ces Sceaux sont dans les Archives de Lorraine, & les copies qu'on en trouve dans cette Histoire, ont été gravées sous les yeux des plus habiles Antiquaires. Les mêmes Armes se voyent aussi sur le Bouclier de Ferry du Châtelet dans le Livre des Médailles, qui est entre les mains de M. de S. Urbain, Graveur de S. A. R. le Grand Duc de Toscane, à Vienne. Il n'y a que Ferry du Châtelet & le Comte de Vaudemont, qui y soient placés au rang des Ducs, armés comme eux, sans avoir regné, & on ne les

 distingue

distingue des Ducs que par leurs inscriptions.

4°. Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, étoit frere de Ferry II. Duc de Lorraine. Ferry III. Duc de Lorraine petit-fils de Ferry II. appelle Ferry du Châtelet son cousin, dans un Acte d'échange passé entr'eux l'an 1285. *Je doing & octroy à mon amei Cousin Ferry Seigneur du Châteillet Chevalier &c.* Ferry IV. Duc de Lorraine, petit-fils de Ferry III. appelle encore ses cousins Erard & Henri du Châtelet, petits-fils de Ferry du Châtelet. C'est dans des Lettres réversales données par Ferry IV. à Erard & à Henri qui s'étoient rendus ses garants envers Gaucher de Châtillon Connêtable de France pour la somme de vingt & six cens liv. *Nous ayans mis em pleiges et em principals ramdours Nobles Hommes & Saiges nos ameis Cousins & feables Monsignour Errar Signour dou Chastellet & Monsignour Henry son frere Signour d'Autigney, Chevaliers.* Nous verrons en finissant cet Article,

que la dénomination de coufin défigne la parenté.

5°. Ferry jouit de la même confidération que Thierry d'Enfer, il eft un des garants du Traité d'Alliance fait entre Ferry III. Duc de Lorraine & le Comte de Luxembourg en 1268. Il prend pour lui & pour fes enfans des alliances dans les plus grandes Maifons. Du fentiment commun des Généalogiftes de Lorraine, & félon les anciens Mémoires & Généalogies de la Maifon du Châtelet, fa femme Ifabelle étoit de la Maifon de Joinville. Il marie fa fille Ifabelle à Francon de Longwic, qui tiroit fon origine de celle de Châlon, & qui a donné des femmes à celle de Bourbon. Laure du Châtelet autre fille de Ferry, époufa Henri Comte de Salm, defcendu de Herman de Luxembourg élû Empereur en 1080. par les Partifans de Grégoire VII.

6°. Il fe forma différentes branches de la Maifon de Lorraine depuis le onziéme fiécle jufques à la

fin du quatorziéme. Quelques-unes d'entr'elles ont fini à la ſeconde génération. L'époque cependant de l'extinction de toutes ces branches & du tranſport de quelques-uns de leurs Appanages dans des Maiſons étrangeres eſt marquée exactement dans les Hiſtoires & les Actes Publics de Lorraine. Auroit-on négligé de retracer dans les mêmes ſources le ſort de celle qu'avoit formé Thierry de Lorraine; & ſi Ferry avoit ſuccédé au nom, aux honneurs & aux Appanages de la Maiſon du Châtelet, à d'autres titres que celui d'une filiation bien avérée, tous ces monumens auroient-ils gardé un ſilence profond ſur la ſubſtitution d'un étranger aux droits de la branche de Lorraine la plus proche de la branche regnante?

7°. Les Maiſons de Ludre, de Paroye, d'Haraucourt, de Saulcy &c. ont ſuccédé aux biens de différentes branches cadettes de la Maiſon de Lorraine. Ces Maiſons n'en ont pas moins conſervé les noms qu'elles portoient auparavant.

Ferry, à quelque titre qu'il fut entré en possession de l'Appanage du Châtelet, ne pouvoit pas être un homme sans nom, & sans un nom distingué. Pourquoi n'en trouve-t-on point le moindre vestige, ni chez Ferry lui-même, ni chez ses fils, ses petits-fils, ni aucun de ses descendans? Si les aînés s'étoient réservés celui du Châtelet à cause de sa prééminence, quelque cadet n'auroit-il pas relevé l'autre selon l'usage encore subsistant des bonnes Maisons substituées aux droits d'une Maison plus illustre? Cependant les différentes branches de la Maison du Châtelet formées par la postérité de Thierry ne se distinguent les unes des autres que par les différentes portions de l'Appanage du Châtelet, qui leur tomboit en partage, ou par les Seigneuries entrées dans leur Maison long-tems après Ferry.

80. Si Thierry d'Enfer étoit mort sans postérité, ou si elle avoit été éteinte dès la premiere génération, l'Héritier naturel & immé-

diat de Thierry & ſes Succeſſeurs dans l'appanage du Châtelet, étoient Matthieu Duc de Lorraine, ſon neveu, fils de ſon frere aîné, & les enfans de Matthieu. La Seigneurie du Châtelet ſe trouvoit donc de plein droit réunie au Domaine de Lorraine dont elle avoit été démembrée, comme les Terres de Gerbevillers & de Bitche furent réunies dans ce même tems par la mort de Philippe de Lorraine, frere de Thierry, & de Renaud fils de Philippe. L'attention des Ducs de Lorraine, comme de tous les Souverains, & leur pratique conſtante par rapport à des objets ſi conſidérables, rendent ce point inconteſtable. Or immédiatement après Thierry, Ferry ſe trouva en pleine poſſeſſion d'une ſucceſſion de cette conſéquence, de l'Appanage du premier cadet de la Maiſon Souveraine, d'une Seigneurie dont la ſituation a toujours fait déſirer aux Ducs de Lorraine d'y avoir quelque part ; & il s'en trou-

ve revêtu ſans qu'il paroiſſe depuis Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, juſques à ce moment aucun veſtige de donation, de vente, d'échanche, d'aliénation, de ceſſion quelconque faite de cette Seigneurie. Donc, Ferri du Châtelet n'en étoit en poſſeſſion immédiatement après Thierry qu'en qualité d'Héritier naturel & légitime. Dom Calmet dit, ce n'eſt point ici une ſimple préſomption, & nous ajoûtons ſans héſiter, c'eſt une démonſtration complette en ſon genre.

9°. Thierry d'Enfer ou du Diable n'eut point de filles. Il eut deux fils, ſans compter Ferry : l'un étoit Simon ſurnommé du Diable, comme ſon pere. Ce Simon nous eſt connu par la Chronique de Richer Moine de Senone, & par les Titres du Prieuré de Belanges, cités d'après le Pere Benoît par M. Dunod Tome 2. de ſon Hiſtoire du Comté de Bourgogne pag. 557.

Un autre fils de Thierry d'En-

fer, s'appelloit Pierre du Châtelet. Il est connu par la fondation d'une Chapelle dans l'Eglise des Cordeliers de Neuf-Château en Lorraine sous l'invocation de Saint Hilaire, fondation rapportée par M. du Fourny Article II. de la Maison de Deuilly. Nous observerons en passant que Ferry du Châtelet fut enterré dans cette Eglise, & qu'elle devint depuis le lieu ordinaire de la sépulture des Seigneurs du Châtelet.

Or sûrement du vivant de l'un de ces fils de Thierry d'Enfer, & probablement du vivant de tous les deux, Ferry portoit le nom unique de Ferry du Châtelet, jouissoit en toute propriété de la Seigneurie du Châtelet, faisoit en son seul nom les dispositions qui marquent le plus autentiquement un Domaine entier sur la Terre du Châtelet, en aliénoit les droits de l'aveu & avec la participation du Duc de Lorraine, petit-neveu de Thierry du Châtelet, & de qui la Seigneurie du Châtelet relevoit.

Donc, Ferry étoit aussi bien que Simon & Pierre du Châtelet, fils de Thierry du Châtelet.

Il faut prouver que Ferry avoit sûrement, du vivant d'un des fils de Thierry, toutes ces qualités qui constituent l'Héritier naturel & le fils de ce même Thierry. En voici la preuve. Pierre du Châtelet fils de Thierry, vivoit encore environ 1250. peut être même long-tems après: car il fonda une Chapelle dans l'Eglise des Cordeliers de Neuf-Château en Lorraine; & ces Cordeliers ne furent eux-mêmes établis à Neuf-Château qu'en 1249. par le Duc Matthieu II. & leur Eglise ne fut bâtie qu'après leur établissement; Matthieu même ne vécut pas assez long-tems pour l'achever; il laissa cette bonne œuvre à finir à son fils & successeur Ferry III. Donc, la fondation faite par Pierre du Châtelet ne peut être tout au plûtôt que de la fin de 1249. ou du commencement de 1250. or, au moins deux ans auparavant, Ferry disposoit de son chef

& en ſon propre & privé nom de la Terre du Châtelet, & en avoit aliéné quelques portions en faveur du Duc Matthieu II. C'eſt ce qui eſt conſtaté par un Acte de 1248. qui rapporte ces aliénations comme faites antérieurement par Ferry du Châtelet. Donc, Ferry les avoit faites du vivant de Pierre du Châtelet fils de Thierry d'Enfer. Donc, du vivant de ce Pierre, il réuniſſoit évidemment dans ſa perſonne tous les caractéres qui conſtituoient un Héritier naturel & un fils de Thierry d'Enfer.

Nous avons dit qu'il avoit plus que probablement les mêmes caractéres du vivant encore de Simon du Diable que la Chronique de Senone nous apprend avoir hérité ce nom de Thierry du Diable; car l'Hiſtoire ni aucun autre monument ne nous marque l'époque de la mort de Simon. Il étoit ſûrement aſſez jeune pour vivre long-tems après 1247. & 1248. & ſi nous pouvons juger de l'année de ſa mort, dont la Chronique de Senone ne parle

qu'indéterminément, par l'eſpéce d'ordre où les faits ſont placés dans cette Hiſtoire, on conclura que Simon n'eſt mort que bien des années après celles que nous venons de marquer.

Le Pere Calmet obſerve judicieuſement que l'état de Simon du Châtelet mort Chanoine de Saint Dié eſt une preuve pour ces tems-là, comme pour celui où nous vivons, qu'il reſtoit quelque autre mâle de la Maiſon du Châtelet deſtiné à la perpétuer.

Ainſi Ferry tandis que vivoient encore d'autres Héritiers de Thierry de Lorraine, Seigneur du Châtelet, réuniſſoit déja en ſa perſonne toutes les qualités qui caractériſent un Héritier naturel & un fils de ce même Thierry. Donc, il l'étoit; & ce point eſt encore une fois démontré, ou il n'y a que ténébres & incertitudes dans les Généalogies de toutes les Maiſons qui remontent à ces tems-là.

C'eſt ici le lieu de placer les obſervations ſolides & curieuſes que

fait Dom Calmet dans sa Préface sur le nom de cousin donné à Ferry & à ses petits-fils par les Ducs de Lorraine, nous ne ferons que copier ses termes.

“ Ce titre de cousin n'est pas ici » une distinction arbitraire ni un » simple titre d'honneur tel que » tout Souverain le peut donner » aujourd'hui à ceux qu'il veut dis» tinguer. Le style & les usages de » ces tems reculés sont parfaite» ment connus par une infinité » d'Actes qu'ont publiés les Du» chesne, les Godefroi, les Dache» ri, les Martenne. Il est aisé de » les consulter & de se convaincre » qu'on n'abusoit point alors de ces » termes. Le nom de cousin n'a» voit que sa signification véritable » & précise ; on ne le donnoit qu'à » ceux dont on étoit parent depuis » le troisiéme degré jusqu'au sep» tiéme.

„ Le titre de cousin comme ap» pellation honorifique est récent. » Il paroît que Louis XI. est le » premier qui ait donné le titre de

» couſin au Comte de Dammartin
» Grand Maître de France, dont
» on ne trouve aucune alliance avec
» la Maiſon Royalle. Ce titre fut
» encore très-rare juſqu'à François
» I. qui le communiqua dans la
» perſonne du Connêtable Anne de
» Montmorency, aux Gentilshom-
» mes avec la Pairie, laquelle juſ-
» qu'alors n'avoit appartenue qu'au
» Sang Royal ou à des Souverains.
» On l'accorda en même-tems &
» par des raiſons ſemblables aux
» Grands Officiers de la Couronne.
» Il eſt conſtant que dans le quator-
» ziéme ſiécle, & dans une grande
» partie du quinziéme les Rois n'ont
» jamais traité de couſins les plus
» grands Seigneurs ni les Officiers
» de la Couronne qui ne leur étoient
» pas parens. Il eſt certain que les
» Ducs de Lorraine ont imité en
» cela l'exemple des Rois de Fran-
» ce, & n'ont pas même changé
» de ſtyle juſques à préſent. En-
» tre les Actes rapportés dans les
» preuves de notre Hiſtoire de
» Lorraine, il s'en trouve en grand

» nombre des Ducs Ferry IV. &
» V. de Thibaut IV. de Jean &
» de Raoul, où ces Princes s'ad-
» dressent aux Maréchaux, aux
» Sénéchaux & Grands Baillis de
» Lorraine. Aucun d'eux n'est qua-
» lifié cousin ; à quel titre Ferry
» du Châtelet & ses petits-fils au-
» roient-ils pû avoir cette préfé-
» rence inouie, si le droit de leur
» naissance ne la leur eût acquise ?
» Errard & Henri, cadets de leur
» branche (& petits-fils de Ferry
» I. du Châtelet) n'étoient revêtus
» d'aucun Emploi principal ; cepen-
» dant ils étoient traités de cousins
» par les Ducs, & cette appella-
» tion étoit refusée dans le même
» tems aux Chefs des Maisons les
» plus puissantes & les plus accré-
» ditées. „

Le sçavant Auteur convient que les Ducs de Lorraine ont donné le nom de cousins à des Comtes de Luxembourg & de Bar, à des Seigneurs d'Apremont, parce qu'ils étoient leurs parens par les femmes au degré qui admettoit ce titre.

Aoust 1741.

Nouvelle preuve que dans leur style, c'étoit la consanguinité seule qui faisoit l'objet de cette dénomination.

Mais la consanguinité de Thierry I. du Châtelet avec le Duc Ferry III. ne venoit pas par les femmes, comme il est démontré par les Actes, titres & Généalogies données par les divers Auteurs qui ont écrit l'Histoire de Lorraine. Donc, elle venoit par les mâles.

« Quand on donnoit des ôtages » ou des cautions, ajoûte D. Calmet, l'usage ordinaire étoit de » stipuler qu'on fourniroit des Sei» gneurs du Sang. Ce n'étoit qu'à » leur défaut qu'on choisissoit des » Barons & de notables Cheva» liers ; » & c'est justement dans deux Actes divers de cautionnement que Ferry III. & Ferry IV. donnent la qualité de cousin à Ferry du Châtelet & à ses deux petits-fils. Pour garantir ce principe, l'Abbé de Senone cite les Recueils de du Tillet, & les Traités de Paix de Dumont au 14^e^. & 15^e^. siécle.

Aoust 1741.

Depuis Ferry & ses petits-fils, on ne trouve plus le nom de cousin donné par les Ducs de Lorraine aux Seigneurs du Châtelet, en quelque considération qu'ils fussent auprès du Souverain ; c'est qu'en s'éloignant de la source, la consanguinité s'affoiblissoit, & que la dénomination de cousin ne se donnoit, dit Dom Calmet, " qu'à ceux dont » on étoit parent du troisiéme au » septiéme degré. „ Il prouve ce fait à l'égard des Ducs de Lorraine par des exemples décisifs. La dénomination de cousin donnée à Ferry par les Ducs de Lorraine, est donc une nouvelle démonstration que Ferry descendoit de la Maison de Lorraine, & qu'il étoit fils de Thierry de Lorraine, dit d'Enfer, le premier qui ait porté en Lorraine le nom de du Châtelet, & qui ait possédé l'Appanage que Ferry hérita de lui aussi bien que son nom.

A ces réfléxions si propres à constater l'état de Ferry du Châtelet, nous en ajoûterons d'autres plus

générales employées par le Pere Calmet dans sa Préface, & qui tendent au même but. Aux mêmes armes que les Ducs de Lorraine, la Maison du Châtelet a toujours joint, comme eux, le cri de Guerre *Priny*, nom d'une Forteresse bâtie par les Ducs de Lorraine pour tenir en échec le Pays Messin. Elle a pris les deux Griffons pour supports, quand le Duc Jean les prit en 1390. & le Manteau Ducal, quand les Ducs Antoine & Charles III. s'en servirent les premiers. Après avoir eu pour livrées le rouge doublé de jaune, comme les Ducs de Lorraine, la Maison du Châtelet s'est fixée au verd, selon le Réglement fait par le Duc Léopold pour les branches cadettes de sa Maison. Il est arrivé, il est vrai, depuis Thierry d'Enfer & Ferry du Châtelet un changement dans les Armoiries de leur Maison; à la place des trois Alérions, quelqu'un de leurs descendans dans le quatorziéme siécle, substitua trois Fleurs de Lis. Mais 1°. De neuf

branches cadettes de la Maiſon de Lorraine rapportées par D. Calmet, aucune, dans quelque tems que ce ſoit, n'a porté les armes de la branche aînée. 2°. Ce changement s'eſt fait dans des tems, où les Armoiries des grandes Maiſons ont varié & où les filiations de celle du Châtelet ſont prouvées par les Actes les plus formels & les plus autentiques.

Ce qui met le comble à l'impreſſion que doit faire la réunion de tous ces traits, c'eſt la tradition invariable de la Lorraine ſur l'origine de la Maiſon du Châtelet. Elle y a toujours été regardée comme une branche de la Maiſon de Lorraine. Les Généalogiſtes & les Hiſtoriens ſont venus à l'appui de la tradition ; la Chronique de Lorraine écrite, il y a plus de 300. ans, aſſure que les deſcendans de Thierry d'Enfer, avoient conſervé juſqu'alors l'héritage de leurs peres. M. le Laboureur dans ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, attribue la même origine à la Maiſon du Châtelet. Le

Pere Bénoît, le Pere Vignier, M. Hugo Evêque de Ptolémaïde, M. Mussey Curé de Longwic, M. Dunod dans son Histoire du Comté de Bourgogne, Dom Calmet dans son Histoire de Lorraine, en un mot tous les Ecrivains les plus éclairés, les moins intéressés à faire leur cour à la Maison du Châtelet, qui ont dans ces derniers tems travaillé sur quelque partie de l'Histoire de Lorraine, ou fait mention de celle du Châtelet, d'un concert unanime, dans des Ouvrages même dédiés aux Ducs de Lorraine, la font descendre de la Maison de Lorraine. Fondés sur cette tradition si constante, les Intendans de Champagne & de Lorraine dans des Mémoires dressés pour l'instruction de M. le Duc de Bourgogne en 1696. donnent la même idée de la Maison du Châtelet. Revenons à Ferry.

Le dernier Acte que nous ayons de lui est celui où il accorde l'*affouage* ou *chaufage* aux Cordeliers de Neuf-Château dans ses bois de

Rouvre. Il eſt datté du mois de Novembre 1292. il en réſulte qu'il mourut âgé au moins d'environ 75. ans. On ne ſçait pas au juſte en quelle année; mais elle n'alla gueres au-de-là de celle que nous venons de citer. Sa femme Iſabelle, ſelon les anciens Mémoires & Généalogies de la Maiſon du Châtelet, étoit de la Maiſon de Joinville en Champagne. Outre les deux filles dont nous avons parlé, il en eut deux fils, Errard & Jean, ce dernier a ſeul continué la lignée. Ferry fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers de Neuf-Châteâu.

Article III. Jean du Châtelet ſuccéda à Ferry ſon Pere; ſa filiation eſt explicitement prouvée par un Acte de 1285. Nous nous ſommes trop étendus ſur les commencemens de cet Ouvrage, parce qu'ils en ſont la partie la plus eſſentielle, pour entrer dans quelque détail ſur le reſte. Les neuf autres Articles de ce premier Livre rendent compte des ſucceſſeurs en ligne directe de Thierry de Lorraine Sei-

gneur du Châtelet & de Ferry ſon fils.

Les quatre Livres ſuivans parlent des branches collatérales de cette Maiſon. Il s'en forma un grand nombre. La plûpart ſont éteintes. Il en ſubſiſte encore quatre, elles ont pour tige commune Jean du Châtelet, fils de Huet du Châtelet & de Guillemette d'Amoncour; il étoit Baron & Seigneur du Châtelet & de Tons, Souverain de Châtillon en Voſges, Capitaine de cent d'Hommes d'Armes, Gouverneur de Langres, Commandant en Champagne dans l'abſence du Duc de Guiſe; il fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit à la Promotion du 31. Décembre 1585. Il avoit ſervi avec diſtinction ſous les Rois François I. Henri II. Charles IX. & Henri III. De René iſſu de ſon premier mariage avec Marguerite d'Hauſſonville d'une des Maiſons les plus illuſtres de Lorraine deſcend au quatriéme degré René François Marquis du Châtelet, Chambellan, Colonel

des Gardes & Général-Major des Troupes de S. A. R. le Grand Duc de Toscane. Il est aujourd'hui le Chef de sa Maison. Il épousa en 1710. Marie de Flemming fille de Richard Flemming, Capitaine dans le Régiment de Galmoy, & d'Hélene Oreily. Richard Flemming étoit de l'illustre & ancienne Maison des Lords de Slaine au Royaume d'Irlande ; & Hélene Oreily, étoit fille du Baron de Klinky au même Royaume, dont les ancêtres avoient été Souverains dans la Comté de Cavan en Irlande.

René-François a eu de ce mariage, Luc René né le 18. Octobre 1716. Chambellan du Grand Duc, & Capitaine dans le Régiment de ses Gardes, & Marie-Françoise née le 20. Janvier 1720. Dame de Cour de la Reine de Hongrie.

Errard du Châtelet, Marquis de Trichâteau &c. Maréchal du Barois, fils de Jean & de sa seconde femme Claire de Choiseul, Seigneur de Clémont, est la tige des

trois branches de la Maison du Châtelet établies en France.

La premiere est composée 1°. De Ferdinand Florent, Marquis du Châtelet, autrefois Colonel d'un Régiment d'Infanterie ; il épousa en 1712. Marie-Emanuelle de Poitiers, issue des Comtes Souverains de Valentinois & de Diois. Il n'a point d'Enfans de ce mariage. 2°. De Jean-François Marquis du Châtelet Major Général & Inspecteur de la Gendarmerie, Charge rétablie en sa faveur, & Brigadier du premier Mars 1738. 3°. De Thérese du Châtelet Veuve sans enfans du Comte de Vaugrenant frere aîné du Comte de Vaugrenant Ambassadeur du Roi en Espagne. Ils sont tous trois enfans de Charles-Gabriel Marquis du Châtelet, & d'Anne-Eléonore de Thomassin Baronne de Montboillon &c.

La seconde est composée 1°. De Florent-Claude Marquis du Châtelet, Seigneur de Cirey, Maréchal des Camps & Armées du Roi

Grand Bailli d'Auxois & de Saare-Louis, Gouverneur de Semur, qui a épousé en 1725. Gabriel-Emilie de Breteuil, si célebre par le génie & les connoissances qui l'élevent au-dessus de son sexe; elle est fille de Nicolas Baron de Breteuil & d'Anne de Froulay. Il en a deux enfans, Florent-Louis-Marie du Châtelet né en 1727. & Marie-Gabriel-Pauline née en 1726. 2°. De Florent-François du Châtelet, Enseigne des Gens-d'Armes Dauphin. 3°. De Susanne du Châtelet mariée en 1731. au Marquis de Roussilon d'une ancienne Maison de Bourgogne. 4°. De Florence du Châtelet mariée en 1731. à Melchior-Esprit de la Baume, Comte de Montrevel, mort en Janvier 1740. Maréchal de Camp des Armées du Roi, de qui elle a un fils âgé de 4. ans. Ils sont tous enfans de Florent du Châtelet, Comte de Lomont, mort en 1732. Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand Croix de l'Ordre de Saint Louis &c. & de Marie-Gabrielle du Châtelet sa cousine.

Enfin la derniere des trois branches établies en France eſt compoſée de François-Bernardin Marquis du Châtelet, Baron de Thons & de Clémont, Maréchal de Camps, Gouverneur du Château de Vincennes &c. Il épouſa en 1714. Armande-Gabrielle de Richelieu, ſœur du préſent Duc de Richelieu, il en a eu N. du Châtelet, Religieuſe à la Préſentation à Paris, & Marie-Suſanne-Armande du Châtelet, mariée en Juin 1733. avec ſon couſin Godefroy-Armand Marquis de Bellefonds, Colonel d'abord du Régiment de la Marche & aujourd'hui du Régiment de Champagne, arriere-petits-fils du Maréchal de Bellefonds. 2o. D'Antoine-Bernardin, Comte du Châtelet, ci-devant Enſeigne des Gendarmes de la Reine & Meſtre de Cavalerie en 1733. 3°. De Magdelaine Suſanne du Châtelet. 4°. De Louiſe-Suſanne du Châtelet. Ils ſont enfans d'Antoine-Charles du Châtelet, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de

Vincennes &c. mort en 1720. & de Thérefe-Marie de Bellefonds, fille du Maréchal de Bellefonds & de Magdeleine Fouquet.

On trouve dans tous les degrés de cette Généalogie une fucceffion non interrompuë, & des filiations fi expreffément établies, que la fuite exacte des générations eft à l'abri, non-feulement des difficultés, mais même des chicannes & des moindres nuages.

On y voit une Maifon plus grande & plus puiffante à mefure qu'elle fe rapproche de fa premiere fource; honorée de toutes les diftinctions que fes Parens, fes Chefs les Ducs de Lorraine, pouvoient réunir en fa faveur, qui a donné aux Duchez de Lorraine & de Bar, des Régens, des Maréchaux, des Sénéchaux, des Grands Chambellans; alliée réciproquement aux grandes Maifons de Lorraine & de France, les Montmorencis, les Joinvilles, les Salms, les Châlons, les Beauveaux, les Bauffremonts, les Toulonjons, les Lignevilles, les

d'Harcourt, les Lenoncourts, Grancey, Choiseul, d'Aumont, de Richelieu &c. qui a fourni à la France depuis deux siécles un grand nombre de personnages distingués par le mérite personnel, les services & les honneurs militaires, & dignes de l'illustre Maison, dont ils tiroient leur premiere origine.

La Maison du Châtelet n'est pas la seule que cette Histoire intéresse. Dom Calmet, à l'occasion des alliances, qu'elle a contractée y dévoile l'origine de plus d'une autre Maison illustre. Il remplit dans toute son étendue le titre de son Ouvrage. Les faits qu'il y établit, ne sont appuyés que sur les Actes les plus autentiques & les monumens les plus sûrs. Les Piéces justificatives insérées à la fin & revêtues de toutes les formalités, qui en établissent la certitude, occupent plus de la moitié du Volume, & mettent les esprits critiques & difficiles à portée de s'assurer par eux-mêmes de la vérité des faits qui en résultent.

Août 1741.

La beauté des caractéres, un grand nombre de Planches gravées, en un mot tous les ornemens, qui peuvent embellir une édition, donnent à celle-ci une air de diſtinction aſſorti au ſujet de l'ouvrage.

ARTICLE LXIX.

PENSÉES SUR DIVERS ſujets de Morale, par le R. P. Avrillon, Religieux Minime, avec un Avertiſſement contenant un abrégé de la Vie de l'Auteur, & le Catalogue de ſes Ouvrages. A Paris chez D. A. Pierres, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis Saint Yves, à S. Ambroiſe. vol. in-12. *pages* 664. *Sans l'Avertiſſement* 1741.

UN Miniſtre du Seigneur, qui à la Prédication de l'Evangile & à la direction des Ames joint le travail du Cabinet, pour ſe rendre utile à ceux mêmes, qui ne l'ont point connu, & mettre ceux, qui viendront après nous, en

état de profiter de ſes veilles, remplit, ſans doute, ſon Miniſtére en diſpenſateur fidéle, ſur-tout ſi, comme le Pere Avrillon, il a exercé ces différens Emplois avec des talens, qui correſpondent à ſon zéle; & s'il a rempli cette triple carriere de façon à faire juger; qu'il étoit tout entier occupé de chacune de ces pénibles fonctions.

On ne trouvera point mauvais, que ne conſidérant ici ce Religieux, que comme Auteur d'un grand nombre de Livres, tous eſtimés, & remplis, non-ſeulement de la ſcience des Saints, qui eſt la premiere & la plus ſolide de toutes, mais encore de ce fond d'érudition, qui eſt néceſſaire pour la traitter en ſçavant, nous lui donnions place dans nos Mémoires parmi les perſonnes, qui ſe ſont diſtinguées dans la Littérature.

Jean-Baptiſte-Elies Avrillon nacquit à Paris le premier jour de l'année 1652. d'une Famille honorable, & où la piété étoit héréditaire. Il fit ſes études au Collége

des Jésuites de cette Capitale, & il les fit avec distinction. A l'âge de 18. ans il entra dans l'Ordre des Minimes, & fit sa Profession le troisiéme de Janvier 1671. Après son Cours de Philosophie, & de Théologie il fut appliqué à la Prédication, & pendant 55. ans, qu'il s'acquitta de ce pénible Emploi, il prêcha dans les principales Eglises de Paris, & dans plusieurs Cathédrales du Royaume. Sa maniere étoit simple & sans beaucoup d'art; mais son zéle, la solidité de ses Discours, & le son même de sa voix, qui étoit agréable, faisoient une vive impression sur ses Auditeurs: tout ce qu'il disoit, alloit au cœur, & c'est au cœur sur-tout, qu'il faut parler, pour prêcher avec fruit. Il sçavoit même employer à propos certains tours d'éloquence, qui sont propres d'un Orateur Chrétien, & il manioit l'Ecriture & les Peres en Homme, qui étoit maître de sa matiére.

On assûre que sa mémoire étoit si heureuse, qu'il n'a jamais oublié

un Sermon, après l'avoir prêché une seule fois, & que dès qu'on lui en rappelloit les deux ou trois premieres lignes, il étoit prêt à monter en Chaire. Les Prédicateurs sçavent combien de tems laisse de libre un tel avantage. Les dernieres années de sa vie le Pere Avrillon prêchoit souvent sans autre préparation, qu'une courte Méditation sur le sujet, qu'il vouloit traitter, & on sçait, que des Discours prononcés ainsi sur le champ, par un Homme consommé dans la Science du Salut, & qui verse de sa plénitude, sont pour l'ordinaire les plus fructueux. Cette facilité donnoit encore au Pere Avrillon le moyen d'allier la Prédication avec les Supériorités, dont il fut chargé dans son Ordre, & avec la conduite spirituelle d'un grand nombre de personnes, qui l'avoient pris pour guide dans la voye de la sainteté.

Ses délassemens étoient des études, qui auroient été pour d'autres une occupation sérieuse. Telles

étoient l'Algebre & la Peinture. L'Algebre sur-tout lui plaisoit beaucoup, & il en avoit composé un Traité, qu'il jetta au feu peu de jours avant sa mort, ne voulant pas que le fruit de ses amusemens eût place parmi ses autres Ouvrages, tous consacré à l'édification & à la sanctification du Prochain. Il n'a pû néanmoins se défendre de donner au Public une Généalogie de la Maison de *Fontaines Soliers*, issue de la *Casa Solara*, Souveraine d'Ast en Piémont. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1680. *in*-4°. Le Pere Avrillon, après une maladie de dix mois, pendant laquelle il donna de grands exemples de patience, mourut à Paris le seiziéme de Mai 1729.

Les Ouvrages, qu'il a mis au jour de son vivant, sont 1°. *Des Réflexions Théologiques, Morales, & affectives sur les attributs de Dieu, en forme de Méditations pour chaque jour du mois.* in-12. *à Paris chez Cusson* 1705. Le même Imprimeur on a fait trois autres éditions, à

Nanci en 1711.. en 1617. avec quelques augmentations,& en 1727. On en prépare une cinquiéme, qui sera considérablement augmentée sur les Manuscrits de l'Auteur. On voit par cet Ouvrage que le P. Avrillon étoit fort versé dans la Langue Hébraïque.

2°. *L'Année affective, ou Sentimens sur l'Amour de Dieu, tirés du Cantique des Cantiques* in-12. *à Paris* 1707. On en a fait depuis plusieurs éditions à Nanci, & depuis une derniere à Paris en 1740.

3°. *Commentaire affectif sur le grand précepte de l'Amour de Dieu* in-12. *à Nanci* 1718. 1729.

4°. *Retraitte de dix jours pour lés Personnes consacrées à Dieu, & pour celles, qui sont engagées dans le Monde, dans laquelle on trouve une ample instruction sur cette sainte pratique, des lectures sur les sujets, des Méditations, des préparations différentes, & des visites du Saint Sacrement pour chaque jour* in-12. *à Paris* 1713. 1724. 1740.

5°. *Conduite pour passer saintement*

Août 1741.

le Carême, où l'on trouve pour chaque jour une Pratique, une Médidation, & des sentimens sur l'Evangile du jour, des Sentences de la Sainte Ecriture & des Saints Peres, avec la Collecte de la Ste. Messe, & un point de la Passion de N. S. J. C. in-12. *troisiéme édition à Paris* 1740.

6°. *Conduite pour passer saintement le tems de l'Avant, où l'on trouve pour chaque jour une Pratique, une Méditation, des Sentimens, des Sentences de la Sainte Ecriture & des Saints Peres, & un point de l'Incarnation, dédiée, à la Reine* in-12. *à Paris* 1727.

7°. *Méditations & Sentimens sur la Sainte Communion, pour servir de préparation aux Personnes de piété, qui s'en approchent souvent* in-12. *à Paris* 1714. *nouvelle édition augmentée à la fin de chaque Méditation, d'Actions de Graces, & de Méditations d'un Solitaire en retraite pendant l'Octave du Saint Sacrement à Paris* 1741.

8°. *Réflexions, Sentimens & Pratiques sur la divine Enfance de J. C.*

tirés de l'Ecriture, des Peres de l'Eglise in-12. *à Nanci* 1709.

9°. *Conduite pour passer saintement les Fêtes & les Octaves de la Pentecôte, du Saint Sacrement & de l'Assomption de la Sainte Vierge, dédiée à Madame la Princesse de Carignan* in-12. *à Paris* 1724. C'est un Recueil de différens Opuscules, que l'Auteur avoit composés pour satisfaire à la piété de cette Princesse.

Œuvres Posthumes du P. Avrillon.

1°. *Commentaire affectif sur le Pseaume* Miserere, *pour servir de préparation à la mort* in-12. *à Paris* 1739. L'Auteur l'avoit composé pour son propre usage.

2°. *Sentimens sur l'Amour de Dieu, ou les trente Amours sacrés, pour chaque jour du mois* in-12. *à Paris* 1737. Le Pere Avrillon avoit composé cet Ouvrage pour une Dame de distinction, après la mort de laquelle le Manuscrit tomba entre les mains du Libraire, qui l'a donné au Public.

3°. *Sentimens sur la dignité de l'Ame, la nécessité de l'adoration, les*

avantages des afflictions, & sur l'abandon de Dieu in-12. *à Paris* 1738. C'est le Pere Dureau, Minime, qui a fait imprimer cet Ouvrage, qu'il a dédié à Madame de Veruë, Abbesse de l'Abbaye Aux-Bois.

4°. *Traité de l'Amour de Dieu à l'égard des Hommes, & de l'Amour du Prochain.* in-12. *à Paris* 1740.

5°. *Pensées sur divers sujets de Morale.* C'est l'Ouvrage, qui s'est annoncé au titre de cet Article, & dont nous allons rendre compte. On nous apprend qu'il est tiré, aussi bien que les deux précédens, des matériaux, que le Pere Avrillon avoit ramassés pour en composer un Dictionnaire Moral, qu'il n'a pas eu le tems de finir.

Les sujets des Pensées, que contient ce dernier Volume, sont au nombre de douze; à sçavoir, *les épreuves, la tentation, la foi, les pensées, la mémoire, le monde, la noblesse, l'ambition, l'hypocrisie, la colere, l'abstinence, & la Croix de J. C.* La maniere méthodique, dont ces sujets sont traités, persuade aisément

que l'Auteur avoit effectivement dessein d'en former un corps d'Ouvrage ; car ce ne sont point des pensées jettées au hazard & sans suite. On y trouve d'abord des définitions exactes, des principes sûrs, & les pensées naissent ordinairement les unes des autres.

Ainsi l'Auteur après avoir défini l'épreuve en général, une exacte recherche de la vérité, ou de la bonté d'une chose douteuse, dont on veut connoître la juste valeur par des preuves certaines, & par des expériences, dit ; " Nous avons » aussi besoin de nous éprouver » nous-mêmes, car souvent nous » présumons de nos forces, parce » que nous ne les connoissons pas, » & que notre amour propre nous » aveugle. Semblables à Pierre, nous » nous applaudissons par avance sur » la défaite imaginaire de nos En- » nemis, & souvent quelque cho- » se de moins, que la voix d'une » Servante, nous fait commettre des » infidélités criantes contre Dieu » & contre notre Prochain, & nous

»donne une triste expérience de »notre foiblesse. „

De-là il vient aux épreuves, par lesquelles Dieu nous fait passer, non point pour nous connoître, mais parce que c'est son droit, & pour notre avantage. " Parce que vous »étiez agréable à Dieu, dit l'Ange »Raphaël à Tobie, il étoit né»cessaire que vous fussiez éprou»vé .... Quelle bonté de Dieu, »de vouloir bien rendre compte à »sa Créature, & de lui justifier sa »conduite? Et que cette raison divi»ne est forte pour nous convaincre »de la nécessité absolue des épreu»ves, particuliérement sur les Jus»tes, qui sans elles, ou se relâche»roient bien-tôt, ou donneroient »dans l'écueil de la vanité, qui rui»neroit tout le mérite de leurs bon»nes œuvres, & qui les empêche»roit sûrement de parvenir à la »perfection! „

Le second Article est comme une suite du premier. Il roule principalement sur la nécessité & sur l'avantage des tentations, & l'Au-

teur y rapporte avec beaucoup d'ordre tout ce que les Auteurs ſacrés & les Saints Peres ont dit de plus fort ſur ce ſujet. " Le vrai Chrétien, » ajoûte-t-il, a donc ſujet d'être » ſouvent dans la joye, puiſqu'il eſt » ſouvent expoſé à la tentation. Ce » qui eſt au-deſſus de lui, ce qui » eſt autour de lui, & qui eſt au-» dedans de lui-même, le tient in-» ceſſamment en haleine. Il lui » vient des tentations du côté de » Dieu, & ce ſont des épreuves, » parce qu'il le veut rendre digne » des couronnes immortelles, qu'il » lui prépare : il lui en vient de la » part du Démon, & ce ſont des » ſurpriſes & des piéges dangereux, » qu'il tend à ſon innocence, parce » qu'il eſt envieux de ſon bonheur, » & qu'il met tout en uſage pour » le perdre. Il lui en vient de ſa » propre concupiſcence, & ce ſont » des aſſauts dangereux, parce » qu'elle eſt violente, parce qu'elle » tend à le corrompre, & qu'elle » eſt une ennemie, qui ne le quitte » jamais : *Tentat Deus*, dit Saint

»Bonaventure, *ut erudiat*; *Diabolus, ut decipiat*; *caro, ut inficiat.*„

En parlant de la Foi, après avoir rapporté la belle notion, qu'en donne Saint Auguſtin; *Fides eſt credere quod non vides, cujus merces eſt videre quod credis*; il dit, “ perfectionnons cette idée par celle, que »nous en donne le grand Apôtre ». . . dans ſon Epître aux Hébreux, »que la Foi eſt la ſubſtance des »choſes, que nous eſpérons, & la »preuve de celles, que nous ne »voyons pas: *eſt autem fides ſperandarum ſubſtantia rerum, argumentum non apparentium:* admirable »& ſurprenante expreſſion! Car »en effet comment cette Foi divine »peut-elle être la ſubſtance même »des choſes, que nous eſpérons, »ſinon, parce qu'elle nous en donne une aſſûrance certaine, & »qu'elle leur donne un être & une »ſubſtance dans notre eſprit, & »une préſence, qui tient quelque »choſe de la réalité, comme ſi nous »la poſſédions déja? Cet incom-

»parable & sublime Docteur des
» Nations ajoûte, *& la preuve de*
» *celles, qui ne paroissent pas* : c'est-
» à-dire, qu'elle nous en donne la
» certitude, la démonstration, la
» conviction entiere, comme si
» nous les voyions de nos yeux cor-
» porels. „

Dans l'article *des Pensées* l'Auteur dit qu'il laisse aux Philosophes à traiter à fond de la pensée par rapport à son être naturel; & qu'il n'en doit ici parler, que par rapport à son être moral, & en particulier des mauvaises pensées.
» L'esprit, dit-il, est une puissan-
» ce de l'ame toujours en action
» & en mouvement; & l'action de
» l'esprit, dit Saint Chrysostome,
» est seulement de penser; *facere*
» *cordis cogitare est.* Il n'y a pres-
» que pas de moment dans la jour-
» née, où l'esprit ne pense : l'esprit,
» dit Saint Bernard, est insensible-
» ment & incessament conduit de
» pensée en pensée, *à cogitatione in*
» *cogitationem ducitur*, & il n'y a
» pas une de ses pensées, qui ne

» soit bonne, ou mauvaise, méri-
» toire, ou punissable, quand elle
» est réfléchie.... il y a dans le
» cœur de l'Homme une machine
» impénétrable, qui cause un mou-
» vement rapide, & une volubilité
» éternelle de pensées. Les unes le
» flattant, les autres l'intimidant ;
» celles-ci le resserrant, celles-là
» l'enflant, quelques-unes l'abais-
» sant, d'autres l'élevant ; les unes
» le portant à la vanité & à l'am-
» bition, les autres à l'intempéran-
» ce.... à peine en a-t-il surmonté
» une, qu'une plus forte se présen-
» te pour l'accabler. Est-il victo-
» rieux d'une pensée d'impureté,
» dit Saint Grégoire le Grand ? Il
» naît aussi-tôt un nouveau sujet de
» combat de sa propre victoire...
» *De ipsâ victoriâ bellum oritur, ut*
» *dum immunda cogitatio vincitur,*
» *victoris animus elatione pulsetur.* „

Il n'y a pas un seul article de cet Ouvrage, qui ne puisse nous fournir de très-beaux endroits, en les prenant même sans choix. Il eût été à souhaitter que l'Auteur, qui

connoiſſoit le monde, & qui avoit eu autant d'occcaſions de pénétrer dans tous les plis & les replis du cœur humain, eût eu aſſez de loiſir pour nous communiquer ſes penſées ſur un plus grand nombre de ſujets. Il travailloit ſur un fond inépuiſable, & ſur lequel on peut toujours apprendre quelque choſe de nouveau d'un Homme, qui ne s'eſt point accoûtumé à n'être que l'écho des penſées d'autrui.

ARTICLE LXX.

DISSERTATIO de Guzmanico S. Dominici Stemmate &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur la deſcendance de S. Dominique de la Maiſon de Guzman, où l'on examine les monumens nouvellement publiés à Bologne ſur ce ſujet. Par le P. Guillaume CUPER, de la C. de J. un des Auteurs des* Acta Sanctorum. *A Anvers, chez Bernard-Albert Vandert Plaſſche* 1740. *Brochure* in-octavo *pages* 112.
Août 1741.

LOrſque nous rendîmes compte du premier Volume des *Acta Sanctorum* du mois d'Août, nous rapportâmes ce que le Pere Cuper, en parlant de Saint Dominique, avoit dit au ſujet de la diſpute ſur la deſcendance de ce S. Patriarche de l'illuſtre Maiſon de Guzman, à ſçavoir; que n'ayant rien négligé pour avoir des preuves, qui puſſent conſtater ce point d'Hiſtoire, on ne lui en avoit fourni aucune, qui lui parût ſuffiſante: ajoûtant que ſi dans la ſuite il en pouvoit découvrir, qui fuſſent convainquantes, il s'y rendroit avec beaucoup de plaiſir. Qui auroit crû qu'un procédé ſi raiſonnable dût attirer à ce Sçavant une foule d'Ecrits Satyriques, & de Libelles injurieux & indécens, & qu'un Prédicateur ait oſé avancer dans la Chaire de vérité, comme il eſt arrivé à Léon en Eſpagne, que perſonne, ſi on en excepte les Hérétiques, n'a jamais douté du fait, dont on demande des preuves pour l'aſſûrer?

C'eſt un préjugé bien fâcheux contre une cauſe, que de la défendre avec de pareilles armes. Auſſi le Pere Cuper a-t-il pris ſagement le parti de ne point ſe meſurer avec de pareils Adverſaires. Il étoit trop verſé dans la bonne critique, pour ignorer que des injures ne furent jamais des preuves.

Enfin un Ecrivain ſçavant, poli, modéré, eſt entré en lice avec des armes, qui lui promettoient une victoire certaine, & le ſilence de ſon Ennemi lui a paru un aveu de ſa défaite; mais il ſe pourroit bien faire qu'il ſe repentît de s'être un peu trop preſſé de triompher. C'eſt dans la Vie de Saint Domique, dont nous avons parlé au mois de Mars dernier, Article XXV. que le Pere Touron prétend avoir fourni les preuves victorieuſes & hors de toute atteinte, de l'illuſtre extraction de ſon Saint Fondateur, que demandoit le docte Bollandiſte. Nous allons voir ſi celui-ci les juge telles. On ne pourra pas du moins lui reprocher de ne s'être

pas donné tout le tems de les examiner, puiſque ſon Adverſaire a pris ſon ſilence pour une marque qu'il ſe rendoit.

Comme c'étoit ſur-tout en Eſpagne, que la querelle s'étoit le plus échauffée, un ſçavant Eccléſiaſtique nommé Dom Louis Lopez, Curé de Morille au Diocèſe de Salamanque, choqué de voir ſi indignement traiter un Ecrivain eſtimable par ſon érudition & par ſa modération, crut devoir prendre la plume pour le venger. Parmi ceux, qui s'étoient déclarés contre lui, il choiſit D. Pierre-Joſeph de Meſa Benitez de Lugo, le ſeul, qu'il crût capable d'entendre raiſon, & lui adreſſa deux ou trois Lettres, auſquelles le Pere Cuper a eu peu de choſes à ajoûter, pour répondre au P. Touron.

Un des argumens victorieux de celui-ci en faveur du ſentiment, qu'il a entrepris de ſoûtenir, eſt l'autorité d'Ambroiſe Moralez, Auteur d'une Chronique Eſpagnole très-eſtimée. Le Pere Cuper s'étoit

objecté le témoignage de ce ſçavant Homme, qui a en effet entrepris de prouver que Saint Dominique étoit iſſu de la Maiſon de Guzman; mais Moralez avouant lui-même que de ſon tems, c'eſt-à-dire, pluſieurs ſiécles après la mort du Saint, on doutoit encore de cette extraction, le Bollandiſte en concluoit qu'on n'avoit donc point encore, lorſque l'Auteur de la Chronique écrivoit, des monumens anciens & inconteſtables du fait, dont il s'agit.

Le Pere Touron trouve fort étrange qu'un Jéſuite d'Anvers s'aviſe deux cent ans après la mort de Moralez de ne pas ſe rendre à ſon autorité & à ſes preuves, & l'accuſe même de l'avoir cité ſans le lire. » Nous aimons mieux croire, dit-» il, qu'il n'avoit point lû cet Ou-» vrage Eſpagnol, que de penſer » qu'il ait voulu à deſſein faire dire » à l'Auteur le contraire de ce qu'il » a dit. „ Cependant le P. Cuper avoit lû le Paſſage de Moralez dont il eſt queſtion, & que voici : *Aviendo*

yo ſido deſde muy moço devoto del bendito Santo, ſiempre deſſee eſcrevir del muy cumplidamente lo que toca a ſu deſcendencia y linaje, y el moſtrar como ſu Padre fue Cavallero muy principal del linaje de Guzman, y que ſu Madre no tuvo menos nobleza en el Suyo. Eſto Solamente deſſee eſcrevir del Santo Doctor, por ſer coſa, que haſta Agora no eſta bien averiguada, poniendo algunos dudo en ella. Or voici ce que le P. Cuper dit ſur cela, au Paragraphe neuviéme de la Diſſertation préliminaire à la Vie de Saint Dominique. *Ambroſius Moralez peculiari Diſſertatione Hiſpanicâ ..... conſanguinitatem S. Dominici cum ſtirpe Guzmanicâ variis argumentis vindicare nititur, ubi tamen .... fatetur eam ſuo tempore nundum ſatis probatam fuiſſe, & propterea quoſdam de illâ dubitaſſe.*

Ce qui doit encore plus ſurprendre dans l'accuſation intentée par le P. Touron contre le P. Cuper, d'avoir cité Moralez ſans l'avoir lû, c'eſt que lui-même traduit mal le Paſſage de cet Auteur, & qu'il

l'a tronqué : car premiérement il omet ces paroles décisives : *por ser cosa que hasta agora no esta bien averiguada , poniendo algunos dudo en ella.* En second lieu il fait dire à Moralez " que la descendance de » Saint Dominique est un fait an» ciennement connu , qu'il faut re» garder , & qui est regardé comme » très-certain & avéré , un fait soli» dement prouvé par différens ti» tres & par les anciens Ecrits. „ Cependant cet Historien dit à la vérité qu'il demande avant toutes choses qu'on regarde comme un fait certain & avéré depuis longtems que Saint Dominique étoit de la Maison de Guzman : *Antes todas cosas quiero que se entienda como es cosa muy antigua &c.* Mais il ne dit point que cela soit prouvé par d'anciens titres , comme le prétend le Pere Touron : il dit qu'il le prouvera par des Priviléges & d'anciens Ecrits : *esto se Mostrera despues por Privilegios y escrituras antiquas.*

L'a-t-il en effet prouvé ? Le

Pere Cuper a jugé que non, & voilà son crime : voila ce qui lui a attiré un torrent d'injures. " Est-il » possible, s'écrie ici le Curé de » Morille, qu'on écrive ainsi en » Espagne ; qu'on traite de la sorte » te dans des Ouvrages imprimés » des Ecrivans Catholiques, res-» pectables & respectés des autres » Nations, comme des Person-» nages, qui sont comme au pre-» mier rang dans la République » des Lettres ? N'est-ce pas-là don-» ner occasion aux Etrangers de » nous regarder comme des demi-» Barbares, sans goût, sans criti-» que, sans érudition, sans poli-» tesse littéraire ? Si j'avois la voix » d'un Stentor, je m'en servirois » pour répéter à nos Espagnols ce » que leur disoit Juan de Mena ; » prenez garde que les Nations ne » vous décrient &c.,,

Dom Louis Lopez, après avoir ainsi déchargé son cœur sur les Satyres indécentes, dont on avoit inondé l'Espagne contre le Pere Cuper, entreprend de justifier le doute,

qui les lui avoit attirées. Il est fondé, dit-il, sur ce que le surnom de Guzman ne se trouve donné à S. Dominique par aucun Historien contemporain, ni par aucun de ceux, qui qui ont écrit sa Vie pendant trois cent ans. Le Bréviaire de son Ordre n'a commencé à le lui donner qu'en 1555. & le Romain, qu'en 1559. Dix sept ans après Moralez composa sa Dissertation, où il reconnoît que la chose étoit encore contestée. Et comment ne l'auroit-elle pas été, puisqu'il est le premier, qui ait entrepris de la prouver par des monumens anciens? Mais n'en a-t-il point cité, qui soient décisifs en faveur de son sentiment? Il en cite un seul, qui seroit tel, si le mot essenciel n'étoit pas plus qu'équivoque. C'est une concession faite par deux Seigneurs de la Maison de Guzman aux Religieuses de S. Dominique de Calaruega, où il est dit *por naturaleza e por devocion, quo yo a con santo Domingo de Calaruegua.* Il n'y auroit aucune difficulté, si Moralez avoit bien

prouvé que *naturaleza*, signifioit en cet endroit *parenté.* Mais, comme le remarque fort bien D. Louis Lopez, par l'exemple même de Moralez, ce terme signifie bien plus souvent la Patrie, que la parenté. *Naturaleza*, dit le nouveau Dictionnaire de la Langue Castillane, *se toma assissimo por el origen, que alguno tiene en alguna ciudad, o reino, en que ha nacido.* D'ailleurs, continue le Curé de Morille, tout porte à croire qu'en cet endroit le Donateur l'entend en ce sens; car s'il l'avoit entendu dans l'autre, plûtôt que de se servir d'un terme équivoque, il auroit employé celui de *deudo*, parent, qui ne l'est point, ou bien, au lieu de dire *Santo Domingo de Calaruega*, il auroit dit *Santo Domingo de Guzman.* Le P. Cuper a-t-il donc eu tort de juger que ce Passage, qui est le grand cheval de bataille de Moralez, & du Pere Ferdinand de Castillo, Auteur de l'Histoire Espagnole des Freres Prêcheurs, n'étoit rien moins que concluant?

Auſſi le Pere Touron a-t-il bien compris qu'il falloit étayer l'autorité & les preuves de Moralez de monumens plus anciens & plus clairs ; & il a crû les avoir trouvés dans un Ouvrage imprimé depuis peu à Bologne par les ſoins d'Aléxandre Machiavelli, Avocat & Profeſſeur public dans cette Univerſité célebre. Le P. Cuper avouë qu'il n'en avoit eu aucune connoiſſance, & il eſt juſte, dit le Pere Touron, de l'en croire ſur parole. Il lui fait aſſûrément beaucoup de grace, de croire qu'il n'avoit pas vû avant l'année 1733. ce qui a été publié pour la premiere fois en 1735. Mais pourquoi a-t-il différé ſi long-tems après la publication de ces Monumens, à les contredire ? C'eſt qu'il aſſûre qu'il n'a pû les avoir plûtôt, & n'eſt-il pas juſte de l'en croire encore ſur la parole ? C'eſt qu'il a voulu ſe donner le tems de voir ce qu'on en penſoit parmi les Sçavans, & ne point précipiter une réponſe, qui vient toujours aſſez tôt, quand elle

est bonne . . . Elle est enfin venuë, & le nouvel Historien de S. Dominique ne pourra plus dire: " Nous » ignorons quel a été le succès de » son examen, mais son silence par- » le assez. ,,

Non il ne parle pas assez, car il devoit dégager la parole, qu'il avoit donnée publiquement, de se rendre, si on lui fournissoit de bonnes preuves pour lever son doute. Mais quels sont donc ces Monumens cités par Machiavelli? C'est 1°. Un Décret solemnel du Magistrat de Bologne, qui accorde à Dominique de Guzman le titre, les honneurs, & tous les Priviléges de Citoyen de cette Ville, moins encore par considération pour son illustre naissance, qu'à cause de sa qualité de Fondateur & de premier Supérieur Général de son Ordre. 2°. Une Epitaphe composée pour être mise sur la Tombe du Saint, par le Cardinal Hugolin, Légat du Pape, ami particulier du même Saint, & depuis Souverain Pontife, sous le nom de Grégoi-

re IX. où il eſt expreſſément marqué que Dominique étoit de la Maiſon de Guzman, & où il eſt fait mention du Décret du Magiſtrat de Bologne. 3°. Une Cronique de Luminoſi de Apoſa, contemporain de Saint Dominique, & Agent public de Bologne, où les deux Piéces précédentes ſont inférées. 4°. Un petit Ouvrage composé dans le quatorziéme ſiécle par Galvaneo Braggia. 5°. Une Cronique du quinziéme ſiécle, dont l'Auteur, Auguſtin Annelli, apporte des preuves du même fait, qu'il dit avoir copiées mot à mot d'un monument ancien & autentique. » L'Auteur, ou plûtôt l'Editeur de » toutes ces Piéces, dit le P. Tou- » ron, eſt récent, mais les preuves, » qu'il nous fournit, ne peuvent » remonter plus haut. „ Voyons ſi le Pere Cuper & Dom Louis Lopez ne lui trouveront point d'autre défaut que celui d'être moderne, & ſi ſes preuves ſont auſſi réelles, qu'elles paroiſſent anciennes.

Le Curé de Morille regarde d'a-

bord comme une présomption, qui ne leur est pas favorable, que les deux premiers monumens, ausquels se réduisent tous les autres, étant aussi anciens que Saint Dominique, tant de siécles se soient écoulés, sans que les Historiens du Saint, ni le Bréviaire de son Ordre, en ayent fait mention; que la Sœur Angélique de Bologne, Compagne de la Bienheureuse Cécile de Cesarini, laquelle vivoit du tems du Saint Fondateur, dont elle a écrit la Vie, n'en ait pas dit un mot, quoiqu'elle fût sur les lieux, & qu'elle n'ait donné aux Pere & Mere du Saint que la qualité de *Leales y piadosi*; que Vincent de Beauvais & Saint Antónin ayent gardé sur cela le même silence, eux, dont Melchior Canò a dit qu'ils avoient recueilli sur Saint Dominique *quod scriptum in schedulis quibuslibet reperiretur*. Quoi ils n'auroient point vû la Cronique d'Annelli imprimée en 1430.

Le docte Espagnol, lorsqu'il faisoit ainsi valoir cet argument né-

ga if, n'avoit point encore vû l'Ouvrage de Machiavelli : il eut bientôt des preuves convainquantes de la fausseté des monumens, qu'il contient, & ne fait point difficulté de les déclarer supposés. Il se fonde sur ce que le Jurisconsulte sommé par notre Saint Pere le Pape, alors son Archevêque, d'en représenter les originaux, a refusé d'obéïr à cet ordre. Le Pere Cuper de son côté ayant écrit à Bologne pour être instruit de cette affaire, en reçut une réponse, dont voici les propres termes. *Ut tandem ad Machiavellum, Juris utriusque Doctorem & Lectorem me recipiam, scito Virum hunc omnibus risum concitasse Libello illo suo, de quo meum judicium postulas. Pura sunt inventa & mera mendacia singula illa monumenta, quibus ibidem suum assertum putat comprobare. Affert ille in suâ Dissertatione omnibus ignota, non modo opera, sed etiam nomina, si unum excipias.* Augustinum delle Annelle, *à quo certo scio compositum fuisse breve quoddam Chronicon, sed diversum ab*

eo, quod allegat Machiavellus &c.

Si le Pere Touron, avant que de faire trophée de l'Ouvrage & des découvertes de Machiavelli, ſe fût donné tout le tems, que le Pere Cuper a pris pour s'en inſtruire, il ſe ſeroit épargné la peine & le chagrin d'une rétractation, qu'on attend de lui : car voudroit-il laiſſer cette tache, quoiqu'involontaire, dans un Ouvrage auſſi eſtimable que le ſien? Il y a encore bien des réfléxions à faire ſur ce même ſujet, que la lecture de la Diſſertation du Pere Cuper lui pourra fournir, s'il veut bien prendre la peine de la lire. Par exemple, il pourra corriger ce qu'il y a de peu exact dans ce qu'il produit de la déclaration d'Alphonſe X. Roi de Caſtille. Car qu'on liſe cette Déclaration telle que le Pere Touron l'a inſérée parmi ſes preuves, on n'y trouvera pas un mot, ni du Palais de Guzman, ni de la Maiſon Paternelle de Saint Dominique changée en un Monaſtére de Religieux de ſon Ordre.

Le Pere Cuper a dû ſans doute

être fort ſurpris que s'étant contenté de rapporter, ſans prendre parti, le ſentiment de ceux, qui ſoûtenoient que l'inſtitution du Roſaire étoit plus ancienne que Saint Dominique, le Pere Touron, laiſſant-là ſes vrais Adverſaires, tombe ſur lui ſeul. " De quel droit donc » exige-t-il, reprend notre Auteur, » que nous débrouillions les cauſes » les plus embarraſſées, & que nous » prononcions ſur les ſujets des diſ» putes les plus odieuſes ? C'eſt faire » comme Pompée, qui regardoit » comme ſes Ennemis quiconque ne » ſe rangeoit pas ſous ſa banniere. „ Enfin l'Hiſtorien de Saint Dominique s'eſt encore trompé, s'il a crû que la Déclaration du Conſul & des Magiſtrats de Bologne en faveur de l'Ouvrage de Machiavelli, & celle du Duc de Medina Sidonia, où ce Seigneur reconnoît que Saint Dominique étoit de ſa Maiſon, ſeront regardées comme des preuves capables de perſuader le Public.

ARTICLE LXXI.

GUIDE HARMONIQUE, ou Combinaiſon ſimple & ſenſible de tous les rapports que les ſons peuvent avoir enr'eux. Ouvrage par le ſecours duquel, ſans aucune connoiſſance de la Muſique, & ſans cependant ſortir des régles de la compoſition, on pourra dans l'inſtant compoſer de la façon la plus exacte & la plus harmonique. Par M. Franceſco Geminiani. A Paris avec Privilége du Roi.

C'Eſt le titre d'un Ouvrage, que M. Geminiani propoſe de donner le premier d'Avril 1742. par ſouſcription, c'eſt-à-dire, à ceux qui auront ſouſcrit avant le premier de Novembre de la préſente année 1741.

La Muſique eſt une ſi charmante production de l'Art des hommes, elle eſt ſi à la mode, & tout le monde eſt ſi ſenſible à ſon agrément, qu'un titre ſi magnifique,

ne peut manquer d'intéreſſer une infinité d'Amateurs, curieux de ſe donner les droits, avec le nom & le titre de connoiſſeurs.

L'intérêt eſt ici d'autant plus vif, qu'effectivement la Muſique, auſſi profonde qu'elle eſt ſenſible, ſemble ſe dérober à l'eſprit, à meſure qu'elle ſe prodigue davantage aux ſens extérieurs; y ayant aſſez peu d'Artiſtes, c'eſt-à-dire, de Compoſiteurs, parmi un grand nombre d'Artiſans des ſons, & y ayant peut-être encore moins de ſçavans Profeſſeurs, capables de montrer par régles & par principes cette compoſition, qu'on n'a gueres appriſe juſqu'ici, que par la régle & le principe du forgeron, en forgeant, & à force de battre le fer, à force de compoſer.

Car en Muſique comme ailleurs, il faut bien diſtinguer le *Métier*, l'*Art* & la *Science* de la choſe; y ayant dans toutes les Profeſſions, la partie de l'*Artiſan*, celle de l'*Artiſte* & celle du *Sçavant*. L'exercice, la pratique, l'habitude mécha-

nique des organes grossiers & extérieurs, des doigts, des bras, des pieds, du gosier font le *Métier* de la Musique, Métier qui s'annoblit ou s'*illustre* beaucoup par une disposition naturelle de nerfs, de fibres, d'articulations, de membranes, par une sensibilité d'oreille, par une finesse même de sentimens, sans en exclure le génie & l'esprit qui sont bons à tout, & dans les Métiers mêmes les plus corporels & les plus vils.

L'*Art* de la Musique, sa *composition*, tient de plus près à l'esprit, & n'est cependant qu'une habitude de mémoire, une routine d'oreille; celui qui a le plus lû de Musique, le plus chanté, le plus joué, le plus entendu, & qui a la tête la plus pleine de passages, de cadences, de fugues, d'imitations, de desseins, de chants, d'accords, de sons, étant jusqu'ici le plus habile Compositeur. C'est cette plénitude de tête, cette possession de lieux communs de Musique, qui fait ce qu'on nomme une *tête son-*

nante, une *oreille ſçavante.* Le génie & l'eſprit loin d'y être inutilles, y ſont abſolument néceſſaires pour exceller. Mais ce n'eſt gueres qu'un génie d'inſtinct, un eſprit de goût & de ſentiment, qui ne ſaiſit qu'un petit nombre de régles équivoques, dont ſa gloire conſiſte enſuite à ſçavoir s'affranchir, par des licences heureuſes, par de ſçavantes exceptions.

La *Science*, la vraye Science, celle qui joint une grande pratique à une profonde ſpéculation, fait le Muſicien Philoſophe & Mathématicien, le Muſicien Docteur & Profeſſeur, qui poſſéde l'Art, & peut en rendre les autres poſſeſſeurs par une méthode certaine, par des principes ſimples, par des régles enchaînées, par une routine préméditée, par une méchanique réfléchie, par des licences ſoumiſes au précepte, par des exceptions limitées & non ſujetes indéfiniment elles-mêmes à l'exception.

M. Geminiani, un des *Virtuoſi*

de l'Italie ; dans le Métier de la Musique, dans le jeu du Violon, un des *illustres* dans l'*Art*, dans la composition des *sonates*, après avoir fait passer son talent, des *doigts* qui font l'*Artisan*, dans l'*oreille* qui fait l'*Artiste*, la fait enfin arriver jusqu'à la *langue* ou à la plume, seuls interpretes & la pierre de touche du vrai *Sçavant*. Car le Métier forme la main, l'Art rafine l'oreille, mais la Science seule délie la langue, & fait écrire & parler. *Verbaque provisam rem non invita sequentur.*

La science du Géometre, celle sur-tout du Géometre-Algébriste, forme une quatriéme classe, au-dessus de ces trois ; & après avoir passé des doigts dans l'oreille, & de l'oreille sur la langue, elle arrive dans la substance la plus moëlleuse, la plus intime du cerveau, & s'y concentre en quelque sorte dans le pur esprit même, pour se répandre ensuite de-là, à l'aide des esprits les moins animaux & au gré de la volonté toute spirituelle, tou-

te libre, toute réfléchie de l'ame, ſur les doigts, ſur l'oreille, ſur la langue & ſur la plume, par des ſymboles, par des chifres, par des lettres, par des figures, plûtôt que par des ſyllables & par des mots, tant l'eſprit aime à ne parler qu'à l'eſprit.

Notre Auteur a la modeſtie, de dire qu'il n'eſt ni Géometre ni Algébriſte. Mais il y a auſſi une Algébre & une Géométrie de métier, d'art & de ſcience à diſtinguer. L'uſage de la vie peut ſuppléer ici au Métier, le génie peut remplacer la Science, & ce génie joint à cet uſage, peut donner l'art, le goût, l'eſprit de la choſe, c'eſt-à-dire, une Géométrie & une Algébre naturelles, dont une profonde méditation nous fait retrouver les principes & les façons au-dedans de nous-mêmes.

La Méthode que nous propoſe M. Geminiani, eſt une vraye Algébre-Géométrique qui, ſans autre Diſcours qu'un petit Avertiſſement préliminaire, ſur la maniere d'en uſer, ne procéde que par lettres

& par chifres, faciles cependant à déchifrer & à lire, & qui ne font que retrancher la superfluité du Discours, sans en supprimer l'énergie & la clarté.

Cet Auteur nous ayant priez de nous rendre attentifs à son Ouvrage qu'il a bien voulu nous confier en Manuscrit, pour que nous en dissions notre pensée au Public par forme d'Extrait, nous l'avons étudié avec soin, & la plume à la main, en composant de la Musique selon sa Méthode ; & nous avons d'abord reconnu, qu'effectivement toute personne qui sçait lire & écrire, peut composer par-là de la vraye & bonne Musique, bien chantante, & sur-tout bien modulée, bien mesurée, & bien chifrée, selon l'annonce de l'Auteur, qui n'impose à personne, & ne s'impose point à lui-même sur l'article, que bien des gens n'ont trouvé trop merveilleux, que parce qu'il l'est dans l'expression, & qu'ils n'en ont pû deviner l'exécution.

Nous avons ensuite reconnu cet-

te exécution, auſſi ſimple & infaillible que le plan en eſt merveilleux, tant l'Art de la Muſique y eſt réduit en eſpéces de *Comptes faits*, & de *formules*; réductibles en modulation au gré du plus Apprentif Compoſiteur : c'eſt réellement de la Muſique comme toute faite; ce ſont des morceaux détachés qui ne demandent qu'à ſe raſſembler.

Mais c'eſt cette facilité-là même qui nous a paru ſuſpecte, & dont nous avons pris la liberté de former contre l'Auteur une aſſez forte objection. Car nous ſommes bien éloignez de vouloir flatter perſonne au préjudice du Public. L'Auteur n'en a pas beſoin, & nous ne cherchons que le vrai.

Pour donner plus de force à notre objection, nous l'avons rendue ſenſible & palpable. Nous en demandons la permiſſion au Public délicat en faveur du Public ſçavant qui ne s'arrête pas aux mots, pourvû qu'ils ſoient pleins d'expreſſion. Nous avons donc comparé la Méthode en queſtion, à la *Ma-*

nivelle d'une *Orgue d'Allemagne* ou d'une *Sérinette*, avec laquelle & en tirant certains cordons ou regiſtres, la main la plus mal-habile va jouer fort bien un nombre de fort beaux airs.

C'eſt pourtant déja un effort de génie, & de travail, d'avoir réduit tout l'art de la compoſition, à une ſorte de Manivelle, avec cet avantage immenſe, que l'Orgue d'Allemagne ne joue qu'un nombre borné de Piéces; au lieu que l'art de M. Geminiani peut diverſifier les compoſitions à l'infini, entre les mains du Compoſiteur, le moins digne de ce nom.

Mais c'eſt de-là même, que ſe tire toute la force de notre objection. On tourneroit cent ans la Manivelle, & on jouroit les plus beaux airs, qu'on n'apprendroit pas pour cela à en jouer le plus facile & le plus court, de ſoi même, ſur un Orgue ordinaire, ou ſur tout autre Inſtrument. On compoſera, avons nous dit à l'Auteur, de la Muſique par ſa Méthode, ſans

ſçavoir ce que l'on fait, & ſans ſçavoir jamais le faire.

Selon cette Méthode, réellement il n'eſt pas néceſſaire de ſçavoir ce que c'eſt que note, *ut*, *re* ou *ſol*, ni ce que c'eſt que quinte, tiérce ou ſeptiéme. Il ſuffit de ſçavoir que 5 veut dire cinq, que 7 ſignifie ſept &c. Encore cela n'eſt-il pas néceſſaire: & quand on voit 5 il ſuffit d'écrire 5, & 7 quand on voit 7, & un *o* quand on voit un *o*, & un *q* quand on voit un *q* &c. Le Compoſiteur n'eſt ici qu'un Copiſte exact qui peut copier du Grec ou du Latin toute ſa vie, ſans ſçavoir & ſans apprendre ni Latin ni Grec. Et il n'y a pas à dire, qu'à force d'aller à Montmartre, le plus ſtupide des Animaux y va tout ſeul. Nous doutons avec la permiſſion de l'Auteur, que quelqu'un qui ne ſçauroit point de Muſique, en apprit la compoſition, à force de compoſer par ſa Méthode.

Mais nous ne diſons que ce que nous diſons: & nous ne doutons pas que réellement il ne pût par cette

Méthode composer de la bonne & vraye Musique. De sorte que pour peu qu'il fut initié d'ailleurs dans la connoissance de la note, des tons, des intervalles, des chifres, & des accords; sur-tout s'il jouoit du Clavecin, de la Flute ou du Violon, & qu'il fut capable d'observer le chemin par où il va, & le guide qui le mene; & encore mieux, s'il étoit aidé d'un guide intelligent capable de rendre parlant ce guide muet, nous pensons qu'il pourroit, en assez peu de tems, devenir exact & grand Compositeur.

C'est quelque chose, c'est beaucoup, c'est même tout, tout ce qu'on peut désirer. On n'a peut-être point jusqu'ici de Méthode dont on puisse en dire autant. Ceux qui montrent la composition, sont communément d'habiles Compositeurs. Chacun à sa maniere de montrer. Mais ils ne peuvent disconvenir, qu'en dernier ressort ils n'ont que l'oreille, le goût, l'usage, la grande pratique à donner pour derniere régle, sans exception, à leurs Eléves.

Le Livre de M. Geminiani, eſt donc un Livre néceſſaire aux Maîtres mêmes pour montrer, puiſqu'il contient équivalament la pratique de toutes les régles, d'un beaucoup plus grand nombre au moins qu'aucun Maître n'en peut donner de vive voix. Car on y trouve tous les paſſages de Muſique, ſoit réguliers, ſoit licentieux, ſoit d'exception qu'on peut employer, & qui ont été employés par les plus grands Maîtres; & on les trouve avec des guides & des renvois qui ſervent à les enchaîner, à les raſſembler de toutes les manieres dont ils peuvent être raſſemblés & enchaînés.

Pour répondre à la confiance de l'Auteur & à l'attente du Public, qui paroît s'intéreſſer pour cette Méthode, & vouloir ſur-tout la connoître, nous tâcherons d'en donner une notion juſte, & comme une définition préciſe & ſenſible de cet Ouvrage, dont l'art n'eſt peut-être pas ſi aiſé à pénétrer. C'eſt une eſpéce de Manuel de Muſique, une

Bibliothéque, un répertoire, une ſorte de Dictionnaire, non alphabétique cependant. Nous ne trouvons point de terme, fait pour exprimer ſuffiſamment la nature d'un Livre qu'on croiroit tout de pratique, & qui n'eſt pourtant qu'une ſorte de théorie, immédiatement pratiquable à la vérité ; qui ne contient que des notes de Muſique avec des chifres & des *a*, *b*, *c*, *d*, *ſ*, *x*, *u*, *&c.* & qui eſt cependant très-liſible pour toutes ſortes de Lecteurs, non Muſiciens mêmes.

Ce n'eſt pas un Dictionnaire pareil à ceux que nous avons. Il eſt tel, mais il eſt quelque choſe de plus. Il eſt Dictionnaire, en ce que l'on y peut toujours trouver un paſſage, & comme une phraſe ou périphraſe de Muſique, bonne à ajuſter, avec élégance même & diverſité à tout autre qu'on a dans l'idée ou ſur le papier. On peut donc s'aſſurer ſi une phraſe, un paſſage, une ſuite d'harmonie, un progrès de modulation qu'on veut hazarder, eſt hazardé en effet, ou

régulier & conforme à la pratique des bons Compositeurs, s'il est bien chifré, bien préparé, bien sauvé, bien placé en un mot, si un ton rentre bien dans l'autre, & les moyens de rentrer dans ceux dont on s'est écarté.

Ce Livre passe le Dictionnaire, en ce que non-seulement c'est un Recueil de passages, phrases, cadences, expressions de Musique, mais en ce que l'enchaînement régulier s'y trouve, à l'aide des renvois qui servent de guides. C'est un Dictionnaire plein de phrases, tellement enchaînées ou *enchaînables*, si on peut le dire, que de phrase en phrase & de renvoi en renvoi, on peut former un Discours musical & harmonieux, régulier pour le chant, pour la modulation, pour l'harmonie, & pour le chifre, pour la mesure même, discours aussi long, aussi court, aussi varié qu'on le veut.

Qu'on imagine un Dictionnaire en effet de Latin ou de François, où la premiere phrase, la premiere

 formule

formule qu'on y prend à son gré, vous mene par une simple lettre de renvoi à une autre phrase ou formule, la seconde à une troisiéme, la troisiéme à une quatriéme, à une cinquiéme, à une sixiéme &c. de telle sorte qu'avec la simple peine de copier toutes ces phrases l'une après l'autre, &, s'il le faut, sans sçavoir ni François ni Latin, on forme de toutes ces phrases ainsi cousuës, un Discours lié, suivi, bien dicté, bien écrit, bien mesuré, bien châtié, d'un bon style, allant à un but &c. C'est l'Art de *Trithéme*, mais que Trithéme n'a sans doute jamais exécuté.

Nous dirons un mot de cet Art merveilleux en passant. Le dictionnaire dont nous parlons, est-il une chose possible à exécuter? Pour répondre à cette question, nous commencerons par prendre acte de son exécution en Musique, puisque le Livre de M. Geminiani n'est que cela. Mais nous ajoûterons ensuite que la Musique a deux avantages ou plûtôt deux grands désa-

vantages à cet égard sur le Discours ordinaire, articulé & bien prononcé.

1°. Elle est inarticulée & fort vague dans son expression. Elle remue les sens, & parle tout au plus à l'imagination. Si elle manque son expression, elle en attrape une autre. Les sens sont toujours bien remués lorsqu'ils le sont un peu en cadence ; l'imagination supplée bien des choses, & dans le vague où la Musique la promene, un coup d'archet un peu moelleux ou un peu vif, lui fait trouver admirable, une suite de Musique qui ne dit pas grande chose : & puis y a-t-il beaucoup de juges en Musique, si on la prend comme un Discours exact, régulier & suivi ? Au lieu qu'en fait de Discours articulé, tout le monde est juge, au moins jusqu'à un certain point. Et pour le moins n'y est-il pas permis d'extravaguer. Une Musique extravagante, n'en plaît souvent que davantage, à de prétendus connoisseurs.

2°. La Musique est infiniment

bornée par rapport à la parole & au discours. Qu'est-ce que 8 notes ou 12 même auprès de 24 lettres ? C'est, dira-t-on, une moitié. Et nous dirons avec un peu plus de fondement, que ce n'est rien, parce qu'il ne s'agit ni d'épeler *a*, *b*, *c*, *&c.* ni d'entonner simplement *ut*, *re*, *mi &c.* nous parlons des combinaisons, & nous disons que 24 lettres sont susceptibles de bien des millions de millions de millions de combinaisons, au-dessus de 8 ou 12 notes. Par exemple, trois choses ne sont capables que de 6 combinaisons, & six choses en peuvent avoir 720, c'est-à-dire, 120 fois autant que trois choses n'en ont : sans parler des autres bornes de la Musique par rapport au discours articulé, sans parler même que la note ne fait que la moitié de l'expression de la Musique, dont la mesure & le mouvement contribuent bien autant que la note à son expression.

Il est donc prouvé que le Dictionnaire & l'Art de M. Geminiani dont nous attestons l'existence, est une chose possible, quand

même l'Art de Trithéme seroit démontré impossible, ce que nous ne croyons pas tout-à-fait. On a dit contre Trithéme, que par son Art on ne composeroit que des Discours plats & bornés. Des Discours bornés suffisent à la Musique : ils ne sont pas plats pour cela, grace à leur inarticulation, à leur expression vague, & à leur sensibilité cadencée & harmonieuse.

Du reste l'Art de M. Geminiani, n'ayant d'autres bornes que celles de la Musique, embrasse une assez grande diversité, pour que cet Auteur ait eu droit d'énoncer dans son titre, que par sa Méthode on pouvoit *varier la composition jusques à l'infini*. Car l'infini, une sorte d'infini se trouve dans tous les objets de la Géométrie, dont la Musique a de tout tems été regardée comme une branche considérable. Et ceci fait en même tems l'Eloge de la Géométrie, dont les idées les plus élevées gagnent toujours, & se repandent sur la pratique même des Arts utiles & curieux, & l'éloge de notre Auteur, qu'un heu-

teux génie, secondé d'une profonde méditation & d'un travail long & épineux, a mis à portée de recueillir les vestiges de cette puissance infinie, dont l'Auteur de la nature, seul véritablement infini, a imprimé les traits jusques sur les Créatures les plus bornées.

L'auroit-on prévû ? C'est l'infini qui est la clef, sans doute unique, de la composition de la Musique, comme il l'est de la quadrature des courbes, & de toute la Géométrie moderne. L'infini si nous osons le hazarder, est la clef de tout, de toutes les Méthodes, de tous les Arts. Ne se plaint-on pas depuis qu'on donne des régles de tous les Arts libéraux comme les plus méchaniques, que ces régles sont bornées, & sujettes à mille exceptions qui ont elles-mêmes leurs exceptions ? Qu'un Ouvrage soit de Poësie, soit d'Eloquence, soit de Musique, soit de Peinture, fait selon les régles, est un Ouvrage froid, plat & qui ne vaut rien ? Et pourquoi donne-t-on donc des régles,

ſi elles n'apprennent à faire que des Ouvrages miſérables, ou médiocres tout au plus?

On donne pourtant toujours des régles, & on en donnera toujours. Et on fait & on fera toujours bien d'en donner. La régle eſt de ſoi une choſe bonne & néceſſaire. Le génie, l'eſprit, la main, tous nos organes, toutes nos facultés ont beſoin d'être reglées pour produire quelque choſe de bon, de beau, de vrai, en un mot de régulier.

Les régles ſont bonnes, mais elles ſont infinies. Ce ne ſont pas celles qu'on donne & qu'on obſerve, qui ſont manquer la perfection d'un Ouvrage; ce ſont celles qu'on ne donne pas, qu'on n'obſerve pas, & qu'on ne peut donnerni obſerver, à moins qu'on n'embraſſe l'infini. Les régles qu'on donne,ſur-tout en Muſique, ſont très-bornées; ce ſont les exceptions, c'eſt-à-dire, les régles qu'on n'embraſſe pas, qui embraſſent l'infini.

Mais comment dans un Livre peut-on, & comment dans un aſſez petit Livre M. Geminiani a-t-il pû

embrasser l'infinité des régles, des licences mêmes & des exceptions, si toutes fois il y a des licences & des exceptions, lorsque toutes les régles sont données?

Avec 23. lettres, on a compté qu'on pouvoit, de leurs combinaisons, remplir des volumes d'un pied en quarré ou en cube, lesquels mis à côté les uns des autres couvriroient dix-sept fois le Globe de la Terre. Et tout le monde voit bien qu'avec ces 23. ou 24. lettres on dit tout ce qu'on veut, on forme des Discours, des mots, des syllabes, des combinaisons à l'infini. Avec sept ou douze notes de Musique, combien de Chants différens ne fait-on pas? Tous les Elémens des choses sont bornés, sur-tout ceux de la nature. Quatre Elémens, Eau, Terre, Air, Feu, ou matiere subtile font bien des fleurs, des fruits, des arbres, des herbes, des Poissons, des Oiseaux, des Animaux, des Métaux, des Minéraux différens.

C'est la combinaison seule, com-

me on voit, qui fait la richesse de la nature, & à l'aide de laquelle l'Art, ainsi que la Géométrie son guide naturel, peut atteindre à l'infini. Pour embrasser donc l'infini de la Musique, tout consiste à en trouver tous les Elémens, & toutes les combinaisons prochaines de ces Elémens.

Les élémens de la composition, sont l'harmonie & la modulation. Les élémens de l'harmonie, sont les accords. Les élémens de la modulation, sont les passages & les enchînemens des accords.

La plus grande diversité des accords peut s'étendre à 30, 40: comptons-en 50, si l'on veut. Si l'on vouloit, nous les réduirions aussi à 9, à 7, à 5, à 3, & même à 1. Car nous ne tenons ici à aucun sistême, disposés à nous prêter impartialement à tous.

Absolument il n'y a que 12 passages de modulation, par exemple, de *ut* à *ut*, à *ut diese*, à *re &c.* Descendre & monter sont deux si l'on veut: ce qui feroit 24. Outre cela chaque son peut tenir à l'ac-

cord de chaque autre ; ce qui fait encore 12. Mais ces 12 ne s'ajoûtent aux 24, que par multiplication ; ce qui fait 144 ou 288. Lesquels étant multipliés par 50 accords, font en tout 7200 ou 14400 élémens immédiats de la composition.

On peut donc par 14400 passages de Musique, faire face à toutes les Musiques de l'Univers. L'Auteur les a portés, à ce qu'il dit, beaucoup plus loin. Nous ne les avons pas comptés. Mais ce n'est rien que de démontrer la chose *à priori* comme on dit & par synthese, pour les Sçavans. Nous voulons nous rendre intelligibles pour tout le monde. Les démonstrations *à posteriori* & par analyse, sont mieux assorties pour un Extrait.

Ne peut-on pas couper, ne peut-on pas dépecer en quelque sorte une Piéce de Musique, une Sonate, un Menuet, une Gigue, une Cantate, un Motet, en 30, 40, 100, 200, 300 petits morceaux, d'une mesure, d'une ou deux demies

mesures, de 3, de 4, de 5 notes chaque morceau, les uns plus, les autres moins? Ne peut-on pas ensuite jetter tous ces morceaux *ab hoc & ab hac*, comme on dit, sur un papier, les détachant tous sans suite ni liaison, & marquant cependant leur suite naturelle par des chifres, par des lettres, par des renvois qui servent de fil pour les remettre en ordre, quand ce ne seroit que pour donner à quelqu'un le plaisir (plaisir de commençant) de les replacer, & comme de composer & de créer quelque chose de nouveau?

Or ce qu'on peut faire d'une Piéce de Musique, ne peut-on pas le faire de 2, de 3, de 4, de 100, de 1000 Piéces, & pour trancher le mot, de toutes les Piéces faites, nous dirions tout aussi aisément de toutes les Piéces à faire, futures & même possibles? La Proposition n'est que paradoxe. Nous osons entreprendre de la démontrer sur les principes déja posés.

Qu'on dépeçat comme nous ve-

nons de dire 1000, 100, 10 Piéces de Musique, il se trouveroit dans les fragmens bien des morceaux, bien des cadences, bien des tournures de modulation répétées, qui appartiendroient à 2, à 3, à 10 de ces Piéces, sur-tout plus les morceaux seroient petits & de 2 ou 3 notes chacun, & plus le nombre des Piéces seroit grand. Ainsi tout d'un coup, en rejettant les doubles, la peine d'écrire les morceaux de 1000 Piéces, se trouveroit réduit à la peine d'écrire la valeur de 50, 100, ou 200 Piéces.

Et plus on embrasseroit de Piéces à dépecer, plus il se trouveroit de doubles, & plus le volume se resserreroit à proportion. De sorte qu'après avoir dépouillé deux ou trois milliers de Piéces, l'œil géométrique voit dans un petit lointain qu'on appelle *serie infinie* en termes de l'Art, que les nouveaux morceaux des nouvelles Piéces qu'on voudroit dépecer, seroient déja recueillis & placés. *Les Géométres qui aiment les difficultés*, dit

l'ingénieux M. de Fontenelle, pourront trouver la serie & le nombre des morceaux, s'ils sont un peu Compositeurs en Musique.

Nous avons déja indiqué ce nombre à 7200 ou à 14400, en comptant tout sur le pied le plus haut, & nous croyons sans peine qu'avec 3 ou 4000 morceaux de 2 ou 3 ou 4 notes chacun, on mettroit le génie bien au large, & en état de faire bien des combinaisons, c'est-à-dire, bien de nouvelles Piéces, résultantes de la combinaison des morceaux de 3 ou 4000 Piéces. Car après ce nombre & même fort auparavant nous croirions volontiers que le nombre des Piéces pourroit égaler celui des morceaux, ou même l'excéder.

Sur quoi nous prendrons la liberté de remontrer à M. Geminiani que, malgré l'immensité de son projet, & la petitesse du volume où il en renferme l'exécution, nous le trouvons un peu prodigue dans l'abondance de bien des passages que nous regarderions, peut-

être mal-à-propos, comme des doubles qu'on pourroit absolument supprimer.

Ce sçavant Auteur peut avoir des raisons supérieures, de mettre les plus apprentifs extrêmement à leur aise, par cette abondance & ces espéces de répétitions. Aussi rien n'est plus aisé que de diversifier en quelque sorte à l'infini une composition de Musique, une modulation, par sa Méthode.

Car après avoir pris une, deux, trois ou quatre notes à son gré dans le guide principal, & les avoir une fois prises, ou répétées, à son gré aussi, deux, trois, & vingt fois, ce guide vous mene à 20, 30 & 100 passages tous également bons & qu'on peut choisir; & chacun de ces passages vous donne un nouveau guide, qui vous remet dans la même liberté de choix en vous menant & vous remenant toujours à vingt & trente passages différens, & toujours bons.

Et voilà l'infini quepromet l'Auteur, infini fondé sur l'arbitraire,

comme nous l'avons toujours dit. Jusqu'ici les Musiciens n'ont point voulu reconnoître cet arbitraire, sans lequel le génie est captif sous l'empire d'un nombre de régles qui le tyrannisent, l'étoufent & l'anéantissent. Et que deviendroit cette noble liberté tant vantée dans les Ouvrages de goût, si l'arbitraire n'y avoit lieu? On doit sçavoir gré à l'Auteur d'avoir ainsi mis le génie comme hors de page en aidant à sa liberté, en favorisant tous ses mouvemens, sans lui permettre cependant aucun écart, aucune vraye licence, aucun vrai caprice. Nous le répétons donc après l'avoir souvent répété : Il y a dans tous les Ouvrages la partie des régles qui est *nécessaire*, & la partie du génie qui est *arbitraire*.

Il y a une derniere objection que nous n'avons point dissimulée à l'Auteur, & sur laquelle le Public nous sçauroit mauvais gré de ne l'avoir pas prévenu, puisque nous l'avons prévûe. Le Titre de cet Ouvrage est vrai en soi, mais les ter-

mes n'ont de vraye signification, que dans l'esprit de ceux qui les entendent.

Il régne une idée que nous croyons fausse, que qui dit composition en Musique, dit harmonie, contre-point, contre-parties, dessus, haute-contre, taille & basse. La plûpart de ceux qui entendront parler ou qui liront l'annonce de M. Geminiani, s'attendront à apprendre de lui uniquement à composer une basse sous un dessus, un dessus sur une basse, un chant en un mot sur ou sous un chant donné, & puis des *duo*, des *trio*, des *quatuor*, des *chœurs*. Par le terme de *composer* en Musique, on n'entend gueres composer un simple chant, une simple mélodie.

Les Anciens, les Grecs qui nous vantent tant leur musique, paroissent n'avoir pourtant entendu par *composition* que celle d'un simple chant; car ils composoient bien sûrement du chant, & il paroît tout aussi certain qu'ils ne composoient point de contre-parties. Or quand ils com-

posoient ce chant, nous voulons dire qu'ils le composoient selon des régles, comme nous composons des contre-parties. Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur ce point, qui mérite de la discussion.

Entrant, sans doute, dans l'esprit des Anciens, que nous croyons être le véritable esprit de la Musique, M. Geminiani nous donne la composition d'un chant, mais dans une étendue qui atteint bien jusqu'à la composition des parties, & la passe même, puisqu'il nous apprend à chifrer ce chant; ce qui est le plus haut point de l'Art du Compositeur.

Les François sur-tout qui aiment le chant, ce qui s'appelle *chant* ou simple *mélodie*, ne sentiront pas tout d'un coup l'avantage de prendre ainsi la composition par ce qu'elle a de plus facile, ou qu'ils regardent au moins comme tel. Car selon l'ancien proverbe de l'Empereur Charles-Quint *Itali caprisant Germani boant, Angli sibilant, Hispani latrant*, mais *Galli cantant* les Fran-

çois chantent, & croyent qu'il n'y a en effet qu'à chanter, parce qu'ils ont un certain goût pour cela; & que de goût & de génie ils attrapent aſſez facilement un menuet, une bourée ou tel autre petit air.

Mais les habiles, ſur-tout hors de France, ne font pas grand cas d'une petite bagatelle de chant, qu'on attrappe ainſi quelquefois au hazard. Et de pareilles verves miſes vis-à-vis d'un Ouvrage de quelque étendue, d'un Opéra, d'une Cantate ou d'un Motet, ſont bien-tôt à ſec. Nous ne diſons pas qu'il n'y ait ſouvent d'heureux hazards, & que le génie ne ſoit toujours préférable à l'Art. Mais le génie ne s'apprend pas, & l'Art a ſes leçons, dont on a toujours beſoin quand on a du génie, pour le régler, & lui aider même à ſe développer.

C'eſt cet Art du chant ou plûtôt de la modulation, que nous donne notre Auteur. Car il y a ces trois parties dans l'Art de la Muſique, le *chant*, la *modulation*, l'*harmonie*; & de ces trois, tous les

Muſiciens conviennent que la modulation eſt la principale, & la clef de l'harmonie & même du chant. Mais l'affaire eſt de l'attraper, & de dire même ce que c'eſt. Tout le monde en parle, & perſonne ne la définit. On la définit, & on n'en donne point d'idée. Les Maîtres répetent mille fois à leurs Eléves qu'il faut ſuivre la modulation, & jamais ils ne les mettent en état de la ſuivre. Ce n'eſt qu'à force d'oreille, d'uſage & de goût, qu'ils en ont acquis la routine, & voilà pourquoi ils renvoyent mille fois leurs Eléves à la modulation, & dix mille fois à l'uſage & au goût.

Seroit-ce définir quelque choſe, que de dire que le chant *s'entend*, que l'harmonie *ſe ſent*, & que la modulation ſe *ſous-entend*? C'eſt un chant ſecret, qu'on entend comme tout bas au-dedans de ſoi-même, toutes les fois qu'on entend chanter ou concerter au-dehors. L'uſage, le goût développent ce chant de ſentiment, & le font entendre de plus près & avec plus d'intelli-

gence, jusqu'à pouvoir le saisir & le coucher sur un papier, vis-à-vis du chant extérieur auquel il répond. De sorte qu'on voit bien qu'en nous apprenant la modulation, M. Geminiani prévient l'usage, accélere le goût, & nous apprend par méthode & par principes à composer tout de bon, dans le sens même que nous entendons le terme de composition, sur-tout l'Auteur accompagnant par tout de chifres, c'est-à-dire, d'accords, toutes ses petites phrases de modulation. Car tous les lambeaux de Musique, tous les petits passages, ne sont que des portions de modulation, dont ses renvois apprennent à former des modulations longues & variées à notre gré.

Les Compositeurs ont tout ce Recueil de petites phrases, toute cette Bibliothéque, tout ce Dictionnaire, tout cet Arcenal de Musique dans leur tête ; & plus ils en ont, plus ils sont Compositeurs. Ainsi le Livre en question, n'est que le Recueil de ce qu'une grande

pratique à mis dans la tête des Compositeurs; & par ce moyen & à très-peu de frais le plus apprentif Musicien, & celui même qui ne le sera point du tout, aura dans sa Bibliothéque, dans sa poche, dans sa main & sous ses yeux à tel instant qu'il voudra, toute la science & toute la facilité de composer, qu'un Musicien consommé, un *Lulli*, un *Campra*, un *Rameau*, un *Hendel*, un *Corelli*, un *Scarlatti*, un *Vivaldi*, un *Tellemann*, un *Locatelli &c.* ont ou ont eu dans leur tête, d'une maniére souvent difficile à retrouver, au gré de leur mémoire, mais qu'ils n'ont acquis, qu'à force de dépense & d'un travail opiniâtre de vingt, trente, quarante & cinquante années. Cela est heureux pour notre siécle, qui s'enrichit ainsi tous les jours de nouvelles Sciences & de nouveaux Arts. Il nous permettra de lui en faire des complimens, & de l'exhorter à *encourager*, comme on dit en Angleterre, tous les bons Citoyens de l'Univers. Car le sage est *cosmo-*

polite, & pour tout le monde *ibi patria ubi benè.*

ARTICLE LXXII.

VIRIS IN ARTE suâ præcellentibus succedere quàm sit operosum; Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU, V. Nonas Maii, anno Domini M. DCC. XLI. A Josepho du Baudory ejusdem Societatis Sacerdote. Parisiis sumptibus Marci Bordelet, via Jacobaâ &c. in-4°.

LE sujet ne pouvoit être plus heureusement choisi pour intéresser l'Auditoire, ni plus convenable aux circonstances. Mais ces conjonctures-là mêmes étoient ce qui rendoit l'entreprise plus délicate, & l'exécution plus difficile. Nous venions de perdre un homme très-célebre, un des plus grands Maîtres qui ayent occupé la place que le nouvel Orateur est chargé de remplir. Il étoit à craindre qu'il ne

prouvât trop bien ce qu'annonce le titre de sa Harangue. Il le prouva en effet de maniere qu'au moins en ce genre là, il auroit peut-être fait oublier tout autre que son Prédécesseur. L'idée qu'il en donne dès l'Exorde, & celle qu'il veut qu'on ait de lui-même le font entrer naturellement dans son dessein. Deux choses, dit-il, concourent à la difficulté de remplacer les grands hommes qui ont excellé dans leur profession ; la pesanteur du fardeau dont on se charge en leur succédant, & les obstacles encore plus grands qu'on a à surmonter en essayant de marcher sur leurs traces. Posséder les qualités & les talens de celui dont on prend l'emploi, rendre à la Patrie les mêmes services qu'elle en a reçus, suivre scrupuleusement sa maniére & sa méthode, ce seroit le remplacer dignement & tout entier ; ce seroit en quelque sorte le faire revivre. Mais qu'il est difficile de réunir tous ces avantages ! Pour faire sentir cette difficulté, exemples, com-

paraiſons, caractéres, tout ce qui convient à un pâreil ſujet, & à ce genre d'éloquence, eſt mis en œuvre, *exponendo potius quàm probando*, ainſi que s'exprime l'Orateur; & cela dans un goût qui a eu une approbation générale. Pour donner à la fois au moins une légere idée des penſées, des tours & du ſtyle, rapportons quelque morceau de cette Harangue. *Eminebat alicubi homo quiſpiam Eloquentiæ præceptor idem & exemplar abſolutiſſimum, in quem eas congeſſerat natura dotes, quarum vel minima maximis informandis hominibus par extitiſſet (ſi tamen minimo locus eſt, ubi ſumma ſunt omnia), eam ſcilicet in aſſurgendo vim ac audaciam, ſed eâ temperatam judicii prudentiâ, ut vel cum humana tranſvolaret omnia, ſemper eſſet humanis pervius obtutibus; eam ſenſuum teneritudinem cum eo conjunctam ſententiarum acumine, ut planè neſcires an cor in illo tam ingeniosè cogitaret, an ingenium tam tenerè ſentiret, & palmam utrique ex æquo divideres: eam in excogitando feracitatem, ut uber-*

rima ſimul exhauriret argumenta, & infœcundiſſima redderet inexhauſta, eam ſermonis integritatem & elegantiam quàm ipſi tantum non inviderent Tullianus nitor & Attica mundities; eam denique ad omnia ſcribendi & dicendi genera flexibilitatem, ut quot ſe Proteus ille fabuloſus in figuras vertiſſe memoratur, tot ille ſibi vultus varioſque colores adſciſceret, cum hoc tamen diſcrimine, quod quamcumque perſonam indueret, ſic faciebat ſuam, ut in formâ diſſimili ſui planè ſimilis uſque videretur, id eſt, egregius ſemper ac præſtantiſſimus; magnus vel in minimis, majorque vel maximis.

Voilà l'homme qu'il s'agit de remplacer: mais qu'il en doit couter à celui qui eſt chargé d'une pareille commiſſion! *Igitur de ſucceſſore cogitatur*, continue modeſtement l'Orateur: *è tenebris evocatur; accedit: primo in aditu curioſius inſpicitur; deinde clanculum inſuſurratur: demum judicium pronunciatur: quodnam autem? Ipſi norunt qui tulerunt. Sed ſi fas eſt augurari, quàm vereor*

 ne

ne tam successori probrosum, quàm honorificum decessori &c.

Dans le portrait que nous venons de retracer, on n'a vû que l'Orateur, le Bel esprit, l'homme de Lettres ; voyons celui du Grand Homme & du Grand Maître. *Vidimus, & vidistis ipsi, quos vestra simul ac illius fortuna dedit ipsi quodam alumnos ac discipulos, annos vitæ pulcherrimos in stadio pulvereo transigentem, ubique mollioribus infundentem animis pretiosa virtutum ac disciplinarum semina, quæ ipsius mollita sudoribus, fœcundata laboribus adolescebant sensim, invalescebant annis procedentibus, in varias demum Galliæ partes sparsa fruticabant, & lauros in castris triumphales, oleas in foro pacales parturiebant, ipsis quandoque stirpis Regiæ Liliis novum decus ac splendorem adjiciebant. Vidimus .... jugiter invigilantem, monentem peramanter, suadentem efficaciter, omnium ingenio accommodantem sese, ut suum singulis ingenium, suos instillaret mores; repuerascentem cum pueris, reptantem cum infirmis, gradientem cum*

validis, cum robustioribus assurgentem, blanda & severa tam aptè condientem, tam scitè temperantem, ut vel blandiendo reverentiam imperaret, vel objurgando amorem impetraret, juveniles animos cum litteris tantâ dexteritate reconciliantem, ut hæ vel illi suam exuisse naturam viderentur; omnia denique virtutum genera tam illecebrose, tam suaviter insinuantem, ut earum asperitas, non quidem dissimulata, sed amata dulcesceret, cereisque infusæ pectoribus, fructus in præsens ferrent illibatos, sponderent in posterum solidiores ac maturos.

Ce qu'on voudroit retrouver dans le successeur d'un tel homme du côté des talens, on l'exige encore dans la maniére de les employer à l'utilité publique. Il aura beau dire qu'on ne force point les esprits, que chacun doit suivre sa pente & son goût; s'il s'écarte en quelque chose de la méthode qu'un homme célébre aura accréditée, quelles clameurs! Quelle tempête s'élevera contre lui! &c. L'exemple illustre de deux grands Ministres qui ont

ſuivi des routes fort oppoſées, ſert de preuve du danger qu'il y a à s'éloigner d'une pratique autoriſée, à laquelle l'eſtime & l'admiration ont aſſujetti les eſprits; & l'application qu'on fait de cet exemple, finit cette premiere partie.

Trois grands obſtacles à ſurmonter pour quiconque ſuccede à un homme qui s'eſt fait un grand nom dans ſa profeſſion, le défaut d'uſage & d'expérience, la ſévérité des jugemens des hommes, & leur critique; enfin le découragement qui qui naît de l'un & de l'autre. Cette diviſion paroît ſimple & naturelle; & la maniére de traiter chaque point fait voir que ces obſtacles étoient moins à craindre pour l'Orateur, qu'il ne tâche de le perſuader. Rapportons encore quelque endroit qui acheve de faire connoître le ſucceſſeur du P. P. Après s'être plaint de l'injuſtice de ceux qui exigent que dès l'entrée de la carriere on ait tout le mérite que donne un long exercice, il répond ainſi à quelques exemples qu'on

pourroit alléguer contre lui. *Non me fugit datum hoc esse quibusdam, ut tardas ætatis & experientiæ præceptiones celerrimis naturæ cujusdam excellentioris progressibus præcurrerent. Non ignoro Scipionis fere pubescentis tyrocinia Fabii senescentis gloriam tam feliciter æmulata, ut annosæ Cunctatoris experientiæ præfervidus Africani juveniliter exultantis æstus postponendus haud quaquam videretur, nec major haberetur qui factus erat temporis decursu magnus, quàm qui natus erat magnus ante tempus. Fateor ipsa propemodum Alexandri rudimenta attonitos orbis oculos è paternis victoriis in sua transtulisse trophæa, & eodem impetu quo urbes & provincias, quo tota simul absumpsit imperia, Philippi decus ac splendorem vel exsorbuisse penitus, vel tanto superasse, quanto præit intervallo cauto ac versuto domitori, præceps & fragosus orbis triumphator. Non diffiteor primos eloquentiæ Tullianæ radios Hortensium jam pridem in foro dominantem sic obscurasse, vel saltem decolorasse, ut prima dicendi laurea è senili fron-*

te in juvenile caput omnium Romanorum suffragio avolaret.

Mais il ajoûte aussi-tôt avec raison, que ces exemples sont très-rares, & que, plus propres à exciter l'admiration qu'à servir de régle & de modéle, ils ne tirent point à conséquence. La maniére dont il représente les divers talens de son prédécesseur dans tous les genres qu'embrasse la profession qu'il a si long-tems exercée, Eloquence Sacrée, Eloquence du Barreau; Poësie héroïque, Poësie tendre & de sentiment, Latine & Françoise, Tragédies, Comédies &c. toujours avec une décence & une sévérité qui portoit par-tout l'empreinte de la piété & des mœurs de l'Auteur; c'est-là encore un endroit qui a paru fort bien traité, & que nous voudrions pouvoir rapporter. Seroit-il donc raisonnable, conclut le P. du B. d'exiger du successeur d'un homme qui a possédé tant de grandes qualités, que dès le premier pas, sans intervalle & sans délai il maniât tous ces diffé-

rens genres avec la même capacité & le même ſuccès ? Nous n'avons pas cité ces endroits par préférence, ni comme les meilleurs : on pourroit en rapporter d'autres qui ne donneroient pas une moindre idée de ce Diſcours : mais il faut nous borner. L'Orateur finit par des complimens très naturellement & très-bien appropriés au ſujet, & qui ont été fort goûtés. Nous n'avons fait dans cet Extrait que répéter le jugement que des gens de beaucoup d'eſprit, de bons connoiſſeurs, & tout à-fait déſintéreſſés ont porté de cette Piéce.

ARTICLE LXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE

DE VIENNE, EN AUTRICHE.

MOnsieur *Etienne Mack*, Docteur en Philosophie & en Médecine, Médecin de S. M. l'Impératrice *Elizabeth*, ayant rencontré dans la lecture d'*Hippocrate* des endroits si difficiles, si embarrassés, qu'il n'est pas possible d'en deviner le sens, soit par l'obscurité du Texte, par les fautes qui s'y sont glissées, ou par les mauvaises traductions qui en ont été faites, a pris la résolution de ne rien oublier de ce qui dépendroit de lui, pour éclaircir ce grand Auteur. Il a donc recherché d'abord avec beaucoup d'ardeur & de soin les Commen-

taires & les interprétations des Sçavans sur ce Prince de la Médecine. Mais il s'est bien-tôt apperçu que ce secours étoit insuffisant ; tant ces Commentateurs sont peu d'accord entr'eux, & peu propres à fixer, & à contenter l'esprit sur le sens de l'Auteur. Ces difficultés ne l'ont point rebuté ; elles n'ont fait qu'augmenter le désir qu'il a de rendre *Hippocrate* correct & intelligible. Dans cette disposition, il a heureusement trouvé à la Bibliothéque Impériale deux excellens Manuscrits, dont l'un avoit appartenu à *Jean Cornaro*, & l'autre à *Jean Sambucus*, Les marges de ces deux Exemplaires sont chargées de variantes que ces Sçavans Hommes avoient tirées, ou fait extraire des meilleurs Manuscrits. A l'aide de ces variantes, & de celles qui avoient déja été publiées, il s'est déterminé à donner une nouvelle édition d'*Hippocrate*, où le Texte sera très-exactement corrigé, avec une version fidéle, & des Notes sur les endroits les plus difficiles. M. *Mack*.

eſt aidé dans ce travail par des gens très-habiles. L'Ouvrage ſera en grand & beau papier, les caractéres neufs, & de *Hollande*, en trois Volumes *in-fol o.* On ſuivra l'ordre & la diviſion de l'édition de *Foès.* Ceux qui payeront maintenant cinq florins du *Rhein* auront le premier Tome au mois de Septembre de cette année 1741. En recevant ce Volume, on payera quatre florins pour le ſecond, qui paroîtra au mois d'Avril 1742. En donnant encore quatre autres florins, on aura le dernier Tome au mois de Septembre 1742. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront en tout 24. florins. L'édition ſera enrichie d'ornemens gravés par le Chevalier *Daniel de Bertoli.* On peut s'addreſſer à Paris à *Pierre-Jean Mariette* Libraire, en payant huit florins du *Rhein*, ou vingt livres Monoye de *France*, dont il donnera une Reconnoiſſance, ſignée de M. *Mack.*

Depuis que cet Avis a été publié, M. *Mack* a reçu de *Rome* &

de *Florence* les Variantes des Œuvres d'*Hippocrate*, qui se conservent dans la Bibliothéque du *Vatican*, & dans celle de S. *Laurent* à *Florence* : il en sera usage dans cette édition.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Synopsis Tomi quinti de Actis Sanctorum Mensis Augusti, Collectis, digestis, ac illustratis à Joanne Pinio, Guillielmo Cupero, P. M. Joanne Stiltingo, Societatis JESU Presbyteris 1741.

Le cinquiéme Tome du mois d'Août, & le trente-septiéme de cette vaste Collection ne renferme que deux jours, le XXV. & le XXVI. & contient les Vies de LXXV. Saints, dont les noms sont dans le Catalogue, sans compter plusieurs Anonymes, & quelques autres sur lesquels on n'a pas assez de certitude. La matiére a été si abondante, qu'on a été obligé de se bor-

ner à ce nombre de jours & de Saints, pour ne pas rendre le Volume incommode par ſa groſſeur. C'eſt le premier qui ſoit renfermé dans des bornes ſi étroites. Il n'eſt pas pour cela moins rempli que les autres. En ſuivant l'ordre accoutumé, on trouve d'abord dans l'Etat Eccléſiaſtique l'Apôtre Saint *Barnabé*, que nos Hagiographes ne diſtinguent point de *Nathanael.* Ils rejettent comme fabuleux les Actes de ce Saint fabriqués par *Abdias* de *Babylone* ; mais ils examinent avec toute l'exactitude & la critique qu'on leur connoît, ce qui regarde la Patrie, la Vie Séculiere, la Doctrine, la vocation, les vertus, la prédication, le lieu & l'occaſion du Martyre du Saint Apôtre. Pour accorder les Romains & les Bénéventins au ſujet de la poſſeſſion de ſes Reliques, ils les partagent entr'eux, après avoir examiné avec toute l'attention poſſible les raiſons des Parties.

Dans la Vie de Saint *Zephirin*, *Aouſt* 1741.

ils justifient ce Pontife contre l'accusation de Montanisme.

L'Ordre Monastique offre un assez grand nombre de Saints dont les Actes sont rapportés fidélement, & discutés avec soin.

Dans l'Etat Laïc ou Séculier, le Saint le plus illustre est Saint *Louis* Roi de *France*, dont la Vie occupe une partie considérable de ce Volume. On y trouve 1°. Celle qui a été écrite par *Geofroi*, Confesseur du Saint Roi, avec les Supplémens fournis par *Guillaume* de *Chartres* son Chapelain. 2° Une autre Vie, dont l'Auteur Anonyme fut Confesseur de la Reine *Marguerite*. 3°. L'Histoire de Saint *Louis* par *Joinville*. Nos Auteurs ont traduit & donné en Latin ces deux derniers Ouvrages.

Le Pere *Jean-Baptiste du Solier*, l'un de leurs sçavans Collégues étant mort le 27. de Juin 1740. on trouve son éloge dans ce Volume, & dans le suivant on trouvera celui du P. *Cuper* qu'ils ont perdu le second Aoust 1741.

jour de Février de cette année 1741. On sçait combien cette perte est considérable.

Ce Volume se vend à *Anvers*, chez *Bernard-Albert Vander Plassch*. A *Rome*, chez les *Pagliarini*; à *Cologne*, chez *François-Guillaume Metternich*, à *Paris*, chez *de Bure* l'aîné, Libraires.

FRANCE

DE PARIS.

Le vingt-cinquiéme Recueil des *Lettres edifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus* que le Pere *du Halde* vient de donner au Public n'a pas moins dequoi remplir toute l'étenduë de ce Titre, qu'aucun de ceux qui paroissent depuis près de quarante ans. Une bonne partie de celui-ci contient des Relations des fameuses Missions du *Paraguay*, objet de tant de discours & de réfléxions ausquelles l'ignorance & la maligni-

té ont donné cours ; & que la prévention accrédite tous les jours. Qui peut mieux nous instruire, ou même qui peut nous instruire de l'état de cette Chrétienté, des mœurs & des usages de ces Peuples éloignés, & séparés en quelque sorte du reste des hommes, que ceux qui en ont parcouru les diverses Peuplades, qui passent leur vie au milieu d'eux, & qui la sacrifient avec un courage & des travaux incroyables à leur conversion & à leur instruction ? Mais qui peut mieux aussi répondre de la fidélité de leurs récits, que la protection, les graces & les priviléges que les Rois Catholiques accordent à ces Nations; la bienveillance & la confiance dont ils honorent leurs Conducteurs; l'attention qu'ils ont, & les ordres qu'ils donnent pour y entretenir la discipline & la police, que ces Hommes Apostoliques y ont établie ; le soin qu'ont les Gouverneurs, & les Ministres de seconder & de soutenir leur zéle pour la Religion & pour le service du Prince ?

Les Missions de la *Chine* n'intéressent pas moins une curiosité Chrétienne : on verra dans ce *Recueil* l'état où elles se trouvent sous l'Empire du petit-fils de *Cang Hi.*

Le Martyre d'un jeune Arménien Catholique, qui ayant Apostasié à *Constantinople*, répara le scandale qu'il avoit donné, avec un courage & une ferveur digne des premiers siécles de l'Eglise, fait la matiére d'une *Lettre* des plus *édifiantes* de ce Volume.

La *Relation des Révolutions de Perse sous Tamas Koulikan*, & son expédition dans le *Mogol* y entrent aussi, & y ont droit comme un objet de curiosité. Cet objet néanmoins n'est pas indifférent à la Religion. Le Conquérant Mahométan aime les Européens, sur tout les François ; il a permis aux Missionnaires de prêcher l'Evangile dans ses Etats, & à ses Sujets d'embrasser la Foi Chrétienne. C'est par-là sur-tout que la *Relation* intéresse les Fidéles.

La Lettre du P. e *du Halde* qui

Août 1741.

eſt à la tête du Volume, contient quelques particularités très-propres à édifier les Lecteurs. On y apprend entre autres choſes, que le Chef d'une des Iſles de *Nicobar nommé Tec ne voit point paſſer de Vaiſſeau, qu'au nom de ſes Compatriotes il ne demande avec inſtance des Miſſionnaires pour les éclairer des lumieres de la Foi :* qu'au *Tonking* à la fin de l'année 1738. la perſécution étoit encore très-violente, qu'on y condamna à mort un Religieux Eſpagnol de l'Ordre de Saint *Dominique*, lequel dans ſa Priſon continue d'exercer les fonctions de ſon Miniſtere auprès des Chrétiens qui obtiennent aiſément la permiſſion de l'y aller trouver. On ne ſçait point juſqu'ici quel a été ſon ſort. La *Cochinchine* offre de plus heureuſes diſpoſitions. On eſpére que le nouveau Roi ſera favorable à la Religion. Par ces traits on voit que la Moiſſon eſt abondante, & qu'elle n'a beſoin que d'un plus grand nombre de bons Ouvriers pour la recueillir.

Août 1741.

Ce vingt-cinquiéme Tome est imprimé chez le Mercier, Boudet & Bordelet.

Recueil de divers morceaux gravés d'après plusieurs Tableaux de David Teniers, de Wouvermans, de Salvator Roza, & de M. Parocel dont on a fait choix dans les fameux Cabinets de M. le Duc de Valentinois, de Madame la Comtesse de Veruë, de M. Hickman, de M. du Pile, de M. de Vaux &c. Parmi ces morceaux il y en a vingt-quatre du seul Teniers. Nous indiquerons ici quelques-unes de ces Piéces surtout les pendans, où celles qui figurent ensemble. Les Réjouissances Flamandes, & la Fête de Village, Teniers; Détachement de Cavalerie, & Halte des Gardes Suisses; le Pot-au-Lait, & la Chasse à l'Italienne, Wouvermans; Rendez-vous de Chasse, & le Chasseur Fortuné de Van Falens; Vûe de Flandre, & l'Arc-en-Ciel, seconde Vûe de Flan-

dre , Teniers ; le Matin , & le Soir , de Berghem ; Halte d'Officiers , & le Sanglier forcé de Wouvermans ; les cinq Sens de Nature de Teniers , & la Marche Comique du Pater &c. Le tout exécuté & mis au jour par J. P. le Bas , Graveur du Roi demeurant à Paris au bas de la rue de la Harpe vis-à-vis le Soleil d'Or 1741.

Le ſieur le Bas joint aux morceaux copiés d'après ces grands Maîtres , diverſes Piéces de ſon invention. Elles méritent également l'attention du Public, & l'eſtime des Connoiſſeurs.

Remarques de M. de Launay ſur la Replique de M. Sigorgne.

J'ai lû les Repliques de M. Sigorgne à mes Réponſes. Mais comme je n'ai rien trouvé qui mérite une nouvelle Réponſe , je me contenterai d'inſérer ici ce Billet , afin de convaincre M. Sigorgne ſur un fait qu'il n'eût pas dû avancer ſans en être ſûr.

Août 1741.

C'eſt avec un très-grand déplaiſir, Monſieur, que vous m'apprenez que votre Adverſaire publie que vous n'étes pas l'Auteur des Réponſes à l'Examen de mes Leçons. J'atteſte comme un fait à ceux qui regardent ces Réponſes comme venant de moi, que je n'en ai pas eû la communication avant leur impreſſion, à cauſe de la difficulté que j'ai de lire les Manuſcrits, & que le Libraire preſſoit l'impreſſion : mais que je me ſuis repoſé entiérement ſur votre capacité qui m'eſt très connuë : & bien loin de rien détaprouver dans vos Réponſes, je juge au contraire que le Public en doit être ſatisfait.

Je ſuis, Monſieur, avec eſtime & attachement &c.

J. DE MOLIERES.

A Paris ce 25. Juin 1741.

Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle de la France Equinoctiale, ou dénombrement des Plantes, des Animaux

& des Mineraux qui se trouvent dans l'Isle de Cayenne, les Isles de Remire, sur les Côtes de la Mer, & dans le continent de la Guyane, avec leurs noms différens, Latins, François & Indiens, & quelques Observations sur leur usage dans la Médecine & dans les Arts. Par Pierre Barrere, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Docteur & Professeur Royal dans l'Université de Perpignan &c. A Paris, chez Piget Quay des Augustins 1741. *in*-12. pag. 214.

Recueil de plusieurs Piéces de Poësie & d'Eloquence présentées à l'Académie des Jeux Floraux, l'année 1741. A Toulouse, chez D. Gilles le Camus *in*-12. pag. 256.

Replique à M. de Molieres, ou Démonstration Physico-Mathematique de l'impossibilité & de l'insuffisance des petits Tourbillons, par M. Sigorgne. A Paris, chez J. Clousier 1741. *in*-12. pag. 190.

Il paroît depuis quelques jours une Carte Marine qui a pour titre Océan Oriental ou Mers des Indes, comprenant les Côtes d'Afrique depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Mer Rouge, avec les Isles de Magascar, de Bourbon, de France &c. Les Côtes d'Asie depuis la Mer Rouge jusqu'à Canton dans la Chine &c. Pour servir aux Vaisseaux du Roi, dressée au Dépôt des Cartes Plans & Journaux de la Marine par ordre de M. le Comte de Maurepas 1741. Cette Carte est accompagnée d'un Mémoire *in*-4°. de 35. pages qui rend compte des principales remarques & observations dont on s'est servi pour sa construction. Ce Mémoire est rempli de détails curieux & intéressans pour la Géographie, & pour la Navigation : nous l'inférerons en entier dans la suite de nos Mémoires.

On trouve cette Carte chez M. Bellin Ingénieur au Dépôt des Cartes & Places de la Marine ruë

Bretin-Poiré, attenant la Coupe d'Or, & chez le sieur Jaillot Géographe du Roi près les Grands Augustins.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Aoust 1741.

ART. LXV. *Dissertationes Selectæ in scripturam Sacram. Autore* Judoco-Josepho Plumyoen &c. pag. 1349

ART. LXVI. Lettre de M. *de Mairan* &c. à Madame * * *. Sur la Question des Forces Vives. 1381

ART. LXVII. Réponse de Madame ***. à la Lettre de M. *de Mairan* &c. 1390

ART. LXVIII. Histoire Généalogique de la Maison du *Châtelet* &c. 1403

ART. LXIX. Pensées sur divers sujets de Morale &c. Par le P. *Avrillon* &c. 1443

ART LXX. *Dissertatio de Guzmanico S. Dominici Stemmate* &c. 1458

des Sciences & des beaux Arts. 1535
ART. LXXI. Guide Harmonique, ou Combinaison de tous les rapports des sons &c. Par M. François *Geminiani* &c. 1475
ART. LXXII. *Viris in Arte sua præcellentibus* succedere quàm sit operosum, Oratio &c. 1509
ART. LXXIII. Nouvelles Litteraires. 1519

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trevoux, & dediés a Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Septembre 1741.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	9.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1741.

ARTICLE LXXIV.

PAULI II. VENETI PONT. Max. vita ex Codice Angelicæ Bibliothecæ Desumpta, Præmissis ipsius Sanctissimi Pontificis vindiciis Adversus Platinam aliosque obtrectatores. Romæ Typis Antonii de Rubeis apud Pantheon 1740. C'est-à-dire, *Vie du Pape Paul II. Venitien, tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque Angélique, & précédée d'une Réfutation de ce que reprochent à ce Saint Pontife Pla-*

tine & ſes autres Cenſeurs. A Rome de l'impreſſion d'Antoine de Rubeis proche le Pantheon 1740. *pag.* 288. in-4o. *ſans compter la Preface & la Diſſertation Préliminaire de* LXXXVIII. *pag.*

AU milieu des ſoins qu'exigent de ſon Eminence le Cardinal Querini, les Affaires de l'Egliſe Univerſelle, celles du Diocèſe de Breſce & de la Bibliothéque Apoſtolique, les Lettres conſervent toujours chez lui les droits que leur donnent le génie & les connoiſſances de ceux, qui ſont nez pour le progrès & la gloire des Sciences. C'eſt en entrant au dernier conclave qu'il enrichit le Public de l'Ouvrage dont nous allons parler. Et ce préſent fut comme un heureux préſage du ſuccès avec lequel il alloit ſervir l'Egliſe & la Littérature, en concourant à donner tout-à-la-fois à l'une un digne Chef, & à l'autre un Protecteur & un modéle.

Septembre 1741.

Le Cardinal Querini nous apprend dans sa Préface les motifs qui l'ont engagé à travailler depuis quelques années à mettre cette Vie de Paul II. en état de voir le jour. Ce sont les rapports divers qu'il a avec ce Souverain Pontife. Venise a eû la gloire de les voir tous deux naître dans son sein. Le titre de Cardinal, Prêtre de l'Eglise de Saint Marc à Rome, qu'a aujourd'hui le Cardinal Querini est le même dont étoit revêtu le Pape Paul II. avant son exaltation au Pontificat. Cette Basilique a été embellie & enrichie par les bienfaits de ce Souverain Pontife, & nous sçavons de bonne part qu'elle n'est pas moins redevable à la libéralité de son nouveau Titulaire; enfin le Cardinal Querini habite le beau Palais bâti auprès de l'Eglise de Saint Marc par Paul II. & la reconnoissance se joint à tous les titres intéressans qui ont déterminé son Eminence à faire connoître le mérite de son illustre Concitoyen.

La Vie dont nous allons faire le précis a été déja donnée au Public par la Société Palatine de Milan dans la seconde Partie du troisiéme Tome des Ecrivains d'Italie; mais elle n'a été copiée que sur des Manuscrits bien défectueux, & M. Muratori qui sçavoit dès-lors le projet du Cardinal Querini, l'a annoncé de façon à mettre en quelque sorte son Eminence dans la nécessité de satisfaire sur ce point l'attente du Public.

Quoique dans l'arrangement des Piéces qui composent ce Volume l'Apologie du Pape Paul II. précéde l'Histoire de sa Vie, pour contenter cependant la curiosité du commun des Lecteurs, peu instruits la plûpart sur la Vie de ce Pontife, nous allons commencer notre Extrait par cette Histoire...

L'Inscription qui est à la tête nous apprend que cette Vie est l'Ouvrage de Michel Canensius de Viterbe, Docteur en Décret & Evêque de Castres ou de Castro. (*Castrensis*) Il le dédie par une

courte Epître à Guillaume, Cardinal Evêque d'Oftie & Archevêque de Rouen, & marque que c'eft un Ouvrage fait en peu de nuits. *His proximis contractioribus noctibus à me lucubratum eft.* On ne nous donne point d'autre connoiffance de l'Hiftorien ni de fon Mécene.

Le *Caftrum* dont Michel Canenfius étoit Evêque n'eft point Caftres en Languedoc. C'eft ce qu'il eft aifé de vérifier par le Catalogue des Evêques de cette Ville donné dans le premier Tome de *Gallia Chriftiana* édition de 1715. Peutêtre eft-ce ce Caftro petite Ville Epifcopale du Royaume de Naples de la Province Eccléfiaftique d'Otrante ; mais plus vraifemblablement ce fera Caftro, Capitale du Duché de Caftro en Tofcane, alors du patrimoine de l'Eglife, & démembré dans la fuite de l'Etat Eccléfiaftique en faveur des Farnefes. Il eft à préfumer que Canenfius né à Viterbe & dès-lors Sujet du Pape, aura trouvé la récompenfe

duë à son mérite dans les Etats même du Pape.

Quant à Guillaume Cardinal, Evêque d'Ostie & Archevêque de Rouen, à qui l'Ouvrage est dédié, c'étoit sans doute Guillaume d'Estouteville créé Cardinal au Concile de Florence en 1439. & qui mourut à Rome Doyen du sacré Collége l'an 1483. Ce sont les dates que nous fournissent l'Auteur de *Gallia Purpurata* & Ciaconius.

Le mérite distingué du Cardinal d'Estouteville, son goût pour les Sciences, la protection & l'amitié dont il honoroit les gens de Lettres, les secours qu'ils trouvoient dans sa libéralité sont les motifs, dit Canensius, qui l'ont porté à lui dédier son Ouvrage. Ils avoient été tous deux Contemporains du Pape Paul II. Canensius par ce qui résulte de son Histoire vivoit à la Cour des Papes. Il ne l'a écrite que sous Sixte IV. Successeur de Paul II. dans un tems où il n'avoit rien à espérer ou à craindre en parlant avec liberté sur le comp-

te de ce Pontife, & dans un ſiécle où les perſonnages même les plus diſtingués de la Cour de Rome étoient ſur le pied de s'expliquer ſans ménagement dans leurs Ouvrages ſur le compte des Papes qu'ils croyoient mériter leur cenſure. Cette Vie a dès-lors tous les caractéres qui doivent lui aſſûrer la créance du Public.

Ces Obſervations Préliminaires, que l'Editeur n'a négligé de faire que parce qu'elles étoient inutiles pour le lieu où le Livre a vû le jour, & où ces faits ſont mieux connus des Gens de Lettres, nous ont paru néceſſaires pour bien des Pays où ces connoiſſances ne ſont pas ſi communes, & où de funeſtes préjugés préparent les eſprits, les plus éclairés mêmes ſur tout autre choſe, à adopter les fables les plus abſurdes dès qu'elles ſont au déſavantages des Papes; & à outrer les régles de la plus ſévere Critique ſur tout Ouvrage qui les regarde, dès qu'il ne tend point à les diffamer.

Paul II. naquit à Veniſe le ſep-

tiéme des Calendes de Mars ou le 23. Février 1417. Il eut pour Pere Nicolas Barbo ; & pour Mere Polyxene Condulmier.

Ce Nicolas étoit d'une Famille distinguée par son antiquité & par les premiers Emplois de la République. Les Traditions du Pays la faisoient descendre des Domitius Ænobarbus dont une Branche s'établit, dit-on, avec une Colonie Romaine à Parme où elle remplit long tems les premieres Places. Une faction qui lui étoit opposée la réduisit à chercher un azile à Venise, elle y parvint bien-tôt aux premieres dignités. Un Empereur de Constantinople, contemporain à-peu-près des premiers Ancêtres des Barbo, pour marquer l'estime qu'il faisoit des grandes actions & du courage de cette Famille lui donna un Lyon d'argent traversé d'une barre d'or à porter dans ses Armes. Un Empereur de Constantinople voisin des premiers Ancêtres des Barbo *superioribus Barborum proavis vicinior* seroit un Em-

pereur voisin du tems des Ænobarbus; & dans les tems voisins des Ænobarbus il n'y avoit ni Empire de Constantinople, ni Armoiries. Le Style de ce début est aussi peu clair que les faits y sont peu vraisemblables. L'un est une suite naturelle de l'autre; aussi ne faut il pas s'en prendre à l'Auteur. Malgré les rafinemens de critique qu'on affecte dans ces derniers tems, on y voit encore de bons Historiens rapporter, au moins sans les garantir, les chiméres des grandes Maisons comme des grandes Nations sur leur premiére origine.

Une autre Tradition plus vraisemblable sur l'origine des Barbo les fait venir d'Allemagne. On ajoûte, dit l'Auteur, qu'il y a dans ce Pays une Ville de quelque considération nommée Barbe. Cette Ville est apparemment Barby située sur l'Elbe dans la Haute-Saxe au Duché de Magdebourg. Elle a eu long tems en effet ses Seigneurs particuliers Comtes de l'Empire. Leur Maison éteinte en 1650. a fait passer cette Comté à

la Maison de Saxe Weissen-Fels, & il n'est rien moins qu'improbable que les Barbo de Venise descendent des anciens Seigneurs de Barby.

Mais ce qui est plus glorieux pour cette Maison que ces origines incertaines, c'est qu'elle avoit fourni en divers tems de grands Hommes d'Etat & de Guerre à la République. Nicolas dont nous parlons ici avoit été plusieurs fois du Conseil des dix, & Inquisiteur d'Etat. C'est au moins ce que paroissent désigner les termes de *Censoria potestas & Decem viratus.* Il avoit commandé l'Armée Vénitienne près de Vérone; on ne nous apprend ni quand ni à quel sujet. Polyxene, Epouse de Nicolas, étoit Fille d'un Gentilhomme Vénitien *ex Equestri ordine*, dit notre Auteur. Ils eurent trois Garçons & deux Filles. Les Garçons furent Paul, Pierre & Jean; & c'est Pierre dont on fait ici l'Histoire.

Il prit de bonne heure auprès de sa Mere, Femme d'une haute

vertu le goût de la piété, il l'accompagnoit à l'Eglise, il imitoit ses pratiques de dévotion & de mortification, & jeûna une fois avec elle 40 jours au pain & à l'eau. Son Oncle, le Pape Eugéne IV. qui s'appelloit *Condulmier*, & qui étoit Frere de Polyxene, s'étant rendu à Ferrare pour ménager la réunion des Grecs avec l'Eglise Latine, y voulut voir son jeune Neveu, Pierre Barbo, & le jugeant propre à l'Etat Ecclésiastique, il lui donna les premiers Ordres, & choisit pour le former aux vertus propres de son Etat, des Maîtres plus distingués encore par leurs talens & leur piété, que par les plus grandes dignités de l'Eglise ausquelles leur mérite les éleva dans la suite.

Leur Eleve répondit à leurs soins, il joignit aux Sciences propres de son Etat le goût des beaux Arts, il acquit une connoissance profonde de l'Antiquité Profane & Sacrée, & de ses monumens, il étoit si instruit en particulier sur tout ce qui

avoit rapport aux Papes & aux Empereurs, qu'au premier aspect & sans recourir aux Légendes, il disoit duquel des Césars étoit une Médaille qu'on lui présentoit.

Comme sa piété étoit entée sur un heureux naturel, ses Maîtres n'eurent pas de peine à le former à ces vertus, qui rendent la Religion aimable, qui donnent aux Grands plus de lustre que leur Dignités, & par lesquelles l'Evangile tend à perfectionner l'humanité. Il apprit encore plus de son cœur, que des Leçons de ses Maîtres à être doux, caressant, généreux, compatissant, d'un accès facile, d'un commerce aisé & agréable; ami tendre, solide & efficace. Son cœur ne connut d'aversion que celle qu'il conserva toujours pour l'hypocrisie & la flatterie. Sa méthode étoit d'interrompre les Flatteurs par quelque plaisanterie propre à leur faire changer de ton, ou si les circonstances l'empêchoient d'employer cet innocent artifice pour écarter l'adulation, il rece-

voit l'encens qu'elle lui prodiguoit d'un air, qui, en marquant son dégoût la réduisoit au silence.

La premiere Dignité que son Oncle lui conféra fut celle de Protonotaire Apôstolique & d'Archidiacre de Boulogne. Ce ne fut que bien des années après, qu'Eugéne IV. étant venu à Florence, & voulant y faire une promotion de Cardinaux, à la sollicitation de la plûpart des Membres du SacréCollége, qui à l'insçu de Pierre parlerent en sa faveur, il fut élevé à la Pourpre. Les Florentins & ceux qui composoient la Cour du Pape firent à l'envi les uns des autres éclater par toutes sortes de démonstations la joye que leur causa cet évenement. Mais leurs transports & son élévation ne servirent qu'à rendre le nouveau Cardinal plus modeste & plus affable. Il ne fit usage de son crédit que pour le bien des Peuples & le soulagement des malheureux Les Florentins eurent toujours beaucoup de part à ses bonnes graces. Ce fut cependant sans

donner de l'ombrage aux Romains. Dans un tems où les jalouſies Nationales qui regnoient entre les différens Etats d'Italie étoient bien plus vives qu'elles ne ſont aujourd'hui, le Peuple de Rome le chériſſoit auſſi tendrement que s'il eût été Citoyen Romain.

Le crédit d'un Homme de ce caractére ne devoit point s'éteindre avec la puiſſance qui l'avoit élevé Auſſi conſerva-t-il auprès des Succeſſeurs de ſon Oncle, la même conſidération qu'il avoit eue ſous lui. Ils l'employoient avec la même confiance. C'étoit une maxime commune à la Cour de Rome dans tous ces tems-là, que ſi on vouloit voir une Affaire terminée promptement à ſon gré, il falloit engager le Cardinal Pierre de Veniſe à s'en charger. L'expérience & l'habileté ſecondoient chez lui toutes les vûes d'un caractére officieux & bien-faiſant. Le Grand Pape Nicolas V. ne lui refuſoit jamais rien, & l'honora toujours d'une amitié tendre. Caliſte III.

eut pour lui les mêmes ſentimens. Notre Auteur ne dit pas que le Cardinal Barbo n'eut rien moins que le même crédit ſous Pie II. mais d'autres ont ſuppléé à ſon ſilence. Ce fut ſous ces Pontifes, on ne dit point lequel, que de Cardinal Diâcre qu'il avoit été d'abord, on le créa Cardinal Prêtre du titre de Saint Marc, il fit bâtir à ſes dépens, près de l'Egliſe de ce Saint, le beau Palais qu'on y voit aujourd'hui. Il ne borna pas les attentions qu'il eut pour cette Egliſe, aux libéralités & à la vigilance, au ſoin de la faire deſſervir avec décence; il y joignit celui d'y célebrer ſouvent la Meſſe, d'y venir réciter l'Office Divin, d'y Officier, d'y porter le Saint Sacrement en Proceſſion aux grandes Fêtes, d'y adminiſtrer l'Euchariſtie, de faire travailler ſouvent ſous ſes yeux à parer l'Egliſe, & à la tenir propre &c. Il étoit le Pere des Paroiſſiens, & il avoit pour eux une charité compatiſſante & bien-faiſante, qui le faiſoit entrer dans le

détail de leurs moindres besoins. Il fit éclater le même esprit dans l'Eglise de Vicence dont il fut élû Evêque.

Avec le talent de charmer le Public, on n'est que trop souvent la croix & le supplice de ceux avec qui on a à vivre ; on semble vouloir se dédommager au-dedans de la violence qu'on s'est faite au dehors pour déguiser son caractére. Celui du Cardinal Barbo toujours soutenu, & par tout le même le rendoit plûtôt l'ami & l'égal, que le Maître de ses Domestiques. C'est sur-tout dans leurs maladies qu'éclatoit sa bonté pour eux. La dépense & les secours de toute espéce étoient les moindres marques qu'il leur en donnoit ; ces attentions tendres ne l'abandonnerent point depuis qu'il fut élevé sur le Saint Siége. Il leur faisoit rendre, lorsqu'ils mouroient, les honneurs funébres les plus distingués qu'admettroit leur condition. Il honoroit de sa présence le Convoi de ceux à l'égard de qui la décence publique ne lui

interdisoit point cette attention, & devenu Pape, il vouloit qu'à son défaut toute sa Maison décorât ces sortes de cérémonies.

Le Pape Pie II. étant mort à Ancone, au milieu des préparatifs qu'il y faisoit pour une expédition contre les Turcs, le Cardinal Pierre Barbo, fut élû à sa place. L'Auteur auroit pû ajoûter à la gloire de ce Pontife, que ce fut au premier Scrutin ; qu'ayant eu douze voix d'abord sur vingt qui formoient le Conclave, quatre autres s'écrierent à la fois, & sans qu'on put distinguer qui avoit parlé le premier, qu'ils accédoient aux douze; & que le reste les suivit; que le Cardinal Bessarion, non content de cela, ayant demandé à chacun nommément à qui il donnoit sa voix, tous sans exception s'en tînrent au premier choix &c. Il fut également agréable à Rome & au reste du monde Chrétien. Le nouveau Pape prit le nom de Paul II.

Ses premiers soins allerent à rétablir l'abondance dans cette Ca-

pitale, & à bannir la cherté, que la cupidité & les exactions impunies y avoient introduites. Il étouffa les Discordes Civiles qui la divisoient, fit regner l'Ordre & la Paix dans les Familles par les corrections paternelles & efficaces qu'il mit en œuvre à l'égard des Enfans de Famille, que les désordres du tems avoient accoutumés à ne plus respecter l'autorité paternelle. Inflexible à l'égard des Homicides à qui il ne faisoit presque jamais grace; il modéroit presque toujours en faveur des autres coupables les peines ordonnées par les Tribunaux. Il recommandoit aux Commandans de ses Galeres d'avoir de la bonté pour ceux qui étoient condamnés à y vivre; & pour les y engager, il leur faisoit souvent des gratifications. Il choisit au commencement de son Pontificat, un certain nombre de personnes graves & habiles pour s'instruire des Affaires Publiques & les terminer promptement, à la charge de lui faire le rapport de celles qui se-

roient d'une plus grande importance.

Il conserva le même goût qu'auparavant pour l'Office Divin, les Cérémonies Ecclésiastiques, & la Décoration & l'Ornement des Eglises. Il les fréquentoit & y officioit souvent, y prioit long-tems, & faisoit de grandes dépenses pour les embellir, & mettre de la magnificence dans tout ce qui servoit au ministére des Autels. Il venoit souvent à l'Office aux Religieux Franciscains d'Ara Cœli. Il rétablit à S. Jean de Latran les Chanoines Réguliers de Saint Augustin, que son Oncle Eugéne IV. y avoit introduits, & qui en avoient été chassés ignominieusement sous Calliste III. par le Peuple Romain, irrité de ce que par cet établissement on enlevoit à leurs Enfans les Canonicats de Saint Jean de Latran.

Dans la distribution des Dignités Ecclésiastiques, il ne se déterminoit qu'avec lenteur & maturité. Il n'avoit point d'égard aux recommandations, & son choix étoit

ſon propre ouvrage. Il eſt le premier Papes qui ait mis des Gouverneurs Eccléſiaſtiques dans les Places & les Forterelſes de conſéquence.

Il avoit une prudence ſupérieure, ſon diſcernement dans les affaires étoit exquis, ſa pénétration profonde, & ſon ſecret impénétrable, étoit à l'épreuve du commerce le plus aſſidu & des liaiſons d'amitié les plus tendres. Il avertiſſoit ſouvent ſes Domeſtiques de ne lui parler jamais d'aucune affaire, de ne lui rapporter ni Requête ni Mémoire, d'abondanner ce ſoin à ceux qui en étoient chargés d'office. Ses Domeſtiques & ſes Parens le trouvoient trop lent à leur gré à leur faire du bien. Il ne les oublioit cependant pas, & lorſqu'ils y penſoient le moins, ils recevoient de ſa part des graces proportionnées à leur condition.

Il vouloit que la diſtinction la plus marquée avec laquelle les Fils de ſa Sœur, élevez chez lui, paroîtroient en public fut la modeſ-

tie avec laquelle ils s'y montreroient. Et il se mit fort en colere un jour en voyant sortir l'un d'entr'eux accompagné d'un nombreux cortége de gens à cheval. Un autre de ses Parens présumant tout de l'autorité du Pape & du droit qu'elle donnoit, selon lui, à la Famille du Saint Pere, d'aspirer à tout ce qu'il y a de plus grand, crut devoir d'abord porter ses vûes sur une des premieres Dignités de l'Eglise. Paul II. en fut indigné; & quoique ce Parent fut d'ailleurs un sçavant Homme, pour le punir de sa présomption, il ne fit plus rien pour lui. Les Fils de sa Sœur parvinrent cependant au Cardinalat la troisiéme année de son Pontificat. Dès la premiére Marc Barbo, Fils de Paul son Frere aîné, avoit été élevé à la même Dignité, & créé Cardinal du titre de Saint Marc. Ce Marc Barbo avoit un Frere nommé Augustin, que le Pape cherissoit beaucoup. Il balança long-tems sur la façon dont il l'établiroit, s'il lui feroit embrasser l'Etat Ecclésiasti-

que,. où s'il l'avanceroit dans les Dignitez Séculiéres ; & il balança si long-tems, que la mort le surprit avant qu'il eut rien fait pour ce Neveu chéri. Il ne voulut jamais permettre que ses Parens Séculiers profitassent des biens d'Eglise.

Malgré sa bonté il étoit ferme à l'égard de ceux dont l'indocilité & la révolte méritoit de sentir le poids de son autorité. Les Comtes d'Anguillara & plusieurs autres Seigneurs, Vasseaux du Saint Siége, accoutumez à l'indépendance sous les Regnes précédens, ayant contre ses ordres exprès véxé mal-à-propos leurs voisins, furent dépouillés de leurs Seigneuries. L'exemple de leur disgrace servit à contenir les autres dans leur devoir, & pour mieux assûrer la paix & la soumission des Peuples, & étouffer les divisions qui les armoient les uns contre les autres, il fit bâtir un grand nombre de Forteresses nouvelles dans l'Etat Ecclésiastique, réparer les anciennes, rétablir les anciens Grands Chemins en

conſtruire de nouveaux, travailler aux Ponts, aux Chauſſées, aux Aquéducs, à tirer des ruines, où ils étoient enſévelis, pluſieurs monumens antiques, en un mot à tout ce qui pouvoit ſervir à la commodité du Public ou à la décoration de Rome.

Sa charité prévenante s'étendoit à toutes les conditions & à toutes eſpéces de beſoin. N'étant encore que Cardinal, il ſe dépouilla de ſes meilleurs Bénéfices en faveur de Cardinaux, d'Evêques, d'Eccléſiaſtiques diſtingués par le mérite, ou les Emplois, que divers accidens avoient rendus pauvres. Les conquêtes des Turcs ſous Mahomet II. & ſes premiers Succeſſeurs avoient rendu Rome l'azile de pluſieurs Princes & Princeſſes de l'Empire Grec. Paul II. ne ſe contenta pas de pourvoir à leurs beſoins, il les mit en état de ſoutenir leur Dignité. Les Gens de Lettres eurent une part conſidérable à ſes bienfaits. Il ſe plût à les avancer, à récompenſer leurs travaux & à

les ſoulager dans cette indigence dont les talens ne mettent pas toujours à l'abri un Homme de mérite. Le fameux Philelphe entr'autres fut engagé par la plus juſte reconnoiſſance à faire plus d'une fois l'Eloge de ce généreux Pontife.

Mais les charités d'éclat n'étoient point celles qui ſatisfaiſoient le plus le penchant de Paul II. Il diſoit en ſecret à ſes amis, que ſa confiance n'étoit que dans celles dont on dérobe la connoiſſance au Public, que c'étoient les ſeules qu'il put regarder comme à lui. Il avoit établi dans tous les quartiers de Rome des Emiſſaires ſecrets. C'étoient des Perſonnes des deux Sexes, d'une vertu & d'une diſcrétion à l'épreuve, qui examinoient les beſoins des diverſes Familles, & leur diſtribuoient à proportion de leurs ſituations les ſommes que le Pape leur remettoit chaque mois.

Il ne ſe déterminoit qu'avec peine à donner des Audiences publi-

ques ; mais quand il les donnoit rien n'égaloit la facilité, la patience, l'air de bonté, & d'enjouement même avec lequel il écoutoit jusques à la plus vile Populace. Il ne négligea rien pour rétablir la paix en Italie & parmi tous les Princes Chrétiens, afin de les engager à se réunir pour s'opposer aux Conquêtes des Turcs sur les Puissances Chrétiennes. Par une suite de cet esprit pacifique, il réduisit toutes les Troupes de l'Etat Ecclésiastique à quelques Compagnies de Cavalerie qu'il conserva sur pied.

L'Empereur Frideric III. fit un voyage exprès à Rome. Il y fut reçu avec toute la magnificence & les distinctions dûës à un si grand Prince. Il y donna de son côté au Saint Pere toutes les marques d'une affection vrayement filiale & cette entrevûë cimenta entr'eux cette amitié si nécessaire pour l'accord du Sacerdoce & de l'Empire & la félicité publique dont ce concert est la source.

Borsius Marquis de Ferrare &

Duc de Modene lui rendit quelque tems après une semblable visite, & fut reçu avec tout l'accueil que méritoit un Prince de son rang & son caractére.

La maniere de vivre de Paul II. étoit simple & unie. Un de ses plus grands amusemens lorsqu'il se trouvoit débarassé des affaires, étoit de faire venir chez lui des Vieillards simples ou des Enfans chez qui la raison commence à poindre, de s'entretenir avec eux en présence des Officiers de sa Maison, de leur proposer des questions & de se réjouir de leurs naïvetés. Son goût d'étude le plus marqué étoit pour l'Histoire, & il consacroit une partie considérable de la nuit à cette occupation. Il s'exprimoit avec grace & avec facilité. Le son de sa voix étoit doux. Le tour de son langage étoit naturel, il y négligeoit tout ce qui pouvoit sentir l'art ou l'étude. Sa taille étoit fort haute & bien proportionnée, son visage fort beau, sa mine noble. Il dormoit peu, une consti-

cution forte le mettoit en état de résister à la fatigue, il n'en craignoit aucune & bravoit la rigueur des saisons, quand les Affaires publiques où les siennes demandoient quelques mouvemens. Les occupations qu'il eut chez lui, le reduisirent à une vie sédentaire pendant son Pontificat. Il mangeoit peu & des mets les plus grossiers, on ne lui en servoit point d'autres à moins qu'il ne régalat. Il le faisoit volontiers & avec magnificence, mais alors même il ne mangeoit que ses mets ordinaires. Il étoit gai & familier à table. Il donnoit à manger au Sacré Collége tous les ans le jour de son Exaltation. Instruit un jour que les Cardinaux assemblés, dinoient dans le Palais du Cardinal Richard du Titre de S. Eusebe, sans les en prévenir, il vint les trouver lorsqu'ils étoient déja à table, & s'y mit avec eux sans permettre qu'aucun des Conviés quittat sa place. Sa Maison étoit mise proprement, mais modestement. Il avoit grand soin qu'elle fût

composée de gens de vertu & d'honneur, & qu'elle fut bien reglée. Il aimoit la propreté, la magnificence même dans ses ameublemens & sur-tout dans les Eglises, & dans tout ce qui avoit rapport au service Divin.

Comme il étoit replet & pituiteux, il eut deux attaques d'Apopléxie avant que d'être Pape. Il en eut une troisiéme quelques années après son Exaltation. Une quatriéme l'étouffa brusquement, & sans qu'on put lui donner aucun secours. On l'attribua à une indigestion causée par des Melons qu'il aimoit beaucoup & dont il avoit beaucoup mangé à souper. Sa mort arriva à l'entrée de la nuit l'an 1471. le 26. de Juillet, selon notre calcul, & le 27. selon le calcul des Italiens qui comptent leur jour depuis le Soleil couché. C'est pour cela que notre Auteur l'a placé au 7e. avant les Calendes d'Août, d'autres la fixent au cinquiéme & quelques-uns, qui apparemment commencent les jours comme nous,

au huitiéme avant les Calendes. Il étoit âgé de 54. ans, & il étoit, ſelon notre Auteur, dans la ſixiéme année de ſon Pontificat. Ce dernier trait eſt une mépriſe. Car Ciaconius & les autres Hiſtoriens placent ſon Exaltation au 30. Août *tertio Kalendas ſeptembres* l'an 1464. dès-lors il étoit le 26. Juillet 1471. au onziéme mois de la ſeptiéme année de ſon Pontificat.

Il y a auſſi un air de contradiction entre Canenſius, & les autres Hiſtoriens ſur l'année de la naiſſance de ce Pontife. Le premier met au mois de Février 1417. les autres au même mois en 1418. mais la contradiction n'eſt qu'apparente. Quoique l'uſage de placer l'entrée de l'année au premier Janvier eut recommencé ſous ce Pontife; comme Papebroch le prouve par la maniére dont quelques unes de ſes Bulles ſont datées,* les veſtiges de la coutume, qui en fixoit le commencement à Pâques

* *Propylæo Maii.*

devoient encore subsister lorsque notre Auteur écrivoit, c'est-à-dire, environ douze ans après la mort de de Paul II. d'ailleurs Canensius apparemment avoit pris la date de la naissance de Paul II. sur des Actes antérieurs à l'usage rétabli par ce Pontife, & une preuve qu'il veut désigner la même année qu'Oldoinus, c'est-à-dire, l'année 1418. selon la façon moderne de compter, c'est qu'il fait mourir Paul dans la cinquante-quatriéme année de son âge, au lieu qu'il seroit mort dans la cinquante-cinquiéme si le mois de Février 1417. avoit été le même pour Canensius, qu'il l'est aujourd'hui pour nous.

Au reste, les époques de la naissance & de la mort de Paul II. sont les seules que Canensius spécifie dans son Histoire. La rapidité avec laquelle il l'a écrite, ne lui laissoit apparemment pas le loisir de s'arrêter à la recherche des dates. Cet Ouvrage est écrit dans la même méthode, à-peu-près, que les douze Césars de Suetone. C'est plû-

tôt l'Hiſtoire du Pontife que celle du Pontificat. Les faits y ſont rangés dans l'ordre où ils ſe préſentoient à l'eſprit de l'Auteur. Les grands événemens n'y ont que peu ou point de détail. Ceux qui peignent les vertus & le caractére de Paul, y ſont expoſés avec plus d'étenduë. Le ſtyle en eſt nombreux & périodique. La Latinité n'en eſt pas toujours pure, ſoit dans les conſtructions, ſoit dans les expreſſions; elle eſt cependant infiniment ſupérieure à ce qu'on devoit attendre de quelqu'un dont le goût doit avoir été formé avant la renaiſſance des Lettres, & dont le ſtyle devoit ſe reſſentir du langage peu correct du Droit Canon. On ſent un Homme qui avoit lû les bons Auteurs, ſur-tout Cicéron, & qui avoit attrappé dans ſa compoſition, ſinon, les graces & l'élégance, au moins la démarche & preſque l'air de ce grand modéle.

Il dit en finiſſant qu'il compte écrire la Vie de Sixte IV. ſucceſſeur de Paul II. On eſt étonné de

cette annonce quand on ſçait que le Cardinal d'Eſtouteville, à qui l'Ouvrage dont nous rendons compte eſt dédié, mourut plus d'un an avant Sixte IV. Car le Cardinal mourut au commencement de 1483. & le Pape au mois d'Août 1484. mais la ſurpriſe s'évanouit quand on fait réfléxion, que dans tous les tems on a vû des gens écrire l'Hiſtoire de perſonnes vivantes.

La juſtification de Paul II. que nous avons annoncée en commençant cet Extrait, eſt partagée en ſix Chapitres. Le premier reproche fait à Paul par Platine, & par quelques autres, eſt d'avoir été l'ennemi des Lettres & des Sçavans.

Il s'étoit établi à Rome à la renaiſſance des Lettres une Société de Gens d'eſprit à qui Pie II. donna des Charges d'Abbréviateurs Apoſtoliques, & qui formerent une Académie dont Platine fut Membre. Ces Académiciens paſſerent bien-tôt, comme il arrive aſſez ſouvent, de l'eſtime pour les Ouvra-

ges des bons Auteurs à l'infatuation pour leur personne, leurs mœurs, leurs usages, leurs cérémonies &c. On vit les coutumes du Paganisme renaître dans une Société qui n'avoit été établie que pour la gloire du Christianisme. Les noms dont la Religion a introduit parmi nous l'usage paroissoient fades & barbares à ces beaux esprits. Ceux de Pierre & de Jean étoient métamorphosés en *Janus*, *Petreïus* &c. La Philosophie de Platon étoit plus à la mode parmi eux que celle de l'Evangile. Les libations, les guirlandes, & tout l'attirail des Fêtes Payennes servoient de relief aux parties de plaisir, que faisoient les Associés. Malgré le nom d'Abbréviateurs Apostoliques, leurs mœurs n'étoient rien moins que conformes à la sainteté du nom &c. On trouve encore des vestiges de ce goût, dans les Ouvrages de Pomponius Lætus, Maître de Grammaire à Rome, & de quelques autres Membres de cette Académie, dont Pomponius étoit l'Oracle. Rome fut

ſcandaliſée de voir une pareille Société ſe former au centre de l'unité Chrétienne & Catholique.

Paul II. ayant ſuccédé à Pie II. ſe vit engagé par le cri du Public à examiner la conduite de cette Académie, & après des recherches juridiques, ſi ſa modération l'empêcha d'appercevoir dans leur conduite de quoi ſevir contre les Membres de ce Corps, il en découvrit aſſez pour les éloigner & pour détruire l'Aſſociation. Voilà le fondement de l'accuſation de haine pour les Lettres formée par Platine contre ce ſage Pontife. Le reſſentiment de l'Accuſateur, & les faveurs dont le Saint Pere combla Philelphe & tant d'autres beaux eſprits de ſon tems, dont la capacité honoroit la vertu & la Religion, fourniſſent au Cardinal Querini des preuves bien propres à confondre cette calomnie, & il en fait uſage avec le ſuccès que promettoient ſon éloquence & ſa critique. Nous ajoûterons à ce qu'il a dit de déciſif ſur cette matiére le témoi-

gnage de Bayle. * " J'ai lû en plus
» d'un endroit que ce Pape (Paul
» II.) fut si ennemi des Sciences
» qu'il défendit de prononcer le
» nom de Collége ou d'Académie.
» Ceux qui en ont parlé ainsi se sont
» lourdement abusés. Paul II. ne
» condamna pas ceux qui parle-
» roient d'Académie dans la signi-
» fication de Collége ou de Mai-
» son où l'on enseigneroit les Scien-
» ces. Il ne condamna que l'es-
» prit Sceptique & Pyrrhonien des
» beaux esprits de son tems, qui
» sous prétexte de philosopher à la
» maniere de Platon, le Fonda-
» teur de l'ancienne Académie, ré-
» duisoient tout en problême & se
» faisoient craindre par rapport aux
» fondemens de l'Evangile. „

Le Chapitre second disculpe Paul de l'abrogation de quelques Reglemens dont il avoit promis l'observation avant que d'être élevé au Pontificat. Le troisiéme le disculpe d'avarice, & le quatriéme de

* Diction. T. 3 art. de Platine pag. 2328. Note F. édit. de Rotterdam 1720.

trop de penchant pour le faste. Le cinquiéme est un éloge de sa magnanimité. Le sixiéme excuse l'habitude qu'il avoit contractée de veiller la nuit & de dormir le jour.

Le troisiéme morceau de ce Recueil est un Appendix de 184. pages. L'Art de l'Imprimerie ne venoit presque que d'éclore lorsque le Pape Paul II. monta sur la Chaire de Saint Pierre. Deux excellens Imprimeurs Allemands s'établirent à Rome sous sa protection. L'édition qu'ils donnerent au Public des meilleurs Ouvrages de l'Antiquité Profane & Sacrée, fournissent une nouvelle preuve du goût de ce Pontife pour les Sciences. Cet Appendix est plein de traits intéressans pour l'Histoire Typographique.

ARTICLE LXXV.

NOUVEAUX TRAITÉS de Trigonometrie rectiligne & sphérique. Démontrés par une Methode nouvelle & plus facile que celles que l'on a employées jusqu'à présent. Accompagnés de Tables des Sinus, Tangentes & Secantes en parties réelles, des logarithmes ; des nombres naturels depuis l'unité jusqu'à vingt mille ; & des Logarithmes des Sinus & des Tangentes, mises dans l'ordre le plus naturel & le plus commode. Ouvrage utile à ceux qui veulent étudier l'Astronomie, la Géographie, la Navigation &c. Avec un Traité de Gnomonique dans lequel on applique le calcul des deux Trigonométries à la construction des Cadrans &c. Par M. de Parcieux, Maître de Mathématique. A Paris, chez Hipolyte-Louis Guerin & Jacques Guerin, *rue Saint Jacques &c.* in-4°. 1741.

Septembre 1741.

DE toutes les parties élémentaires des Matématiques, la Trigonométrie ſphérique eſt une de celles, à quoi le goût regnant de remanier tous les Elémens des Sciences, s'eſt le moins attaché. La Trigonométrie ſphérique, il eſt vrai, n'eſt bien néceſſaire qu'aux Aſtronomes, aux Géographes, aux Navigateurs, & aux Gnomoniſtes de profeſſion; les triangles & la trigonométrie rectilignes ſuffiſant pour toutes les autres parties des Matématiques.

Il y a une autre raiſon de la diſette ou de la non profuſion des élémens de trigonométrie ſphérique parmi l'exceſſive abondance des élémens de Géométrie, d'Aritmétique & de Trigonométrie rectiligne. La doctrine des ſphériques en général, eſt tout ce qu'il y a de plus difficile peut-être dans toutes les Matématiques?

Ce qu'on appelle les *ſphériques de Théodoſe*, morceau très-préliminaire

à la Trigonométrie dont nous parlons, eſt preſque inacceſſible dans ſon ſecond Livre, & comme impraticable dans le troiſiéme. Heureuſement la pratique des Sciences utiles comme l'Aſtronomie, la Géographie, & la Navigation peut aller ſans ce que cette théorie a de trop épineux.

Les épines & la difficulté ſont dans l'objet même que l'œil ne peut ſaiſir dans un Livre, & auquel tout le monde n'a pas la force d'imagination qu'il faut pour y atteindre ſans trop d'effort. Parmi ceux-mêmes qui nous redonnent tous les jours, avec cette profuſion, les élémens de Géométrie, on en voit pluſieurs qui en retranchent ſans façon, tout ce qui regarde les ſolides, dont la théorie a un objet difficile & peu viſible, comme les ſphériques, quoique cette théorie donnée par Euclide & par aſſez de bons Commentateurs, ſoit néceſſaire dans la Géométrie.

Les ſphériques qui ne ſont pas d'un uſage ſi préſent, ont donc été

fort négligées, parce qu'elles roulent sur des triangles en relief, que le papier ne peut gueres représenter qu'en Plan; à moins que de s'aider du secours de la Peinture ou du dessein comme l'a fait fort à propos M. de Parcieux.

Son goût l'avoit jetté dans l[a] construction des Cadrans & dan[s] l'étude de la *Gnomonique* qui est [la] Science préliminaire à cette con[s]truction. La Gnomonique poussé[e] aussi loin qu'elle peut aller, supp[o]se l'Astronomie & par conséquen[t] la Trigonométrie sphérique. C'e[st] donc par goût, goût sérieux, pro[fond] & solide, que l'Auteur s'e[st] jetté dans une partie, pour laquell[e] le goût ordinaire, goût frivole & d'amusement, n'inspire au commun des Littérateurs mêmes qu'une es[pé]ce d'éloignement, d'aversion & de vrai dégoût.

Ce n'est pas que la Trigonométrie sphérique, n'ait été traitée assez à fond & avec méthode par les Matématiciens du siécle qui a précédé celui-ci. Dechales & Oza-

nam après lui, sans parler des autres, ont à eux deux épuisé en quelque sorte cette partie. Ils ne sont, peut être, complets ni l'un ni l'autre, & Ozanam à quelques morceaux qui manquent a Dechales; d'après lequel & sur lequel il à travaillé.

Il ne manquoit donc, après ces deux Auteurs, qu'à les rassembler, à suppléer l'un par l'autre, & en suivant leur méthode, à perfectionner leurs manieres, & à mettre un peu plus de clarté & de briéveté même dans leurs démonstrations, dans leurs figures & dans tous leurs procédés. C'est ce que nous paroît avoir fait M. de Parcieux.

Il a joint dans son Traité la Trigonométrie rectiligne à la sphérique, par la même raison qu'il a joint celle-ci à la Gnomonique. Les deux Trigonométries vont naturellement ensemble. La sphérique suppose la rectiligne, & la Gnomonique les suppose toutes deux. Dechales & Ozanam ont

aussi fort bien traité cette partie de la Trigonométrie rectiligne, dans le goût de dessein & avec le succès d'exécution que nous avons dit. Dechales étoit un grand Maître. Son cours de Matématique, à l'Algébre & aux Sciences Analytiques modernes près, est fort méthodique & fort plein. Et Ozanam a toujours rempli avec distinction la carriere où Dechales l'avoit fait entrer, étant devenu fort grand Maître à son tour, capable même d'aller plus loin, si un peu d'aisanse & de loisir lui avoient permis de mieux assortir ses Traités & d'y mettre un peu plus de correction.

M. de Parcieux, qui nous paroît capable de suivre avec la même distinction la même carriere, partage sa Trigonométrie rectiligne en cinq Chapitres. Sa premiere définition nous a d'abord un peu arrêté. La Trigonométrie rectiligne, selon l'Auteur, *considere les triangles rectilignes seulement par rapport aux côtés & aux angles, sans avoir égard à l'espace qu'ils contien-*

nent. Nous avons pourtant idée 1o. Que Dechales, Ozanam & d'autres Auteurs ont renfermé la considération & la découverte des espaces dans leur Trigonométrie. 2°. Qui dit *Trigonométrie*, dit dans la rigueur du terme la *mesure des triangles.* Et qui dit triangles, dit l'aire ou l'espace tout aussi-tôt, plûtôt même que celle des angles & des côtés. 3°. Il y a même tel problême trigonométrique où l'on ne sçauroit atteindre à la mesure des côtés & des angles que par celle des aires. Cette définition exclusive des aires triangulaires, conviendroit sans doute mieux à la Trigonométrie sphérique, laquelle ne va pas jusqu'à la mesure des aires, soit 1°. Parce qu'elle ne le peut pas, à cause de l'inquarrabilité du cercle, ce qui est toujours une excellente raison. 2°. Parce que la Trigonométrie sphérique loin de mesurer les aires, n'a pas même pour objet la mesure des côtés, & ne sert que pour la mesure des angles.

Septembre 1741.

Des Trigonométriciens ordinaires, traiteront de nouveauté paradoxe ce que nous disons-là, que la Trigonométrie sphérique n'a point pour objet la mesure des côtés. A quoi nous aurons bien-tôt répondu 1°. Que si c'étoit-là son objet, il seroit jusqu'ici fort chimérique; ces côtés étant des arcs de cercle, arcs irrectifiables d'un cercle inquarrable. 2°. Que la mesure des côtés dont il peut être question dans la Trigonométrie sphérique, n'est qu'une mesure relative & non absoluë, en degrés & en minutes, & non en toises, pieds, pouces & lignes.

Dans le premier Chapitre M. de Parcieux donne la construction de la Table des Sinus, Tangentes & Secantes; dans le second la Théorie pour l'usage des Tables. Dans le troisiéme les usages de la Table des Sinus, Tangentes & Secantes, pour la résolution des triangles rectangles & obliquangles. Le quatriéme Chapitre développe les principes sur lesquels on a construit

on peut conſtruire les logaritmes, cette admirable invention du célébre *Neper* Ecoſſois. Enfin le cinquiéme Chapitre montre l'uſage des Tables de ces logaritmes, & en fait une courte application & de toute cette Trigonométrie à la pratique.

Suit la Trigonométrie ſphérique. L'Auteur en attribue toute la difficulté à l'*embaras qu'on a à en retenir & à en concevoir les analogies.* Il n'eſt pas douteux que tout cela ne ſoit difficile & embaraſſant. Or, » j'ai remarqué, ajoûte-t-il, par » l'application que j'ai donnée, que » la difficulté conſiſtoit dans un dé» faut eſſentiel, où tous les Au» teurs ſont tombés. C'eſt d'avoir » conſidéré les triangles ſphériques » ſur la ſurface de la Sphére, au » lieu de les conſidérer dans la ſo» lidité de la Sphére. Leur atten» tion, *continue-t-il*, devoit ſe tour» ner du côté des Plans des Cer» cles, ou conſidérer les ſections » qu'ils font entr'eux, plûtôt que » celles de leurs circonférences.

»l'on auroit apperçu par-là (ce »qui m'eſt arrivé) qu'un triangle »ſphérique, ſe préſentoit comme »une eſpéce de pyramide triangu»laire, dont le ſommet eſt au cen»tre de la Sphére, & la baſe, une »portion de la ſurface de la même »Sphére. »

Nous croyons cette vûe fort ſaine & fort utile pour la théorie des triangles ſphériques. Ce que l'Auteur ajoûte un peu plus bas, eſt il exact géométriquement dans ſon expreſſion? " Par cette conſidéra»tion tout triangle ſphérique n'eſt »qu'un angle ſolide formé par trois »angles plans, & réciproquement »tout angle ſolide formé par trois »angles-plans, devient un triangle ſphérique. „ Tout angle ſolide eſt-il ſphérique? Et le triangle ſphérique eſt-il l'angle, la pointe, & non pas plûtôt la baſe, baſe ſphérique de cet angle ou de l'eſpéce d'onglet pyramidal dont les trois baſes des ſecteurs circulaires qui renferment cet onglet, renferment & terminent latéralement l'aire

ſphérique de ce triangle ? Nous concevons du reſte que *cette maniere de conſidérer le triangle ſphérique* comme la baſe de cet angle ſolide *a donné* à l'Auteur *le moyen d'en faciliter les demonſtrations , & de les rendre plus courtes &c.* Tout ce qui étend les vûes, en abrege ordinairement les expreſſions , en ſimplifie le développement , & en facilite l'intelligence. La Gnomonique auſſi retire un grand ſecours de cette maniere dont l'Auteur enviſage les triangles ſphériques.

Il a traité d'une maniere neuve le Théorême des trois côtés donnés. C'eſt peut-être ce que les ſphériques ont de plus fort pour l'imagination & la contention de l'eſprit ; & l'on eſt bien obligé à l'Auteur d'en avoir adouci la roideur , auſſi bien que celle des trois angles donnés , dont la démonſtration eſt ſi longue chez Ozanam & ailleurs.

Une ſingularité dont l'Auteur s'eſt aviſé le premier & que nous ne croyons pas que d'autres ayent

obſervée expreſſément, avant lui, c'eſt la non convertibilité de certaines vérités, dont les propoſitions directes ſont vrayes, & dont les inverſes ſont fauſſes.

L'article des Tables méritoit un Auteur exact, méditatif & laborieux pour faire la réviſion & la correction de bien des fautes qui s'y étoient gliſſées depuis *Ulacq*. M. de Parcieux y a regardé de trop près pour ne pas y trouver des fautes qu'il étoit tems de corriger ; & qu'il a corrigées avec ſoin. Ces ſortes d'Ouvrages contractent eſſentiellement de nouvelles fautes par la réimpreſſion, pour peu que les nouveaux Editeurs ſoient diſtraits ou peu entendus.

C'eſt ſur-tout la Gnomonique, que l'Auteur a euë en recommandation dans la compoſition de ſon Ouvrage, & qu'il a traitée avec le plus d'étenduë, de ſoin, de méthode & de clarté, en y employant le ſecours du relief des figures, deſſinées en ronde boſſe burinées avec force, & pittoreſque.

ment ombrées avec toute l'entente possible de la gravure de la part de celui qui a dirigé le Graveur, c'est-à-dire, de la part de M. de Parcieux.

Il a trouvé trop d'abstraction irréductible à la pratique, dans les Auteurs qui ont traité la théorie de la Gnomonique ; & trop de ténébres & d'embaras dans ceux qui s'y sont bornés à la pratique, c'est-à-dire, à leurs pratiques, pratiques d'Ouvriers, & à une routine aveugle. Il a allié avec succès une théorie lumineuse avec une pratique pleine d'expérience & de dextérité.

Il s'est borné aux Cadrans horizontaux & verticaux, & aux Méridiennes qui sont effectivement ce qu'il y a de plus usuel & de plus nécessaire ; laissant les autres Cadrans à une Gnomonique purement sçavante & de pure curiosité, dont il se propose de donner la théorie par Problêmes dans une autre occasion.

Il divise son Ouvrage en six Cha-

pitres. Dans le premier il développe le Principe Géographico-Aſtronomique de l'*Art des Cadrans* dont la Science ſe nomme *Gnomonique*. Le ſecond Chapitre eſt préparatoire pour la pratique, comme le premier l'eſt pour la théorie. Ce ſont ici des deſcriptions d'inſtrumens, des applications de calcul trigonométrique, des maniéres de diverſer les Plans, d'en trouver la déclinaiſon &c.

Le troiſiéme Chapitre enſeigne la maniére de calculer les angles horaires des Cadrans horizontaux & des verticaux. Le quatriéme trace les Cadrans & place leur axe, ſoit que les Cadrans ayent leur centre, ſoit qu'ils ne l'ayent pas. Le cinquiéme donne la théorie & la pratique des arcs, des ſignes & des arcs diurnes, avec pluſieurs Méthodes pour tracer des Méridiens, en quoi l'Auteur eſt fort expert. Le ſixiéme Chapitre contient l'uſage des Tables de la Gnomonique avec quelques Problêmes Aſtronomiques. Il eſt inutile d'a-

vertir qu'on trouve ici des Tables de Gnomonique, comme les Tables corrigées d'Ulacq pour les logaritmes, Sinus &c. On trouve enfin ici des instrumens & des pratiques propres de l'Auteur, & mille assortimens d'utilité, de commodité, d'agrément même qu'un Auteur sçavant & expérimenté ne manque jamais d'ajoûter aux Arts & aux Sciences dont il fait une profession honnête & de bonne foi.

Sur la lecture de ces Traités, l'Académie de Montpellier a jugé qu'il lui feroit avantageux d'acquérir un homme tel que M. *de Parcieux*, & elle lui a envoyé des Lettres d'Associé libre.

ARTICLE LXXVI.

MACHINE HIDRAULIQUE, pour le desséchement des Marais, l'arrosement des Prairies, le curage des Fossés, l'épuisement de l'eau des fouilles de Charbon de terre, & de toutes sortes de Mines, & pour tous les effets des Pompes sur Terre, sur les Rivieres, & sur Mer &c. Par feu M. Dupuy, Maître des Requêtes honoraire &c.

LE compte le plus avantageux, qu'on puisse rendre de cette Machine, est de rapporter les termes du Privilége que le Roi vient d'accorder à Madame Dupuy, veuve de l'Auteur, & le jugement infiniment exact & détaillé qu'en a porté l'Académie Royale des Sciences.

Les termes du Privilége sont que Madame Dupuy possédant le secret de la Machine, « en a fait » construire plusieurs modéles en » grand; pour en mieux constater

» l'utilité, qu'en ayant remis un des-
» ſein à l'Académie des Sciences, l'e-
» xamen en a été fait avec la der-
» niére exactitude & dans les plus
» grands détails ; & qu'il a été trou-
» vé que cette Pompe par ſon pro-
» duit , a de la *ſupériorité* ſur les
» meilleures Pompes qui ayent paru
» juſqu'à préſent, qu'elle peut s'é-
» tablir par tout & à peu de frais,
» & qu'enfin le Public pourra en
» tirer de grands avantages ſoit
» pour le deſſechement des Marais,
» l'arroſement des Prairies , le cu-
» rage des Foſſés , l'épuiſement de
» l'eau des fouilles &c.

Les Rois ſont la vive image de Dieu. Leurs graces ſont des Actes de leur juſtice ; mais ce ſont toujours des graces & des effets de leur bonté. Les termes ſuivans émanent de ces deux ſources auſſi royales que divines. Ils ſont tout propres à exciter l'émulation, & à développer le génie des Inventeurs.

“ Dans ces circonſtances la Sup-
» pliante & le feu ſieur Dupuy ſon
» mari , qui ont fait des dépenſes

» excessives pour mettre cette Ma-
» chine au point de perfection où
» elle est, ne peut espérer de s'in-
» demniser d'une partie de ces dé-
» penses, que par un Privilége pour
» la construction de cette Machine,
» parce que si elle la livroit au Pu-
» blic sans aucun avantage, elle per-
» droit en un moment tout le fruit
» des travaux de son mari, & tout
» le bien qu'elle y a sacrifié.

» Les Priviléges particuliers ne
» doivent pas être regardés de mê-
» me œil, que les Priviléges géné-
» raux. Ces derniers sont toujours
» onéreux. Mais les premiers tour-
» nent réellement à l'avantage du
» Public, puisqu'en excitant le gé-
» nie, ils enrichissent la Nation des
» plus utiles découvertes. L'émula-
» tion se réfroidiroit bien-tôt, si
» les Inventeurs des Arts n'espé-
» roient pas de trouver leur avan-
» tage particulier dans ce qui doit
» faire celui du Public. D'ailleurs
» il est juste qu'un homme qui a
» consacré ses talens au bien de la
» société, recueille le fruit de ses

» travaux. Des Priviléges de cette
» nature, ne peuvent faire de pré-
» judice au Public.

» L'Auteur d'une découverte
» peut la tenir cachée ſans injuſti-
» ce. Ainſi il a droit, en la livrant,
» de ſtipuler ſes avantages perſon-
» nels ; d'autant plus qu'il ne force
» perſonne, à en faire uſage. De
» plus, ces ſortes de Priviléges n'é-
» tant qu'à tems, la découverte
» après l'expiration du Privilége,
» ceſſe d'appartenir, au particulier,
» & devient un bien général.

» Le Privilége que la Supplian-
» te demande, n'eſt pas un Privi-
» lége général. C'eſt un Privilége
» particulier pour ſa Pompe, qui
» laiſſe au Public toute la liberté
» de s'en ſervir, ou de ne s'en pas ſer-
» vir. A ces cauſes &c. „

Le Privilége eſt excluſif pour le tems de dix années. Il porte " dé-
» fenſe de ſa Majeſté à toutes ſortes
» de perſonnes, de troubler ladite
» Dame Dupuy dans l'exploitation
» dudit Privilége, ni d'imiter, con-
» trefaire, vendre & débiter ladite
» Pompe ſans le conſentement ex-

» près & par écrit de la Dame Dupuy, à peine de confiscation, de 1500. livres d'amendes, & de tous dépens, dommages & intérêts &c. „

L'autorité du Roi suffiroit bien pour constater la *supériorité* de la Machine en question, d'autant plus que l'Acte de cette autorité émane ici de son Conseil suprême, & qu'il est motivé, & suppose le jugement de l'Académie. Mais les hommes faits pour céder à l'autorité légitime, ne sont que trop jaloux d'entrer en raisonnement avec l'autorité même, & de ne vouloir se rendre qu'à la raison & à l'évidence.

L'Académie Royale *ayant été priée par Madame Dupuy de nommer des Commissaires pour examiner ladite Machine, & d'en faire leur rapport pour avoir l'avis de la Compagnie*, les Commissaires nommés, c'est-à-dire, *Messieurs Nicole, Camus & de Fouchy*, se sont transportés chez ladite Dame, *ruë Transnonain* dans le Marais, & après avoir mesuré, jaugé & calculé tout l'extérieur de la

Machine dans son repos, ils se sont ensuite rendus fort attentifs au jeu extérieur, & ils ont trouvé par des expériences répétées & combinées, que cette Machine muë par quatre hommes médiocrement forts & adroits, a donné un muid d'eau en moins de 20. secondes; que par l'action de deux hommes de même caractére le muid a été rempli en 70. secondes, & qu'enfin les quatre hommes susdits, en une minute & demie, ont élevé à la hauteur de 16. pieds, 4. muids & 4. cinquiémes, c'est-à-dire, près de 5. muids.

Après l'examen de cet extérieur que tout le monde peut voir, Messieurs les Commissaires ont procédé à l'examen de l'intérieur dont c'est à eux de juger. En conséquence de cet examen, ils déclarent eux-mêmes qu'ils sont *en état de faire à l'Académie un rapport exact de la construction extérieure & intérieure dont ils rendent compte.* Ce compte est en effet juste & précis. C'est la description des piéces intérieures, qui constituent le Méchanisme & le caractérisent.

Cet intérieur combiné avec l'extérieur, & la Machine combinée avec le Méchaniſme, ont fait juger à ces Meſſieurs 1°. Que la Machine eſt nouvelle & de l'invention de M. Dupuy, & *qu'elle ne doit point être cenſée la même que celle de Ramelli.* 2°. Qu'elle a l'avantage ſur la Pompe des Vaiſſeaux & ſur d'autres Pompes *qui ont eu des éloges de l'Académie.* 3°. Qu'elle " eſt très-
» bonne, que ſon produit eſt au
» moins auſſi grand que celui d'au-
» cune Pompe qui ait été préſentée
» à l'Académie, qu'elle doit être
» eſtimée par ſa ſimplicité, & par
» l'avantage qu'elle a de pouvoir
» être établie par tout à peu de
» frais, n'étant que de bois doublé
» de plomb. „

Tel eſt le rapport de Meſſieurs les Commiſſaires, en conſéquence duquel rapport l'Académie a jugé preſque dans les mêmes termes que la Machine en queſtion avoit toute la *bonté* dans ſon jeu, toute la fécondité dans ſon *produit*, toute la *ſimplicité* dans ſa ſtructure, toute

la commodité dans son *établissement*, enfin tout le *peu de frais* dans son usage que Messieurs les Commissaires y avoient reconus.

C'est au Public de jouir d'un si grand bien, consacré à son service par la mort même de son illustre Auteur, dans la poursuite des travaux qui ont fait eclater la perfection de son Ouvrage. Mais perfection inutile, travaux infructueux: découverte, comme tant d'autres, ensevelie avec son Auteur, si l'illustre Veuve de M. Dupuy dépositaire intelligente du secret, ne l'eut consacré elle-même à l'espéce d'immortalité, qu'elle a décernée avec tant de zéle à la gloire de son époux.

ARTICLE LXXVII.

RECUEIL DE DIVERS Ouvrages en Prose & en Vers, par le P. Brumoy de la C. de J. IV. Tomes in-12. *Tom. I.* 283. *pages Tom. II.* 298. *Tom. III.* 285. *T. IV.* 323. *A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard* 1741.

Septembre 1741.

IL eſt peu de gens de Lettres qui dans leurs premieres années n'ayent eſſayé leur plume ſur différens ſujets, & qui n'ayent fait entrer la Poëſie dans le ſiſtême de leurs études. Ces coups d'eſſai qui d'ordinaire annoncent les talens, demeurent communément dans le porte-feuille de leurs Auteurs, qui parvenus à un âge plus mur, ſemblent dédaigner les amuſemens de leur jeuneſſe. Cependant le Public eſt privé d'un grand nombre d'Ouvrages qui lui ſeroient utiles, & qui ſe ſuccédant les uns aux autres entretiendroient le bon goût, & pouroient prévenir ou du moins retarder la décadence des Lettres. Il ſeroit donc à déſirer que les gens d'eſprit ſe donnaſſent la peine de revoir leurs Recueils, & de faire un choix des meilleures Piéces en chaque genre, pour en enrichir la République des Lettres. Rien n'eſt plus injuſte que leur indifférence pour les premiers eſſais de leur plume, ils ont ſouvent une ſorte de

mérite qu'on ne trouve pas dans des Ouvrages plus finis. Combien de trésors littéraires sont perdus pour le Public par la modestie outrée, & peut-être par la vanité rafinée de ceux qui les possédent ? Pour engager les Gens de Lettres à publier les premiers fruits de leurs veilles, le Pere Brumoy a fait un choix parmi les Ouvrages qu'il avoit composés dès ses premieres années, & il a rassemblé différentes Piéces dans le Recueil dont nous allons rendre compte. On verra du premier coup d'œil le jugement général qu'il en faut porter en se rappellant que ces Piéces sont de la même main qui a composé *le Théâtre des Grecs.*

Une Dissertation sur la décadence de la Poësie Latine en Europe sert de Préface à tout l'Ouvrage. C'est un fait qui n'est que trop certain que la Poësie latine n'a pas dans notre siécle le même crédit qu'elle a eu sous les Régnes de François I. d'Henri IV. & de Louis XIV. Tel Ouvrage, dit le Pere Brumoy,

qui eut fait au Poëte il y a quelques années la réputation d'un heureux génie, languit dans la poussiere du cabinet. Il ne faut pas en être supris: l'accueil que le Public fait à la Langue & à la Poësie Latine n'encourage ni les Auteurs ni les Libraires. Cependant le sort des Lettres paroît lié avec celui de la Poësie Latine; voilà l'espéce de paradoxe qui fait le fond de cette Dissertation. En effet le bon goût est fondé sur l'intelligence des Auteurs anciens, & cette intelligence sera toujours proportionnée aux efforts qu'on aura faits pour les égaler même dans leur Langue. La meilleure partie de leurs beautés échapera toujours à ceux qui ne se seront pas exercés à prendre leur langage, leur maniére, leurs tours, leurs expressions. On auroit peine à citer un homme illustre en aucun genre de littérature, qui n'ait suivi cette méthode, & quand cette regle ne seroit pas universelle pour les Ecrivains pris en particulier, elle l'est dans la comparaison des différens sié-

cles. Les Lettres ont fleuri dans les siécles où la Poësie Latine a été en honneur, elles sont tombées dans les siécles où la Poësie Latine a été négligée. Au reste les Ecrivains auroient tort de s'en prendre au dégoût du Public pour la Langue Latine ; ce qui est bon, même en Latin, trouve encore des Lecteurs & des Approbateurs ; il est vrai, que l'élégance & le génie ne suffisent plus maintenant pour rendre un Ouvrage recommandable, on veut un sujet intéressant qui puisse attacher ou instruire. En cela le Public a raison, & les Poëtes sont trop heureux qu'il leur impose une loi aussi favorable pour leur réputation.

Dans cette même Dissertation le Pere Brumoy examine une question un peu différente de la premiere, mais cependant très-intéressante par le rapport qu'elle a essentiellement avec l'Eloquence & la Poësie ; il s'agit de comparer l'Eloquence *des mots* & l'Eloquence *des choses*. On les prend ici entant qu'el-

les sont deux espéces de la vraye Eloquence. Celle *des choses* consiste dans un style soutenu uniquement par les *choses* que l'Orateur sçait tirer de son sujet. Celle *des mots* consiste dans un style qui sans exclure les *choses* que le sujet fournit naturellement, est animé par les figures, embeli par les images, brillant par les expressions lumineuses, frappant par les sentences. Démosthene avoit plus l'éloquence des *choses*, & Cicéron avoit en partie celle des mots. L'un est préférable à l'autre selon les sujets que l'on traite. Mais il faut bien prendre garde que l'éloquence *des mots* ne devienne, selon l'expression de S. Evremont, une causeuse & une grande diseuse de rien; & d'autre part que l'éloquence *des choses* ne produise, selon l'expression de Quintilien, un discours sans liaison & même décousu, composé plûtôt de piéces & de morceaux que de membres & de parties qui fassent un tout. En évitant ces défauts, il n'est pas encore assûré que l'Orateur

ſoit au goût de tout le monde. L'idée de la parfaite éloquence n'eſt pas la même dans tous les eſprits. Brutus reprochoit à Cicéron une enflure aſiatique, & Cicéron trouvoit dans les diſcours de Brutus un Atticiſme trop ſerré & ennemi de la véhémence. La ſouveraine perfection conſiſteroit à réunir l'éloquence des mots à celle des choſes ; & le degré immédiatement au-deſſous de celui-là, c'eſt de connoître les occaſions dans leſquelles l'Orateur peut ou doit s'étudier à l'une plûtôt qu'à l'autre.

Après cette Diſſertation on trouve un Poëme en Vers héxametres diviſé en 12. Chants. L'Auteur fidele aux préceptes qu'il a lui-même donnés plus haut a choiſi un ſujet intéreſſant, & même philoſophique. Il traite des Paſſions, & il trouve ſouvent l'occaſion de rendre avec toutes les graces de la Poëſie, les ſentimens de la Philoſophie moderne, voici comme il s'en explique.

Nec me animi fallit, quàm cæpti immensa laboris
Immineat Seges, aut verbis ea nectere magnum
Quàm sit, & indictis hinc laudem arcessere rebus,
Subdere quas oculis nequeat vis ulla: sed acri
Percussit mea jam dudum præcordia Thyrso
Dulcis amor *Sophiæ*, nec iners in amore volontas &c.

Dans le premier Chant le Poëte traite des Passions meres, elles sont fondées sur l'inclination de l'ame pour le corps.

. . . . Animum vinclo natura tenaci
Adstrinxit, fecitque modis commercia miris
Corporis, & dulcem furtim instillavit amorem.
Ille adeò ingenitâ dulcedine captus inhæret
Cognatis Laribus, quos sensu interprete partes
Esse sui putat, & sese confundit in illis

Le but des passions est la conservation du corps, & le moyen que la nature employe pour rendre l'es-

Prit attentif à la conſervation du corps eſt le ſentiment du plaiſir & de la douleur. De ces ſentimens naiſſent les mouvemens de l'ame qui pourſuit le *bien* & qui fuit le *mal*, & ces mouvemens ſont les paſſions. Dans les premiers jours du monde encore innocent les paſſions ſoumiſes à l'empire de la raiſon s'élevoient & s'appaiſoient à ſes ordres, aujourd'hui les ſens rébelles n'écoutent plus la raiſon privée de ſes priviléges.

Quippe reluctanti ſenſus cervice feroces
Excuſſere jugum, & poſtquam fregere catenas
Injecere animo vim duram & vincla, nefaſque
In placitum inde ferunt. Retinacula tendit inermis,
(Liber enim, ſenſuſque potens dominatur in ipſos.)
Nequiquam; abripitur; nec jam furor audit habenas.
Aſt animus ruit in præceps, ut montis ab alto
Vertice ſubſultìm pronus lapis urget ad imum,
Emiſſumque ſemel volat irrevocabile ſaxum.

Septembre 1741.

On a crû long tems que le siége des passions étoit dans le cœur, aujourd'hui on le place avec plus de raison dans le cerveau. A cette occasion le Poëte décrit le cerveau & le cœur en fort beaux Vers, trop longs pour être rapportés ici; mais qui méritent d'être lûs. Nous ne citerons que ce qui regarde la formation des esprits animaux.

Namque ubi reculso sanguis prorumpit ab alveo
In caput, & facili saliens petit ardua jactu,
Se pede furtivo tubulorum in mille recessus
Lubricus insinuat, donec deprensus in arctis
Faucibus eluctatur. Ibi fæx omnis adhæret.
At sibi per salebras, per & ancipites Mæandros
Particulæ rimantur iter, vinclisque solutæ
Liberiore fluunt conamine, cumque repertis
Irrepsere canaliculis per cola meantes,
Spirituum accipiunt (tanta est vis insita!) nomen.

 Ces

Ces esprits sont le ressort du commerce mutuel de l'ame & du corps; la variété de leurs mouvemens produit la variété des passions, qui cependant se réduisent toutes à deux principales, l'amour & la haine. De l'amour naissent les divers penchans qu'on remarque parmi les humains. Le Poëte selon les priviléges de son Art, en fait des Génies dont il donne une description ingénieuse à la fin de ce premier Chant, & il employe tout le second à tracer leurs divers caractéres.

Le plus léger des Amours est Cupidon. La Matrone d'Ephese succomba aux ruses qu'il employe pour s'insinuer dans les cœurs, Psyché fut la victime de ses caprices, Circé éprouva toutes ses fureurs. Ces trois exemples ausquels le Poëte a sçu prêter encore des graces nouvelles, sont les traits principaux de ce premier Portrait. Un Amour plus pur unit les parens, les époux, les amis; le vulgaire n'en connoît qu'un simulacre vain, mais ce Dieu fait la félicité d'un

petit nombre d'adorateurs fidelles. Le Génie de l'avarice & celui qui préside aux jeux de hazard sont peints des couleurs les plus noires; mais ce tableau est éguayé par la description du Génie des plaisirs. Les riches les achetent & le Peuple les trouve sans frais.

Nec tamen hunc nescit fagi plebs ima sub umbrâ,
Ipsa nec ignorat plebs rustica. Cerne beatos.
Collecta jam messe choros, positoque labore
Ut rudis ad nutum sambucæ, utrisve canori
Tityrus arte pedes nullâ, vel brachia pandat.
Hunc sequitur ridens Galatea, fugitve sequentem.
Sylvestres subeunt, sed non sine lege choreæ:
Libera succedunt convivia, non sine cantu &c.

Enfin le tableau des penchans finit par le portrait du Génie qui inspire les Auteurs:

Hic rerum causas & semina volvit,

Septembre 1741.

Solis & occasus; dumque atro vortice rapti,
Palantesque alii fumos & nubila captant,
Aulaï in medio certi durare laborem
Ingratum, meliora Deos sedet otia poscens,
Otia Musarum turbæ despecta profanæ:

Le troisiéme Chant est employé à décrire la naissance, les progrès & les signes des passions. L'enfant en tire le principe de son union avec sa mere, union qui produit dans le cerveau de l'enfant les mêmes impressions qui se font dans le cerveau de la mere. Telle est pour ainsi dire, la sémence des passions, elle se développe au moment de la naissance, & elle s'accroît avec l'âge sous différentes formes. Tout ce morceau de Poësie mérite extrêmement d'être lû, nous ne rapporterons que ce qui regarde l'état d'un enfant qui vient de naître.

Ignoto ut subiit mundo, stupet inscius ævi,

Aſpectuque tremit ; pavidum circumſtetit horror :
Namque gravi molles læduntur lumine nervi.
At poſtquam lento paulatim induruit uſu
Corpus, & objectis cerebrum tractabile rebus,
Incipit optato jam riſu noſſe parentes ;
Cæli aulæa patent, & rerum ſplendidus ordo
Occurſat menti teneræ. Primæva cavantur
Altiùs in cerebro veſtigia : fædere cæco
Omnia cum puero coëunt. Nil tale verenti,
Servitio ut ſenſim diſcat conſueſcere, nectunt
Abdita vincla, ſuo quæ tempore ſentiat olim.

L'air du viſage, les yeux, les geſtes, la démarche fourniſſent des ſignes certains auſquels on peut connoître les paſſions qui agitent le cœur. Ces ſignes s'obſervent dans les animaux mêmes, ce ſujet donne lieu à une digreſſion ſur l'ame des bêtes : le Poëte expoſe avec autant de netteté que d'élégance les divers ſentimens anciens & modernes, & il finit ainſi.

Optima lex esto, tales cognoscere partus
Ingenii, & dulces quas possis fundere nugas
Colloquio. Interea naturæ vela latentis
Authorisque sui venerari arcana decebit.

La joye fournit le sujet du quatriéme Chant. La possession du bien met tous les esprits vitaux en mouvement, & cette agitation s'appelle la joye, mais craignez-en une impression trop subite & trop vive. Le cœur en seroit accablé.

Nec tamen ah! fragilem nimius liquo impleat urnam,
Non capit eluviem vas pectoris. Ilicet humor
Funditur uberiùs, nec hians explodere fluctus
Cor valet: insequitur languor, terræque petitus
Suavis, & ut subito flos agmine læsus aquarum
Emoritur, lento marcessit sanguine pectus.
Ut sensère, hilares ruperunt stamina Parcæ,

Vitaque cum plausu fugit nec mœsta sub
umbras,
Lugentes umbras Erebi, loca plena dolentûm.

Une joye, plus modérée augmente les forces du corps, & embellit les graces.

Alba nitet cutis: informes non jam aspera rugas
Frons alit, at puro se se explicat æquore lævis;
Nec non & molles oculi mitescere discunt:
Gemmea spuma labris in suave rubentibus errat:
Gaudia nare putes vegeto circumlita succo;
Emicuere genæ misto candore rubori &c.

Cependant il est deux sortes de joyes différentes que le Poëte peint sous l'allégorie de deux fleuves. L'un rapide & impétueux se déborde avec violence, & entraîne tout ce qui se rencontre sur son passage, c'est la joye folle, téméraire, effrénée. L'autre doux & tranquille dans

ſa courſe porte de toutes parts avec ſes eaux la fraîcheur & l'abondance. C'eſt la joye pure & modérée d'une ame élevée au-deſſus des paſſions, & qui trouve ſon bonheur en elle-même.

Ipſa ſibi regnum, ſoliumque, & lucidus orbis
Mens viget : illa ſuum ſolem & ſua ſidera novit.
Continuo lucis tractus ingreſſa patentes
Secum habitat, ſolaque in ſe defixa moratur.
Quæ tunc deliciæ pectus labuntur in imum,
Seu ſua ſponte ſubit miratrix atria, ſive
Numinis in gremio terrarum oblita quieſcit !
Nempe intenta ſilet (prohibent torrentia fari
Gaudia) ſed notas audit ſine murmure voces,
Colligit & ſolitos imbres : nam rore beato
Paulatim imbuitur, demumque imbuta liqueſcit.

La triſteſſe & la douleur occu-

pent le cinquiéme Chant. Le Poëte prend pour exemple le plus tendre des peres qui perd le fils le plus chéri. Il décrit avec des traits frappans le progrès de sa douleur. Nous rapporterons ce qu'il dit sur l'accablement que produit d'abord cette funeste nouvelle.

Obstupet, ut Pario gelidum de marmore signum,
Qualis erat Niobe, vel visâ Gorgone Phineus.
Lumina caligant tenebris affusa coortis,
Dura per ossa meat subrepens horror; inertes
Decumbunt hinc inde manus; crura ima vacillant,
Membraque vibrantur, veluti cum stringit aristas
Aut tremulis ulmi se frondibus implicat auster.
Linquitur exanguis: vix nexu spiritus hæsit.
Spirat adhuc; vitæ hoc superest: sunt cætera lethi.
Contrahitur cordis moles: & muneris arent.
Immemores venæ, putris quas colluit ulva:

Humor edax rodit præcordia ; ſanguis
acescit &c.

Après les chagrins de l'eſprit, le Poëte décrit les douleurs qui viennent du corps, & ce tableau n'eſt pas moins animé que le précédent.

Brachia diriguêre ; manus nituntur opum vi
Comprimere articulos. Nervorum intendere fibras
Tormina ſæva jubent ; brevior dudumque retentus
Nec ſine vi multâ ſe pectore trudit ab imo
Spiritus, & creber cum vocibus exit acutis
Quo non interea luctamine tortile corpus
Concutitur, dolor exiguum quod curvat in orbem ! &c.

De-là le Poëte paſſe au mêlange des biens & des maux qui ſe ſuccédent continuellement, & il voile cette vérité morale ſous une Fable ingénieuſe. La Nature donne à Jupiter deux Jumeaux, un fils nommé Chagrin, & une fille nom-

mée Volupté. Leurs querelles éternelles obligerent à les séparer. La sœur eut pour appanage la Terre encore innocente, & le frere fut relegué au Tartare. Mais les hommes étant devenus coupables, Jupiter rappella son fils, & l'associa à sa sœur pour gouverner l'Univers.

Jupiter ambo
Ire pares, unàque gradum conferre coegit.
Ex illo sua contingunt medicamine dona,
Et lacrymis risus, ludo suspiria miscent.

Cependant il est une tristesse dont le sentiment est plein de douceur. Les larmes qu'une scene tragique fait verser sur les malheurs d'autrui n'ont rien que d'agréable ; & le souvenir de nos propres malheurs, quand ils sont éloignés, cause souvent une mélancolie qui remplit l'ame d'une douceur secrete.

A la suite de la joye & de la douleur viennent les ris & les larmes, qui sont le sujet du sixiéme Chant. Il consiste en descriptions

exactes & élégantes du méchanisme des actions de rire & de pleurer, de leurs causes & de leurs effets. On sent combien ce sujet infiniment propre à la Poësie, a dû acquérir de légereté & de graces entre des mains habiles, mais la plûpart de ces graces sont trop délicates pour être tirées de leur place & c'est dans l'Ouvrage même qu'il faut les chercher. On y trouvera deux digressions agréables. La premiere regarde le fard & les masques dont le Poëte attribuë l'invention à Momus. L'Autre est une fable tirée de Pausanias dont l'Auteur fait usage, selon les priviléges de son Art, pour donner à l'origine des larmes quelque chose de merveilleux & de divin.

Le septiéme Chant traite du désir & des vœux, vaste champ pour la morale, aussi est-il enrichi de tous les préceptes de la saine Philosophie. La vie se consume en désirs.

Vivimus, & longos optando fallimus annos,

Votis immorimur, qui ducitur ultimus ore
Spiritus, hic votum est &c.

Qu'est-ce pourtant que l'objet de nos vœux ? Un songe trompeur, une ombre légere, une bulle d'air vuide de réalité qui sert de jouet à des enfans.

Respice ludentes pueros, documenque senectus
Inde cape, & steriles jam tum oblivis-cere nugas.
Viscato calami pars tingitur ima liquore;
Mox summam pueri labris primoribus afflant;
Bulla tumet, motuque levi defertur in auras,
Exiliunt illi, & magnis clamoribus ur-gent
Quem finxêre globum, donec levis illa jocosi
Materies lusûs evanida fallat hiantes.
Hinc tua disce memor quàm sint sine pondere vota,
Quàm tibi ludificent speciosa insomnia; quàmque
Dedeceant natas æternùm vivere men-tes.

Septembre 1741.

Ecoutons la nature, ses besoins sont bornés.

Nil nisi quod satis est tribui natura precatur,
Pauca inopi, plus divitibus, sed utrimque modestè.

Sur la fin de ce Chant on lit une description très-animée des cruautés que des conquérans barbares ont exercées sur les Peuples du nouveau monde. Le Poëte s'écrie en s'adressant à ces Peuples infortunés.

O miseri, quibus Europæ de finibus auri
Illecebras rabiemque rates & vota tulerunt &c.

Enfin une courte Sentence termine ce Chant, & rappelle en abregé toute la morale qui y est développée.

Disce carere bonis quæ non natura poposcit,
Quæ cruciant animum, dirâque voragine mergunt.
Gaudebis si fortè minus, minùs inde dolebis.

Septembre 1741.

Ici finit la premiere Partie du Poëme dans laquelle on traite, comme on l'a vû, de ce qui est commun à toutes les passions, & en particulier des deux passions principales d'où naissent toutes les autres. Dans la seconde Partie le Poëte entre dans le détail, & il décrit au Chant huitiéme les passions douces, & au Chant neuviéme les passions violentes. L'espérance est à la tête des passions douces ; elle trompe les humains, mais cette erreur leur est avantageuse.

Tota illecebris perfusa renidet,
Allectatque homines, & turbam pascit hiantem,
Pascit inops rerum, sed nomine dives &c.

La confiance suit l'espoir, & la fierté suit la confiance. C'est elle qui a introduit parmi les hommes la diversité des rangs & des conditions. Autour de son trône frémissent toutes les passions subalternes. Le Poëte les parcourt rapidement. Des passions douces il vient aux passions violentes, il peint des cou-

leurs les plus vives la haine, source de ces passions, ses diverses espéces & ses différens degrés. On en jugera par ce tableau de la fureur dont l'ame est saisie à la vûë d'un ennemi abhorré.

At si fortè oculis se se tulit obvius hostis,
Ut videt, ut trepidat! pavidum fugat ira timorem.
Jam sine more furit, ferroque invadit inermem
Barbarus, aut subitò paribus concurritur armis:
Nec requiescit enim, donec prostrata madentem
Tundat humum, & multo cadat hostia tincta cruore.
Nec satis est avido spectantem lumine pasci
Vindice conspectu. Si quis super halitus ori
Explorat, longeque animam sequitur fugientem,
Rimatus tenuem non uno vulnere vitam.

Au Chant dixiéme le Poëte examine les vices & les vertus des passions, nous ne pouvons le suivre

dans le détail de ce ſujet où la morale eſt ornée de toutes les graces de la Poëſie. Il en eſt de même des deux derniers Chants. L'onziéme enſeigne l'art d'émouvoir les cœurs. Cet art eſt l'ouvrage de la perſuaſion, & la perſuaſion naît de l'éloquence : auſſi le Poëte repréſente-t-il l'éloquence ſous toutes ſes formes, & cet onziéme Chant eſt un abrégé des meilleurs préceptes de l'art Oratoire & de l'art Poëtique. Enfin le dernier Chant enſeigne à gouverner les paſſions, l'Auteur décrit en général les divers tempéramens, & les ſignes qui peuvent conduire chacun à la connoiſſance de ſoi-même. Il ſuggere enſuite les moyens les plus propres à dompter les diverſes paſſions, il développe les motifs, il anime par des exemples, il étale enfin tous les ſecours & tous les charmes de la vertu.

Voilà une idée abregée du ſujet & de la conduite du Poëme des Paſſions, Ouvrage vraiment philoſophique par un fonds excellent de morale, & par un grand nombre

de connoiſſances de la ſaine Phyſique qui y ſont répanduës de toutes parts.

Nous ne nous étenderons pas ſur un autre Poëme Latin en quatre Chants dont le ſujet eſt l'Art de la Verrerie. Il avoit déja été imprimé à Caen, il y a près de 30. ans, & d'ailleurs l'Extrait détaillé qu'on vient de lire ſuffit pour faire juger du goût dans lequel compoſe le Pere Brumoy. On trouvera dans le même Recueil des Piéces Latines & Françoiſes de différens genres que les amateurs des Lettres liront toutes avec plaiſir.

Enfin le quatriéme Volume contient cinq Piéces de Théâtre en Vers François repréſentées en différens tems par les Penſionnaires du Collége de Louis le Grand. Les deux premieres ſont les Tragédies d'Iſaac & de Jonathas qui ont été jouées pluſieurs fois avec applaudiſſement ; & les trois autres qui ſont intitulées le Couronnement de David, la Boëte de Pandore & Plutus ſont des Ouvrages d'un goût

Particulier. C'est une morale fine & ingénieuse, mise en action pour former un spectacle utile à l'éducation des jeunes gens. Tel est le but de ces Piéces, & la situation dans laquelle doit se mettre le Lecteur qui y trouvera des pensées fines, des Vers heureux & sur-tout une morale agréable & utile.

ARTICLE LXXVIII.

OBSERVATIONS sur la construction de la Carte de l'Océan Oriental, ou Mers des Indes, pour servir aux Vaisseaux du Roi. Dressée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine: par ordre de M. le Comte de Maurepas 1740.

LA Carte de l'Océan Oriental, ou Mers des Indes, comprend les côtes d'Afrique, depuis le Cap de Bonne-Espérance, jusqu'à la Mer Rouge, avec les Isles de Madagascar, de Bourbon, de France, &c. & les côtes d'Asie, depuis la

Mer Rouge jusqu'à Canton dans la Chine, où l'on trouve les côtes de l'Inde, celle de Malabar & de Coromandel, Isle de Ceylan, Golphe de Bengale, côtes de Pegu, Golphe de Siam, Cochinchine, Tonquin, & partie de la Chine, avec les Isles de Sumatra, Java, détroit de la Sonde, Borneo &c.

Cette Carte est au même point que celles de l'Océan Occidental & de l'Océan Méridional, dressées au Dépôt en 1738. & 1739, dont elle devient une suite nécessaire; & comme on a rendu compte de la construction de ces deux Cartes par des Mémoires particuliers, on ne peut se dispenser d'en user de même pour celle-ci, d'autant que les changemens & les corrections qu'on a été obligé d'y faire, ne sont pas moindres, & qu'elles intéressent encore davantage les Navigateurs de toutes les Nations.

L'Analyse de cette nouvelle Carte demanderoit peut-être une discussion plus étenduë, puisqu'il faut non-seulement établir les principales Observations dont on s'est ser-

vi pour les positions générales; mais faire voir aussi le rapport que les diverses parties ont entr'elles;& comment les remarques particulieres, faites en différens tems, par différens Navigateurs, tantôt sur un lieu, tantôt sur un autre, s'accordent entr'elles, & se réunissent à la correction générale des points fixes : il faut en même tems comparer nos positions avec celles des Cartes Marines Angloises & Hollandoises, dont on s'est servi jusqu'à présent comme les meilleures, pour faire connoître les erreurs considérables dont elles sont remplies, & la nécessité où l'on étoit d'en entreprendre la correction. Ce que nous tâcherons de faire avec le plus d'ordre, mais le plus briévement qu'il sera possible.

La Carte de l'Océan Oriental porte sur les mêmes principes que les précédentes qui sont sorties du Dépôt ; c'est-à-dire, que les observations Astronomiques faites par des Astronomes connus, en sont la premiere base. Les Routes des

Navigateurs extraites avec ſoin de leurs Journaux, réduites avec méthode, comparées entr'elles, & confirmées les unes par les autres, viennent enſuite, & ſervent non-ſeulement à nous aſſurer de la juſteſſe des Obſervations Aſtronomiques; mais encore y ſuppléent avec ſuccès dans les endroits où elles ſe trouvent manquer. On peut voir dans les Analyſes précédentes la preuve d'une vérité ſi importante pour la Conſtruction des Cartes Hydrographiques; elle y a été miſe dans tout ſon jour, à ce que l'on croit; ainſi on ſe contente d'y renvoyer; il eſt cependant bon d'avertir que l'on en trouve de nouvelles preuves dans cette Analyſe, & qu'il eſt aiſé de les raprocher, & de les réunir ſous un même point de vûe, pour en mieux ſentir toute la force.

On ſuit pour cette Carte-ci la même projection que pour les précédentes, toujours dans la ſuppoſition de la terre ſphérique; on continue la longitude Orientale en conſéquence du premier Méridien

posé à l'Observatoire de Paris ; enfin on divise un des Tropiques ou tout autre Cercle parallele à l'Equateur en heures & minutes d'heures : le tout par les mêmes raisons qui nous y ont déterminés dans les Cartes précédentes , & que nous avons expliquées dans leurs Analyses.

Avant que d'entrer dans le détail particulier des Remarques & des Observations dont on s'est servi pour déterminer la position des principaux Caps , & de ce grand nombre d'Isles , il faut dire un mot de la projection générale de la nouvelle Carte, & des différences qui s'y trouvent avec les Cartes Hydrographiques , dont on se sert aujourd'hui pour la Navigation de ces Mers.

La Carte Hollandoise de Piéter-Goos , dont tous les Navigateurs font usage , met Canton dans la Chine par les cent trente - quatre degrés trente minutes de longitude Méridien de Tenerif , ce qui revient à environ cent seize degrés

vingt minutes à l'Orient du Méridien de Paris. Or les Obſervations Aſtronomiques faites à Canton, & celles faites à Peking, dont on connoît exactement le rapport avec Canton, déterminent la poſition de cette Ville à cent dix degrés quarante minutes à l'Orient du Méridien de Paris; donc la Carte Hollandoiſe erre en longitude, cinq degrés deux tiers ſur cette poſition.

Si l'on prend les Cartes Angloiſes de Thornton, que les Navigateurs regardent aujourd'hui comme les meilleurs; quoiqu'elles ne ſoient pas réduites, & que par conſéquent on ne puiſſe y naviguer juſte dans des traverſées un peu longues; on trouvera en les examinant avec attention, & faiſant les réductions (*a*) né-

(*a*) Comme les Cartes Angloiſes de Thornton ſont des Cartes plates, il a fallu pour faire cette comparaiſon, leur déterminer une longitude, en conſéquence des airs de vent & des diſtances; & eû égard à la route qu'elles marquent d'un lieu à un autre; ce qui a donné

ceſſaires, qu'elles placeroient Can-

entre le Cap de Bonne-Eſpérance & Canton; quatre-vingt-neuf degrés trente minutes de longitude. Enſuite il a fallu chercher la longitude qu'ils donnent au Cap de Bonne-Eſpérance, ſur laquelle leurs différentes Cartes ne s'accordent pas.

Dans le Pilote Anglois, Edition de Londres mille ſept cent trente deux, on trouve une Carte réduite de Thornton Hydrographe dont le premier Méridien paſſe à Londres, qui met le Cap de Bonne-Eſpérance à quinze degrés vingt-cinq minutes de longitude Orientale, ce qui reuient à treize degrés du Méridien de Paris: ajoûtez à ces treize degrés les quatre-vingt-neuf degrés trente minutes trouvés ci-deſſus pour la différence des Méridiens du Cap de Bonne-Eſpérance & de Canton, on aura ſuivant ces Cartes cent deux degrés & demi pour la longitude de Canton.

Si on prend la Carte de M. Halley, le Cap de Bonne-Eſpérance y eſt quinze degrés à l'Orient de Londres, qui reviennent à douze degrés trente-cinq minutes du Méridien de Paris, ce qui, comme on voit augmenteroit encore l'erreur.

Mais ſuivant d'autres Cartes en plus

ton à 104. degrés à l'Orient du Méridien de Paris, ce qui différe de la vraye position de six degrés quarante minutes. On voit donc que les Anglois, pour éviter l'erreur dans laquelle ils sentoient que les Cartes Hollandoises tomboient en plaçant Canton cinq degrés trop à l'Est, sont tombés dans une erreur plus considérable, en le reportant près de sept degrés trop à l'Ouest: desorte que les Cartes Angloises différent des Cartes Hollandoises d'environ onze degrés 40 minutes sur la longitude d'une même place.

La position de Canton emporte nécessairement celle du Golphe de Siam, & des Isles de Java, Sumatra, &c. qui deviennent toutes aussi défectueuses; en voici la preuve

grand point de Thornton, & insérées dans le Pilote Anglois, on trouve que le Cap de Bonne Espérance tombe à environ quatorze degrés à l'Orient du Méridien de Paris; ce qui approche le plus du vrai; c'est sur cette derniere détermination, comme la plus favorable aux Cartes Angloises, qu'on a établi la comparaison ci-dessus.

Achem à la pointe du Nord de Sumatra, tombe ſuivant la Carte Angloiſe à quatre-vingt-quatre degrés à l'Orient du Méridien de Paris, & ſuivant la Carte Hollandoiſe, à quatre-vingt-dix ſept degrés trente minutes, comme il ſera prouvé ci-après. Voilà donc entre ces deux Cartes une différence de treize degrés en longitude pour le même lieu, qui par ce parallele valent environ deux cens ſoixante grandes lieuës de France, de vingt au degré.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion d'un grand nombre de points, qui nous jetteroit trop loin, on ſe contentera de rapporter encore un exemple.

Le Cap Gardafuy, qui eſt le dernier de l'Afrique; à l'entrée du Golphe de la Mer Rouge, ſeroit, ſuivant la Carte Angloiſe, à quarante-cinq degrés de longitude Orientale du Méridien de Paris, & ſuivant la Carte Hollandoiſe, à 55 degrés, voilà ici dix degrés de différence entr'elles. Cependant ce Cap doit être par les 48 degrés de lon-

gitude, comme on l'établira incontestablement ci après; ainsi l'Anglois ne s'éloigne du vrai sur cette position que de trois degrés de trop vers l'Ouest, tandis que l'Hollandois s'en écarte de sept degrés en sens contraire; & les suivant jusqu'au fond de la Mer Rouge, on les trouve alors différer de quatorze degrés sur la longitude de Suez, observant que l'Anglois le place six degrés trop à l'Ouest, & l'Hollandois huit degrés trop à l'Est.

Il est aisé de sentir combien toutes ces différences, qui ne gardent entr'elles aucunes proportions, doivent influer sur le gissement, étendue & contour de toutes les Côtes & Isles comprises dans cette vaste partie du Globe de la Terre; & à quels dangers sont exposés les Navigateurs qui ont été jusqu'ici dans la nécessité de se servir de pareilles Cartes.

On ajoûte encore que des erreurs si considérables en longitude, ne sont pas le seul défaut de ces Cartes; les latitudes, objet très impor-

tant, & ſur lequel on eſt toujours guidé avec plus de facilité, n'y ſont pas exactes. On verra dans le cours de cette Analyſe pluſieurs erreurs en latitude, allant ſouvent juſqu'à un degré & quelquefois davantage, & dont la correction eſt conſtatée de façon qu'elle ne laiſſe rien à déſirer pour la ſûreté des Navigateurs.

Il faut cependant convenir que dans le Pilote Anglois on trouve pluſieurs Cartes de diverſes parties des Indes, où le giſſement particulier de certaines Côtes & quelques diſtances ſont aſſez bien. Nous les avons ſuivies par préférence, lorſque nous n'avons rien eu de mieux, obſervant toujours de les aſſujettir à nos points fixes de longitude, & à des latitudes exactes.

Analyſe de la Carte. Premiere Partie. Côtes d'Afrique depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſques & compris la Mer Rouge.

Le Cap de Bonne-Eſpérance eſt

placé ſur la nouvelle Carte à dix-ſept degrés quarante quatre minutes à l'Orient du Méridien de Paris, ſuivant l'Obſervation Aſtronomique qui y a été faite par les Peres Jéſuites.

On a ſuivi cette détermination de longitude d'autant plus volontiers, qu'elle eſt conforme à celle que le Pere Coronelli, Coſmographe de la République de Veniſe, & grand Aſtronome a donnée au Cap de Bonne-Eſpérance. On trouve dans ſa Carte de la Route de Breſt à Siam, dreſſée ſur les Remarques de ſix Mathématiciens envoyés à la Chine par le Roi en 1685. que ce Cap eſt par la longitude de trente-ſept degrés trente-quatre à trente-cinq minutes, poſant le premier Méridien à l'Iſle de Fer ; or l'Iſle de Fer étant, ſuivant les Obſervations Aſtronomiques, dix-neuf degrés cinquante-une minutes plus Occidentale que Paris, ſi on les ôte de trente-ſept degrés trente-quatre minutes de longitude. O-

rientale, il reſtera, ſuivant cette Carte, dix-ſept degrés quarante-quatre minutes pour la différence du Méridien de Paris à celui du Cap de Bonne-Eſpérance, conformément à celle donnée par Obſervation Aſtronomique.

M. de Liſle dont le ſçavoir eſt connu dans toute l'Europe, donne la même longitude au Cap de Bonne-Eſpérance dans ſa Carte générale d'Afrique publiée en 1700.

Mais indépendamment de l'autorité de deux auſſi célébres Géographes, on peut voir dans l'Analyſe de la Carte de l'Océan Méridional le concours de différentes routes de navigation qui ont ſervi à confirmer cette détermination, & qui ſeules auroient ſuffi pour placer ce Cap au même point où le porte l'Obſervation Aſtronomique.

La latitude du Cap de Bonne-Eſpérance eſt auſſi déterminée par Obſervation Aſtronomique à trente-quatre degrés quinze minutes; ce qui eſt différent des Cartes Angloiſes & Hollandoiſes, où elle eſt marquée plus Sud. Le giſſement

de la Côte & la distance jusqu'au Cap des Eguilles, sont suivant les relévemens faits par les Navigateurs d'un Cap à l'autre, de sorte que le Cap des Eguilles est sur la nouvelle Carte par les trente-quatre degrés quarante-cinq minutes, lorsque Piéter-Goos le marque par les trente-cinq degrés, & l'Anglois quinze minutes encore plus Sud. On peut voir les Journaux des Navigateurs, (*a*) qui ont pris hauteur auprès de ce Cap, & qui disent ne l'avoir jamais trouvé que par les trente-quatre degrés quarante à quarante-cinq minutes au plus.

Le Banc des Eguilles a mérité quelques corrections, d'autant que les Cartes de Piéter-Goos ne lui donnent pas assez d'étendue de

(*a*) Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.
Le Jason, 1726.
La Syrenne, 1728.
Le Duc de Chartres, 1731.
La Vierge de Grace, 1733.
Le Duc d'Anjou, 1735.
Le Fleury, 1736. &c.

l'Eſt à l'Oueſt, & que celles du Pilote Anglois lui en donnent trop. On trouve dans les Journaux de quelques Navigateurs (*a*) des Remarques ſur l'étendue de ce Banc, (*b*) & l'un d'eux ayant ſondé avec exactitude en traverſant des Açores de l'Oueſt à celles de l'Eſt par la latitude de trente cinq à trente-ſix degrés, n'a trouvé que ſoixante lieues au plus de longueur. Il ajoûte que ſa largeur du Nord au Sud, eſt de quarante lieuës, ayant eu la ſonde dans une autre Campagne par la latitude obſervée de trente-ſept degrés.

Le giſſement, contour & détail particulier de la Côte d'Afrique, depuis le Cap des Eguilles juſqu'au Cap Gardafuy, qui fait l'entrée du Golphe de la Mer Rouge, eſt tiré de différentes Cartes du Pilote

(*a*) Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie.
Le Lys, 1727.
Le Héron, 1732.
Le Philbert, 1733.
(*b*) Le Philbert, 1733.

Anglois, qui comparées avec des Routiers & des inſtructions qui ſont au Dépôt pour la Navigation de ces Côtes, ont été reconnues exactes dans pluſieurs Parties, & rectifiées dans d'autres.

On a conſulté ici quelques Cartes Portugaiſes, & on peut aſſurer qu'elles ne méritent aucune attention, comme preſque toutes les anciennes Cartes, quoiqu'on puiſſe être ſurpris que les Portugais, la premiere des Nations de l'Europe qui a découvert ces Côtes, & celle qui les a le plus fréquentées, en ait eu une connoiſſance auſſi imparfaite.

Quoiqu'il en ſoit, tous les Navigateurs les plus pratiques de ces Côtes, conviennent que le Pilote Anglois eſt ce qu'il y a de mieux juſqu'à préſent pour cette Partie, & nous en ſommes convaincus; car ayant ſuivi le détail de pluſieurs de ſes Cartes depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſqu'au Cap Gardafuy, il nous a conduit à placer ce dernier Cap précisément au même point (à vingt ou trente

minutes près, ce qui n'eſt rien en longitude) où la projection générale de notre Carte le devoit établir, eu égard à la détermination de plusieurs autres points fixes, c'eſt-à-dire, par les quarante-huit degrés à l'Orient du Méridien de Paris, comme on va le démontrer.

Pour déterminer par les Routes de Navigation la longitude du Cap Gardafuy, on a 1°. cinq Navigateurs différens partant du Cap de Bonne-Eſpérance, dont les routes réduites donnent à l'attérage du Cap Gardafuy le Nord-Eſt quart de Nord, un ou deux degrés Nord onze cens lieues, accord bien précis ſur une eſtime de treize à quatorze cens lieues de chemin. Il n'y a qu'à voir les Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le Duc de Chartres 1733. le Royal Philippe 1732. le Mars 1731. en allant & en revenant. On a même de ce dernier deux Journaux tenus par des Navigateurs différens, ce qui doit confirmer la juſteſſe de l'eſtime. Ces routes s'accordent

donc à ne donner pour la différence des Méridiens entre le Cap de Bonne-Espérance & le Cap Gardafuy, que trente degrés quinze à vingt minutes. Or le Cap de Bonne-Espérance étant établi par Observation Astronomique à dix-sept degrés quarante-cinq minutes, si l'on y ajoûte trente degrés quinze minutes, on aura quarante-huit degrés pour la longitude du Cap Gardafuy, comme on l'a dit ci-dessus.

2°. Cette longitude est encore établie par d'autres points. La Côte de Malabar est déterminée par une suite d'Observations Astronomiques, qui ne laisse rien à désirer, & dont on rendra compte par la suite. On a des routes de Navigation du Cap de Gardafuy à Mangalor, à Calicut & à Cochin; si l'on pointe ces routes en sens contraire, comme il est aisé de le faire, elles partiront alors de points fixes, & reviendront se réunir toutes sur le Cap Gardafuy par la longitude de quarante-huit degrés, en se croisant avec celles qui ont parti du Cap de Bonne-Espérance.

Quoique de pareilles opérations n'ayent pas besoin d'être appuyées, on trouve de nouvelles preuves de leur justesse dans le gissement de la Mer Rouge, qu'on a été assez heureux de pouvoir déterminer avec toute la précision Géographique nécessaire, c'est-à-dire, qu'on a cherché la longitude de Suez au fond de cette Mer par d'autres positions voisines, quoique dans le dedans des terres, ce qui prouve aussi que l'Astronomie, la Géographie & l'Hydrographie doivent se réunir dans la construction des Cartes.

Une détermination fixe de Suez étoit d'autant plus importante, qu'en comparant la longitude de cette Ville, suivant la Carte Angloise, avec celle que lui donnent les Cartes Hollandoises, on trouve au moins deux cens soixante lieues de différence entr'elles.

On sçait que la Ville de Suez n'est éloignée de celle du Cayre que d'environ vingt lieues, & qu'elles sont à quelques minutes près

par la même latitude ; or il y a au Cayre une Obſervation Aſtronomique de M. de Chazelles, Ingénieur de la Marine, & de l'Académie des Sciences, qui met cette Ville à vingt-neuf degrés trente-ſix minutes à l'Orient du Méridien de Paris; donc Suez ne doit être que par les trente degrés quarante-cinq à cinquante minutes de longitude. Au moyen de cette détermination, & par ce qu'on a dit au commencement de cette Analyſe, il eſt aiſé de voir que les Anglois placent Suez près de cent vingt lieues trop à l'Oueſt, tandis que les Hollandois le portent plus de 140. lieues trop à l'Eſt.

A l'égard de la Mer Rouge, on n'a rien trouvé dans les Cartes Angloiſes, ni dans les Hollandoiſes, dont on puiſſe être ſatisfait, de ſorte qu'on a été obligé d'avoir recours à quelques deſcriptions particulieres qu'on a de cette Mer, & de ſuivre ce que M. de Liſle en a donné dans ſa Carte de Turquie,

Septembre 1741.

Arabie & Perse, l'ayant trouvé s'accorder avec la détermination de Suez, & avec la position du Détroit de Babelmandel, que nous avons établi en conséquence des routes & remarques faites par les Navigateurs depuis le Cap de Gardafuy jusqu'à ce Détroit. D'où l'on doit conclure, que si le gissement & l'étendue que M. Lisle donne à la Mer Rouge, n'étoient pas exacts, il seroit impossible qu'ils quadrassent aussi parfaitement avec les déterminations Astronomiques, & avec les autres positions de la nouvelle Carte. Tant de points différens qui se réunissent, ne formentils pas une démonstration claire & simple ?

Comme les corrections qu'on vient de voir, ne tendent qu'à assurer les principales positions, ausquelles le détail particulier de cette Carte devoit être assujetti, ce seroit ici la place d'examiner ce détail, & de faire connoître tout le travail qu'il a exigé; mais comme la discussion en seroit longue, & qu'il

eſt aiſé de le ſentir en comparant la nouvelle Carte avec toutes celles qui ont paru, on ſe contentera de rapporter un exemple qui fait voir combien la ſûreté des Navigateurs y eſt intéreſſée, & de quelle façon on a cherché le vrai pour des corrections auſſi importantes.

Tous les Navigateurs qui vont à Moka, ne manquent point de venir reconnoître le Cap Gardafuy, & après l'avoir doublé, ils ſuivent la Côte d'Afrique juſqu'à la petite Iſle de Garbora, pour enſuite traverſer à la Côte d'Aſie, & tâcher d'atterer dans l'Oueſt du Cap d'Adem. Cette route eſt la meilleure pour gagner promptement le Détroit de Babelmandel, ſur quoi il faut obſerver 1°. Que la Carte Angloiſe de Thornton ne marque du Cap Gardafuy à l'Iſle de Garbora que quarante-ſix à quarante-ſept lieues, & il eſt certain qu'il n'y a gueres moins de ſoixante-dix lieues. La remarque s'en trouve dans les Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le Duc

de Chartres 1733. le Royal Philippe 1732. & le Mars 1731.

20. Le giſſement du Cap d'Adem avec l'Iſle de Garbora eſt très-mal ; les Cartes le marquent un Nord quart de Nord-Oueſt, au lieu que ce doit être un Nord-Oueſt quart de Nord, ce qui fait une différence d'environ quarante lieues de l'Eſt à l'Oueſt pour la poſition de ce Cap, eu égard à Garbora, & change en même tems ſa latitude de quinze à vingt minutes au moins, ce qui ſeroit aiſé à démontrer en prenant l'angle que forment ces deux différens airs de vent & la diſtance connue de Garbora à Adem, &c. Ceux qui ont quelque teinture de Géométrie, ſuppléront au reſte de la démonſtration. Il s'agit ſeulement de prouver que le Cap d'Adem doit être au Nord-Oueſt quart de Nord de l'Iſle de Garbora environ quarante-cinq lieues, comme le marque la nouvelle Carte.

Un Navigateur dont le Journal eſt très-exact, & la Navigation

ſuivie & bien détaillée, traverſant de l'Iſle Garbora au Cap d'Adem, fit valoir ſa route le Nord-Oueſt & le Nord-Oueſt quart de Nord, comptant ſuivant ſa Carte, (*a*) arriver beaucoup dans l'Oueſt du Cap d'Adem. Cependant il ſe trouva environ douze lieues à l'Eſt dudit Cap, de ſorte que ſa route rapportée ſur cette Carte ne lui auroit valu que le Nord Nord-Eſt, & les courans l'auroient tranſporté quarante lieues vers l'Eſt, ce qui n'eſt pas poſſible, ſi on fait attention au peu de chemin qu'il avoit à faire, & au vent favorable avec lequel il le faiſoit, car le vent étoit Sud-Eſt & Eſt Sud-Eſt, & ſa route le Nord-Oueſt & le Nord-Oueſt quart de Nord environ quarante-deux lieues; d'où l'on conclut, que quelques forts que l'on ſuppoſe ces Courans, ils ne pouvoient l'emporter vers l'Eſt auſſi conſidérablement. Mais ſi Adem eſt au Nord-Oueſt

(*a*) Nota qu'il ſe ſervoit des Cartes du Pilote Anglois.

quart de Nord de Garbora, il eſt poſſible que le Navigateur en faiſant le Nord-Oueſt & le Nord-Oueſt quart de Nord, ſe trouve douze lieues à l'Eſt dudit Cap; parce qu'il doit y avoir un Courant ſortant de la Mer Rouge qui peut lui donner fort bien cette différence, qui eſt cependant conſidérable, ſi l'on a égard à la petiteſſe de la traverſée, & au vent favorable avec lequel elle a été faite. Mais ce qui eſt encore plus fort, c'eſt que la détermination du Cap d'Adem, telle qu'on la vient d'établir, s'accorde avec celle du Détroit de Babelmandel & du Cap Gardafuy, qui a été diſcutée ci-devant avec une préciſion dont on doit être content, & à laquelle, on ne peut rien oppoſer.

On a fait pluſieurs autres corrections le long des Côtes d'Afrique: par exemple, depuis le Cap Gardafuy juſqu'au Cap das Baxas. Piéter-Goos fait courir la Côte au Sud-Oueſt quart de Sud, & met ce dernier Cap par les cinq dégrés

de latitude. La nouvelle Carte (conforme en cela avec le Pilote Anglois) la fait courir au Sud Sud-Oueſt, quelques degrés Sud, & place le Cap das Baxas par quatre degrés de latitude Septentrionale. C'eſt ainſi qu'elle eſt marquée dans une inſtruction particuliere qui eſt au Dépôt pour la Navigation de ces Côtes. Les Navigateurs l'ont trouvée de même ; on peut voir dans le Journal du Vaiſſeau le Royal Philippe 1732. ſes routes du Cap de Bonne-Eſpérance au Cap das Baxas, dont l'air de vent & la diſtance quadrent avec la poſition que nous donnons à ce Cap, & une route particuliere, & des remarques ſur la Côte depuis le Cap das Baxas, juſqu'à celui de Gardafuy, qui s'accordent avec le giſſement qu'on vient d'établir.

La Côte depuis le Cap das Baxas juſqu'à Moſambique ſe trouvant dépourvûe d'obſervations, on l'a priſe ſur le Pilote Anglois, dont le détail particulier, ſuivi juſqu'à la Baye de Moſambique, eſt tombé

précisément sur le point où la nouvelle Carte devoit placer cette Baye, en conséquence de la détermination de l'Isle de Madagascar. Car en supposant cette Isle bien placée (ce qui sera prouvé dans la suite) comme la traversée de cette Isle à la Baye de Mosambique est fort petite, on peut se servir avec confiance des routes de Navigation, pour avoir la position de cette Baye, & c'est ce que nous avons fait. Il n'y a qu'à voir dans le Journal du Vaisseau de la Compagnie des Indes la Vierge de Grace 1733. les routes de la Baye Saint Augustin à celle de Mosambique, & de celle-ci aux Séclaves, Côte Occidentale de Madagascar, on les trouvera quadrer parfaitement avec la nouvelle Carte; d'où il résulte que Mosambique doit être par les trente-neuf degrés, & suivant le Hollandois, de quarante-deux degrés trente minutes; ce qui fait une différence d'environ cent vingt lieues, dont nous tenons le juste milieu, & donne occasion de

remarquer que dans la Carte Angloiſe certaines parties de détail priſes ſéparément ſeront fort bonnes, lorſqu'elles ſeront aſſujetties à des points fixes; mais que comparée avec l'accord général que doivent avoir entr'elles toutes les parties du Globe Terreſtre, elles ont beſoin de grandes corrections, comme on le verra encore dans la ſuite de cette Analyſe.

ARTICLE LXXIX.

EXPLICATION de la Prophétie de Jacob. Gen. cap. 49. ℣. 10.

APrès tant d'explications, que les Sçavans nous ont données, de cette fameuſe Prophétie, peut-être paroît-il fort inutile d'en vouloir entreprendre une nouvelle, qui ne diroit rien de plus, que ce qu'on a dit déja tant de fois: j'ai lieu cependant d'attendre quelque indulgence de la part du Public, ne fut-ce que pour avoir réduit en

abrégé, & mis sous un seul point de vûe, ce qui occupe dans les Livres de nos Auteurs des Dissertations entiéres.

Jacob *annonçant* à ses fils, *ce qui devoit leur arriver dans les tems à venir* (a) s'exprime sur le sort futur de Juda en ces termes. *Juda, vos freres vous loueront : votre main s'appesantira sur la tête de vos ennemis : les fils de votre pere vous adoreront.* (b) Il y a une allusion dans les premiers mots de ce Passage, tels que les présente le Texte original; qui ne se fait pas sentir dans les versions : *Jehoudah Jodoucha.* Car *Juda* vient du mot Hébreu *Hodah*, qui signifie *louer* : nom qui lui fut donné par sa mere Lia, à l'occasion de ce qu'elle dit, en le mettant au monde : *maintenant je louerai le Sei-*

(a) *Vocavit autem Jacob filios suos, & ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.* Gen. cap. 49. ℣. 1.

(b) *Juda, te laudabunt fratres tui : manus tua in cervicibus inimicorum tuorum : adorabunt te filii patris tui.* Ibid. ℣. 8.

gneur. (a) Véritablement Lia avoit sujet de louer le Seigneur, bien plus même qu'elle ne le pensoit : puisque c'étoit de ce fils, que les Rois de la Nation Juive, & le Messie lui-même devoit sortir.

C'est cette prérogative, que Jacob avoit en vûe, lorsqu'il ajoûte que *les fils de son pere l'adoreroient.* N'est-ce pas là, en effet, ce qui s'est accompli dans la personne de David, issu de la Tribu de Juda? *Toutes les Tribus d'Israël*, après la mort d'Isboseth fils de Saül, ne *vinrent-elles pas le trouver a Hebron*, pour l'y reconnoître comme leur *Roi*, & pour l'*oindre* en cette qualité? (b) Mais n'est-ce pas ce qui s'exécuta bien plus noblement encore dans la personne du Messie, Dieu &

(c) *Quartò concepit Lia, & peperit filium, & ait : Modò confitebor* (Hebr. Odeh.) *Domino : & ob hoc vocavit eam Judam.* Gen. cap. 29. ℣. 35.

(b) *Et venêrunt universæ Tribus Israël ad David in Hebron .... unxêruntque David Regem super Israël,* Lib. 2. Reg. cap. 5 ℣. 1. 3.

Homme tout ensemble, que non-seulement ceux d'entre ses freres selon la chair qui croiroient en lui, mais *tous les Rois de la terre, toutes les Nations* devoient *adorer* (a) non pas d'une adoration purement *civile*, telle qu'elle se rendoit à David & à ses successeurs dans la Royauté, mais d'une adoration de *Latrie*, telle qu'elle se rend à la seule Divinité ?

Ce fut sans doute la prééminence promise à Juda au-dessus de ses freres, par leur pere mourant, qui dès la naissance de la République des Hébreux acquit à la Tribu de ce nom le rang d'honneur sur toutes les autres Tribus. Comme on peut voir dans différens endroits du Texte sacré. (b) Aussi mérita-t-elle par sa valeur, qui la distingua toujours parmi les autres Tribus, de conserver la premiére place,

(a) *Et adorabunt eum omnes Reges terræ, omnes gentes servient ei.* Ps. 17. ℣. 11.

(b) *Num.* c. 2. ℣. 3. c. 7. ℣. 12. c. 10. ℣. 14. c. 34. ℣. 19. *Judic.* c. 1. ℣. 2. 19.

qu'elles lui avoient cédée. C'eſt la valeur ſinguliére, dont la Tribu de Juda faiſoit profeſſion, que Jacob, qui paroît s'arrêter avec complaiſance ſur tout ce qui regarde ce fils, nous dépeint en termes métaphoriques, mais expreſſifs. *Juda*, dit-il, *vous êtes un jeune Lion : vous êtes allé, ô mon fils, pour ravir votre proye : vous vous êtes repoſé, & vous vous êtes couché comme un Lyon, & comme une Lyonne : qui oſera le réveiller ?* (a)

Or c'eſt uniquement à ſa valeur, après la deſtination divine, que David fut redevable de la Couronne d'Iſraël : après l'avoir eſſayée en préſence de deux Armées, des Hébreux & des Philiſtins, en terraſſant d'un coup de fronde le redoutable Géant Goliath ; il *s'attira*, dit l'Ecriture, *l'amour & l'eſtime de tout Iſraël & de tout Juda*, parce qu'ayant été établi par Saül

(a) *Catulus Leonis Juda : ad prædam, fili mi, aſcendiſti : requieſcens accumiſti ut Leo, & quaſi Leæna : quis ſuſcitabit eum.* Gen. cap. 49. ℣. 9.

Commandant de mille hommes (a) *il marchoit à leur tête, soit qu'il les menât à la guerre, soit qu'il les en ramenât.* (b) Et n'est-ce pas cette raison-là même, que lui alléguerent les Tributs d'Israël, lorsqu'elles vinrent toutes le trouver à Hébron, pour le reconnoître en qualité de Roi? *Il y a long-tems*, lui dirent-elles, *que lorsque Saül étoit notre Roi, vous meniez Israël* au combat, *& vous* l'en *rameniez.* (c)

De ces deux prédictions préliminaires, dont la premiére annonce, que le Sceptre entreroit un jour dans la Tribu de Juda; la seconde marque la raison, pour laquelle il y entreroit; Jacob arrive

(a) *Et fecit eum Saül Tribunum super mille viros: & egrediebatur & intrabat in conspectu Populi.* Lib. 1. Reg. cap. 18. ℣. 13.

(b) *Omnis autem Israël & Juda diligebat David: ipse enim ingrediebatur & egrediebatur ante eos.* Ibid. ℣. 16.

(c) *Sed & heri & nudius tertiùs, cum esset Saül rex super nos, tu eras educens & reducens Israël.* Lib. 2. Reg. cap. 5. ℣. 2.

enfin, comme par degrés, à la partie de la *bénédiction* de Juda, la plus intéressante ; sçavoir, que le *Sceptre*, dès qu'il seroit entré une fois dans la Tribu de Juda, *n'en seroit point ôté*, ni *le chef de sa race, jusqu'à ce que viendroit celui qui devoit être envoyé* (a) c'est-à-dire, le Messie. Mais quoi, dira quelqu'un, le Sceptre, possédé pendant quatre cens & quelques années par les descendans de David, n'a-t-il point manqué absolument, lors de la destruction de Jérusalem par les Chaldéens, près de six siécles avant la naissance de Jesus-Christ ? Puisqu'il est dit de Jéchonias, par qui le Sceptre eut dû se transmettre dans la famille de David : *écrivez*, Prophéte, *que cet homme sera stérile .... & qu'il ne sortira point d'homme de sa race, qui soit assis sur le Trône de David, ni qui exerce à l'a-*

(a) *Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est.* Gen. cap. 49. ℣. 10.

venir la puissance souveraine *dans Juda.* (a)

Il est aisé de répondre, que quoique le Sceptre ait manqué alors dans la famille de David, pour n'y plus rentrer depuis; comme après tout ce n'étoit-là qu'une famille particuliere de la Tribu de Juda, il ne s'en suit nullement qu'il ait cessé pour cela dans la Tribu même de Juda: car le Sceptre ne marque point ici la puissance Royale, exclusivement à toute autre, mais toute puissance souveraine, quelque soit le sujet, dans qui elle réside, soit un seul, soit plusieurs, soit un Peuple entier. Or, la Royauté ayant été éteinte dans Juda, lorsque les Juifs furent emmenés Captifs à Babylone, le droit d'exercer la puissance souveraine, jusqu'alors concentré dans la personne d'un seul homme de cette Tribu,

(a) *Scribe virum istum sterilem .... nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, & potestatem habeat ultra in Juda.* Jerem. cap. 22. ℣. 30.

fut dévolu à la Nation Juive toute entiére : & quoique, tant que dura la captivité, l'exercice en ait été fort restraint, & dépendant du bon plaisir des vainqueurs ; il paroît cependant par l'Histoire de Susanne racontée au Chapitre treiziéme de Daniel, qu'on leur avoit laissé la connoissance & le jugement suprême des crimes commis parmi eux contre la Loi de Moyse.

Mais, quand même on voudroit nous faire admettre quelque interruption dans l'exercice de la puissance souveraine chez les Juifs captifs à Babylone, elle est si peu considérable, eu égard au tems, qui s'est écoulé depuis David jusqu'à Jesus-Christ, qu'elle doit être presque comptée pour rien. Eh que font en effet cinquante un an au plus de captivité, sur plus de mille, qu'il y en a dans l'intervalle compris entre les deux époques, que nous venons d'indiquer ?

Il est du moins certain, que les Juifs de retour en leur patrie, & réunis derechef en corps de Na-

tion, recommencerent à exercer tranquillement ce pouvoir ſous la protection des Rois de Perſe. Ce fut alors qu'ils ſe formerent un Gouvernement, tel qu'il paroiſſoit convenir à leur état préſent. S'il faut juger de la forme qu'ils lui donnerent, par celle qu'il avoit du tems des premiers Princes Aſmonéens, il eſt très-croyable, qu'il n'étoit pas purement *Ariſtocratique*, mais qu'il avoit auſſi quelque choſe du *Démocratique*, à-peu-près comme il étoit chez les Romains; c'eſt-à-dire, que le Peuple Juif s'étoit réſervé quelque part au Gouvernement, quoiqu'il en accordât, par reſpect pour le Sacerdoce, la principale autorité au Grand Prêtre, & ſous lui aux Prêtres inférieurs, aux Princes du Peuple, & aux anciens du Pays, qui compoſoient tous enſemble le Conſeil ordinaire de la Nation.

Que telle fut la forme du Gouvernement des Juifs ſous les premiers Pontifes de la famille Aſmonéene, c'eſt ce qui ſe prouve par les Actes publics paſſés de leur

tems, à la tête desquels le Peuple Juif se trouve nommé conjointement avec les Prêtres, les Princes, & les Anciens. Témoin cette inscription de la Lettre de Jonathas à ceux de Sparte. *Jonathas Grand Prêtre, les Anciens de la Nation, les Prêtres, & le reste du Peuple Juif, aux Spartiates leurs freres, salut* (a) Témoin cette autre Inscription de l'Acte solemnel, par lequel le Grand Prêtre Simon fut revêtu de la souveraineté. *Dans la grande Assemblée des Prêtres, & du Peuple, des Princes de la Nation, & des Anciens du Pays, a été faite la Déclaration suivante.* (b)

Or est-il, qu'il paroît certain, que cette partie du Peuple Hébreu, qui revint de Babylone,

(a) *Jonathas summus Sacerdos, & seniores gentis, & Sacerdotes, & reliquus Populus Judæorum, Spartiatis fratribus salutem.* Lib. 1. *Machab.* cap. 12. ℣. 6.

(b) *In conventu magno Sacerdotum, & Populi, & Principum gentis, & seniorum regionis, nota facta sunt hæc.* Ibid. c. 14. ℣. 28.

tandis que le gros des Israëlites des dix Tribus demeura au-de-là de l'Euphrate, étoit renfermée presque entiére, comme elle l'étoit dès avant la Captivité, dans la seule Tribu de Juda : les Tribus de Lévi, & de Benjamin, jointes même aux descendans de ceux des dix Tribus, qui peu après la séparation s'étoient remis sous l'obéïssance de Roboam (*a*) ou qui ayant échappé à la captivité, lors du transport de leurs Compatriotes en Assyrie, se soumirent à la domination des Rois de Juda (*b*) tous ceux-là, dis-je, ne faisant pas un nombre assez considérable, pour figurer avec celui des descendans de Juda. Aussi depuis ce tems-là, les Benjaminites, les Lévites mêmes, & ceux des autres Tribus, qui étoient revenus avec eux, prirent tous indistinctement le nom de *Juifs* de celui de la Tribu la plus nombreuse, & tout le Pays d'Israël, même celui qui

(*a*) Lib. 2. *Paralip.* cap. 11. ℣. 16.
(*b*) *Joseph.* Lib. 11. *Antiquit.* cap. 5.

avoit été habité par les autres Tribus, ne porta plus que le ſeul nom de *Judée.* (*a*) Il eſt donc prouvé, que même depuis la captivité, la puiſſance ſouveraine, déſignée par le Sceptre, perſévéra toujours dans la Tribu de Juda, comme Jacob l'avoit prédit, quoiqu'elle fut communiquée alors à ceux des autres Tribus, qui s'étoient réunis avec elle.

On dira peut-être, qu'au moins le Sceptre ne demeura plus dans *Juda*, lorſque le Gouvernement du Peuple Juif redevint *Monarchique* ſous les Princes Aſmonéens, qui étoient certainement de la Tribu de *Lévi.* Sans recourir ici fort inutilement à la conjecture de ceux, qui font deſcendre ces Princes par le côté *maternel* de la race de Juda; je n'ai qu'une réponſe à faire, qui doit paroître ſatisfaiſante; c'eſt que la puiſſance ſouveraine leur ayant été tranſmiſe par une ceſſion toute volontaire de la part de la Nation,

(*a*) Lib. 2. *Paralip.* cap. 34. ℣. 9. 33.

elle continua de résider toujours dans le Peuple Juif, comme dans son *origine*; puisqu'il demeuroit en pleine liberté d'en reprendre tous les droits, dès que la famille Asmonéene viendroit à manquer.

Mais, repliquera-t-on, quand même le Sceptre n'eut point alors entiérement manqué dans Juda, que devint *le Prince de sa race*, *DUX de femore ejus*, tandis que le *Sceptre de Juda* est tenu par un Prince de la race de *Lévi*? Objection spécieuse à la vérité, mais qui ne me paroît fondée que sur une application peu juste de ces mots, *de femore*. Voici le texte: *Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus.* C'est ce qu'il est naturel de traduire ainsi: *Le Sceptre ne sera point ôté de Juda, & le Chef* ne sera point ôté *de sa race*, ou *à sa race*, à ses descendans. Ces termes donc, *de sa race*, ne sont nullement le *genitif* du mot *Chef*, ou *Prince*, mais l'*ablatif* du verbe *non auferetur*, qui, étant exprimé dans la premiere partie de la période,

doit certainement être ſous-entendu dans la ſeconde, celle-ci n'en étant preſque que la répétition. Ce que Jacob prédit, c'eſt que les deſcendans de Juda auroient toujours juſqu'à l'avénement du Meſſie, des *Chefs*, ou des *Princes*, ou qui naîtroient de leur race, ou qu'eux-mêmes s'établiroient. Il ſuffit par conſéquent pour l'accompliſſement de la Prophétie, que les Grands Prêtres, établis depuis le retour de la captivité Chefs de la Nation, fuſſent redevables aux deſcendans de Juda de l'autorité, ſoit bornée, ſoit abſoluë, qu'ils exercerent, quoiqu'ils ne leur duſſent point la naiſſance.

Ici s'offre une difficulté, qui paroît aſſez importante. Comment le Sceptre demeura-t-il dans Juda juſqu'à la venue du Meſſie, puiſqu'il paroît lui avoir été enlevé pluſieurs années même avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt? En effet la puiſſance ſouveraine, mal affermie déja entre les mains des Princes Aſmonéens, depuis que Pompée,

profitant de leurs divisions intestines, eut pris Jérusalem (*a*) & l'eût soumise aux Romains, fut transportée (*b*) à Hérode par la seule autorité du Sénat de Rome, & sans aucune intervention des Juifs qui ne se soumirent à lui, que malgré eux, lorsqu'appuyé des armes de Sosius, Général de Marc-Antoine, il eut emporté de force la Ville de Jérusalem (*c*) & obtenu de ce Triumvir le supplice d'Antigone, dernier Roi de la race des Asmonéens 35. ans, selon nous, avant la naissance de Jesus-Christ, que nous croyons (*d*) précéder de deux ans le commencement de l'Ere vulgaire.

Mais, si Hérode lui-même étoit *Juif* de Nation, le Sceptre n'auroit-il pas continué à subsister dans Juda, pendant qu'il le portoit ? Au moins c'est ce qu'assure Nicolas de

(*a*) 63. av. l'Ere vulgaire. (*b*) 40. av. l'Ere vulg. (*c*) 37. av. l'Ere vulg. (*d*) Voyez notre Dissertation *de Annis Christi* Dissert. Select. pag. 437.

Damas, Auteur contemporain, & ami particulier d'Hérode, qui fait descendre Antipater, pere de ce Prince, des principaux des Juifs (*è primoribus Judæorum*) qui revinrent de Babylone. Il est vrai, que Josephe, qui la cite (*a*) prétend, qu'il le dit, pour flatter Hérode son fils, & pour lui faire sa cour : mais, si cet Ecrivain n'étoit pas exempt de flatterie pour Hérode; les Auteurs Juifs, quoique contemporains, qui font Antipater *Iduméen*, & que Josephe suit ici, étoient-ils donc exempts de haine à son égard? Antipater même ne peut-il pas avoir été nommé Iduméen, parce qu'il étoit né en Idumée, dont son pere Antipas avoit été établi Gouverneur par le Roi Aléxéandre, comme Josephe le dit au même endroit? Hé quoi! Josephe lui-même ne raconte-t-il pas (*b*) qu'Antipater attira les Juifs de l'Egypte dans le parti de César, parce

(*a*) Joseph. Lib. 14. *Ant.* c. 2. (*b*) Ibid. c. 14.

qu'il étoit de la même Nation ? (*Quod nempè ex eâdem gente esset*) ne rapporte-t-il pas (*a*) un Discours d'Hérode, où celui-ci appelle les Juifs ses Compatriotes ? (*Viri contribules*) enfin ne fait-il pas expressément (*b*) Hérode Juif d'origine ? (*Judæus genere*) Rien de tout cela ne paroît dans la Traduction Françoise de M. d'Andilly : je ne sçai, s'il n'y a point un peu d'affectation dans cette suppression réitérée ; apparemment ce Traducteur a-t-il craint de mettre Josephe en contradiction avec lui-même.

Quoiqu'il en soit cependant de cette solution, sur laquelle je ne voudrois pas insister plus qu'il ne convient, & que je n'ai proposée que par forme de doute : Hérode, Juif, ou Etranger, ayant envahi le Sceptre sur une famille, établie par le Peuple Juif pour le gouverner, ne dût être considéré d'abord qu'en qualité d'usurpateur :

(*a*) Lib. 15. *Ant.* c. 14. (*b*) Lib. 20. *Ant.* c. 6.

mais, étant devenu depuis Roi légitime des Juifs, par le consentement tacite, quoiqu'extorqué, de la Nation, & après la mort du vieux Hyrcan, dernier mâle de la famille Asmonéene (*a*) ne peut-on pas dire, qu'en supposant même Hérode *étranger*, le Sceptre demeuroit encore dans Juda, quoiqu'à la vérité bien foiblement, & d'une maniére qui marquoit sensiblement qu'il alloit lui échapper bien-tôt entiérement & pour toujours? En effet le Sceptre fut entiérement ôté à Juda, lorsqu'après l'abdication d'Archelaus, fils d'Hérode, par Auguste, dix ans après la naissance de Jesus-Christ, la Judée fut réduite en Province Romaine, & les Juifs privés de tout exercice de la puissance souveraine : il lui fut ôté pour toujours, quand la Royauté, ayant semblé revivre parmi les Juifs sous le premier Agrippa, petit-fils de Hérode, fut abolie de nouveau sous le second, & la Ré-

(*a*) 30. av. l'Ere vul. (*b*) 7. de l'Ere vul.

publique des Juifs ensévelie enfin (*a*) sous les ruines du Temple, & de la Ville de Jérusalem détruite de fond en comble par les Romains sous Titus leur Général.

Si cette seconde solution ne plaît pas encore, quoiqu'elle soit prise de l'exemple des Romains, chez qui le Sceptre subsistoit toujours, lors même qu'un étranger s'en étoit saisi; on peut s'en tenir à une troisiéme, & c'est celle-ci : que cette prédiction de Jacob, que le Sceptre ne seroit point ôté de Juda jusqu'à la venuë du Messie, ne doit pas se prendre dans toute la rigueur de la Lettre, comme si le Sceptre n'eut été ôté de Juda, qu'au tems précis de la naissance de Jesus-Christ. Mais dans un sens *moral*, & qui puisse compatir avec une étenduë de quelques années; comme si Jacob eut voulu marquer, que le Sceptre ne manqueroit point dans Juda, que l'avenement du Messie ne fut proche. C'est ainsi que l'a

(*a*) 70. de l'Ere vulg.

entendu Eusébe de Césarée : *lors*, dit ce sçavant homme, *que le Royaume des Juifs fut parvenu à cet Hérode* (fils d'Antipater) *l'attente des Nations ETOIT DEJA en quelque maniére A LA PORTE, selon qu'il avoit été prédit par les Prophétes* (a) si donc on veut absolument, que le Sceptre ait manqué dans Juda, tout-à-fait, quand Hérode étranger (j'y consens) l'eut envahi ; il faudra dire, que la Prophétie s'est suffisamment accomplie, lorsque quelques années après, ce même Hérode, usurpateur du Sceptre de Juda, vivant encore, le Messie, si long-tems attendu, a paru dans le monde. De toutes ces solutions je laisse au Lecteur à choisir celle qui lui plaira davantage.

(a) *Itaque cùm Judæorum regnum ad hunc Herodem devenisset, ERAT JAM quodammodo PRO FORIBUS Gentium expectatio prout à Prophetis prædictum fuerat.* Euseb. Lib. I. *Hist. Eccl.* cap. 6,

Remarques Critiques sur le Schiloh.

Qui le croiroit, que sur un mot, dont le sens auroit dû être, ce semble, le plus fixé, il y eut tant de différences dans les Textes & dans les versions? Le Texte Hébreu-Juif d'aujourd'hui lit *Schiloh*: mais le Samaritain porte *Scholeh*, sans *Jod* après la premiere lettre, mot dérivé du verbe *Schalah* avec un *hé* à la fin, *pacificus, tranquillus fuit*. Pour *Schiloh*, les Docteurs Hébreux l'interpreterent, *filius ejus*, comme s'il y avoit *Schilo*, avec un *vau* à la fin, au lieu d'un *hé*. Les Septantes ont τά ἀποκείμενα ἀυτῷ, *quæ reposita*, vel *reservata* sunt *ei*; ou, selon que porte une autre Leçon, ᾧ ἀπόκειται *cui repositum est*: comme s'ils eussent lû *Schelo*, qui veut dire, *quod* vel *qui ei*. Le Syriaque à-peu-près de même, *is cujus illud est*. Mais la Vulgate, qui différe encore des autres versions, porte, *qui mittendus est*: Saint Jérôme, qui en est l'Auteur, aura lû sans

doute *Schalouach*, avec un *Cheth* à la fin au lieu d'un *he*, qui est le participe préterit *in Kal* du verbe *Schalach*, misit.

Cependant cette diversité, quelque grande qu'elle paroisse, ne diminue en rien la force de la démonstration, que nous tirons de cette Prophétie contre les Juifs: puisqu'il conste, que les trois Paraphrastes Chaldéens, Onkelos, Jonathan, & celui de Jérusalem, que les Juifs eux-mêmes font vivre dès avant la naissance de Jesus-Christ, les Talmudistes, & plusieurs des Rabbins les plus célebres entendent unanimement par ce mot le Messie, promis à leurs peres. En effet qu'on interprete ce terme soit par le *pacifique* avec le Samaritain; soit par le *fils de Juda* par excellence avec les Hébreux; soit par *ce qui* est *reservé* à Juda, ou par *celui à qui est réservé* le Royaume ou l'héritage de Juda, avec les Septante; soit avec le Syriaque, *celui à qui appartient* le Royaume; soit enfin avec la Vulgate, *celui*

qui doit être envoyé: c'est toujours le Messie qu'on aura en vûe, quoique sous des termes différens.

C'est donc sans aucune conséquence à l'égard des intérêts du Christianisme, que j'entreprends d'examiner, laquelle de toutes ces interprétations doit passer pour la meilleure, ou plûtôt, laquelle de ces quatre Leçons du Texte, que je viens de rapporter, est la plus exacte, & celle qu'il est le plus croyable, que Jacob aura employée dans sa Prophétie. Or, je suppose d'abord, que Jacob dans une prédiction, dont il importoit tant à ses enfans d'avoir la véritable intelligence, leur aura parlé d'une maniére, telle qu'ils pussent aisément comprendre, que c'étoit du Messie, que leur pere vouloit leur parler; autrement ce qu'ils n'eussent pas entendu eux-mêmes, comment l'eussent-ils pû transmettre à leur postérité future?

Ce fondement établi, je dis, commençant par le *Schiloh*, qu'il n'est pas vraisemblable, que Jacob

se soit servi de ce mot dans le sens de *filius ejus* : car quelle apparence, que ce Patriarche, au lieu d'employer le terme ordinaire *Ben*, eût été chercher un mot, qui ne se trouve en ce sens dans nul autre endroit de l'Ecriture ? Et d'ailleurs comment les fils de Jacob eussent-ils pû deviner, que par ce *fils de Juda*, il vouloit désigner le Messie; puisqu'il n'avoit pas encore été révélé que le Messie dût naître de la race de Juda ?

Venons à la Leçon, qu'on croit avoir été suivie par les Septante. On veut qu'ils ayent lû *Schelo*. Or ce *Schelo* n'a aucun sens fixe, & ne peut-être amené, que par des supplémens arbitraires, à signifier quelque chose de déterminé. Jacob sans doute ne se sera point exprimé ainsi dans sa Prophétie, à moins qu'il n'eut voulu de dessein formé en ôter l'intelligence à ses enfans. Je ne crois pas non plus, que les Septante ayent lû *Schelo* dans leur exemplaire : ils étoient trop peu éloignés des sources, pour avoir pû

se tromper dans la maniére de lire ce mot important, qui signifioit le Messie. Je conjecture donc, qu'ils auront lû, comme la Vulgate, *Schalouach.*

Mais, dira-t-on, pourquoi n'ont-ils pas rendu ce terme, comme la Vulgate l'a traduit ? C'est qu'ils auront voulu exprès obscurcir un peu ce passage; pour ne pas reveler trop ouvertement aux Gentils l'espérance, qui étoit réservée au Peuple Juif, & dont les Rois Macédoniens, qui regnoient alors en Egypte & en Syrie, auroient pû prendre peut-être quelque ombrage; raison, qui ne pouvoit avoir lieu, s'ils eussent lû *Scholeh*; puisqu'il n'y avoit rien à hazarder, à faire connoître à ces Princes un Messie, dont le caractére distinctif seroit d'être *pacifique.*

Reste donc à choisir entre le *Scholeh* des Samaritains, & le *Schalouach* de Saint Jérôme : or je crois, que de ces deux Leçons la seconde est préférable à la premiere : parce que le Messie n'ayant pas encore été prédit sous l'idée d'un *pa-*

cificateur, les fils de Jacob n'eussent pû sans une explication, que nous ne lisons pas leur avoir été faite, entendre sous ce nom le Libérateur, promis dès la naissance du monde : au lieu qu'il leur étoit très-facile de découvrir ce Libérateur des hommes sous l'idée de *celui qui devoit être envoyé.* C'est sur quoi ceux, qui s'entendent mieux en Hébreu que moi, pourront donner, s'il leur plaît, des éclaircissemens ultérieurs.

ARTICLE LXXX.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Tome V. qui comprend la suite du neuviéme siécle de l'Eglise jusqu'à la fin. A Paris, chez Osmont, rue S. Jacques, à l'Olivier, Huart l'aîné, à la Justice, Giffey, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, Chaubert, Quay des Augustins, à la Renommée. in-4o. *pages* 777. Septembre 1741.

ſans les préliminaires & la Table des matiéres 1740.

IL eſt inévitable dans les Ouvrages de la nature & de l'étenduë de celui-ci ; d'être obligé de revenir ſur ce qu'on a fait, parce qu'à meſure qu'on y avance, on découvre de nouveaux Mémoires, dont on auroit profité, ſi on les avoit eus plûtôt. Le parti, que prennent alors des Auteurs, qui ne croyent point ſe deshonnorer en avouant qu'ils ne les avoient pas vûs, & qu'ils n'y avoient pas fait aſſez d'attention, eſt d'y remédier dans des Supplémens, & c'eſt le parti qu'ont pris nos Hiſtoriens. L'Avertiſſement du Volume, dont nous allons rendre compte, eſt preſqu'uniquement conſacré à des Supplémens pour le quatre, le cinq, le ſix, le ſept & le huitiéme ſiécles, & pour le commencement du neuviéme. Ils ont ſans doute leur utilité, & ſont une grande preuve de l'attention de nos Auteurs à perfectionner leur Ouvrage;

ge ; mais nous n'y avons rien trouvé, qui exigeât que nous nous y arrêtaſſions.

Le génie dominant du neuviéme ſiécle par rapport à la Littérature étoit " une érudition brute, » mal digérée, ſans choix, ſans arrangement, où l'on ne voyoit » qu'un amas confus d'Extraits & » de Paſſages des Anciens. „ Sur ce pied les éloges de bon goût, d'éloquence, d'ordre & de préciſion, que nos Hiſtoriens donnent à plus d'un Ecrivain de ce ſiécle, ne doivent être entendus que par comparaiſon avec les autres. D'ailleurs il eſt certain que ces tems d'ignorance & de groſſiereté ont produit des génies, qui auroient brillé dans un ſiécle plus éclairé & plus policé. C'eſt ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans Paſchaſe Radbert, Chrétien Druthmar, Angelome, Haimon d'Halberſtat, Raban Maur, Ratramne, Loup de Ferriere, Remi de Lyon, Prudence de Troyes, & Flore, Diâcre de Lyon. " Il eſt aiſé de voir,

» disent nos Auteurs, en parlant
» de ceux, qui ont écrit sur la
» Bible, que ces Interprétes, qui
» pour mieux entrer dans le sens
» de l'Ecriture, avoient appris le
» Grec, & quelques-uns l'Hé-
» breu, ce qui étoit rare en leur
» tems, ont retenu peu de choses
» du mauvais goût de leur siécle
» . . . . . Ils paroissoient d'ailleurs
» tellement maîtres de leurs ma-
» tiére, qu'on jugeroit qu'ils tirent
» de leur fond tout ce qu'ils disent
» sur le Texte Sacré. Lorsqu'ils
» copient ceux, qui avoient écrit
» avant eux, c'est en s'appropriant
» leurs pensées, sans s'asservir à la
» lettre. „

Ils ajoûtent que la préface de Saint Anscaire sur la vie de Saint Willehod est un des morceaux de Littérature, où se trouve plus de beauté pour le style ; que l'Histoire universelle de Fréculfe est écrite avec une politesse, qui n'étoit pas alors commune ; que quelques Vies de Saints, qui ont été écrites dans ce siécle, sont estima-

bles, non-seulement par la candeur, la bonne foi, la simplicité avec laquelle elles sont écrites, mais aussi pour la solidité du jugement, l'ordre, le choix, l'érudition la gravité, & même une sorte de politesse de style; que bien que la Poësie de ce siécle eût des défauts encore plus sensibles & en plus grand nombre, que la Prose, il y a néanmoins des Piéces, qui contiennent des beautés, que les meilleurs Poëtes ne feroient pas difficulté d'adopter; mais qu'il est vrai que ces beautés ne sont pas soûtenuës; que ce sont des saillies ingénieuses & poëtiques d'une Muse, qui tomboit aussi-tôt qu'elle s'étoit élevée.

Candide, Moine de Fulde, est un des Ecrivains de ce siécle, qui a eu plus de réputation, & nos Auteurs estiment beaucoup sa Vie de Saint Eïgil, Abbé du même Monastere. Don Mabillon & Don Bernard Pez, attribuent à un autre *Candide*, Disciple d'Alcuin, deux Ouvrages, que l'on revendique ici pour Candide de Fulde, sur

des preuves, qu'on ne donne pourtant que pour de fortes conjectures. Le premier de ces deux Ouvrages eſt une Explication de la Paſſion du Sauveur, ſuivant la Concorde des Evangéliſtes. Selon nos Hiſtoriens « la doctrine de l'Au- » teur ſur les points du Dogme » qu'il touche, eſt très-ſaine; il » s'exprime ſur la Grace & la Pré- » deſtination en bon Diſciple de » Saint Auguſtin. „ On trouvera dans la ſuite de cette Hiſtoire Gotheſcalc honoré du même éloge.

Le ſecond Ouvrage eſt une Lettre Dogmatique, où l'on examine ſi J. C. a pû voir Dieu des yeux du corps : voici comment on y répond à celui, qui avoit propoſé ce doute. » Pouvez-vous en cette vie, & au cas » que vous le puiſſiez, voulez-vous » voir la vérité des yeux du corps ? » Que ſi vous me répondez que vous » ne le pouvez, ni ne le voulez, » ſçachez que Jeſus-Chriſt n'a point » voulu voir autrement Dieu, qu'il » peut être vû; ne veut, ni n'a » voulu que ce qu'il a pû, & qu'il

» ne peut que ce qu'il veut, parce
» que la volonté & le pouvoir de
» Dieu ne sont autre chose, que
» Dieu même. „ La question ainsi résoluë, l'Auteur passe à la Morale, & après avoir établi qu'il n'y a que les ames pures, qui puissent voir Dieu, il donne des regles pour acquérir, & pour conserver cette pureté par la pratique des vertus, sur-tout de la charité : car, dit-il, il faut que tout se fasse avec la charité : *ideo omnia in caritate fiant*. Candide avoit encore écrit la Vie de Saint Baudulfe, Abbé de Fulde, avec lequel il avoit vécu, mais cet Ouvrage, qui n'a pas été imprimé, ne se trouve plus. On conserve dans la Bibliothéque de Saint Germain-des-Prez un Manuscrit cité par M. Ducange sous ce titre ; *Candidi dicta de origine mundi* ; & selon nos Auteurs, il y a bien de l'apparence que ce Candide est le Moine de Fulde.

Quelques Sçavans avoient avancé, sur la foi d'une Version vicieuse, que Dodane, ou Duodane étoit

Sœur de Louis le Debonnaire ; mais ils ont depuis reconnu leur erreur, & ſe ſont retractez. Il eſt certain qu'au mois de Juin 824. elle épouſa à Aix-la-Chapelle Bernard, Duc de Septimanie, Fils de Saint Guillaume, Comte de Gellone. Cette Dame, auſſi illuſtre par ſa vertu, que par ſa naiſſance, envoya à Guillaume, ſon Fils aîné, qui étoit à la Cour de Charles le Chauve, une Inſtruction ſur la maniére de ſe conduire en bon Chrétien & en Homme d'honneur, ſous le Titre de *Manuel*. On n'en a juſqu'ici imprimé qu'une partie, quoiqu'on ait fait l'honneur entier à d'autres Monumens, qui, ſelon nos Auteurs, le méritoient moins. M. Baluſe eſt le premier qui en a publié la Préface & la fin dans le *Marca Hiſpanica*. Don Mabillon au cinquiéme Tome des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Bénoît, a ajoûté à ce que M. Baluſe en avoit imprimé, la Table des Chapitres, qui ſont au nombre de 73. Chapitres en entier, ſur un

Manuſcrit de l'Abbaye de la Graſſe ; dont le caractére paroît être du tems de Charles le Chauve.

“ Il eſt aiſé de juger , diſent nos » Auteurs , par le peu qu'on a im» primé de cet Ecrit , que c'eſt le » fruit d'une lecture aſſidue & ré» fléchie de l'Ecriture Sainte , & » la production d'une Mere pleine » d'une tendreſſe toute chrétienne » pour ſes Enfans , & animée d'u» ne piété auſſi ſolide qu'éclairée » . . . . Il y a quelques fautes con» tre la conſtruction & les régles » de la Grammaire , mais du reſte » le ſtyle en eſt aſſez pur & aſſez » élégant pour le ſiécle , où il a été » fait ; & quoiqu'il ſoit ſans art , » on peut dire néanmoins qu'il a de » l'éloquence , mais de cette élo» quence , qui vient du cœur , plû» tôt que de l'eſprit. „ Une des choſes que cette illuſtre Mere recommande le plus à ſon Fils , eſt de prier ſouvent pour les Morts. Son Epitaphe compoſée par elle-même , & qu'elle avoit jointe au Manuel , avec ordre à ſon Fils de

la faire graver ſur ſon Tombeau, eſt un Monument, qui n'a rien d'équivoque, de ſa foi, de ſa piété & de ſon humilité. On la trouvera ici toute entiere.

Jonas Evêque d'Orléans, fut un Sçavant & vertueux Prélat, inviolablement attaché à la perſonne de Louis le Debonnaire, qui l'employa dans les affaires les plus importantes. Nous avons de lui 1°. *L'Inſtitution des Laïcs*, composée pour Mathfrede, Comte d'Orléans, & traduite en François par Don Joſeph Mege, Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, ſous le titre de la Morale Chrétienne de Jonas. 2°. Un Traité pour l'inſtruction de Pepin, Roi d'Aquitaine, que Don Luc d'Achery a le premier mis au jour dans le cinquiéme Tome de ſon Spicilege, & dont M. Deſmares nous a donné une Traduction Françoiſe intitulée, *Inſtruction d'un Roi Chrétien par Jonas Evêque d'Orléans, au Roi Pepin.* 3°. Un *Traité des Images*, contre Claude de Turin. Dans cet Ecrit Jonas ſe trouve d'accord pour

les ſentimens avec toute l'Egliſe Gallicane de ce téms-là ; il ne va pourtant pas auſſi loin qu'Agobard, Evêque de Lyon : ce qui n'empêche point que divers Ecrivains n'avertiſſent qu'il le faut lire avec précaution. On lui a auſſi reproché d'avoir avancé que les méchans Paſteurs ſont privés du pouvoir de lier & de délier ; mais nos Auteurs prétendent qu'il ne l'a dit qu'en paſſant, & dans le même ſens que Saint Grégoire, qu'il cite, a dit que celui, qui ſe ſert de ce pouvoir pour vivre dans la volupté, & non pas pour corriger les mœurs de ceux, qui ſont confiés à ſes ſoins, s'en prive lui-même. Voilà tout ce qui nous reſte des Ouvrages de cet Evêque, qu'on puiſſe lui attribuer avec certitude ; mais il paroît qu'on en a perdu pluſieurs, & ſur-tout ſes Lettres, qui ont dû être en grand nombre, & fort intéreſſantes, vû les grandes affaires, où il a été employé.

Thegan Corévêque de Tréves,

lequel nos Auteurs estiment être le même, que Thegambert, qui fit le 25. d'Octobre 844. dans l'Abbaye de Prom la cérémonie de la Translation des Reliques de Saint Chrysanthe & de Sainte Darie, est un des douze Historiens contemporains, dont M. Pithou a publié les Ouvrages en 1588. & en 1594. celui de Thegan est une Histoire succinte de Louis le Debonnaire composée du vivant de ce Prince; & qu'on nous assûre avoir mérité l'estime de tous les bons connoisseurs. M. Lambecius nous l'a donné plus complet sur un Manuscrit de la Bibliothéque Impériale, ce qui nous montre que ceux, dont s'étoient servis Messieurs Pithou, Duchêne & Kulpis, étoient mutilés. Nos Auteurs, après avoir dit que l'érudition & l'éloquence de Thegan faisoient l'admiration de son siécle, conviennent que, selon Walafride Strabon un de ses meilleurs amis, il a exécuté son dessein avec plus de naïveté, que de politesse, plus de candeur que d'éloquence. M. Cou-

ſin nous a donné une Traduction Françoiſe de cet Ouvrage, auſſi bien que d'une autre Hiſtoire du même Empereur, faite par un Ecrivain, qui n'eſt plus connu que ſous le nom d'Aſtronome, parce qu'il étudioit l'Aſtronomie avec ce Prince, qui en faiſoit ſes délices. L'Ouvrage de ce dernier eſt en forme d'Annales, ſans en avoir la ſécheresſe, & on y voit que l'Auteur a profité de la lecture des anciens Hiſtoriens. C'eſt encore à M. Pithou, qu'on en doit la premiere édition.

Le Pere Petau a crû que Walafride Strabon, Abbé de Richenou, dans ſon *Traité de l'origine & du progrès des choſes Eccléſiaſtiques*, a fait conſiſter tout le culte, qui eſt dû aux Saintes Images, à n'en pas abolir l'uſage, & à ne les point briſer. Nos Auteurs le défendent contre cette accuſation, & le Pere Longueval étoit convenu avant eux, que cet Abbé avoit traité ce ſujet avec beaucoup de ſageſſe. D'habiles Critiques ont fait beaucoup de

cas de son Poëme intitulé *Hortulus*, & nos Historiens soûtiennent que les Hymnes sur les douze Apôtres, attribués par M. Basnage à Fortunat de Poitiers, sont de l'Abbé de Richenou; mais ils prétendent, & prouvent très-bien que dans le Recueil de ses Poësies il y en a, qui ne lui appartiennent point.

L'Ouvrage du neuviéme siécle, qui leur paroît le plus intéressant, le plus curieux & le mieux exécuté, est une Histoire générale depuis le commencement du Monde jusqu'à la fin du sixiéme siécle de l'Eglise, par Freculfe, Evêque de Lisieux. Ils prétendent que, s'il y a quelque chose à rabatre des éloges que le premier Editeur de cet Ouvrage a donnés à son Auteur, il en mérite beaucoup, & pour le travail immense, que demandoit un plan si vaste, pour sa fidélité à suivre les meilleurs Mémoires, & pour la maniere aisée, simple & jamais rampante, avec laquelle les faits sont racontés. Ils lui reprochent néanmoins de n'avoir pas tou-

jours sçû douter, où le doute étoit le seul parti à prendre, & d'avoir trop aisément franchi des difficultés de Chronologie, qui ont paru presqu'insurmontables aux plus habiles Chronologistes de ces derniers siécles.

Chrétien Druthmar, né en Aquitaine, Moine de Corbie, au Diocèse d'Amiens, & non pas de Corbie en Saxe, comme Don Mabillon l'a soupçonné, avoit entrepris de commenter tous les Evangélistes; mais il ne nous reste en entier que son Commentaire sur S. Matthieu, qui est fort estimé, & ne favorise en rien les Erreurs des Protestans sur l'Eucharistie, quoique quelques-uns d'eux ayent voulu s'en prévaloir : car supposant la vérité de la nature du Sacrement, c'est-à-dire, la présence réelle, que personne ne nioit de son tems, il ne parle que de ses effets. Ce qui est si vrai, qu'on a fait entrer une partie de son Texte dans l'Office du Saint Sacrement. M. Fabricius, que la République des Lettres re-

gretce comme un de ſes plus grands ornemens, s'eſt trompé en reculant Druthmar juſqu'à l'onziéme ſiécle, & en le confondant, ſur la foi de l'Anonyme de Molk, avec Guitmond, Evêque d'Averſe, qui ſous Grégoire VII. combatit avec ſuccès l'Héréſie des Sacramentaires en la perſonne de Berenger.

Nous avons d'Amolon, Archevêque de Lyon 1°. Une aſſez longue Lettre à Theutbolde, Evêque de Langres, qui l'avoit conſulté ſur de prétendues Reliques, que deux Moines vagabonds avoient apportées d'Italie à Dijon, & ſur des eſpéces de Convulſions, qui ſe répandirent à cette occaſion juſques dans le Diocèſe d'Autun. Cette Lettre fort intéreſſante, & par les traits Hiſtoriques, qu'on y apprend, & par ce qu'elle contient touchant les Egliſes Paroiſſiales, & deſtinées au Baptême, ſe trouve dans le quatorziéme Volume de la derniere Bibliothéque des Peres; & il en a paru depuis peu une Traduction Françoiſe avec des Notes *in*-4°.

2°. Une Lettre à Gothescalc, alors enfermé dans sa Prison d'Hautviliers. " Il paroît clairement, di- » sent nos Auteurs, par ce qu'y » dit Amolon, qu'il n'avoit été ins- » truit de l'affaire de ce Moine in- » fortuné, que par des personnes mal » disposées à son égard, qui avoient » fabriqué l'Ecrit, auquel répond » le Prélat dans sa Lettre. „ Ils ajoûtent que des Sçavans qui avoient examiné la chose avec soin, ont crû que ces Ecrits, envoyés à Amolon, avoient été supposés par Hincmar de Rheims, à dessein d'attirer l'Archevêque de Lyon dans son sentiment : " opinion, » qui n'est point du tout hazar- » dée, puisqu'elle a son fondement » dans ce que l'Histoire nous » apprend des événemens de ce » tems-là. „ Nous allons voir si cette opinion du Président Mauguin n'a pas quelque chose de pis, que d'être hazardée. Au reste nous sommes assez surpris de ne point voir ici Amolon qualifié de Saint, quoiqu'on donne cette qualité à Remi,

ſon ſucceſſeur ; nous ne la diſputons point à ce dernier, puiſque le Martyrologe de ſon Egliſe la lui donne, mais il la donne auſſi à Amolon, & nos Hiſtoriens ne la retranchent point à beaucoup d'autres, qui ne l'ont pas à meilleur titre, comme à Prudence de Troyes, un des grands défenſeurs de Gotheſcalc.

Quoiqu'il en ſoit, peut-on lire la Lettre d'Amolon, & dire que ce Prélat ne connoiſſoit les ſentimens de Gotheſcalc, que par un Ecrit, qu'on lui avoit ſuppoſé ? " Je viens » de recevoir de vous-même, lui » dit-il, d'autres Ecrits adreſſés aux » Evêques, ou plûtôt contre les » Evêques, qui ont eu part à votre » condamnation ; vous ne parlez » dans vos Ecrits que de vos ſen- » timens ſur la Prédeſtination : mais » ceux-là joints aux autres, m'ont » mis au fait des opinions perni- » cieuſes, qui vous précipitent dans » un triſte naufrage. Ainſi pour » vous répondre d'une maniére plus » utile, je vais les réduire à quel-

» ques Propoſitions, qui me paroiſ-
» ſent contraires à la Foi Catholi-
» que. Voici donc les ſentimens hé-
» térodoxes, que j'ai extraits de vos
» Ouvrages. „

Les Propoſitions, qu'examine Amolon, ſont au nombre de ſix, & renferment tout le venin du Prédeſtinianiſme, & ce Prélat aſſûre que Gotheſcalc développe très-bien ſes ſentimens, ſoit dans l'Ecrit, qu'il avoit reçû de lui-même, ſoit dans ceux qu'on lui avoit apportés de Germanie. Mais on voit tout le contraire, diſent nos Auteurs, de ce qu'Amolon a réfuté, dans ce qui nous reſte des Ecrits de Gotheſcalc? Oui dans quelques Confeſſions de Foi, où il déguiſoit ſes ſentimens, comme ont fait avant & après lui la plûpart des Novateurs: mais ſi on examine bien les Ecrits, où il s'explique librement, comme il faiſoit dans ceux, qui furent envoyés de Germanie à Amolon, on trouvera que cet Archevêque ne lui en impoſe pas.

Mais Hincmar avoue lui-même

dans une de ses Lettres, que Goteschalc ne soûtenoit point les Erreurs, que réfute Amolon? Qu'on nous montre cet aveu: Hincmar pouvoit-il le faire, après avoir vû ce Moine soûtenir ces mêmes Erreurs au Concile de Quierci? D'ailleurs y pense-t on de faire dire à Hincmar que Gothescalc ne soûtenoit point les Erreurs, que lui reproche Amolon, après avoir avancé qu'Amolon ne les a condamnés que sur un Ecrit fabriqué par Hincmar même?

Voyons si nos Auteurs ont rencontré plus juste dans l'article de Raban, Archevêque de Mayence, qui fut un des Juges de Gothescalc. Raban, Disciple d'Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur, comme on en donnoit en ce temslà aux Gens de Lettres, fut d'abord Moine à Fulde, & gouverna ensuite ce Monastére en qualité d'Abbé pendant vingt ans. Il étoit déja avancé en âge, & s'étoit même retiré dans une solitude, lorsqu'il fut élû Archevêque de Mayen-

ce. On lui donne assez communément le titre de Bienheureux, quoiqu'il n'ait jamais eu aucun Culte, pas même dans son Eglise, mais il est certain qu'il a toujours été regardé comme un des plus Saints & des plus sçavans Prélats de son siécle.

" Raban, disent nos Auteurs, » entra avec un peu trop de chaleur dans cette affaire (de Gothescalc) qu'il jugea néanmoins » à propos d'abandonner avant que » de mourir. „ Commençons par examiner en quoi cet Archevêque fit paroître trop de chaleur. Gothescalc s'étant retiré en Lombardie chez le Comte Evrard, Nottingue Evêque de Vérone, & non pas de Vienne, comme l'a écrit M. Dupin, y eut avec lui une conférence sur la Prédestination des bons à la gloire, & des méchans à la damnation. Il fut choqué des sentimens de ce Moine, les jugea Hérétiques, & ayant rencontré quelques tems après Raban Maur dans un voyage, lui dit que les

Erreurs de Gotheſcalc commençoient à ſe répandre, & le pria de les réfuter.

L'Archevêque y conſentit, & compoſa un Traité de la Prédeſtination, que nous avons encore, & où il expoſe la Doctrine de Gotheſcalc, telle que Nottingue l'avoit entendue expliquer à Gotheſcalc lui-même. Il envoya enſuite ſon Livre à Nottingue, & il écrivit au Comte Evrard une Lettre, dans laquelle, après avoir fait un précis des mêmes Erreurs, il le prie " de ne point ſouffrir qu'un » demi Sçavant, nommé Gotheſcalc, demeure dans ſes Terres, » ni qu'il y dogmatiſe ſur la Prédeſtination; de s'oppoſer de toutes ſes forces à cette Secte, dont » la Doctrine cauſe tant de ſcandale parmi le Peuple, & a déja » précipité pluſieurs dans le déſeſpoir de leur ſalut. „

Le Comte Evrard montra cette Lettre à Gotheſcalc, & le chaſſa de ſes Terres. Nous verrons dans l'Article de Gotheſcalc même, ce

qu'il devint alors. Il eſt certain qu'il alla dans la ſuite trouver Raban à Mayence, & qu'il compoſa un Ouvrage, où il expoſe aſſez ouvertement ſa Doctrine ſur la Prédeſtination, & où il accuſe l'Archevêque de donner dans le Semipélagianiſme de Caſſien & de Gernade ; ſur quoi Louis, Roi de Germanie aſſembla en 848. les Evêques des Provinces d'Allemagne, & un grand nombre d'Abbés & de Moines, également célébres par leur ſainteté & leur ſçavoir. Le Roi aſſiſta à ce Concile, qui ſe tint à Mayence ; Gotheſcalc y fut cité, il comparut, & préſenta ſon Livre à Raban. Interrogé ſur ſes ſentimens par les Evêques, il répondit » que de même qu'il y a en Dieu » une Prédeſtination pour le bien, » il y en a auſſi une pour le mal, » & qu'il eſt des Hommes en cette » vie, que la Prédeſtination divi» ne néceſſite à périr, & qu'elle » met dans l'impoſſibilité de reve» nir de leur égarement & de ſe » corriger de leurs péchés. „ Les

Evêques dans leur Lettre Synodale assûrent qu'ils ont oui cette réponse de la bouche de Gotheſcalc.

Nos Auteurs prétendent que cette Lettre Synodale eſt l'Ouvrage de Raban ſeul ; quelle preuve en ont-ils ? Mais ſoit, qu'en peuvent-ils conclure ? Le Préſident d'un Concile ne peut-il pas tenir la plume, & parler au nom de tous ? ne faut-il pas même que ce ſoit lui, ou un autre, qui le faſſe, & quand ils l'ont ſignée, ou qu'ils la voyent publier en leur nom, ſans la déſavouer, ne ſont-ils pas cenſés convenir de tout ce qu'elle contient ? Quoiqu'il en ſoit, l'Accuſé craignant d'être condamné, dreſſa une Profeſſion de Foi, où il s'explique moins durement ſur la Prédeſtination ; mais ſans toucher aux autres Erreurs, qu'on lui reprochoit. Il fut condamné, & ne ſe rendit point ; alors le Concile étendit la Sentence, prononcée contre ſa Doctrine, ſur ſa perſonne même ; il fût arrêté, du conſentement du Roi, que Gotheſcalc ſeroit renvoyé à ſon Ar-

chevêque, pour l'enfermer dans quelque Monaſtére de ſon Diocèſe, d'où il étoit ſorti contre la régle, & l'empêcher de répandre dans la ſuite ſes Erreurs, & de ſéduire les Fidéles, comme il avoit déja fait. Raban fut chargé par le Concile d'inſtruire de tout Hincmar de Rheims, qui étoit le Métropolitain du Moine condamné, & il le fit. Où eſt donc cette chaleur à pourſuivre Gotheſcalc, qu'on reproche à l'Archevêque de Mayence? On ajoûte qu'avant ſa mort il jugea à propos d'abandonner cette affaire, c'eſt-à-dire, qu'il ne s'en mêla plus depuis que Gotheſcalc eut été remis entre les mains de ſes Supérieurs; parce qu'en effet elle ne le regardoit plus, & non point parce qu'il avoit changé de ſentiment à l'égard de ce Moine. Il eſt pourtant vrai qu'Hincmar l'ayant conſulté ſur la maniére, dont il devoit ſe conduire avec le Novateur, il lui répondit qu'il étoit inutile de faire de nouvelles tentatives pour ramener cet Hérétique,

dont l'obſtination étoit à l'épreuve des inſtructions ; qu'il falloit l'abandonner au jugement de Dieu, & ſe contenter de prier pour ſa converſion ; qu'ayant été condamné comme Hérétique, on ne devoit point communiquer avec lui.

Nous ſçavons que M. Fleury inſinue que Raban avoit fait un récit peu fidéle de la Doctrine de ce Moine dans ſa Lettre Synodale. Il ſe fondoit dans ce qu'on ne lit point dans la Confeſſion de Foi, que l'Accuſé préſenta au Concile, les paroles, qui ſont dans la Lettre Synodale ; mais ce Moine fut-il jugé ſur ſa ſeule Profeſſion de Foi ? N'a-t-il pas préſenté ſon Livre contre Raban ? N'a-t-il pas été interrogé par les Evêques ? N'a-t-il pas expoſé toutes ſes Erreurs, ſans vouloir les rétracter ? C'eſt ce que dit expreſſément la Lettre Synodale, & accuſer un Saint Archevêque de mauvaiſe foi, lorſqu'il écrit au nom d'un Concile, n'eſt-ce pas accuſer le Concile même, & le Roi de Germanie d'avoir con-

damné injuſtement Gotheſcalc ?

Mais, dit M. Dupin, on l'a condamné pour une pure queſtion de mots : il ne s'agiſſoit que de ſçavoir ſi on devoit dire que Dieu prédeſtine à la mort éternelle, ou qu'il prédeſtine les ſupplices. Il n'eſt pas étonnant qu'un Ecrivain, qui réduit à une queſtion de mots l'Héréſie de Neſtorius, y réduiſe auſſi celle de Gotheſcalc, & qu'il traite Raban & le Concile de Mayence, comme il a fait Saint Cyrille & le Concile d'Epheſe. Cependant Gotheſcalc a dit en plein Concile " que » Dieu prédeſtine au mal, comme » au bien, & qu'il y a des Hom- » mes, qui ne peuvent revenir de » leurs Erreurs, ni ſe corriger de » leurs péchés, à cauſe de la Pré- » deſtination de Dieu, qui les con- » traint d'aller à la mort, à laquelle » ils ſont deſtinés. „ Le Concile condamna cette Doctrine comme pernicieuſe, impie, hérétique, blaſphématoire, & enſeigne que la Prédeſtination aux peines éternelles n'impoſe aucune néceſſité de périr,

& ne rend personne incorrigible. N'est-ce donc là qu'une question de mots ?

Raban, selon M. Dupin, accusoit Gothescalc de croire que Dieu prédestinoit à la damnation sans avoir prévû les mauvaises actions des Impies, & Gothescalc avoue dans sa Profession de Foi qu'ils ne sont prédestinés à la damnation qu'à cause de leurs crimes. Mais 1°. Gothescalc ne dit point ce que lui fait dire M. Dupin. 2°. Raban avoit appris de Nottingue que ce Moine vagabond avoit soûtenu en sa présence que de même qu'il est impossible à ceux, qui sont prédestinés à la gloire, de ne se point sauver, il est aussi impossible à ceux, qui sont prédestinés à la mort éternelle, de ne se point perdre. Lui-même lui avoit oui-dire en plein Concile ce que nous avons rapporté un peu plus haut : il avoit lû dans son Livre & dans sa Profession de Foi, que comme Dieu prédestine à la gloire avant la prévision de tout mérite, de même en tout

sens il prédestine à la damnation ; *similiter omnino reprobat omnes .... incommutabiliter prædestinavit ad mortem merito sempiternam.*

Ceci posé, voici le raisonnement de M. Dupin : Gotheschalc déclare dans sa Profession de Foi que Dieu ne prédestine à la damnation, qu'après la prévision des péchés ; donc dans ses autres Ouvrages, & dans ses réponses au Concile, il n'a pas avancé le contraire. Si la conséquence étoit juste, Arius ne seroit pas Hérétique, non plus que Nestorius & bien d'autres ; car le premier, dans sa Confession de Foi présentée à Constantin, avoue que Jesus-Christ est Dieu ; le second dans un de ses Ouvrages reconnoît que Marie est Mere de Dieu. Mais il y a plus ; M. Dupin allégue faux ; car voici les paroles de Gotheschalc dans sa Profession de Foi ; *Similiter omnino omnes reprobat, qui in die judicii damnabuntur propter ipsorum mala merita; idem ipse incommutabilis Deus per justum judicium suum incommutabiliter prædestinavit ad mor-*

tem. Or il y a une grande différence entre être damné à cause de ses péchez, & être prédestiné à la mort à cause de ses péchez. Les Catholiques qui soûtiennent que la Prédestination à la vie éternelle est antérieure à la prévision de tout mérite, enseignent en même-tems que la vie éternelle est une couronne de justice, que les Elûs recevront à cause de leurs bonnes œuvres. Ils seront sauvés à cause de leurs bonnes œuvres, disent-ils, mais ils ne sont pas prédestinés à cause de leurs bonnes œuvres. C'est à eux à se tirer d'affaire sur les difficultés, que fait naître cette distinction; il ne s'agit pas ici de sçavoir s'ils raisonnent bien ou mal.

M. Dupin commet encore une autre infidélité au sujet de ces mots: *propter ipsorum mala merita;* ils appartiennent au verbe *damnabuntur*, & il les attache au verbe *prædestinavit*, & par ce changement il charge Raban à la décharge de Gothescalc; pour justifier l'Accusé il rend le juge coupable. Voilà où

conduit la demangeaiſon de prendre le parti des Hérétiques contre ceux qui les combattent. Le Docteur de Paris n'a pas à beaucoup près rétracté tous les écarts où il a donné en ce genre.

Nos Auteurs ont rendu plus de juſtice à Raban dans l'expoſition, qu'ils font de ſes autres Ouvrages. Ils en parlent en Hiſtoriens exacts ; que ne faiſoient-ils de même au ſujet de ce que ce Prélat a écrit contre Gotheſcalc ? Pourquoi ne citer que les Défenſeurs d'un Parti, & d'un parti déſeſpéré, dont les principes & les manœuvres ſont les mêmes, que ceux du Parti, qui depuis un ſiécle trouble l'Egliſe? Les Théologiens, qui de nos jours ont écrit en faveur des Conciles & des Evêques, qui ont condamné le Moine d'Orbais, valoient bien le Préſident Mauguin, & on reconnoîtra aſſurément mieux la Doctrine du Saint & Sçavant Archevêque de Mayence dans les Ouvrages du P. Sirmond, que dans les *Vindiciæ prædeſtinationis & gratiæ*

d'un Président de la Monnoye.

La mort de M. Lambecius a privé le Public d'un Ouvrage de Raban, que ce ſçavant Homme avoit promis de nous donner avec des Notes de ſa façon. C'eſt un Dictionnaire Latin Tudeſque, dont le Manuſcrit ſe garde dans la Bibliothéque Impériale. Don Bernard Pez a publié un Gloſſaire abrégé du même Auteur ſur le même ſujet, & dans les mêmes Langues, où Raban s'eſt ſur-tout attaché à expliquer les termes les plus difficiles de la Bible. Nos Auteurs ont fort bien répondu à l'accuſation de Stercoraniſme intentée contre le même Prélat, & ne l'ont pas moins bien défendu contre ceux qui lui ont imputé d'avoir rejetté le Baptême de déſir dans ſon *Traité de l'Univers*, où il dit ; « ne » croyons pas qu'aucun Catéchume» ne, quoique mort dans la pra» tique des bonnes œuvres, ſoit » ſauvé, s'il ne ſouffre le Marty» re. „ On peut croire, diſent-ils, que Raban n'entend parler ici que

des Catéchumenes, qui n'auroient qu'une simple velléïté, au lieu d'un vrai désir du Baptême ; car il reconnoît ailleurs que ceux, qui meurent avec cet ardent désir, n'en sont pas moins sauvés. Mais n'étoit-il pas encore plus aisé de justifier sa Lettre Synodale pour le Concile de Mayence, où il s'explique bien plus exactement, & sur laquelle on ne peut l'attaquer, qu'en l'accusant de mauvaise foi dans l'affaire du monde la plus grave ?

Voici encore un des douze Historiens contemporains, que M. Pithou a tirés de la poussiére, & qui ne peuvent pas contribuer peu à éclaircir l'Histoire de France du neuviéme siécle. C'est Nithard, Fils d'Angelbert, Duc, ou Comte de la Côte Maritime; & depuis Abbé de Saint Riquier, & de Berthe, Fille de Charlemagne. On a crû qu'il avoit succédé au Gouvernement de son Pere ; & que dégoûté à son tour du Monde, il se fit aussi Moine, & fut Abbé de Saint Riquier ; mais Don Mabil-

lon a réfuté ce ſentiment, & par une bleſſure, qu'on lui trouva à la tête, lorſqu'on découvrit le Tombeau, où il avoit été mis avec ſon Pere, on jugea qu'il avoit été tué en combattant contre les Normands.

Quoiqu'il en ſoit, Nithard à la priere, & en quelque façon par l'ordre de Charles le Chauve, écrivit l'Hiſtoire de ſon tems en quatre Livres, dont nous n'avons que le quatriéme en entier. Quoique ce Seigneur eût tout ce qui étoit néceſſaire pour réuſſir dans un ſemblable deſſein, ſon Ouvrage n'eſt pas ſans défaut. Il ne fait guéres qu'indiquer les faits, même les plus importans : d'ailleurs ſon ſtyle eſt ſouvent obſcur & embaraſſé, quoiqu'il y ait de l'ordre & de l'arrangement dans la narration. Du reſte il marque exactement les dates, & c'eſt lui ſeul, qui nous a conſervé l'original de l'accord, que Charles le Chauve & Louis de Germanie firent entr'eux à Straſbourg en 842.

Septembre 1741.

Le Pere de Colonia dans son Histoire de Lyon, trompé par une Note marginale d'un ancien Manuscrit du Vénérable Bede, a crû que Flore, toujours cité sous le nom de Diacre, quoiqu'il ait été Prêtre, étoit Espagnol de naissance; mais nos Auteurs prétendent avoir prouvé que cette Note regarde S. Agobard, Archevêque de Lyon, & revendiquent ainsi pour la France un des Hommes du neuviéme siécle, " qui ait le plus brillé sur le » Parnasse, & paru avec le plus » d'éclat sur le théâtre de la Lit» térature Ecclésiastique. „ Flore fut en effet un des plus beaux génies, & des plus sçavans Hommes de son tems : son mérite & sa vertu lui mériterent l'estime & la confiance de quatre grands Prélats, qui gouvernerent successivement l'Eglise de Lyon, à sçavoir, Leidrade, Agobard, Amolon & Remi. Ce fut lui, qui fut chargé par son Eglise d'écrire contre les Erreurs de Jean Scot Erigene, & il s'en acquita si bien, que le nom

de cette Eglise fut mis à la tête de son Ouvrage. Quelques-uns croyent même que s'il n'est pas l'Auteur des autres Ecrits du même tems, attribués à Remi, & qui portent le nom de l'Eglise de Lyon, il y eut au moins beaucoup de part. Enfin, continuent nos Historiens, Hincmar, qui selon eux, ne pensoit pas toujours comme lui, sur les matiéres alors controversées, le qualifie néanmoins d'Homme docte, exact & irrépréhensible dans ses Ecrits. Ils prétendent que c'est sans fondement que le Mire, Tritheme & quelques autres ont voulu distinguer deux Flores, l'un Moine de S. Tron, au Diocèse de Liége, & l'autre Diacre de Lyon, & que tout ce qu'ils attribuent au premier, appartient de droit au second : mais nous verrons bien-tôt si cela est bien prouvé.

Ils remarquent ensuite qu'il est peu de Sçavans, dont les Ecrits soient plus dispersés, que ceux de Flore, que ce n'est pas un travail médiocre, que de les réunir, pour en

donner une idée juste & suivie, & que ceux, qui l'ont tenté jusqu'à présent, ne l'ont qu'imparfaitement exécuté. Ont-ils été plus heureux que les autres? C'est sur quoi il ne nous appartient point de prononcer; mais nous pouvons assûrer du moins que cet article nous a paru traité avec beaucoup de soin.

Le Pere Cellot, Auteur d'une grande Histoire de Gothescalc, a crû entrevoir dans le beau Traité de Flore, *de actione Missarum*, ou *de expositione Missæ*, à l'endroit, où l'Auteur établit la Priere pour les Morts, comme une Tradition Apostolique, l'Erreur des Millenaires mitigée, c'est-à-dire, le délai de la vision béatifique pour les Justes; mais nos Historiens prétendent que l'endroit qu'il cite en preuve est un Passage de Vigile de Tapse, qui y parle du Purgatoire. Cela nous surprend; car dans l'endroit cité fort exactement par le Pere Cellot, non-seulement le Texte de Florus est une suite de discours sans citation, mais l'Au-

teur distingue parfaitement ceux, dont il dit que la jouissance de Dieu est différée, de ceux qui expient dans le Purgatoire les fautes, qu'ils n'avoient point expiées pendant leur vie. Au reste le Florus dont parle le Pere Cellot, n'est point, selon lui, le Diacre Flore, mais *Florus Magister* Bénédictin, & le même, qu'il croit avoir écrit contre Scot Erigene. Il peut se tromper en cela, cependant il a suivi la Collection de la Bibliothéque des Peres de Paris, où le Traité *de Actione Missarum* est sous le nom de *Florus Magister*. Mais quelque soit cet Auteur, il dit assûrément ce que le Pere Cellot lui fait dire. D'autre part le Pere Longueval ne croit pas, non plus que le Pere Cellot, que l'Ouvrage contre Jean Scot Erigene soit de Flore Diacre. Sa raison est que l'on trouve dans cet Ecrit des sentimens trop différens de ceux de l'Ecrit contre Gothescalc, qui certainement est de lui, quoique dans le Pere Sirmond il soit sous le

nom d'Amolon son Archevêque.

Cependant si cet Ecrit est de Flore Diacre, & nos Auteurs en conviennent : c'est même gratuitement qu'ils ajoûtent que Flore, quand il le composa, n'étoit pas encore bien instruit de la Doctrine de Gothescalc, comme il est visible par la maniere dure dont il en parle, comparée avec les termes dont il s'en expliqua dans la suite. Si donc l'Ecrit contre Gothescalc est de lui, sur quoi nos Historiens s'appuyent-ils pour assûrer que Flore ne pensoit point de la Doctrine de ce Novateur comme l'Archevêque Hincmar ? Sur ce qu'il a parlé autrement dans l'Ecrit contre Jean Scot Erigene ? Mais il faut bien prouver auparavant qu'il est l'Auteur de cet Ecrit. Sur ce qu'il a écrit au nom de l'Archevêque Remi ? Nous verrons dans la suite de cet Extrait qu'il n'est rien moins que prouvé qu'il ait eu part à cet Ecrit.

En un mot voici le raisonnement de nos Historiens : si Flore

a parlé fort durement de Gotheſcalc, c'eſt qu'il n'étoit pas encore bien inſtruit de ſa Doctrine : cependant il parloit ainſi après le Concile de Mayence, qui devoit l'en avoir inſtruit. Il a parlé tout autrement dans ſon Ecrit contre Erigene, & dans ceux qu'il a compoſés au nom de l'Archevêque Remi : donc, il a penſé de ce Moine tout autrement que l'Archevêque Hincmar. A ce raiſonnement nous en oppoſons un autre : Flore en parlant de ce Moine dans un Ouvrage, que tout le monde, & nos Hiſtoriens mêmes avouent être de lui, " exhorte tout le monde à fer-
» mer les oreilles aux Diſcours de
» cet Homme, plein de vanité &
» de méchanceté, toujours prêt à
» diſputer, jamais à ſe rendre à la
» vérité, qui malheureuſement poſ-
» ſédé de l'eſprit du Démon a mieux
» aimé ſe voir retrancher du Corps
» de l'Egliſe, & de la Communion
» des Paſteurs, que de renoncer à
» ſes vaines & profanes nouveau-
» tés. „ Il s'exprimoit ainſi après le

Concile de Mayence, où Gotheſcalc avoit été condamné : donc, les Ouvrages, où on lui fait tenir un autre langage, ne ſont point de lui. Mais on vouloit avoir le témoignage d'un Homme ſi célebre en faveur de Gotheſcalc, & pour cela on n'a pas craint de le faire tomber en contradiction avec lui-même.

Au reſte, quoique peu de Sçavans ayent eu une réputation plus brillante & plus étendue que Flore, même dans ſa jeuneſſe, nos Auteurs ne voyent pourtant aucune apparence à ce qu'ont avancé quelques-uns de ſes Editeurs, qu'il étoit ce même Flore, Aſſeſſeur, ou Collégue de Théodore Primicier, lequel aſſiſta en qualité de Légat du Pape à l'Aſſemblée de Thionville, où fut célébré le Mariage de l'Empereur Lothaire au mois d'Octobre 821. Il étoit, diſent-ils, encore trop jeune, & trop peu avancé dans les Ordres ſacrés, pour repréſenter un Pontife Romain. Cependant, comme ils conviennent qu'il étoit né

ſur la fin du ſiécle précédent, ne pouvoit-il pas avoir en 821. vingt-cinq à trente ans? Et qui empêchoit qu'à cet âge, & avec beaucoup de mérite il fut donné comme Adjoint à Théodore? La ſeule faute, qu'on ait reprochée à ce grand Homme, eſt d'avoir fait paroître trop de vivacité & d'aigreur, en écrivant contre la Liturgie d'Amalaire.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE NAPLES.

F. PII-THOMÆ MILANTE Exvicarii Generalis Congregationis S. Mariæ Sanitatis, Ordinis Prædicatorum, S. Theologiæ Magiſtri, & Regii Profeſſoris, in Septembre 1741.

Neapolitana Studiorum Universitate, Exercitationes Dogmatico-Morales in Propositiones proscriptas à S S. P P. INNOCENTIO XI. Neapoli 1739. *Ex Typographia Januarii & Vincentii Mutio* in-4°.

F. Pii-Thomæ Milante &c. Exercitationes Dogmatico-Morales in Propositiones proscriptas à S S. P P. ALEXANDRO VIII. Neapoli 1740. in-4°.

CEs deux nouveaux Volumes du Pere *Milante* sont du même goût que celui dont nous avons rendu compte au mois de Février de cette année ; même érudition, peut-être un peu mieux assortie, & plus renfermée dans les bornes du sujet, même zéle pour la saine Morale, mêmes égards pour ceux qu'il croit s'en être éloignés, même soin d'écarter le reproche qu'on en fait à des Théologiens dont il a intérêt de prendre la défence.

PAYS-BAS.

D'IPRES.

Pierre-Jacques de Rave, Imprimeur-Libraire à Ipres, avertit le Public, qu'ayant ci-devant imprimé un Livre intitulé : *Dissertationes Selectæ in Scripturam Sacram Auctore Judoco Josepho Plumyoen, Ecclesiæ Cathedralis Yprensis Canonico Graduato & Decano* 1736. Ceux qui voudront en avoir des Exemplaires, pourront s'adresser au sieur Rollin fils, Libraire à Paris, Quay des Augustins à Saint Athanase & au Palmier, qui aura soin de leur en procurer. Le même Rave se prépare, en cas que ces premiéres Dissertations soient goûtées du Public, de mettre sous presse les Dissertations suivantes par le même Auteur.

La premiere Dissertation sur l'Histoire d'avant le Déluge.

La seconde, sur la situation du Paradis Terrestre.

La troisiéme, sur les années des Patriarches avant, & après le déluge.

La quatriéme, sur la multiplication des Hommes, & la dispersion des Nations.

La cinquiéme, sur le tems de la demeure des Enfans d'Israël en Egypte.

La sixiéme, sur l'intervalle du tems depuis la sortie des Israëlites de l'Egypte jusqu'à la fondation du Temple.

La septiéme, sur les années des Rois de Juda & d'Israël, suivie d'une Table Chronologique de l'Histoire Sacrée depuis la Création du Monde jusqu'à la Captivité de Babylone.

La huitiéme, sur les Rois des Babyloniens, des Assyriens, & des Médes, suivant un nouveau plan, où l'on concilie Ctesias avec Hérodote.

La neuviéme, sur les anciens Rois de l'Egypte, suivie de Réfléxions. 1°. Sur les sçavantes conjectures de M. Fourmont touchant quelques anciens Rois de l'Egypte.

Septembre 1741.

2°. Sur l'opinion de M. des Vignoles au sujet du passage de la Mer Rouge. Tous ces sujets sont si intéressans pour les Sçavans qu'il n'y en a aucun qui ne souhaite de sçavoir ce qu'en pense M. *Plumyoen.*

FRANCE

DE DOLE EN FRANCHE-COMTÉ.

Analyse des Eaux de Joühe, proche de la Ville de Dole en Franche-Comté, où l'on découvre leurs principes, leurs qualités, & leurs usages. Aquam salubrem aëri quàm simillimam esse oportet. *Plin. Hist. Nat. L. XXXI. C. III. A Dole, chez J. B. Tonnet Imprimeur &c.* 1740. in-12.

Un Journal Etranger a parlé avantageusement de ce petit Ouvrage au mois de Mars dernier, & c'est avec justice. M. *Normand*, Docteur en Médecine, qu'il exerce à *Dole*, est très-estimé dans sa profession, & cet Ecrit est fort

approuvé des Connoiſſeurs. A une capacité reconnue, l'Auteur joint, ce qui ne s'y trouve pas toujours réuni, beaucoup de probité & de religion. Nous n'avons encore pû que parcourir cette *Analyſe*, que nous venons de recevoir, nous en parlerons dans la ſuite, pour inſtruire le Public d'une découverte utile.

DE PARIS.

Si nous ne parvenons enfin à connoître l'Origine des *François*, & les *Antiquités de la Nation*, ce ne ſera certainement pas faute de recherches, de Diſſertations, de Traités, d'Ouvrages faits pour expliquer cette Enigme. Citoyens & Etrangers ont conſacré leurs ſçavantes veilles à chercher la ſource de ce Peuple célebre, ſource plus difficile à découvrir que celle du *Nil*, & qui ſe perd dans l'eſpace peu connu des ſiécles reculés. Nous prévoyons même qu'on n'en demeurera pas aux efforts

faits jusqu'ici, & que par d'autres routes, on fera encore de nouvelles tentatives. En attendant, on trouvera dans l'Ouvrage de M. de *Saint Aubin* sur les *Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoise* de quoi exercer la curiosité & la sagacité des Sçavans sur une matiére traitée depuis trente ou quarante ans, avec beaucoup plus de lumiéres & d'érudition, qu'elle ne l'avoit été dans les siécles précédens. Ce Livre est imprimé chez *Briasson*, en beau papier, & beaux caractéres, *in*-4°. 1741.

TABLE DES ARTICLES du mois de Septembre 1741.

Art. LXXIV. *Pauli II. Veneti, Pont. Max. Vita &c.* pag. 1541

Art. LXXV. Nouveaux Traités de Trigonométrie, & de Gnomonique &c. Par M. *de Parcieux.* 1577

Art. LXXVI. Machine Hydraulique, de feu M. *du Puy.* 1592

Art. LXXVII. Recueil de divers Ouvrages en Prose & en Vers. Par le Pere Brumoy de la C. de J. 1599.

Art. LXXVIII. Observations sur la Construction de la Carte de l'Océan Oriental &c. 1626

Art. LXXIX. Explication de la Prophétie de *Jacob*, (*Genes.* xlix. 10.) Par M. *de Plumyoen.* 1658

Art. LXXX. Histoire Littéraire de la *France* &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint *Maur.* 1679

Art. LXXXI. Nouvelles Littéraires. 1720

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de la Veuve ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4437